LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 108 | Averses et vents modérés. Max.: 12 **(détail page 6)** | Montréal, mercredi 9 mai 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Îles-de-la-Madeleine: 90 cents | **35 CENTS**

spaghettata
Gastronomie italienne
399 ouest rue Laurier Montréal
(514)-273-9519

Un jeune caporal tue trois personnes et en blesse 13 autres à l'Assemblée nationale

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Trois personnes ont été tuées et 13 autres ont été blessées, certaines grièvement, dans la fusillade survenue au milieu de la matinée d'hier à l'Hôtel du Parlement, à Québec. La plupart sont des employées de l'Assemblée nationale.

Commencé quelques minutes avant 10 h, le drame sanglant ne s'est terminé que vers 14 h 15 avec la reddition d'un jeune membre des Forces armées canadiennes, Denis Lortie, âgé de 25 ans, stationné à la base de Carp, près d'Ottawa.

Les victimes de la fusillade à la mitraillette sont MM. Camille Lepage, 54 ans, Georges Boyer, 59 ans et Roger Lefrançois, 57 ans.

Les blessés sont Mmes Jacynthe Richard, Hélène Savary, Lise Dallaire, et MM. Laval Tremblay, Gaétan Gingras, Laurent Rodrigue, Denis Samson, Réjean Dionne, Mauril Roy, Michel Rhéaume, Gilles Coulombe, Jean-Olivier Blanchet et Yves Gaboury.

Durant plusieurs minutes, après son entrée par la porte latérale du Parlement, l'homme de forte stature, vêtu d'un costume de commando et armé jusqu'aux dents, a semé la terreur, tirant à gauche et à droite sur son passage jusqu'au Salon bleu; là, le sergent d'armes, M. René Jalbert, dont tout le monde loue le sang-froid, a réussi à calmer le forcené, à discuter avec lui et à le convaincre de se rendre, sans autre carnage, quatre heures plus tard. Mais l'Hôtel du Parlement est resté bouclé pour le reste de la journée.

Vers 9 h 25, l'homme, voyageant en auto immatriculée en Ontario, se présente au poste de radio CJRP, à Sillery, et remet à une recherchiste de l'animateur André Arthur une enveloppe portant la mention: ne pas ouvrir avant 10 heures. En raison de son accoutrement bizarre et de son allure suspecte, l'on passe outre et, après quelques minutes d'écoute d'un enregistrement que l'animateur qualifie lui-même de « délirant », l'on avertit la police locale.

Mais il est déjà trop tard. L'homme a eu le temps de se rendre à la Citadelle et de tirer des coups de feu en direction d'un groupe de touristes; aucun n'est atteint. Il se dirige ensuite vers le Parlement, situé à quelques centaines de pieds de là, stationne son auto du côté sud, près

Voir page 12: Caporal

Des agents de la Sûreté du Québec armés jusqu'aux dents ont pris d'assaut l'édifice de l'Assemblée nationale hier, après que les premiers coups de feu y eurent été tirés par dément, offrant une scène qui n'était pas sans rappeler Octobre 1970. (Photolaser CP)

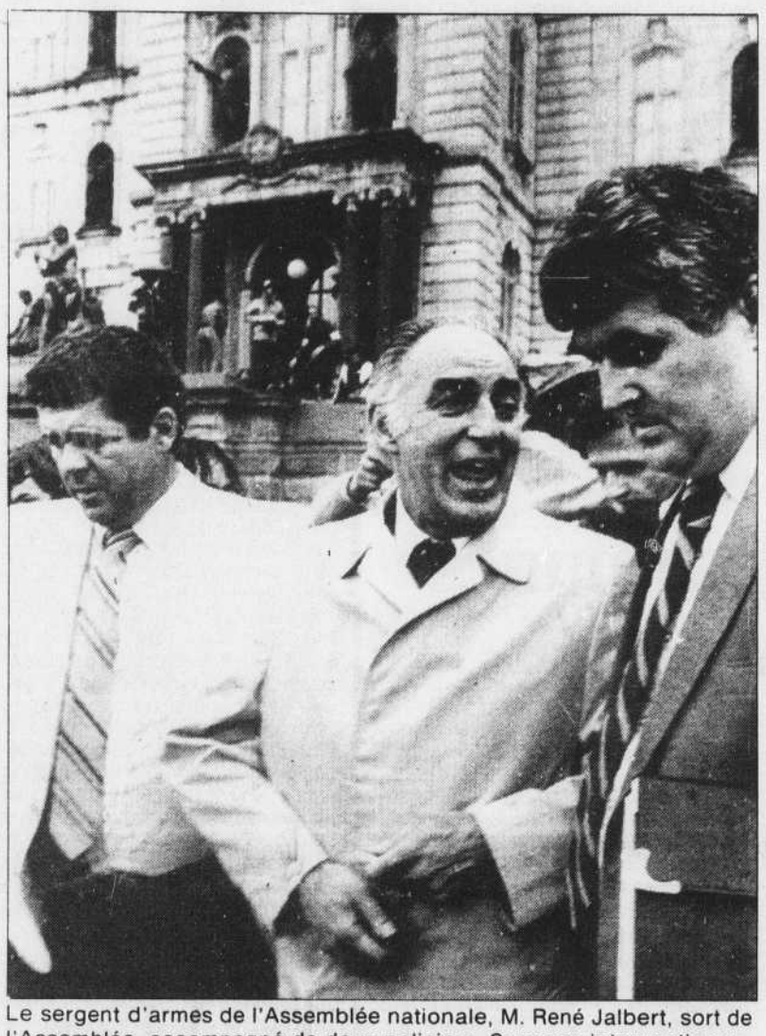

Le sergent d'armes de l'Assemblée nationale, M. René Jalbert, sort de l'Assemblée, accompagné de deux policiers. Sans son intervention rapide, le tragique bilan aurait sans doute été beaucoup plus lourd. (Photolaser CP)

Le bilan aurait pu être plus lourd

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — De l'avis des employés de l'Assemblée nationale qui se sont trouvés face à face avec Denis Lortie, l'individu armé d'une mitraillette qui a tiré hier à l'intérieur de l'Assemblée nationale, le sang-froid du sergent d'armes, M. René Jalbert, a permis que le bilan des morts et des blessés ne soit encore plus lourd.

«Chapeau à M. Jalbert: il a réussi à le calmer», a déclaré un témoin privilégié: une femme cameraman des débats télévisés de l'Assemblée nationale, Mme Johanne Tanguay, qui, grâce à une caméra télécommandée, a filmé pendant une vingtaine de minutes la scène se déroulant dans le Salon bleu, autour du siège du président de l'Assemblée nationale, occupé alors par l'homme, qui venait de tirer.

Pendant que le forcené faisait feu, M. Jalbert s'est avancé bien calmement vers lui avant de lui serrer la main et lui offrir une cigarette. Les deux hommes ont commencé à parlementer.

« Je l'ai vu dans mon objectif, j'ai remarqué son habit, du type armée. Il s'est mis immédiatement à tirer de tous bords tous cotés avec une mitraillette. Puis, il s'est assis sur le siège du président de l'Assemblée nationale; en plus de sa mitraillettte, il portait un revolver en bandouillière. Il changeait d'armes mais le plus souvent, il avait la mitraillette en mains, » a raconté le témoin à la Presse canadienne.

M. Jalbert semble avoir été continuellement en présence de Denis Lortie, peu après son intrusion dans le Salon bleu à 9 h 45 jusqu'à sa réddition à 14 h 15. Il semble aussi avoir été la seule personne qui ait pu pendant tout ce temps négocier avec l'homme armé. Les négociations se sont notamment déroulées dans le bureau de M. Jalbert, au sous-sol de l'Assemblée nationale.

M. Jalbert était cependant pris en otage pendant tout ce temps. Le porte-parole de la Sûreté du Québec, M. Pierre-Yves Bourgault, n'a confirmé qu'à la fin des événements tragiques, vers 14 h 30, le nom de l'otage. M. Bourgault avait cependant reconnu à 12 h 15 qu'une personne était l'otage de Lortie, et on se doutait depuis lors, grâce aux témoignages des personnes sorties du Salon Bleu, qu'il s'agissait bien de M. Jalbert.

M. Jalbert précédait Lortie quand ce dernier est sorti de son bureau, après avoir accepté de se rendre et de déposer les armes. Les membres de l'escouade tactique de la Sûreté du Québec se sont alors emparés du suspect et ils l'ont emmené en lieu sûr.

«M. Jalbert a intercédé auprès de l'homme armé pour que l'on puisse sortir du Salon bleu: il a obtenu que nous puissions sortir mais par la porte d'en avant (là où reposaient encore les corps de plusieurs blessés ou morts) et avec les mains derrière le dos», a témoigné un autre témoin prévilégié, une femme «page». Les pages constituent le personnel de soutien auprès des députés lorsqu'ils

Voir page 12: Bilan

AUTRES TEXTES ET PHOTOS, pages 2, 9 et 12

Guay: le Parlement doit rester accueillant

GILLES LESAGE

QUÉBEC — L'Hôtel du Parlement doit rester ouvert et accueillant à la population, estime le président de l'Assemblée nationale, tout en promettant de faire le bilan des tragiques événements d'hier et de renforcer la sécurité s'il y a lieu.

Rencontrant la presse en début de soirée, M. Richard Guay note que la tuerie démontre la fragilité du système démocratique; mais ce n'est pas la première fois qu'un Parlement est la cible d'une personne souffrant présumément de troubles mentaux.

Après avoir rendu hommage au sergent d'armes, aux gardiens et aux policiers, parlé d'un deuil tragique pour l'ensemble des Québécois, le président a fait savoir que la Chambre reprendra ses travaux à 15 h, cet après-midi, et que le drapeau restera en berne pour le reste de la semaine.

Interrogé sur les mesures de sécurité qui ont cours au Parlement, M. Guay signale que l'Assemblée

Voir page 12: Guay

AU SOMMAIRE

Non à l'ordinateur unique

Contestant la politique québécoise d'achat des micro-ordinateurs scolaires, le Conseil supérieur de l'Éducation a demandé hier qu'on mette au rancart l'idée d'un ordinateur unique et qu'on mise plutôt sur la diversité des appareils et la concurrence entre manufacturiers. **Page 4**

Violence à Panama

Quatre personnes ont été tuées et une trentaine d'autres blessées à Panama au cours d'une attaque contre le centre où se déroule le dépouillement du scrutin des élections présidentielles de dimanche. Aucun résultat officiel n'est encore disponible, le dépouillement des votes ayant été suspendu pendant plusieurs heures lundi soir et mardi. **Page 5**

Hausse des taux préférentiels

Après la remontée du taux d'escompte de la Banque du Canada la semaine dernière, les banques canadiennes n'ont pu résister à la hausse des taux préférentiels aux États-Unis, hier, et ont suivi le mouvement. Et après les banquiers, les politiciens ont réagi à leur tour. **Page 13**

La dette des pays pauvres: $700 milliards

Les ministres des Finances du Mexique, de l'Argentine et du Brésil se réunissaient hier dans leur capitale respective afin d'évaluer leur situation financière à la lumière de la hausse du taux préférentiel de la Chase Manhattan. **Page 17**

Un commando attaque une résidence de Kadhafi

PARIS (AFP) — Une tentative de coup de force contre une caserne qui sert de résidence au colonel Mouamar Kadhafi a échoué hier à Tripoli.

Les auteurs, qui se seraient infiltrés en Libye de Tunisie, ont été capturés et abattus, apprend-on de sources diplomatiques à Tripoli, contactées par téléphone depuis Paris.

Le commando, composé d'une quinzaine d'hommes, s'était infiltré dans un immeuble non loin de la caserne al-Azizia où le colonel Kadhafi a sa résidence habituelle. Le commando en aurait été délogé et abattu.

Une fusillade a éclaté hier matin autour du quartier où se trouve la caserne. Outre la résidence du chef de l'État libyen, la caserne abrite le centre du Bureau de liaison des comités révolutionnaires libyens, front armé du colonel Kadhafi.

Pendant plus de quatre heures, les diplomates en poste à Tripoli ont pu entendre des tirs d'armes automatiques et ont compté 15 à 16 tirs de canon. Une partie du centre-ville a été bloqué à la circulation. La circulation a repris une heure après la fin des coups de feu. Hier après-midi, on pouvait entendre, ajoutent ces sources diplomatiques, des cris de joie saluant l'échec de l'attentat, des coups d'avertisseurs et des tirs en l'air.

Le quartier-général est fortement gardé par des militaires de l'armée

Voir page 12: Commando

Les Soviétiques boycottent les Jeux de Los Angeles

MOSCOU (AFP, AP) — Le meilleur joueur ne sera pas de la partie: l'Union Soviétique a annoncé hier sa décision de boycotter les Jeux olympiques d'été de Los Angeles.

Telle est la décision prise hier par le Comité national olympique d'URSS dans une déclaration publiée par l'agence Tass.

L'URSS, le pays à avoir accumulé le plus de médailles au cours des dernières olympiades, met notamment en cause l'attitude cavalière des autorités de Washington à l'égard de la Charte olympique et le grossier mépris des idéaux et des traditions du mouvement olympique.

Le document rappelle que le comité olympique soviétique avait déjà, le 10 avril dernier, dénoncé de présumées grossières violations de la Charte olympique par les organisateurs des Jeux. Le texte dénonce également la campagne anti-soviétique déclenchée par les « milieux réactionnaires » aux Etats-Unis.

Des groupes de pression américains se sont ingérés grossièrement dans les affaires dont la compétence appartient exclusivement au Comité d'organisation des Jeux de Los Angeles, estiment les Soviétiques.

La déclaration, qui vise notamment le mouvement « Ban the Soviets », dénonce les organisations et groupes extrémistes de toute sorte qui auraient créé des conditions jugées insupportables pour le séjour de

Voir page 12: Soviétiques

CADEAUX D'ORDINATION

Desmarais & Robitaille
845-3194
60 ouest, rue Notre Dame

VIENT DE PARAÎTRE

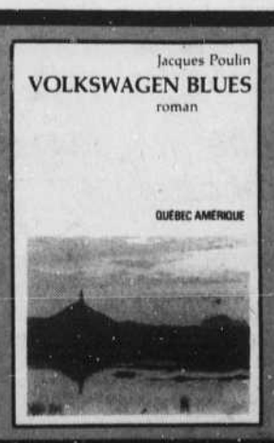

L'ÉVÉNEMENT LITTÉRAIRE DE L'ANNÉE!
APRÈS *LE MATOU*... VOICI *VOLKSWAGEN BLUES*.
À LIRE ABSOLUMENT!

Volkswagen Blues *de Jacques Poulin*

Un homme de quarante ans à la recherche de son frère depuis des années, une jeune femme avec son chat, recueillis sur la route. Le voyage à bord du vieux minibus Volkswagen, qui les mènera de la baie de Gaspé à la baie de San Francisco. Un roman fait de tendresse et d'émotion.

290 pages

450 est, rue Sherbrooke,
suite 390,
Montréal Qc (514) 288-2371

COLLECTION LITTÉRATURE D'AMÉRIQUE

14,95$

EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

À Québec, tristesse mais aussi inquiétude au sujet de la sécurité à l'Assemblée nationale

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Tristesse, sympathie envers les familles injustement touchées, solidarité autour l'Assemblée nationale, mais surtout préoccupations touchant la sécurité des ministres, des députés et du personnel, enfin réflexions quant aux mesures à prendre quotidiennement dans l'Hôtel du Parlement: telles ont été les réactions générales aux événements sanglants qui ont endeuillé l'Assemblée nationale hier.

Dans un communiqué laconique, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a fait part de «la grande tristesse,et surtout de la profonde sympathie que nous ressentons tous pour les victimes de cette violence aussi barbare qu'insensée». Au nom du gouvernement et en son nom, M. Lévesque a offert ses condoléances aux familles touchées. Il n'a pas fait allusion aux mesures de sécurité entourant l'Assemblée, ni aux menaces contre lui qu'a proféré dans un message enregistré le suspect numéro un de cette tuerie, Denis Lortie.

Hier, le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, a lui-aussi offert ses condoléances et sa sympathie aux familles touchées ainsi qu'aux personnes blessées. «La fusillade d'aujourd'hui démontre, de façon tragique, l'insuffisance des mesures de sécurité en vigueur actuellement à l'Assemblée nationale», a déclaré M. Bourassa qui précise: «Leur renforcement devient une simple question de sens commun». Comme argument, M. Bourassa ajoute: «La montée de la violence individuelle dans nos sociétés contemporaines ne nous permet pas de prendre de risques à cet égard, car la réalité d'une société démocratique comme la notre implique justement qu'elle sache faire respecter le droit de se réunir et de s'exprimer en toute sécurité».

Le drapeau du Québec sera en berne et les agents spéciaux feront une garde d'honneur lors des obsèques des trois victimes de la tuerie. L'Assemblée nationale reprendra ses travaux cet après-midi à 15 h et un hommage aux victimes sera alors certainement rendu par les représentants du Parti québécois, du Parti libéral ainsi que par le député indépendant de Sainte-Marie.

Armé jusqu'aux dents, un policier fait le guet devant l'Assemblée nationale. (Photolaser CP)

Le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, qui s'est personnellement rendu pendant une heure rencontrer les négociateurs de la Sûreté du Québec à l'Assemblée nationale hier midi, a aussi fait connaître son regret et sa consternation devant le décés de trois personnes et les blessures de 13 autres. Confirmant à 15 h 50 que l'escouade tactique de la Sûreté du Québec avait maitrisé à 14 h 15 l'individu armé qui détenait le sergent d'armes à l'Assemblée nationale, M. Johnson présentait ses condoléances aux familles éprouvées et ses voeux de prompt rétablissement aux blessés.

Le whip en chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Michel Pagé, avait auparavant fait part de la stupéfaction des députés libéraux. Interrogé par une station de radio, il déclarait que c'était jour de deuil pour tout le Québec comme pour tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique. Parlant de solidarité de l'Assemblée nationale face à ces événements tragiques, M. Pagé estimait qu'il fallait entamer une réflexion sur la sécurité à l'Assemblée nationale.

Son collègue, le député de Maskinongé, M. Yvon Picotte, a rappelé hier que les simples députés peuvent recevoir des menaces: il a cité l'exemple d'un travailleur de la construction de 51 ans, au chômage donc sans carte de compétence, qui, lundi dans son bureau de comté, menaçait de faire des ravages dans trois semaines si son problème personnel n'était pas réglé. M. Picotte a déploré que l'on entre «comme dans un moulin à vent» et que l'on circule trop librement dans l'Hôtel du Parlement. Il souhaite que les mesures de sécurité, actuellement relâchées, soient resserrées.

Pour sa part, le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, estime que «les mesures de sécurité n'ont jamais protégé personne contre les fous», en rappelant les attentats déjà commis contre le pape: même un pistolet d'enfant peut tuer en créant la panique. «Il faudra certainement augmenter les mesures de protection mais je ne réagirai pas trop vite vers la surprotection de l'Assemblée nationale», ajoute-t-il.

En rappelant le contenu du message enregistré par Denis Lortie, M. Marcoux se demande si le militaire a été pris de folie ou s'il est victime d'un certain endoctrinement anti-péquiste au sein des forces armées canadiennes: «pour tirer ainsi, sur le personnel de l'Assemblée nationale, il faut être fou ou alors fanatique», commente-t-il.

Plusieurs ministres et députés ont hier évoqué la tragédie qui aurait pu se dérouler si le «tueur fou» était entré à 14 h dans le Salon bleu, lors de la période des questions: il aurait alors pu décapiter le gouvernement et le Parti québécois (avec sans doute des balles perdues vers les libéraux...). Et même seulement s'il était entré vingt minutes plus tard hier: les travaux de la commission parlementaire étudiant les crédits du directeur général des élections débutaient à 10 h. Certains députés et surtout certains membres de leur famille en avaient froid dans le dos et les téléphones n'ont pas dérougi durant toute la matinée.

Dès que fut connue la nouvelle de l'attentat, les ministres avaient été obligés par leurs gardes du corps de se replier dans leurs bureaux bien protégés, sauf MM. Jacques Parizeau et Marc-André Bédard, bloqués pendant plus d'une heure au restaurant Le Parlementaire en compagnie des députés Jean-Claude Rivest, Roland Dusseault et Gilles Baril. Aux premières loges, observant la tournure des événements, on voyait de nombreux députés, notamment MM. Ghislain Maltais, Yvon Picotte, Richard French (PLQ), Raymond Brouillet, Michel Leduc, David Payne, Michel Gauthier (PQ).

Lortie: un caporal magasinier au bunker de Carp

GILLES PROVOST

Denis Lortie, le tireur fou qui a abattu une quinzaine de personnes à l'Assemblée Nationale du Québec, est un caporal des forces armées canadiennes. Il était affecté au quartier général d'urgence d'où quelques ministres et l'État-major de l'armée pourraient continuer à diriger le pays et les hostilités en cas de guerre nucléaire, a reconnu hier le ministère de la Défense nationale. (Le grade de caporal est tout en bas de la hiérarchie militaire, juste au-dessus du simple soldat.)

Âgé de 25 ans, le caporal Lortie était magasinier dans les entrepôts souterrains de la «station» de Carp, à 12 milles à peine d'Ottawa. Cette station, où travaillent 200 soldats et 55 employés civils, peut abriter jusqu'à 550 personnes dans un bunker sous-terrain de quatre étages. La base est aussi dotée de puissantes installations de télécommunications puisqu'elle servirait aussi de centre d'urgence d'où Radio-Canada donnerait des instructions à la population, en cas de conflit majeur.

Aucun porte-parole de la Défense nationale n'a voulu faire de commentaires sur les antécédents du caporal Lortie ou sur la normalité de son comportement habituel. «Tout cela relève de l'enquête confidentielle que nous avons entamée, en étroite liaison avec la Sûreté du Québec et la police municipale», a déclaré un porte-parole du ministère de la Défense, M. Serge Quenneville. À Montréal, le capitaine Jean Marcotte a tenu des propos similaires.

Au même titre que tous les autres soldats canadiens, M. Lortie avait été entraîné au maniement de toutes les armes légères du genre de celles qu'il a utilisée pour son attentat. La plupart des victimes ont été atteintes par le tir d'une mitraillette SMG (sub-machine gun) de calibre 9 mm. C'est une arme spécialement conçue pour les combats rapprochés, à l'intérieur des maisons par exemple. Cette arme est en effet légère, maniable et très compacte, avec un canon très court et une crosse rétractable. Elle peut utiliser deux chargeurs, un de dix balles et l'autre de trente.

En temps de paix, l'armée tient normalement un registre des armes en circulation et un simple magasinier comme Lortie n'avait manifestement pas besoin d'une mitraillette pour son travail. L'enquête militaire devra donc élucider comment il s'est procuré son attirail de combat et vérifier si les mesures de sécurité sont suffisantes.

Quoi qu'il en soit, les fonctions du caporal Lortie lui permettaient sans doute de pénétrer facilement dans les entrepôts où sont stockés les équipements de combat: à titre de «technicien en approvisionnements», il devait commander le matériel (dont l'armement), voir à son entreposage et à son entretien périodique.

Lors de l'attentat, Lortie était revêtu de sa combinaison de combat et bardé de munitions. Les rapports divergent sur la nature de son armement, certains rapports voulant qu'il ait aussi fait usage d'un pistolet ou même d'une troisième arme à feu.

Presque invisible au public, la station de Carp a été construite sur les ordres du gouvernement Diefenbaker, ce qui lui a valu le sobriquet de «Diefenbunker».

À Ottawa, le président de la Chambre des Communes annonce une réévaluation des mesures de sécurité

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Consternés par l'attentat meurtrier à l'Assemblée nationale, plusieurs politiciens fédéraux se sont hier montrés préoccupés au plus haut point par la sécurité au parlement canadien.

Ainsi le président des Communes, Lloyd Francis, a-t-il ouvert la période des questions hier après-midi en indiquant, sans plus de précisions, que toutes les mesures de sécurité du parlement seront réévaluées par le Sergent-d'armes. Auparavant il avait, au nom des parlementaires fédéraux, offert ses condoléances aux familles éprouvées par l'attentat.

Par cette déclaration, le président semblait aller aux devants des coups puisque cette révision était d'ores et déjà réclamée par des parlementaires dont le chef conservateur, M. Brian Mulroney. Celui-ci a dit en effet avoir l'impression, depuis son entrée à la Chambre des communes, que les mesures de sécurité y sont un peu lâches. Insistant sur le fait qu'il s'agissait que d'une impression et qu'il ne voulait blâmer personne, il a soumis qu'on devait se pencher attentivement sur la question.

Pour M. Mulroney, l'attentat survenu à Québec est une « tragédie terrible ». Il s'agit de s'assurer à Ottawa que le parlement fédéral n'attire pas le même genre d'individus, a-t-il dit en faisant référence au caporal Denis Lortie.

Le premier ministre Trudeau s'est pour sa part contenté de se dire « désolé d'apprendre qu'il y a eu des morts ». Il a ajouté: « je regrette beaucoup que ce soit arrivé ». Ce fut son seul commentaire de la journée.

Le ministre de la Défense, M. Jean-Jacques Blais, a aussi exprimé sa sympathie aux victimes de l'attentat. Contrairement à ses collègues, celui-ci se préoccupait moins de la sécurité au parlement que des mesures de contrôle au sein de l'armée sur la circulation des armes.

Interrogé par l'opposition, le ministre a semblé un peu embêté par les questions de l'opposition. Il ne savait pas comment Denis Lortie pouvait être en possession « d'un instrument de guerre ». Il fut aussi interrogé sur la stabilité mentale des militaires travaillant à la base de Carp, un endroit stratégique pour les membres du gouvernement en cas d'attaque nucléaire. M. Blais était cependant toujours à la recherche d'informations relatives à Denis Lortie. Avant de commenter, il voulait être en possession de tous les faits.

Nombreux sont par ailleurs les ministres et les députés qui s'intéressaient à cette affaire. Le ministre Marc Lalonde par exemple a dit croire que le caporal Lortie était loin d'être un terroriste mais de toute évidence un homme à l'esprit dérangé.

De l'avis de M. Lalonde, les mesures en place au parlement semblent adéquates. « Le parlement appartient au peuple. Il ne faut pas le transformer en forteresse. C'est une question de jugement et d'équilibre », a-t-il dit hier. De son côté, le solliciteur général, M. Robert Kaplan, s'est dit d'opinion que peu importe les mesures de sécurité qu'on puisse prendre, aucune ne saurait être à l'épreuve de toute menace.

Le leader parlementaire de l'opposition conservatrice, M. Ray Hnatyshyn, s'est montré préoccupé par un accroissement trop grand des mesures de sécurité qui pourraient devenir oppressives à l'égard des visiteurs. Plusieurs députés semblaient partager cet avis, soulignant qu'il faut dans la vie publique accepter certains risques.

Le seul incident survenu au parlement fédéral pouvant s'apparenter à l'attentat d'hier remonte à 1966. Un homme avait trouvé la mort dans une salle de toilette alors qu'une bombe qu'il transportait avec lui explosa. On croit qu'il voulait lancer cet engin sur le parquet des Communes depuis les galeries du public.

Les mesures de sécurité en vigueur au parlement consistent à limiter l'accès aux visiteurs à la porte centrale dite de la Tour de la paix. On doit alors s'identifier. Les personnes qui assistent aux délibérations de la Chambre des communes sont accompagnés de gardes de sécurité. Ils doivent passer à travers les mêmes installations de sécurité pour la détection du métal qu'on retrouve dans les aéroports.

Les employés de la Chambre des communes et les journalistes ont accès à l'édifice principal par toutes les portes. Ils doivent afficher bien visiblement une carte d'identification officielle soit à leur cou ou épinglé aux vêtements. Cette mesure a été rendu obligatoire après que plusieurs appels à la bombe il y a quelques années aient accru les préoccupations des responsables de la sécurité.

À l'Assemblée nationale, les visiteurs ont accès au parlement par plusieurs portes et même, pour ceux qui le savent, par d'autres édifices gouvernementaux qui sont reliés au parlement via des tunnels. À chaque entrée, un garde de sécurité vérifie et enregistre l'identité des visiteurs.

Pour avoir accès aux galeries du public au Salon bleu, les visiteurs doivent avoir un laisser-passer émis par le bureau du président. Aucune fouille n'est faite. Les visiteurs doivent simplement laisser leurs effets personnels, sacs à main, serviettes, manteaux, au vestiaire.

Journalistes et fonctionnaires peuvent être tenus de s'identifier, mais le port d'une identification n'est pas formellement obligatoire. Il y a quelques années, la présidence de l'Assemblée nationale a voulu exiger des journalistes le port des cartes d'identité officielles émises par le gouvernement pour entrer au parlement, mais a retraité devant les objections de vétérans de la tribune de la presse. À Ottawa, une telle mesure est un peu inutile puisque les gardes de sécurité reconnaissent rapidement les habitués.

La sécurité à la Chambre des communes comme à l'Assemblée nationale est la responsabilité du sergent-d'armes. Les gardes de sécurité ne sont pas armés. À Québec tout au moins des policiers en civil sont présents dans les galeries du public au moment de la période des questions. Des incidents mineurs sont déjà survenus dans ces galeries impliquant des personnes voulant manifester des désaccords quelconques à l'endroit du gouvernement.

Denis Lortie voulait «détruire le Parti québécois»

QUÉBEC (PC) — C'est pour «détruire le Parti québécois» que le soldat Denis Lortie des Forces armées canadiennes a ouvert le feu à l'Assemblée nationale hier matin avec une mitraillette militaire de 9 mm.

L'énergumène avait pris soin d'enregistrer une cassette où il expliquait les motifs de son geste. Il l'a remise à un poste de radio de Québec avant de se rendre au Parlement.

Sur cette cassette d'une quinzaine de minutes, Denis Lortie, 25 ans, affirme que «le Parti québécois sont des personnes qui ont fait beaucoup de tort à la langue française».

«Les personnes de l'autre langue nous trouvent stupides», affirme Lortie.

L'enregistrement est une longue suite démente de propos incohérents et violents contre le gouvernement québécois.

«Aucune personne va pouvoir m'arrêter, pas même la police, pas même l'armée», poursuit Lortie.

La qualité inaudible du son de l'enregistrement montre que la cassette a été produite dans des conditions difficiles.

Lortie affirme qu'il «aurait pu s'attaquer au Parti libéral à Ottawa».

«La politique, c'est une vraie bouffonnerie, poursuit le militaire dément. Quand il y en a un qui parle, il y en a toujours un qui rit en arrière».

«Entre 10 h 00 et 11 h 00, le parti n'existera plus. Je vais tout tuer ce qui est sur mon chemin au Parlement».

«Avant qu'il ne soit trop tard, je vais vous arranger ça».

Le poste de radio CJRP de Québec a reçu la cassette des mains du militaire vers 9 h 25, avec instructions de ne pas l'écouter avant 10h.

Les journalistes du poste ont toutefois écouté la cassette sur-le-champ et, devant la gravité des propos qu'ils ont entendus, ils ont prévenu la Sûreté municipale de Sillery où sont situés les locaux de la station.

Il était toutefois trop tard: le militaire avait commencé son oeuvre destructrice.

guérin l'éditeur qui édite
Mon nouveau programme de français au primaire
ISBN-2-7601-1084-2 — 4,75$
En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

L'enseignement et l'apprentissage reposent non seulement sur la relation de l'enseignant avec l'enfant mais sur une relation authentique de l'enfant avec toutes les composantes de son milieu. L'enfant s'exprimera spontanément s'il est placé dans des situations proprement motivationnelles. Les activités proposées inciteront l'enfant à utiliser à bon escient les types de discours expressif, informatif, incitatif, poétique et ludique.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée
Soins de la vision
Lunetterie Lentilles de contact
849-1274

RESTAURANT AVENUE GRECQUE
SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES
Soupe
ou
Hors d'oeuvre variés grecques
Salade grecque
Brochettes de crevettes
ou
Poisson frais
ou
Shish Kebab
Dessert
Café 12,95$
5585 ave. du Parc Montréal
Rés.: 270-1304
Heures d'ouverture: de 11h00 à 24h00

«Pour moi, mes dents c'est important»

«Parfois, la nature fait bien les choses. Tenez, moi par exemple, j'ai de bonnes dents et je tiens à les conserver. Je les brosse après chaque repas, je surveille mon alimentation et je visite régulièrement mon dentiste.

Entre vous et moi, une p'tite visite chez le dentiste, ça vaut le coût...

parce que nos dents, c'est important.»

Ordre des Dentistes du Québec

Procurez-vous le dépliant intitulé "Pour moi, mes dents c'est important" en visitant votre dentiste ou en écrivant à:
L'Ordre des dentistes du Québec
3565 rue Berri, bureau 200
Montréal H2L 4G3

Exportation de matériel stratégique

À l'été 1980, les trois accusés montréalais avaient reçu la visite de représentants du gouvernement pakistanais

RODOLPHE MORISSETTE

En juillet 1980, deux représentants du gouvernement pakistanais viennent dans la métropole rencontrer à diverses reprises les trois Montréalais qui subissent actuellement leur procès, accusés d'avoir exporté illégalement du matériel stratégique vers le Pakistan entre avril et août de la même année.

MM. Salam Elmenyawi, Abdul Aziz Kahn et Mohammed Ahmad, de même que la compagnie Serabit Electronics de Montréal, sont accusés en effet d'avoir exporté sans permis des pièces d'équipement présumément utilisées sur des moteurs faisant partie d'une usine d'uranium enrichi au Pakistan.

Les deux visiteurs mystérieux du Pakistan, MM. Anuar Ali et Imtiaz Bhatti, avaient obtenu à l'ambassade canadienne d'Islamabad des visas canadiens pour un séjour d'un mois. Le juge Gérald Ryan de la Cour supérieure n'a pas admis la preuve que la Couronne voulait établir des occupations exactes des deux visiteurs dans le gouvernement pakistanais ni le le but officiel de leur visite (il ne s'agissait que de ouï-dire).

Un représentant de l'ambassade canadienne à Islamabad, M. Don Collier, a néanmoins témoigné qu'on leur avait accordé ce type particulier de visas qu'on livre aux représentants de gouvernement qui ne font point partie du personnel diplomatique.

Toujours est-il que la GRC attendait MM. Ali et Bhatti à Montréal. Trois policiers des services de filature ont rendu compte hier de leur surveillance. Deux des accusés, MM. Khan et Ahmad rencontrent MM. Ali et Bhatti dans les locaux de Serabit le 10 juillet 1980, puis ces deux derniers retournent à leur hôtel au centre-ville vers minuit.

Le lendemain après-midi, MM. Ahmad et Khan se rendent à la firme Serabit, rue Jean-Talon. Le soir, les trois accusés dînent avec les deux émissaires du gouvernement pakistanais au restaurant Les Mouettes, boulevard Laurentien. Ils ignoraient qu'à la table voisine mangeait un policier de la GRC. Enfin, le 13 juillet, nouvelle rencontre des cinq personnes chez Serabit.

Plus tôt dans la journée d'hier, la Couronne a interrogé le Dr Bary Phillips, un expert en mini-circuits de la Datel Engineering de Mansfield, Massachussets. Il a expliqué en quoi consistait l'une des pièces d'équipement confisquées par la police fédérale le 29 août 1980 — matériel que la compagnie Serabit destinait à une firme gouvernementale d'Islamabad.

Le Dr Phillips a dit que Datel est la seule compagnie à fabriquer ce mini-circuit hybride qu'est le HDAS-16MS, composé d'un circuit imprimé et d'un mini-terminal à 62 pointes d'or. L'appareil, qui se branche à un ordinateur, sert à traduire en langage d'ordinateur une variété de signaux (température, etc).

Le témoin a précisé que sa compagnie fabrique trois variétés de ces micro-circuits hybrides (suivant les températures qu'ils peuvent subir): celle qui est destinée à l'industrie militaire, une autre pour l'industrie et une dernière pour usagé commercial. La pièce saisie par la police était destinée à l'usage commercial, a dit le Dr Phillips.

Lundi, l'inspecteur René Garceau, de la GRC, témoignait au sujet des déclarations faites à la police par les prévenus en 1980. A M. Elmenyawi il avait demandé: « Considérant la nature de cet équipement et le fait que le Pakistan travaille actuellement à fabriquer une bombe atomique, avez-vous, à quelque moment, soupçonné que cet équipement pourrait éventuellement servir au gouvernement pakistanais à fabriquer des armements nucléaires ? » — M. Elmenyawi avait répondu que non.

La défense a demandé à M. Garceau d'où il tenait de tels soupçons. Objection de la Couronne, maintenue par le juge.

La Couronne a fait entendre deux représentants du gouvernement fédéral qui, en 1980, examinaient les demandes de permis spéciaux pour l'exportation de biens à l'étranger. Les procureurs les ont interrogés sur la nature des inverseurs et de leurs éléments (soit essentiellement des diodes et des thyristors, des capaciteurs et des industeurs — pièces que les accusés auraient livrées au Pakistan en 1980.

Mme Marta Moszczenska était alors un agent du Programme de de développement des marchés d'exportation, au ministère de l'Industrie et du Commerce. Elle explique que même si les inverseurs sont, comme les thyristors et les capaciteurs, classés dans l'index alphabétique du ministère — et auquel tous les exportateurs peuvent se référer — comme biens appartenant au secteur de « l'électronique », ce type d'équipement, comme ses éléments, est toujours référé en même temps aux experts de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). C'est que les inverseurs et ses composantes peuvent simultanément faire partie du groupe 8, soit avoir quelque utilisation nucléaire.

En 1980, témoigne-t-elle, Ottawa n'aurait jamais autorisé l'exportation, vers le Pakistan, entre autres pays et notamment, de biens identifiés comme appartenant au groupe 8.

De son côté, M. David Sanden, de la CCEA, a reconnu qu'il existe des inverseurs d'un usage (électronique) qui n'a rien à voir avec l'uranium enrichi ni avec la fabrication d'armes nucléaires. Comme le Canada ne fabrique pas d'uranium enrichi, a-t-il continué, il est très difficile de trouver au pays des experts capables de distinguer entre les deux. Il faut souvent, dans ces cas, recourir à des experts américains, dit M. Sanden.

A l'occasion de ces témoignages, la défense a fait valoir le noeud de l'argumentation qu'elle développera. Les index du ministère de l'Industrie et du Commerce classent les inverseurs et leurs composantes comme matériel électronique. Donc, conclut Me Serge Ménard, un exportateur « raisonnable » qui consulte ces listes peut penser — peut-être en faisant erreur, concède-t-il, qu'il n'y a pas lieu de demander de permis spécial.

Mulroney appuie la lutte des expropriés de Mirabel

OTTAWA (PC) — Le leader conservateur Brian Mulroney appuie, en principe tout au moins, la lutte des expropriés de Mirabel pour faire reconnaître leurs droits.

C'est ce qui ressort d'une rencontre d'une trentaine de minutes entre le chef conservateur et les représentants des expropriés de Mirabel, dont le président du Centre d'information et d'animation communautaire, M. Jean-Paul Raymond.

À sa sortie de la rencontre, M. Raymond a soutenu que M. Mulroney avait donné un « appui sans condition » aux expropriés.

« Il nous a promis qu'il ferait le nécessaire pour régler le problème par la justice » et dans les meilleurs délais, advenant son élection, a soutenu M. Raymond.

Mais le chef conservateur ne s'est pas engagé de façon précise envers chacune de leurs demandes, en particulier la reconnaissance des investissements faits par les occupants des terres expropriées.

Cependant, M. Mulroney se serait déclaré intéressé à aller rencontrer les expropriés à Mirabel au cours de l'été.

Selon le député de Joliette Roch LaSalle, qui était présent lors de la rencontre, M. Mulroney veut tout simplement que justice soit rendue aux expropriés.

« Avec un tel principe de départ, nous sommes confiants d'en arriver à un arrangement équitable avec les expropriés et je ne crois pas que le gouvernement sera tenu de débourser des millions de dollars cette fois-ci », a soutenu M. LaSalle.

Les États-Unis veulent accuser deux ex-felquistes d'avoir détourné un avion vers Cuba . . . en 69

RODOLPHE MORISSETTE

Deux anciens militants du Front de libération du Québec (FLQ), MM. Alain Allard et Pierre Charette, viennent d'être appréhendés par la Gendarmerie royale du Canada. Les deux prévenus ont comparu hier en Cour supérieure: les États-Unis veulent leur extradition pour les accuser d'avoir détourné un avion américain vers Cuba en... 1969.

La Cour supérieure entendra la demande d'extradition le 5 juin prochain. Entre-temps, le juge Paul Martineau a libéré les deux prévenus moyennant un cautionnement dont il a interdit de publier les conditions.

MM. Charette et Allard, âgés respectivement de 41 et 37 ans, sont revenus volontairement au Québec en 1979, après un exil de près de dix ans à Cuba. Les Américains ne pouvaient pas mettre la main sur eux tant qu'ils étaient à Cuba. De retour ici, cependant, les deux ex-felquistes ont dû affronter d'abord la justice canadienne. Maintenant qu'ils sont libres, ils sont attendus par les Américains.

Jean-Pierre Charette à son retour d'exil, en février 1979, en compagnie de son avocat Andre Williams. (Photolaser CP)

Pour se rendre à Cuba, ils auraient, suivant la police, détourné un avion de la Eastern Airlines qui quittait l'aéroport La Guardia de New York le 5 mai 1969 à destination de Miami.

Les deux jeunes felquistes voyageaient en première classe. Armé d'un pistolet, M. Charette aurait menacé de tuer l'hôtesse Nancee Nowicki si elle ne lui donnait pas accès au cockpit de l'appareil. Une fois dans la cabine de pilotage, M. Charette aurait ensuite, grâce à son arme, forcé l'équipage à modifier la direction du Boeing 727 pour atterrir à La Havane, pendant que M. Allard surveillait les 68 passagers, poignard à la main, et les empêchait de quitter leurs sièges.

La police américaine a déposé des accusations contre les prévenus le 10 mai 1983. A suivi la requête qui sera entendue dans un mois en Cour supérieure pour que soient extradés les deux hommes.

Avec M. Pierre-Paul Geoffroy, MM. Charette et Geoffroy formaient une cellule du FLQ en 1968. Quant ils sont revenus au Québec — Charette en janvier et Allard, le dernier de tous, en décembre 1979, ils ont été accusés d'avoir posé trois bombes à l'automne 1968.

L'une avait explosé sans grands dommages et aucun blessé à une succursale de la Régie des alcools, rue Sherbrooke ouest, à Montréal. Deux autres, placés respectivement au Club Renaissance et au Club de réforme, lieux de rencontres sociales de militants unionistes et libéraux à l'époque, n'avaient pas explosé.

Les deux hommes avaient reconnu leur culpabilité et écopé de brèves peines d'emprisonnement, purgées depuis lors. Aujourd'hui, M. Allard est marié et père de deux jeunes enfants. Il est sans emploi et habite la campagne. M. Charette a une petite famille aussi et travaille comme rédacteur pour une revue spécialisée de Montréal.

Larose veut que la CSN revienne à la CSST

CLÉMENT TRUDEL

Il faut que la CSN (Confédération des Syndicats Nationaux) ait le courage de « reposer clairement l'ensemble de la question » de sa présence à la CSST (Commission Santé et Sécurité au Travail). Le président de la centrale, M. Gérald Larose, s'est dit hier, en entrevue, favorable à un retour de la CSN au sein d'un organisme qu'elle boude; à deux reprises récemment, le Conseil confédéral a discuté d'une « politique de présence » qui pourrait pousser les délégués au 52e congrès de la centrale (qui s'ouvre dimanche prochain à Montréal) à restaurer un mandat syndical auprès d'un organisme certes controversé mais d'où la CSN ne saurait s'absenter indéfiniment sans accroître les difficultés que la centrale s'est créées en ne participant pas activement à la CSST.

Au cours de la même entrevue accordée au DEVOIR — dont on lira demain un compte rendu plus détaillé — M. Gérald Larose s'est notamment félicité de la santé financière de la CSN qui, pour l'exercice de deux ans se terminant le 29 février 1984, se retrouve avec un surplus budgétaire de $970 000. Le revenu de la centrale, au cours des 24 derniers mois, a été de $23,6 millions. On note pour 1984 une « subvention fédérale à l'éducation » de $614 000 ainsi qu'une subvention de la CSST de $1,8 million. Il restait, fin février, à percevoir $329 000 de « per capita » et l'on a établi une provision de $82 000 pour créances douteuses.

M. Larose a souligné que sa centrale, malgré les difficultés rencontrées depuis deux ans, a attiré en deux ans 20 000 nouveaux adhérents (dont 8 000 venaient du secteur privé). Ce qui confirme que la CSN est et demeure, selon lui, une option encore « signifiante pour les non organisés » — le gain net de cotisants se situe à 10 000 environ, en raison des fermetures d'usines ou des départs de quelques syndicats dans le même laps de temps.

Les résidents du square Saint-Louis sonnent l'alarme

La prostitution et le commerce de la drogue ont atteint un seuil intolérable

ANGÈLE DAGENAIS

Les problèmes reliés à la prostitution et à la drogue sont tels au square Saint-Louis que le Comité de résidents de ce quartier a décidé d'utiliser les médias pour forcer les autorités municipales à agir. Jusqu'à maintenant le comité exécutif de la Ville de Montréal, les patrouilleurs du service de police, le service de la circulation ou l'escouade de la moralité n'ont fait que la sourde oreille à leurs pétitions, lettres et appels répétés, affirment les résidents.

Ceux-ci recommandent deux mesures « très simples » pour régler le problème: changer le sens de la circulation des rues du quartier de façon à créer un véritable labyrinthe rendant la sollicitation motorisée des clients de la prostitution quasi impossible et assurer la protection des citoyens et des enfants de façon permanente par deux policiers patrouilleurs à pied pour chasser tous les indésirables (prostitués, proxénètes, vendeurs de drogue, ivrognes, traînards, vandales, etc).

Au cours de la conférence de presse qu'ils tenaient hier matin pour exposer le problème sur la place publique, les résidents ont expliqué que la prostitution a atteint des seuils intolérables depuis six mois au square Saint-Louis et dans les rues avoisinantes, Laval, Drolet, Henri-Julien, entre Sherbrooke et avenue des Pins. Le secteur est parfois envahi simultanément par 25 à 30 filles accompagnées de leurs souteneurs (certaines proviennent de l'école secondaire Nelligan du voisinage, prétend-on) qui bousculent et insultent les résidentes du quartier pour ne pas se « faire voler leur territoire », qui accomplissent des actes indécents sur la voie publique, sans compter les marchandages de drogue qui se font au vu et au su de tous continuellement.

Les résidents prétendent que de courts circuits fermés de circulation, comme on en trouve autour du square Saint-Louis, favorisent la prostitution en permettant aux clients de faire leur choix après « quelques tours de piste ». De plus, les résidents se plaignent que la rue Laval est devenue une artère de circulation lourde servant de déversoir au traffic de l'autoroute est-ouest qui emprunte la rue Sanguinet pour remonter vers le nord. Un changement de sens de la circulation, des dos d'âne ou des feux de circulation règleraient ce problème facilement, estiment les résidents.

Ayant restauré leurs maisons anciennes souvent à grands frais (les maisons de ce quartier représentent le seul ensemble victorien complet de Montréal), les résidents du quartier souhaitent que la Ville de Montréal reconnaisse formellement le caractère résidentiel du square Saint-Louis et des rues voisines et mette tout en oeuvre pour assurer la sécurité des résidents et de leurs enfants.

« Ce n'est pas parce qu'on réside dans le centre-ville, affirme l'un d'eux, M. Bruno Joyal, que l'on doit endurer les prostituées, la circulation dense et dangeureuse qui lézarde les murs de nos maisons, les détritus laissés par les ivrognes qui sortent des restaurants du mail Prince-Arthur tard la nuit, toute la clientèle de ces restaurants à trois étages qui nous volent nos rares places de stationnement, les clochards qui viennent uriner dans nos cours et nos jardins, les traînards qui font la fête et boivent de la bière jusqu'au petit matin au square Saint-Louis, etc ».

Les résidents comptent profiter des élections partielles dans leur district (Saint-Jean-Baptiste) pour forcer les candidats à se commettre sur les solutions à apporter pour ramener la paix et la sécurité dans ce quartier.

Les infirmières dénoncent la politique de non-remplacement du personnel infirmier

RENÉE ROWAN

Les infirmières et infirmiers de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont dénoncent la politique de non-remplacement du personnel infirmier mise en place par l'administration au début d'avril pour équilibrer un budget dont le déficit serait de $2.7 millions, dont près de $1.2 million au seul chapitre des soins infirmiers.

« Actuellement, pour les infirmières seulement, 85 postes par jour ne sont pas remplacés », affirme Mme Hélène Wavroch, présidente du syndicat Les infirmières et infirmiers unis auquel appartiennent les 1,200 infirmières et infirmiers de ce centre hospitalier.

En conférence de presse, hier, infirmières et infirmiers se sont insurgées contre les conditions travail « intolérables » engendrées par la nouvelle politique de l'hôpital. « Cette restriction de personnel a des conséquences sur la qualité des soins aux patients », déclare Mme Wavroch.

La directive émise par l'administration était à l'effet de limiter au strict minimum le remplacement soit pour congé de maladie, congé de maternité, vacances, etc. Cette politique de non-remplacement, estime le syndicat, augmente non seulement la charge de travail du personnel infirmier, mais aussi les risques d'erreur: « Elle met en péril la santé et la sécurité des bénéficiaires », soutient la présidente des Infirmières et infirmiers unis.

Les infirmières notent une augmentation des plaies de lit chez les malades: ceux-ci ne sont pas changés ou tournés assez souvent. Alors qu'il y avait auparavant deux infirmières pour quatre patients aux soins coronariens, il n'y en a plus que deux; le même scénario se répète aux soins intensifs de la pouponnière où n'y a plus qu'une seule infirmière au lieu de deux pour quatre bébés. Ces coupures, affirme Mme Wavroch, donnent lieu à un manque de surveillance qui peut entraîner des conséquences graves. « À la pouponnière, on a dû, une nuit, faire entrer l'infirmière-chef parce qu'il manquait trop de personnel infirmier », ajoute la présidente du syndicat.

Le 1er mai, l'administration a annoncé son intention de procéder, dans un avenir rapproché, à une coupure de 68 postes en personnel infirmier. L'an dernier, 24 postes ont été coupés par « bumping » et une trentaine sont disparus par attrition. « Cela ne peut plus continuer ainsi.

BONJOUR MONTRÉAL

TAPIS PERSANS aban

Nous déroulons le tapis rouge des grandes fêtes
pour vous présenter la

COLLECTION DES COURS ROYALES

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CANADA

Une incomparable sélection de magnifiques tapis anciens et semi-anciens persans de la plus belle qualité, acquis dans diverses successions en Iran. De nombreuses pièces remontent à la dynastie Kajar.

Cette collection vous sera présentée en même temps que notre important stock de tapis anciens et modernes, carpettes et tapis de passage dans toutes les tailles et tous les coloris. Tous les articles vous seront offerts au « prix Hall ».

VENTE À DES TERMES QUI VOUS CONVIENNENT

50% DE RÉDUCTION

Nous sommes DÉTERMINÉS à vous offrir un mode de paiement qui convient à vos moyens ET NOUS LE FERONS. Nous pouvons le faire car nous importons directement des manufacturiers. Aucun intermédiaire.

Excellente occasion d'acquérir une magnifique pièce, un investissement qui ne cessera pas d'augmenter de valeur, tout au long des années.

Nous offrons uniquement des tapis persans possédant les 5 importantes caractéristiques ABAN:

- Un pland de mise de côté vous permet d'emmener votre tapis chez vous sans avoir à payer d'intérêts ou de frais cachés.
- thibaude fournie gratuitement
- livraison gratuite
- excellente politique d'échange
- Pour fins d'assurances, certificat valable d'authenticité et d'origine.

Hôtel Mont-Royal
salon Champlain, 9e étage
1455 rue Peel, Montréal, Québec

jeudi 10 mai de 11 h 00 à 22 h 00.
vendredi 11 mai de 11 h 00 à 20 h 00.

Termes: Comptant, chèque et principales cartes de crédit

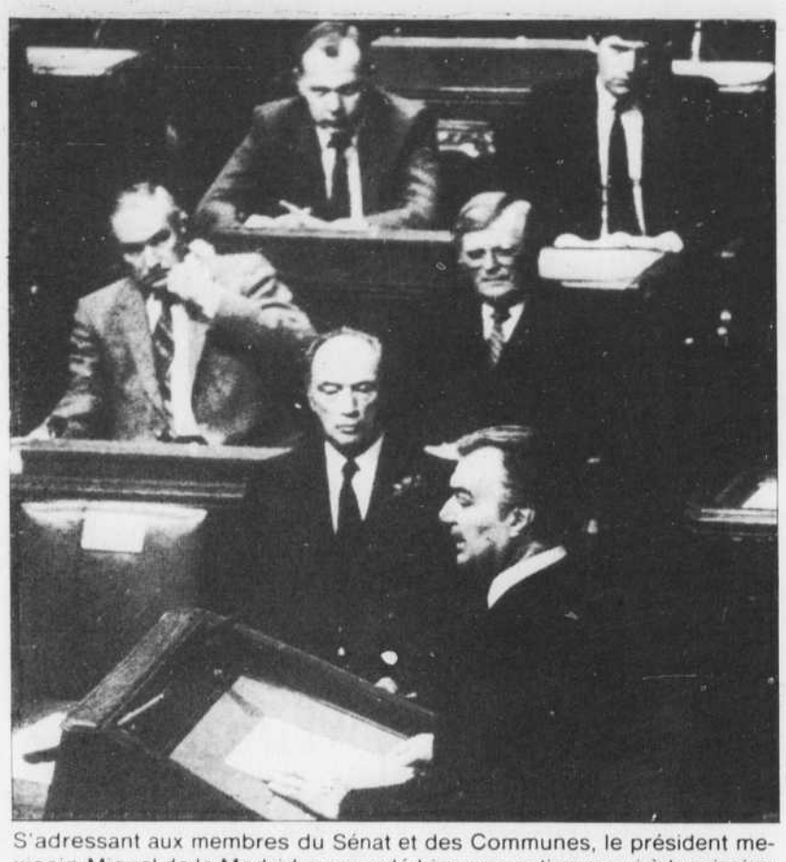

S'adressant aux membres du Sénat et des Communes, le président mexicain Miguel de la Madrid a accordé hier son entier appui à la mission de paix du premier ministre Trudeau. (Photolaser CP)

Le Canada consent un prêt de $100 millions au Mexique

PAULE Des RIVIÈRES

OTTAWA - Le président mexicain Miguel de la Madrid a dénoncé hier les appétits hégémoniques qui poussent à des dépenses militaires «astronomiques», au moment où «d'innombrables humains luttent contre la faim».

Tout au long d'un discours solennel de 20 minutes aux deux chambres du Parlement, hier, M. de la Madrid a implicitement lié les axes Est-Ouest et Nord-Sud; les tensions politiques aux inégalités entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

«L'opposition irréductible» entre l'Est et l'Ouest et «la vision unilatérale de motivation idéologique» qui en découle lèsent les souverainetés et anéantissent leurs espoirs, a déclaré M. de la Madrid en cette troisième et dernière journée de visite au Canada. M. de la Madrid a rendu hommage à l'initiative de paix du premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau. Il ne faisait aucun doute à l'entendre que les idées de l'un et l'autre sur la nécessité de réduire les tensions entre les super-puissances se rejoignent. Les deux s'entendent aussi pour déplorer l'absence de suite au sommet de Cancun de 1981 sur le dialogue Nord-Sud.

Et, hier soir, les représentants du gouvernement canadien concluaient à des entretiens « très réussis» : nos liens ont mÛri, ont-ils dit en concluant à une «coïncidence de vues» sur l'Amérique centrale.

Devant députés et sénateurs, M. de la Madrid a pour sa part parlé des efforts conjoints du Mexique et du Canada pour encourager le dialogue, d'atténuer les tensions et de promouvoir la coopération internationale pour le développement.

Le ducissement des tensions politiques ne fait qu'ajouter à l'insécurité économique estime M. de la Madrid et «une fois de plus, a-t-il dit, le poids de la crise retombe sur les pays en voie de développement.»

«Global, le problème de la dette nous affecte tous et nous devons contribuer à sa solution: pays industrialisés et pays en voie de développement. Si le protectionnisme des pays industrialisés ne cède pas sous la pression de la logique de la réalité, satisfaire aux exigences de génération de devises pourrait déboucher sur des formes indésirables d'involution», a t-il mis en garde.

Le Mexique émerge à peine d'une des plus graves crises financières de son existence et sa dette extérieure demeure énorme. Environ 20 de ses 75 millions d'habitants demeurent sans travail suffisant.

Cependant, après son élection en 1982, M. de la Madrid adoptait un programme d'austérité qui a permis à son pays de répondre aux exigences du Fonds monétaire international .

Hier, M. Trudeau a exprimé «admiration et respect» au président mexicain, pour la détermination dont il su faire preuve pour affronter la crise.

Le gouvernement canadien est d'autant plus satisfait qu'il a maintenant de bonnes raisons d'evisager un accroissement du commerce avec le Mexique, devait-il ajouter. Il espère rétablir la balance commerciale qui penche en faveur du Mexique, dpuis que ce dernier a réduit ses importations l'année dernière.

Hier, les deux pays ont effectué une «percée» en décidant d'exporter des tomates et des concombres mexicains directement au Canada, sans passer par les courtiers en alimenation des Etats-Unis. Le Canada aidera à l'exportation de ces denrées. Il a par ailleurs« démontré sa confiance» au Mexique en lui garantissant un prêt de $100 millions .

Des discussions se poursuivront dans les secteurs du tourisme (les deux veulent une meilleure part du transport aérien des touristes que des compagnies comme Iberia ou Japan Air Lines contrôlent), des pêches, de la coopération nucléaire (le Canada espérait vendre un réacteur Candu au Mexicains mais la crise est arrivée) et du transport urbain.

Le président mexicain et le premier ministre Trudeau n'ont apparemment pas abordé la réunion que M. de la Madrid doit avoir la semaine prochaine avec le président américain Ronald Reagan, à Washington.

Le gouvernement canadien estime que le président mexicain aura peut-être trouvé ici une inspiration avant d'aller à Washington. Il ignore cependant si la divergence de vues entre MM Trudeau et de la Madrid sur l'Amérique centrale explique, même partiellement, les hésitations américaines à convoquer une réunion trilatérale entre MM Reagan, Trudeau et de la Madrid.

Contestant la politique d'un ordinateur unique

Le CSE préconise l'achat d'appareils variés plus performants et moins chers

GILLES PROVOST

Le Conseil supérieur de l'Éducation a vivement contesté hier la politique québécoise d'achat des micro-ordinateurs scolaires, demandant qu'on mette au rancart l'idée d'un ordinateur unique pour miser plutôt sur la diversité des appareils et sur la concurrence entre manufacturiers.

Chaque jour, il apparaît sur le marché de nouveaux appareils plus performants et moins chers, dit-il, et le monde de l'éducation a beaucoup plus de chances d'obtenir satisfaction en misant sur des achats groupés auprès d'une large gamme de fabricants.

Les étudiants du niveau primaire seraient beaucoup mieux servis, aux yeux du conseil, si on optait pour un plus grand nombre d'appareils plus simples et économiques. Au lieu de huit ordinateurs par école primaire, le Conseil parle d'un micro-ordinateur par deux élèves! Selon lui, un appareil à «8 bits» du calibre de l'*Apple II* coûterait deux fois moins cher que ceux que Québec veut acheter.

Enfin, le Conseil nie le prétendu «retard» québécois en matière de micro-informatique scolaire et il craint qu'on ne se lance dans des achats prématurés et imprudents. Il faut, dit-il, coordonner les achats d'ordinateurs avec la formation des professeurs, avec la fabrications des logiciels d'enseignement et avec la recherche sur les meilleures façons d'utiliser les ordinateurs pour améliorer l'apprentissage des élèves.

«Nous ne voulons pas ralentir le processus, a précisé le président du Conseil, M. Claude Benjamin; nous voulons au contraire que le gouvernement familiarise les jeunes avec l'ordinateur dès le niveau primaire et qu'il entame l'initiation formelle à l'informatique dès le début du secondaire. Nous voulons aussi qu'il accélère la recherche pédagogique, la fabrication de logiciels et la formation du personnel, le tout en gardant prudemment les portes auvertes et en misant sur l'autonomie des commissions scolaires.»

Tout en reconnaissant qu'il est légitime de promouvoir une industrie québécoise de l'informatique, M. Benjamin a soutenu que l'ordinateur doit d'abord servir les besoins de l'éducation. «Telle est notre première préoccupation», dit-il. (À ses yeux, les jeux ne sont pas encore faits et il est encore possible à Québec de rectifier le tir puisqu'aucun contrat n'a encore été formellement conclu avec Comterm-Matra et que leur appareil n'a même pas encore passé les tests requis).

La grande priorité québécoise, aux yeux du Conseil supérieur de l'éducation, ce devrait être la formation du personnel enseignant. «Dans le secteur privé, écrit-il, une compagnie qui veut demeurer concurrentielle doit se soucier constamment de la formation de ses employés. Il est très significatif, par exemple qu'IBM consacre 9.8% de sa masse salariale à la formation (souligné dans le texte). Cela représente des sommes énormes. On observe le même phénomène pour la formation des mécaniciens lorsque de nouvelles voitures apparaissent sur le marché... La formation de la main-d'oeuvre est capitale pour la qualité et l'efficacité de la production. Pourquoi serait-ce différent en éducation?»

Claude Benjamin

Le conseil propose donc que l'on augmente substantiellement la durée du recyclage des enseignants en informatique et qu'on dégage des sommes spécifiques à cette fin, dans le budget scolaire. Il est «irréaliste», aux yeux du conseil, de demander aux commissions scolaires de financer le perfectionnement des maîtres en informatique à même les budgets de suppléance et de perfectionnement ordinaires, déjà lourdement engagés pour l'implantation des nouveaux programmes d'enseignement.

Pour le reste, l'avis du Conseil supérieur endosse les politiques du gouvernement et demande simplement d'allouer plus de ressources à l'opération: guides pédagogiques pour l'enseignement par ordinateur, soutien accru aux expériences pédagogiques et aux projets-pilotes, efforts accrus pour intéresser les filles, budgets pour la fabrication et l'achat de logiciels didactiques, grilles d'évaluation des didacticiels disponibles, achat d'un plus grand nombre d'appareils à bas prix, budget pour l'entretien de tous ces équipements, etc.

Les provinces de l'Ouest souhaitent la libéralisation du commerce international

KELOWA (PC) — Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont demandé hier au gouvernement fédéral de songer en priorité à la possibilité de libéraliser le commerce international. Selon eux, une telle évolution est nécessaire si l'on veut que la reprise économique persiste, créer des emplois, accentuer l'exploitation des ressources naturelles et diversifier l'économie dans l'Ouest du pays.

Les premiers ministres ont exprimé cet avis dans un communiqué à l'issue d'une rencontre de deux jours, à Kelowna. Ils ont demandé l'élimination des barrières tarifaires internationales applicables aux produits canadiens, en particulier aux produits agricoles et aux ressources naturelles en demande.

Ils se sont aussi prononcés en faveur d'efforts plus consistants de mise en marché et de publicité, sous-entendant une meilleure communication et une plus grande coopération entre le fédéral et les provinces en ce qui regarde les missions commerciales et la participation aux foires. Et ils ont souhaité une expansion des démarches en vue d'ouvrir des marchés à l'exportation, à laquelle devrait s'ajouter des méthodes de financement des exportations plus stimulantes.

«On doit reconnaître le formidable impact que pourraient avoir les pays dynamiques de la zone du Pacifique sur le Canada. Notre pays doit accorder la priorité à l'établissement de relations commerciales avec ces pays», ont affirmé les premiers ministres.

Le Canada doit, selon eux, continuer à résister à toute mesure protectionniste comme les quotas d'importation sur les automobiles et à toute autre barrière non tarifaire, parce que le commerce est une voie à deux sens et le Canada doit demeurer ouvert aux exportations des autres pays, s'il espère en retour pouvoir exporter.

Les médecins de Gaspé réclament une solution globale pour la région

RENÉE ROWAN

Ce que les médecins de Gaspé réclament pour régler le problème dans les centres hospitaliers périphériques, c'est une solution globale et non des solutions apportées isolément et en sourdine.

« C'est présentement le jeu du gouvernement de nous diviser et de nous faire attendre », soutient au cours d'un entretien téléphonique le Dr Daniel Dubois, porte-parole du Conseil des médecins et dentistes de l'Hôtel-Dieu de Gaspé qui ont démissionné en bloc lundi pour protester contre le manque « flagrant » de médecins omnipraticiens à Gaspé.

Le Dr Dubois commentait la déclaration du président du Conseil des médecins et dentistes du centre hospitalier de Dolbeau qui s'est déclaré particulièrement déçu par l'initiative des médecins de Gaspé de démissionner en bloc. Selon le Dr Paul-Emile Bérard, le geste posé par les médecins de Gaspé pourrait nuire au règlement du dossier de Dolbeau où la situation est encore plus pressante.

Le premier ministre René Lévesque a évoqué lundi une révision du régime de primes d'éloignement. Actuellement quand un nouveau médecin va pratiquer en région désignée, il reçoit la première année le plein tarif de base alors qu'un autre qui s'installe dans une région où il y a un surplus d'effectifs ne reçoit que 70 % de la rémunération de base. Après la première année, si le médecin continue à pratiquer en région désignée, il reçoit 15 % de plus de la rémunération de base, soit 115 %.

« Cette prime de rétention n'est pas aussi incitative qu'on le souhaiterait, mentionne le Dr Dubois. On Ontario, par exemple, le programme est plus généreux: la prime d'éloignement est versée dès la première années et n'est pas imposable ».

Le Dr Dubois souhaite une bonification de la pratique générale de la médecine dans les établissements de santé en périphérie: « C'est, précise-t-il, une pratique difficile, dure, qui met sur le dos des médecins d'énormes responsabilités, qui exige d'eux beaucoup de disponiblité ». Ce qui, estime-t-il, exige un salaire horaire qui serait plus élevé que ce qui est payé en moyenne à un médecin qui est à salaire.

Cette bonification de la pratique générale en établissement devrait aussi s'appuyer sur un « service de médecine générale qui serait fort et bien structuré, poursuit-il. Il faut aussi que les fonctions administrative soient rémunérées. Ce sont là des choses à négocier », affirme le Dr Dubois.

Il y aura vendredi, à Gaspé, une rencontre des représentants des médecins de chaque hôpital de la Gaspésie. « C'est l'amorce d'un mouvement régional parce que nos problèmes sont les mêmes à l'étendue du territoire », remarque le porte-parole des démissionnaires.

Il y a actuellement en Gaspésie 138 médecins généralistes, spécialistes et dentistes pour 115,032 habitants. Cela représentant 1.19 généraliste pour 1,000 habitants alors que cette statistique est de 2.4 pour le Québec et de 3.1 pour Montréal. Cet écart est encore plus accentué pour les spécialistes.

« La Gaspésie est le tiers-monde de la province pour ce qui est des soins de santé », n'hésite pas à affirmer le Dr Dubois.

POUR L'AMOUR DE DIEU, DONNEZ.

Cet uniforme dans la rue est comme un phare. C'est un signal d'aide. De compassion. De dévouement.

Très peu de gens savent tout ce qu'on exige d'un soldat de l'Armée du Salut. Des horaires inhumains. Une patience à toute épreuve. Affronter des situations pénibles.

Prendre en charge ceux dont la société est incapable d'assumer la responsabilité.

Apporter de l'aide, de l'espoir, à ceux qui en ont le plus besoin.

Mais certains le savent.

Quiconque a reçu un jour l'aide de l'Armée du Salut le sait.

Pour tous ces gens, nous vous demandons de donner.

Autant que vous pouvez. Pour l'amour de Dieu.

ARMÉE DU SALUT

ÇA VAUT PLUS QUE D'Y PENSER... LE DROIT

SUR LES DEUX RIVES DE L'OUTAOUAIS où plus de *315,000 consommateurs d'expression française achètent dans OTTAWA, GATINEAU, HULL, VANIER, AYLMER et leurs ENVIRONS

LE DROIT est le seul quotidien français de la région, celui qui, tous les jours, pénètre dans leurs foyers pour y transmettre votre message!

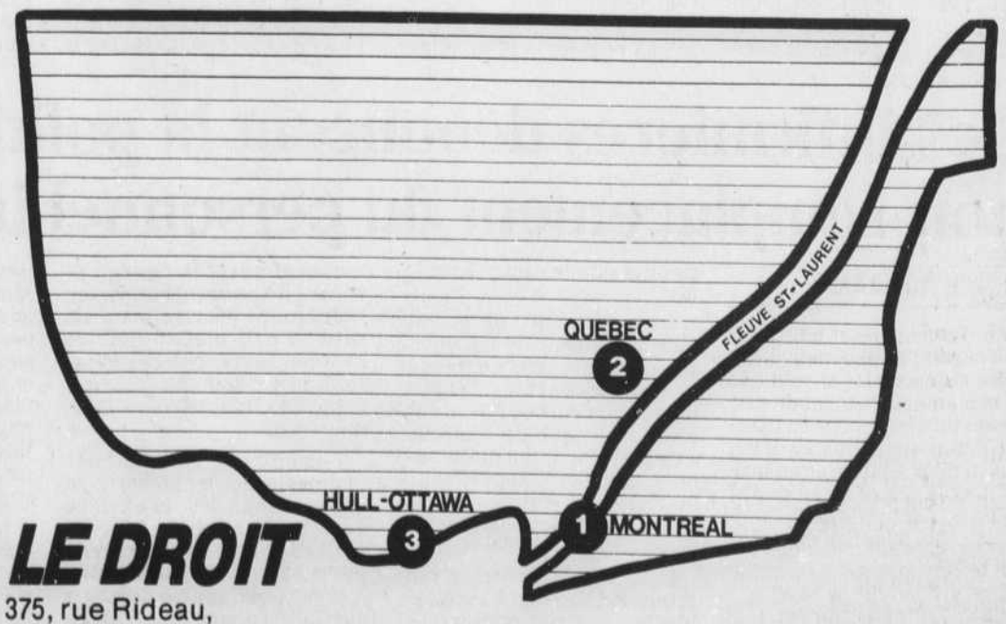

LE DROIT
375, rue Rideau,
OTTAWA, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
Georges Mercier, représentant

* Statistique Canada, 1980

INFORMATIONS INTERNATIONALES

On s'attend à un engagement accru des États-Unis au Salvador

La violence fait quatre morts lors du dépouillement des votes à Panama

PANAMA (Reuter, AFP) — De violents incidents qui ont éclaté pendant le dépouillement des résultats des élections présidentielles de dimanche ont fait quatre morts et une trentaine de blessés à Panama.

Des hommes fortement armés, portant les couleurs du Parti démocratique révolutionnaire (PRD, au pouvoir), ont ouvert le feu sur des partisans de l'opposition qui attendaient le résultat du dépouillement devant le Centre national électoral. Ce dernier a suspendu puis repris, hier, la compilation des résultats.

Quelque 400 personnes ont fui dans toutes les directions quand la fusillade a éclaté sur la place où elles attendaient les résultats du vote.

Après les coups de feu, 12 civils armés jusqu'aux dents et portant à leur chapeau les couleurs du PRD sont entrés dans l'édifice, sans que les Gardes nationaux interviennent. Ils en sont repartis au bout de dix minutes.

Les hommes de la puissante Garde nationale, pourtant chargée d'assurer la sécurité au centre de dépouillement, n'ont pas réagi quand la fusillade a éclaté. Des renforts envoyés sur place se sont mêlés aux militants armés du PRD, d'après des témoins.

En raison de la lenteur du dépouillement, les porte-parole de l'opposition ont déjà parlé de manipulation électorale possible par la Garde nationale. Cette dernière verrait d'un mauvais oeil le succès de M. Arias Madrid, estiment les observateurs. M. Arias Madrid a déjà été renversé par les militaires.

Selon le *New York Times*, le gouvernement américain a indiqué aux autorités militaires panaméennes que Washington couperait l'aide américaine destinée à Panama si le scrutin s'avérait vicié. Washington aurait aussi prévenu la Garde nationale de ne pas renverser M. Arias Madrid.

Le candidat du PRD, M. Nicolas Ardito Barletta, et celui de l'opposition, l'ancien président Arnulfo Arias Mardid, 82 ans, revendiquent l'un et l'autre la victoire.

Par ailleurs, à San-Salvador, l'élection présidentielle salvadorienne, dont la victoire a été revendiquée par le candidat démocrate-chrétien José Napoleon Duarte, devrait déboucher sur un engagement accru des États-Unis dans la lutte contre la guérilla, estiment diplomates et responsables du gouvernement.

Là réside, à peu de choses près, la seule certitude des observateurs en ces journées post-électorales où M. Duarte s'apprête à prêter serment en tant que premier président civil librement élu du Salvador depuis 52 ans.

Au cours d'une première conférence de presse depuis le scrutin de dimanche, il s'est engagé à écraser les escadrons de la mort, à mettre un terme aux violations des droits de l'Homme perpétrées par les forces de sécurité et à mettre en oeuvre les réformes dont le pays a besoin.

Les violations des droits humains et les activités des escadrons de la mort expliquent la réticence du congrès américain à accorder au gouvernement salvadorien l'aide économique et militaire dont celui-ci dépend pour sa survie.

Un officier de la Force de défense panaméenne tente de rassurer une femme en colère devant le palais législatif de Panama. Photolaser AP

Liban: le nouveau cabinet est prêt

BEYROUTH (AFP, Reuter) — Le nouveau gouvernement libanais de M. Rachid Karamé entrera en fonction au cours des prochains jours, bien que le problème de la représentation de l'ancien président Soleiman Frangié n'ait pas été réglé.

M. Frangié a révélé hier au cours d'une conférence de presse pour la première fois depuis la crise gouvernementale, les deux conditions qu'il continuait de poser à sa représentation au sein du gouvernement: d'une part il a refusé « la présence (au sein du cabinet) des agents d'Israël » qu'il n'a pas nommés.

L'ancien président a toujours accusé le Front libanais, dirigé par MM. Pierre Gemayel et Camille Chamoun, respectivement ministre de la Santé et des Affaires sociales, et ministre des Finances, d'être alliés à l'État hébreu.

M. Frangié a également exigé de choisir la moitié des représentants de la communauté chrétienne au sein du gouvernement. Or seul M. Abdallah Racy, son gendre, grec-orthodoxe, avait été choisi pour le représenter au sein du nouveau cabinet en tant que ministre de l'Intérieur, avec la promesse de lui confier ultérieurement le poste de ministre de l'Environnement qui reste à créer.

M. Frangié, qui avait eu hier matin un ultime entretien avec le président Amine Gemayel, a laissé entendre que M. Racy ne participerait pas aux réunions du gouvernement.

La défection de M. Racy pourrait être réparée ultérieurement, indique-t-on de bonne source, par un élargissement du cabinet qui permettrait de donner satisfaction à M. Frangié.

M. Joseph Iskaff, ministre de l'Information, pourrait assumer à titre provisoire les fonctions de ministre de l'Intérieur. M. Iskaff a déclaré hier que le gouvernement pourrait se réunir aujourd'hui.

Sept des dix ministres s'étaient déjà réunis au surlendemain de la formation du gouvernement le mercredi 2 mai, en l'absence — outre de M. Racy — de MM. Nabih Berri, chef du mouvement chiite Amal, et de Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressite (PSP, druze). M. Berri avait refusé les ministères de la Justice et des Ressources hydrauliques et électriques qu'on lui offrait.

M. Joumblatt, nommé ministre du Transport, des Travaux publics et du Tourisme, s'était solidarisé avec lui. Le dirigeant chiite est revenu lundi soir sur son refus après avoir été désigné, à sa demande, ministre d'État pour le Liban-Sud et la Reconstruction.

La difficulté posée par le refus de M. Berri était un obstacle de taille à l'action du gouvernement. Les miliciens d'Amal et leurs alliés, faisant face à l'armée libanaise le long de la ligne de front, peuvent faire échouer tout le programme gouvernemental en maintenant la tension sur le terrain.

À Jérusalem, M. David Kimche, directeur-général du ministère israélien des Affaires étrangères, avait appelé M. Berri à coopérer avec Israël pour parvenir à des accords de sécurité au Sud-Liban et éviter une confrontation.

« Je crois que M. Berri est suffisamment intelligent pour réaliser que cette coopération avec nous servirait les intérêts de son peuple, les chiites, et de son pays », a déclaré M. Kimche.

De son côté, le porte-parole du gouvernement israélien, M. Dan Meridor, a affirmé que la nomination du leader chiite n'affecterait pas les dispositions israéliennes au Sud-Liban.

Un des 200,000 autochtones des hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui ont assisté à la messe du pape. Photolaser AP

Jean-Paul II dans les hauts plateaux de Papouasie

PORT-MORESBY (AFP) — Le pape Jean-Paul II est rentré hier après-midi dans la capitale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée après avoir célébré une messe à Mont-Hagen, à laquelle assistaient environ 200,000 autochtones, dans les hauts plateaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

À Port-Moresby, le souverain pontife a béni des malades à la paroisse Saint-Joseph et s'est rendu à la cathédrale Sainte-Marie pour s'adresser aux évêques, aux prêtres, aux religieuses et aux missionnaires de l'Église catholique de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Jean-Paul II se rend aujourd'hui aux îles Salomon, dont le gouvernement a supprimé les accréditaitons des correspondants étrangers qui n'accompagnent pas le pape, pour des raisons de sécurité.

Demain, Jean-Paul II se rendra en Thaïlande, derniére étape de son voyage pastoral de dix jours en Asie et en Océanie.

La Thaïlande, qui a déjà exprimé sa satisfaction à la venue du pape, cherchera vraisemblablement à tirer partie de ce voyage pour servir la cause de son opposition au Vietnam, estiment les observateurs. La visite mettra en lumière la tolérance religieuse régnant en Thaïlande, un pays à 95 % bouddhiste, et fera apparaître l'Indochine communiste sous un jour très négatif de ce point de vue.

En outre, Bangkok en retirera un regain d'attention pour le problème des réfugiés d'Indochine, projetés sur son territoire par les soubressauts ayant suivi l'instauration de régimes communistes en 1975 au Vietnam, au Cambdoge et au Laos.

Pour la Thaïlande, la présence du pape auprès de ces réfugiés sera surtout une dénonciation implicite d'une des causes de l'exode, le conflit cambodgien.

Proposition de l'URSS à la CDE

STOCKHOLM (AFP) — L'URSS a officiellement déposé hier à la Conférence pour le désarmement en Europe (CDE), qui a repris ses travaux à Stockholm, les propositions du Pacte de Varsovie en matière de désarmement.

Ces dernières avaient été remises lundi à Budapest aux ambassadeurs des pays de l'Alliance Atlantique. Le projet, déposé par le chef de la délégation soviétique, M. Oleg Grinevsky, s'articule en six points.

Il suggère notamment la conclusion d'un accord de non-recours à la force en premier, par moyen nucléaire ou conventionnel. Le document reprend aussi la proposition soviétique de mars 1984 de gel puis de réduction des budgets militaires, et approuve l'idée de créer des zones dénucléarisées en Europe.

Ce document de travail est le quatrième déposé sur le bureau de la Conférence, après ceux présentés pendant la première session, par les seize membres de l'Alliance Atlantique et la Roumanie ainsi que par les neutres et les Non-Alignés.

LE MONDE EN BREF

■ *Torture en Turquie*

PARIS (Reuter) — La section française d'Amnistie internationale a rendu public un document dénonçant la torture systématique — coups, décharges électriques, brûlures, etc. — dans les prisons turques à l'égard des personnes arrêtées en vertu de la loi martiale. Port d'une cagoule, coups sur la tête, dans les jambes et sur la plante des pieds, torture à l'électricité sont les tourments décrits par certains détenus libérés.

■ *Hélicoptère hondurien abattu au Nicaragua*

MANAGUA (AFP) — Un hélicoptère des forces armées honduriennes qui se trouvait dans l'espace aérien du Nicaragua, a été abattu hier par l'armée sandiniste et ses cinq membres d'équipage sont morts, a annoncé le ministre nicaraguayen des Affaires étrangères, le père Miguel d'Escoto. L'appareil, a précisé le ministre, est tombé à 8 kms à l'intérieur du Nicaragua, au nord-ouest de la localité de Potosi, sur la rive nicaraguayenne du golfe de Fonseca.

■ *Soldat tué en Ulster*

BELFAST (AFP) — Un soldat à temps partiel du Régiment de l'Ulster (UDR, auxiliaires locaux de l'armée britannique) a été tué par balles hier matin près de Dungannon, dans le nord de l'Ulster, a-t-on appris de source policière à Belfast. Trois inconnus ont ouvert le feu sur lui avant de s'enfuir en voiture. Cet attentat est survenu quelques heures avant l'ouverture du plus grand procès jamais organisé en Irlande du Nord. Trente-sept hommes et trois femmes devaient comparaître hier à Belfast sous les chefs d'inculpation de meurtre, possession d'armes, conspiration, appartenance à l'IRA (Armée républicaine irlandaise) et INLA (Armée nationale de libération irlandaise) notamment. Ces 40 personnes ont été arrêtées sur dénonciation d'un « super-mouchard », M. Raymond Gilmore.

■ *Américain enlevé à Beyrouth*

BEYROUTH (AFP) — Un pasteur américain, M. Benjamin Weir, a été enlevé hier matin à Beyrouth-Ouest par trois hommes armés non identifiés, a-t-on appris de source policière. Selon le témoignage de sa femme, des hommes armés circulant à bord d'une voiture blanche sans plaque d'immatriculation l'ont obligé à monter à bord avant de partir vers une destination inconnue.

■ *Huit bombes explosent au Chili*

SANTIAGO (Reuter) — Huit bombes au total ont explosé lundi soir à Santiago et Valparaiso, endommageant une succursale de banque et des installations de distribution de l'électricité, a annoncé la police chilienne. Peu auparavant, des cocktails molotov avaient été lancés contre un bâtiment abritant les locaux du quotidien *El Mercurio*, à Santiago, déclenchant un début d'incendie. Ces attentats n'ont fait aucune victime. Des organes de presse ont reçu des coups de téléphone revendiquant les attaques à la bombe au nom du Front patriotique Manuel Rodriguez, un mouvement de guérilla de gauche.

■ *$250 millions pour Chypre*

WASHINGTON (Reuter) — Le président Ronald Reagan a proposé hier de créer un fonds de reconstruction et de paix à Chypre, doté de 250 millions de dollars, afin d'encourager les communautés grecque et turque à se réconcilier. Dans un communiqué, M. Reagan déclare qu'il veut adopter « une approche nouvelle » face au conflit et appelle le Congrès à cesser ses « actions punitives » contre Istanbul. Le chef de l'État fait allusion à l'embargo imposé par le Congrès contre la Turquie de 1975 à 1978, notamment.

■ *Tchador obligatoire à Londres*

LONDRES (Reuter) — Les employées de l'agence londonienne de la Banque iranienne Melli ont reçu l'ordre de porter le tchador et de supprimer tout maquillage sous peine d'être immédiatement licenciées. Les cinquante femmes, pour la plupart britanniques, qui travaillent pour la banque, ont immédiatement fait appel à leur syndicat qui leur a conseillé d'ignorer purement et simplement l'ultimatum de la direction.

Nicaragua: Vers une situation salvadorienne «à l'envers»

MARCEL NIEDERGANG
(co19,9,10*Le Monde*)

MANAGUA — Le ton se durcit nettement à Managua, où les dirigeants affrontent une vague de protestations d'une telle ampleur que même la presse officielle en fait état.

Des pères de famille se plaignent que leurs garçons aient été envoyé sur des théâtres d'opérations, alors que les autorités prétendaient qu'ils étaient encore à l'arrière. Une manifestation de mères de soldats a été sèchement dispersée devant la commission des droits de l'Homme à Managua.

M. Daniel Ortega, le coordonateur de la junte sandiniste, a admis qu'il y avait des « difficultés » et que la « communication » devait être améliorée.

Mais M. Tomas Borge, ministre de l'Intérieur est beaucoup plus tranchant. « Tout pour la guerre, a-t-il dit. Car c'est tout le pays qui est en guerre. Et c'est une guerre brutale que le tout-puissant seigneur de la Maison Blanche a lancée contre nous ». Le leader précise que 219 combattants sandinistes étaient tombés « au cours des dernières semaines », c'est-à-dire presque autant que pendant toute l'année 1983.

De la sueur, du sang et des larmes: c'est bien un ton churchillien que les dirigeants sandinistes emploient pour galvaniser une population fatiguée, agacée par les restrictions, inquiète pour ses enfants, et à qui l'on annonce de « nouvelles privations » et de « nouveaux sacrifices ».

Et il est vrai que la situation militaire a rapidement empiré ces dernières semaines. Les affrontements armés sont maintenant quotidiens, au Nord, dans les départements de Nueva-Segovia, Jinotega, Madriz, Matagalpa, à l'Est sur le littoral atlantique, et au sud, près de la frontière du Costa-Rica. Les groupes armés de *contras* sont infiltrés et installés à demeure dans toute la région, au nord et à l'est de Matagalpa.

Les hommes d'Eden Pastora, dont l'équipement et l'armement s'étaient singulièrement améliorés depuis six mois, ont pris et perdu San-Juan-del-Norte, à l'embouchure du fleuve frontalier avec le Costa-Rica. Mais ils restent solidement installés en territoire nicaraguayen, au nord du fleuve San Juan, et en contrôlent le cours depuis El Castillo jusqu'à l'Atlantique.

Une grande partie des vastes plaines tropicales du versant atlantique est en passe d'être contrôlée par les unités miskitos, celles de Brooklin Rivera au Sud, et celles de Steadman Fagoth au Nord.

El Bluff, porte d'entrée de Bluefields, a été miné, et l'accès par terre de Puerto-Cabezas est maintenant bloqué en permanence, également par de tels engins explosifs.

Militairement, on s'achemine vers une situation salvadorienne « à l'envers »: l'armée sera de plus en plus engagée dans des opérations coûteuses, en hommes et en matériel, contre une guérilla — contre-révolutionnaire, puissamment aidée par les États-Unis — sans qu'une issue soit prévisible.

Le Nicaragua consacre déjà le quart de son budget à la défense. La situation économique n'est pas catastrophique: la récolte du café, en particulier, a été excellente, et celle de coton pourra être exportée si la CIA arrête effectivement le minage des ports.

Mais les réserves de devises sont épuisées, le produit intérieur brut est retombé au niveau de 1973, le revenu *per capita* est en chute libre.

Dans la capitale, les supermachés sont de moins en moins approvisionnés, et les queues s'allongent sur les trottoirs, alors que l'exceptionnelle canicule d'avril dilue les énergies. Les réseaux officiels de distributions, contrôlés par les CDS (comités de défense sandinistes), assurent, à des prix subventionnés et par un système de coupons, à chacun un ravitaillement de base en riz, en sucre, en haricots noirs, en maïs et en savon.

En revanche, on trouve tout au marché noir, même des vins d'importation, du whisky, ou de l'essence, normalement rationnée.

La grogne est assez répandue dans la population, et les commères du marché oriental ne se gênent pas pour dénoncer le gouvernement.

« On vivait mieux avec Somoza... » La réflexion sacrilège est devenue banale. Un chauffeur de taxi (la corporation a nettement basculé dans l'antisandinisme) ricane: « Ces cons-là s'imaginent qu'ils vont battre les Américains... »

Les dirigeants cherchent à renforcer le potentiel militaire. Plusieurs centaines de milliers d'hommes et de femmes sont dans les milices armées, et l'armée populaire compte environ 35,000 soldats; c'est la meilleure et la mieux entraînée d'Amérique centrale. Elle possède quelques vieux chars soviétiques T 54 et T 55 et quelques vedettes gardes-côtes; mais l'aviation est dérisoire, et le système de communications en opération est très faible.

L'Union Soviétique aurait, selon les experts, fourni une aide économique de $100 millions en 1983. Environ $150 millions sont prévus cette année. Moscou aurait également promis d'aider à la reconstruction des installation portuaires détruites à Puerto-Sandino et Puerto-Corinto. Mais les diplomates doutent que les Soviétiques veuillent aller très loin dans ce domaine. « Un Cuba dans la région leur suffit... ».

Les « conseillers » cubains sont là, quoique discrets — ainsi que d'autres experts, est-allemands, bulgares, libyens ou algériens. Leur nombre est sujet à controverse.

Le véritable atout du régime sandiniste, de l'avis général, c'est la jeunesse. Elle est majoritairement aux côtés des dirigeants, par idéalisme ou par conviction. Et la décision des autorités d'accorder le droit de vote aux jeunes de seize ans n'est pas innocente. C'est dans la frange de population des 16 à 25 ans que l'adhésion au régime est la plus nette. Les militaires aussi voteront le 4 novembre, et leurs voix seront précieuses pour les sandinistes.

Conscient de la montée des périls et des rancoeurs, le régime esquisse une autocritique et dénonce lui-même les excès et les abus commis par des membres, militaires ou civils, des organisations sandinistes. Les « petits chefs » des Comités de défense sandiniste ne sont pas tous animés d'un idéal sans faille.

La *comandante* Leticia Herrera, secrétraire générale à l'organisation des CDS, fait elle-même le procès des « petits dictateurs » qui prennent des mesures « sans respecter l'orientation donnée d'en haut ». Elle cite ces cas concrets: coordonnateurs de CDS qui ont menacé des gens de leur supprimer la carte de ravitaillement s'ils ne participaient pas à la « vigilance révolutionnaire »; spéculateurs qui nourissent le marché noir; autorisations illégales d'ouverture de cantine; attribution abusive de logements, etc.

Autre « rectification » engagée par les dirigeants: celle qui concerne les crimes commis par des miliciens ou des militaires. Le commandant Tomas Borge a admis que 500 membres de l'armée populaire étaient détenus pour des délits plus ou moins graves.

Les difficultés, les menaces et les ombres n'entament pas la résolution des dirigeants sandinistes, qui poursuivent le même but: renforcer le pouvoir révolutionnaire. De ce point de vue, il n'y a aucun désaccord entre partisans et adversaires du processus électoral de novembre.

A écouter les *comandantes*, on les sent, en effet, farouchement déterminés à aller jusqu'au bout. Certains d'entre eux paraissent persuadés que l'Amérique latine explosera si les États-Unis envahissent le Nicaragua. Il caressent un rêve — ou un cauchemer — vietnamien. « Nous aurons 300,000 morts, mais toute l'Amérique centrale sera en flammes... ».

EN BREF...

■ «Fait d'arme» de la marine canadienne

HALIFAX (PC) — Un sous-marin canadien, échappant à la surveillance d'un convoi de destroyers au cours d'un exercice l'an dernier, s'est approché assez près d'un porte-avion américain pour y porter un coup fatal, a déclaré hier le ministre de la Défense, M. Jean-Jacques Blais. Le *Okanagan* s'est approché à environ un kilomètre du *USS John F. Kennedy*, s'est préparé à tirer une salve de torpilles, et s'est ensuite faufilé entre les destroyers et le porte-avion sans que ces derniers ne le voient s'échapper, a-t-il expliqué. «C'est une source d'orgueuil pour les marins et ceci montre la puissance de nos submersibles, à une époque où les satellites peuvent identifier plus rapidement les bateaux à la surface», a fait M. Blais, qui n'a pas commenté davantage l'événement.

■ Des paris pour financer Calgary

OTTAWA (PC) — Les profits du programme de paris sportifs, lancé récemment par le gouvernement fédéral, serviront en priorité à aider au financement des Jeux Olympiques d'hiver de Calgary, a fait savoir hier le ministre d'État au Sport amateur, M. Jacques Olivier. En réponse à une question d'un député conservateur, M. Jake Epp, critique de son parti en matière de santé, M. Olivier a reconnu qu'on n'avait pas encore décidé à Ottawa quelle proportion des profits iraient à la recherche médicale, aux arts et à la culture ou au financement des jeux de Calgary. Il a indiqué la volonté du gouvernement de faire des jeux de Calgary un grand succès et déclaré que la majeure partie des profits du programme de paris sportifs iraient, dans un premier temps, à l'organisation des Jeux.

■ Pauline Marois candidate

QUÉBEC (Le Devoir) — Le ministre de la Main d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu et député de La Peltrie, Mme Pauline Marois, a fait savoir hier qu'elle posait sa candidature au poste de conseillère à l'éxécutif du Parti québécois. Mme Marois est aussi vice-présidente du Conseil du trésor, membre du Comité des priorités et du Comité ministériel de développement social et responsable de la région de l'Outaouais. L'élection aura lieu lors du prochain Congrés national à la mi-juin à Montréal.

■ Les secousses diminueront en Italie

LAQUILA, Italie (Reuter) — Deux personnes ont été tuées et 61 autres blessées au cours d'un violent séisme qui a fait des milliers de sans-abri dans le Sud de l'Italie dans la nuit de lundi à mardi, endommageant gravement des maisons et des routes. M. Giuseppe Zamberletti, ministre italien de la Protection civile, a déclaré que le nombre de sans-abri dans la région de Laquila, capitale des Abruzzes, à l'épicentre du séisme, s'élevait à 1,500 au moins. Les secousses ont continué durant la nuit, bien que de moindre intensité que la première. Une nouvelle forte secousse a déclenché la panique à Naples. L'Institut national de géophysique a annoncé que les secousses allaient se poursuivre durant les prochaines semaines, mais en diminuant d'intensité.

■ Pour créer des emplois aux jeunes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a dévoilé hier les détails du plan de $150 millions pour la lutte contre le chômage chez les jeunes, qu'il avait annoncé dans son budget de février. Le ministre de la Jeunesse, Mme Céline Hervieux-Payette, a précisé que $111.5 millions seront dépensés par différents ministères pour la création d'emplois, la formation et le perfectionnement. De plus, le gouvernement recanalisera $20 millions dans son programme d'accès aux professions, qui offre des subventions aux employeurs qui engagent des personnes inexpérimentées de tous les âges. Selon Statistique-Canada, 557,000 personnes âgées de 15 à 24 ans sont présentement en chômage, le tiers de tous les chômeurs au pays. Mme Hervieux-Payette a laissé savoir que le ministre des Pêches, M. De Bané, annoncera un programme de recherche de $15 millions pour donner du travail à des jeunes. Le ministère des Affaires indiennes dépensera $8 millions dans les camps d'été indien et inuit et le ministère de l'Environnement ajoutera un montant de $15 millions dans Environnement 2000, son programme réservé aux jeunes. La Corporation 1534-1984, de Québec, qui organise les célébrations du 450ième anniversaire de l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada, recevra $1.9 million pour créer de l'emploi pour les jeunes.

■ L'Ontario à Cuba

TORONTO (PC) — À la tête d'une délégation représentant 13 compagnies de l'Ontario, M. Frank Miller, ministre du Commerce et de l'Industrie de cette province, est parti hier vers Cuba. Il s'agit de la neuvième mission commerciale ontarienne à se rendre dans ce pays communiste des Antilles depuis 1975. Ministre de l'Industrie depuis seulement l'été dernier, M. Miller en est à son troisième voyage commercial important à l'étranger. Il s'est déjà rendu en Europe ainsi qu'en Extrême-Orient pour promouvoir les produits canadiens. Les deux dernières missions commerciales à Cuba, en 1983, ont rapporté des ventes de plus de $1.3 million.

■ Décès de la co-fondatrice du Reader's Digest

MOUNT KISCO, N.-Y. (AP) — Mme Lila Acheson Wallace, Canadienne d'origine qui fut co-fondatrice avec son défunt mari DeWitt Wallace du magazine Reader's Digest, est décédée hier à la suite d'une défaillance cardiaque. Mme Wallace, née à Virden, au Manitoba, était la fille d'un ministre presbytérien qui avait déménagé par la suite aux États-Unis. Son mari est mort en 1981 à l'âge de 91 ans. Le couple avait fondé le magazine en 1922 dans un sous-sol de Greenwich Village à New York, peu de temps après leur lune de miel.

■ Inauguration d'un chantier

Le ministre des Transports, M. Jacques Léonard, a inauguré hier le chantier du boulevard Ville-Marie qui constituera le prolongement de l'autoroute de même nom, dans le centre-ville de Montréal. La société Janin Construction construira, pour une somme de $34.7 millions, un premier tronçon de ce boulevard entre la rue Saint-André et la rue De Lorimier, d'une longueur de 1,1 km. Outre le boulevard, le chantier comprend aussi des passerelles pour piétons, une piste cyclable et une zone tampon paysager. M. Léonard a indiqué en outre que la Ville de Montréal pourra entreprendre la construction de 250 logements sur les terrains expropriés en trop lorsqu'elle aura présenté et fait approuvé par le ministre de l'Habitation un projet en ce sens. Ce chantier devrait être suivi de la construction d'un tronçon supplémentaire d'un peu moins d'un kilomètre afin d'éviter les problèmes de congestion de la circulation rue Notre-Dame, à la hauteur de la rue De Lorimier.

■ Truman, l'un des plus grands présidents

WASHINGTON (AFP) — Après l'avoir souvent dénigré pendant son séjour à la Maison Blanche, les Américains de 1984 considèrent Harry S. Truman comme l'un des plus grands présidents de leur histoire, et ils l'ont prouvé en lui rendant hommage hier à l'occasion du 100e anniversaire de sa naissance. De nombreuses cérémonies ont été organisées à travers les États-Unis, notamment à Washington et à Independence dans le Missouri, État où Harry Truman naquit le 8 mai 1884. Le président Truman est mort à l'âge de 88 ans, en 1972, à Independence où il vécut les vingt dernières années de sa vie. Le président Ronald Reagan s'est associé à cette commération en offrant un déjeûner à la Maison Blanche pour la fille de l'ancien président, Mme Margaret Truman-Daniel, et plusieurs anciens collaborateurs de M. Truman.

■ Doctorat honorifique à Fernand Séguin

L'Université du Québec a décerné hier un doctorat honoris causa à M. Fernand Séguin pour témoigner de son admiration et de sa reconnaissance envers celui qui, depuis 30 ans, a considérablement contribué à la diffusion de la connaissance scientifique auprès du grand public. C'est également en considération de son profond humanisme et de ses remarquables qualités de pédagogue que l'Université du Québec a tenu à manifester la grande estime qu'elle porte à Fernand Séguin.

■ Pas de candidat du GAM

Le Groupe d'action municipale (GAM) ne présentera pas de candidat en vue de l'élection partielle du 27 mai dans le district St-Jean-Baptiste. L'exécutif du GAM a jugé lundi qu'il valait mieux centrer ses efforts sur la réorganisation interne du parti, à tous les niveaux. Cette decision est motivée par le fait que l'élection partielle dans St-Jean-Baptiste revêt peu d'importance sur le plan politique, le résultat de cette élection, quel qu'il soit, ne changeant rien à l'échiquier politique montréalais.

■ Un recours collectif contre la Sun Life?

L'ex-vendeur à commission de la Sun Life, M. Philippe Faule, à qui la Cour supérieure vient d'accorder $16,000 de dommages et intérêts pour le tort que lui a causé son ancien employeur, a donné hier trois jours à la compagnie pour dédommager, au même tarif, les autres vendeurs, à défaut de quoi, il pourrait y avoir « recours collectif » dès jeudi contre la Sun Life au nom d'un millier d'ex-employés de cette compagnie d'assurances. Il s'agirait d'un recours de $16 millions. La Sun Life a annoncé son intention de porter en appel le jugement de la Cour supérieure accordant un dédommagement à M. Faule.

CAE affirme avoir finalement réussi à corriger les déficiences

L'armée refuse toujours les simulateurs de situations de combat conçus pour les CF-18

GILLES PROVOST

Depuis plusieurs mois, l'armée canadienne refuse d'accepter le simulateur de situations de combat que la firme montréalaise CAE et McDonnell Douglas construisent pour l'entraînement des pilotes du CF-18, à Cold Lake, parce que le système ne donne pas satisfaction. Le paiement final se fait donc attendre.

Aussi bien le capitaine Brian Croft, gérant de ce projet, que le responsable du marketing de CAE, M. Robert Kemerer, ont confirmé cette information qui avait été discrètement diffusée à l'émission *Aujourd'hui la science*, sur les ondes de Radio-Canada, il y a quelque temps.

«Nous aurions voulu que ce système d'entraînement fonctionne correctement à la fin de 1983 mais CAE Electronics a rencontré des difficultés inattendues lorsqu'est venu le temps d'intégrer le simulateur de vol qu'elle avait construit avec le système d'imagerie sophistiqué que fournissait McDonnell Douglas», a précisé M. Croft. «Les difficultés paraîssaient mineures au début mais elles ont pris une ampleur inattendue quand on les a examinées de plus près».

MM. Croft et Kemerer ont toutefois précisé que CAE est maintenant confiant d'avoir trouvé la solution à ces difficultés, si bien que le système d'entraînement devrait fonctionner correctement d'ici trois semaines et recevoir alors l'agrément officiel du gouvernement canadien... qui procédera alors au paiement prévu au contrat.

«Le système de simulation des situations de combat fera de l'installation de Cold Lake (Alberta) une des plus sophistiquées au monde, dont il n'existe que quatre équivalents, tous aux États-Unis, explique M. Kemerer. Ce système permettra non seulement aux pilotes de se familiariser avec le comportement de l'appareil en vol mais aussi en situation de combat».

Le simulateur de vol est en effet logé à l'intérieur d'un vaste dôme sur lequel des projecteurs peuvent représenter divers avions amis ou ennemis aussi bien que des cibles terrestres, le tout dans des conditions atmosphériques diverses. Le système peut aussi simuler le tir des diverses armes que possède le chasseur canadien CF-18.

Le contrat de $34 millions accordé à CAE prévoit la fourniture de trois simulateurs de vol mais ils ne sont pas tous aussi sophistiqués. Le premier, celui de Cold Lake, est le plus compliqué de tous. C'est le seul qui permet de simuler un combat aérien, selon M. Kemerer. Les deux autres systèmes, qui seront installés à la base québécoise de Bagotville et en Allemagne, possèdent des systèmes de simulation visuelle plus simples qui ne permettent que l'atterrissage et l'attaque au sol.

Construit par McDonnell Douglas, le système d'imagerie de Cold Lake a coûté $22 millions à lui seul, sans parler du dôme et de l'édifice où loge l'ensemble, lesquels ont été construits par les forces armées canadiennes.

«La difficulté majeure consiste à intégrer le fonctionnement de ces deux systèmes qui ont chacun leur batterie d'ordinateurs et qui fonctionnent selon des principes difficilement conciliables», précise M. Kemerer. On a donc eu de la difficulté à faire coïncider les informations fournies par les instruments du bord avec les images que le pilote observe. Par exemple, les instruments peuvent indiquer au pilote un avion ennemi à proximité mais le panorama extérieur ne montrera qu'un ciel vide (ou un Boeing sud-coréen)...

Pour faire plus réaliste, CAE a choisi d'utiliser réellement les nombreux ordinateurs dont sont dotés les CF-18, plutôt que de simuler leur comportement de façon simplifiée à l'intérieur du gros ordinateur central qui commande le système d'entraînement au combat. Cela implique une complexité surprenante puisque tout le système d'armement du CF-18 est contrôlé par ordinateur, explique M. Kemerer. Dans la réalité, le pilote n'a qu'à choisir sa cible et l'arme qu'il désire utiliser... et à faire feu. Les ordinateurs se chargent de tout le reste.

Le simulateur est aussi doté d'un système de «reprise», comme dans les sports: l'instructeur peut interrompre l'action et revenir un peu en arrière pour montrer immédiatement à l'élève l'erreur qu'il vient de commettre. On peut aussi reprendre une mission au complet.

«Il s'agit du simulateur le plus complexe que nous ayons jamais construit et il est normal que sa mise au point suscite quelques problèmes, dit M. Kemerer. Notre compagnie demeure confiante de satisfaire à toutes les exigences du gouvernement dans quelques semaines et notre politique est de ne cesser le travail qu'au moment où le client est satisfait».

Le tabagisme menace votre santé

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Ameublement

MOBILIER de salle à manger « Casa-vant » : 1 table, 6 chaises, 1 buffet. 722-9773 après 18h. 11-5-84

■ Antiquités

Armoire Louis XIII, 8 panneaux soulevés 2 fois. Complète, très belle proportion. Rendez-vous — laissez message 527-6387. 10-05-84

■ App./Logements à partager

Outremont rue Querbes, 6½, 230$ chauffé, 1er juillet. 277-2084. 11-05-84

■ Appartements/Logements

AHUNTSIC, haut duplex, 5½, 350 $ par mois, chauffé. Juin ou juillet. 381-7534. 14-5-84

CÔTE-DES-NEIGES, près Outremont, haut duplex, détaché, face parc, 4½ chauffé, eau chaude, tranquille, commodités 495 $/mois. 731-1339. 14-5-84

St-Lambert, condominiums béton, 3½, 4½, bain sauna, piscine, tennis, garages — 672-3200. 14-05-84

N.D.G., 6½, bas duplex, chauffé, équipé (5), foyer, boiseries, balcons. 700 $, 1er juillet. 481-3056. 14-05-84

Boul. St-Joseph, 3½, rénové, cuisine, réfrigérateur, libre 1er juillet. 375 $ par mois chauffé. 527-0189. 14-05-84

Sherbrooke près Parc Lafontaine, beau grand 5½, 475 $ non chauffé. Juin ou juillet. 523-0330. 14-05-84

Outremont, luxueux haut duplex, 7½, chauffé, garage. 935$. — 270-6851. 12-05-84

Ahuntsic, endroit exceptionnel, 6 pièces, chauffé, éclairé, parc et rivière. Couple ou personne seule, tranquille. 1er juin. 500 $/mois. Écrire à: Dossier 151, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3S6. 10-05-

V.M.R. 3½, 4½ spacieux, poêle, réfrigérateur, garage. Près autobus, 387-0650 après 17h, 739-9169. 17-05-84

■ Appartements/Logements

A VENDRE ou à louer, 7½, rénové, 450 $ non chauffé, garage. 729-9487. 14-5-84

BORDEAUX, 7½, haut duplex, 460 $/mois. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. 332-5490. 14-5-84

BOUL. ST-JOSEPH angle Christophe-Colomb, 5½, 380 $, non chauffé. 581-8685. 10-5-84

DUPLEX bas 5½, chauffé, sous-sol fini. Idéal pour couple. Outremont, 695 $. 273-1822. 12-5-84

NOUVEAU ROSEMONT 6½, 700 $ métro Cadillac bas triplex. Secteur tranquille. Spacieux. Tapis mur à mur. Garage 256-1371, 363-4294. 10-5-84

NOUVEAU ROSEMONT, 8½, 840 $ métro Cadillac, bas triplex. Près école, centre d'achats, secteur tranquille. Spacieux, s.s., foyer, 2 garages. 256-1371, 363-4294. 10-5-84

NOUVEAU ROSEMONT, 8½, 850 $ métro Cadillac, bas duplex. Secteur tranquille. Près école, centre d'achats. Spacieux, face au parc. S.s., foyer, 2 garages, 256-1371, 363-4294. 10-5-84

N.D.G., près Queen Mary, 5½, résidentiel, autobus 51, garage. Juin, juillet 488-9291, 321-7461. 17-5-84

SNOWDON, Clanranald, luxueux haut duplex, 6½, 2 salles de bain, chauffé, équipé, 700 $. 342-9850. 10-5-84

ST-URBAIN coin Milton, 4½, neuf, stationnement extérieur, 1er étage, 600 $. 733-5088. 10-5-84

NDG bas duplex, beau grand 6½, belles boiseries, chauffé, eau chaude, garage. 1er juin, 650 $, 481-5142. 11-5-84

OUTREMONT, près U de M. Rue calme, ombragée, 7½ pièces, 3 c.c., cheminée, balcon, laveuse, sécheuse, cuisinière, réfrigérateur, tapis, stationnement. Chauffé, 990 $, libre 1er juin. 342-1083. 14-5-84

TOULOUSE, France, appartement disponible juillet 84 à juillet 85. Idéal pour sabbatique, 7½, meublé, équipé, proximité écoles, boutiques, téléphone, piano. C. Bayard (416) 524-2898. 14-5-84

Édouard-Montpetit, près U. de M., 4½ chauffé, rénové, occupation immédiate. 341-6279. 10-05-84

■ Condominiums à louer

■ Condominiums à louer

UNE RÉSIDENCE ... pour votre bien-être
Appartements luxueux
• cuisine tout équipée • piscine
• tous les services inclus
À partir de 695 $
Heure de visite 12 h à 17 h
tous les jours ou sur rendez-vous
470 est, rue Champ-de-Mars,
angle Berri. 849-5379
LA CHANCELLERIE DU VIEUX-MONTRÉAL
10-5-84

■ Appartements/logements

Boul. St-Joseph est, luxueux 4½, 5½, 1er juin - juillet. 500$ - 550$. Métro. — 522-8497. 12-05-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 11-05-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

■ Bateaux

Voilier CS27, excellent état, bien équipé pour la croisière 31,700$ — (514) 274-8635. 17-05-84

TANZER 26 pieds, 1981, (canadien) impeccable, avec roue, et longue liste d'option. 683-6531. 16-5-84

Coque acier, 33 pieds, voilier (Chatam) à vendre. — 354-6034. 10-05-84

■ Bureaux à louer

511 PLACE D'ARMES
ÉDIFICE À BUREAUX DE PRESTIGE
entièrement rénové
— Espace de 1,500 p.c. à 5,000 p.c.
— Climatisation centrale
— Taux de location très compétitifs.
Mlle Martins
866-4457
GAGNON & ASSOCIÉS
10-5-84

ÉDIFICE GIRARDIN
Espaces disponibles immédiatement. Centre-ville, près métro Berri/Demontigny. Grandeur 700 à 6 885 p.c. Services d'entretien, de climatisation, etc.,
849-3856 / 849-3581
11-5-84

■ Bureaux à louer

A DEUX PAS DU MÉTRO, 5071 St-Denis, bureaux 1,500 p.c. pour clinique ou professionnels. 844-3663 ou 256-7227. 11-5-84

A deux pas MÉTRO VENDOME. Bureaux ensoleillés en milieu professionnel, 5175 de Maisonneuve ouest. Environ 800 pieds. Disponible immédiatement. 489-4902. 12-05-84

Sherbrooke et Peel, sous-location, édifice prestigieux, 900 p.c., loyer compétitif. — 849-9484. 01-06-84

Espace à bureaux (5,000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigide coin Dorchester et Alexandre de Sève. Pour information: 522-4584. 01-06-84

Boul. St-Joseph angle Christophe-Colomb, 9½, plus 1½ s.s., non chauffé 950$. — 581-8685. 10-05-84

■ Autos à vendre

MUSTANG GHIA 1980, hatchback, 6 cylindres, noire avec intérieur rouge, transmission standard, 4 800 $. 739-8724. 14-5-84

■ Chalets à louer

Condo à louer pour saison 15 mai/15 septembre. Ste-Adèle, face golf Chanteclerc. Terrain paysagé avec piscine. 3 c.c., 1½ s.b., laveuse, sécheuse, lave-vaisselle. Très ensoleillé. Appelez jour: 279-5881 soir: 737-5158. 12-05-84

■ Chalets à vendre

Petit chalet, ultra moderne, (foyer, combustion lente, Jenn-Air, etc.) en plein bois, région St-Donat. 30 000$. — Soir: 649-5052. 26-05-84

St-Donat, Lac Ouareau, 220 pieds grève sur presqu'île. Chalet l'été 42 500 $. — 256-6105. 12-05-84

■ Commerces à vendre

Verchères, hôtel 17 chambres, 2 bars, 80 et 99 places, salle à manger 49 places, climatisé, grand stationnement, 15 min. du pont Tunnel L.H. Lafontaine. Paul Fortin 645-5982 ou 581-0220 C.E. courtier. 10-05-84

■ Condominium à louer

Drummond 3455, luxueux, 2 c.c., 2 s.b., air climatisé central, piscine, bain tourbillon, sauna, garage, portier, sécurité 24 heures. Location 975$/mois. Jour: 989-3872. Soir et fin de semaine 697-3965. 14-05-84

■ Copropriétés à vendre

Outremont, rue Bernard, 5 pièces, tout rénovée, ensoleillée, très bon état. Libre maintenant. 277-9604. 17-05-84

3815 St-Hubert près de Roy. Logement de r. de c., 2,050 p.c. de plancher, 7 pièces fermées, (pièces doubles) s.s. pleine grandeur, (béton). Idéal pour bureaux de professionnels. Nous pouvons ré-aménager selon vos besoins. — 524-7533. 14-05-84

■ Cours

COURS DE TAROT (30 $) Marie-Louise: 271-6219. Niveau 1: dimanches (PM), mardis (Soir) & jeudis (Soir). 10-5-84

Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animateurs radio et télévision. Centre de Formation en Communication 842-0050. 01-06-84

■ Déménagement

SPÉCIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 727-8967. 31-05-84

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 252-4374. J.N.O.

■ Divers

DACTYLO ÉLECTRIQUE IBM sélectric 1 et 2, 250 $ à 400 $, garantie. 272-1428 ou 252-0910. 11-5-84

■ Condominium à vendre

Chemin de la Côte Ste-Catherine, 3340, 1 et 2 chambres à coucher, près métro et Centre d'Achats, 32 500$ à 55 000$. Visites libres samedi et dimanche de 13h à 16h, semaine 16h à 19h. — 376-1401 / 725-2700. 10-05-84

■ Finance

Avis de 60 jours. Consolidations. PRUCHE LTÉE. M. White. — 937-9131. 14-05-84

■ Oeuvres d'art

Votre portrait dessiné par un artiste de qualité. Huile, graphite, prismacolor. — 281-1706. 10-05-84

■ Offres d'emplois

Aide-ménagère demandée avec expérience et références. 2 samedis par mois. — 842-0018 après 18 heures: 489-2513. 12-05-84

Jeune comédien moins de 25 ans recherché pour production théâtrale devant avoir lieu à l'automne 84. Grande disponibilité et prêt à fonctionner en auto-gestion. Grandeur maximale 5'6". Faites parvenir votre C.V. et photo immédiatement à: Dossier 152, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3S6. 10-05-84

NOTAIRE recherche secrétaire bilingue, expérience préférable, bureau centre-ville. Fernand Poirier 282-1287. 11-5-84

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

■ On demande

Copropriété divise ou condominium, r. de c., Outremont ou Plateau Mont-Royal, 50 000$. Paul Larose jour: 384-1360, soir: 381-2105. 11-05-84

Achetons livres usagés, payons comptant. Ouvert jour et soir. 799 est, Mont-Royal, Montréal. 19-05-84

■ Propriétés à vendre

TRUST GÉNÉRAL
Outremont, rez-de-chaussée en co-propriété sur 2 étages, rénovée. Terrasse, garage, 2 salles de bain. J. Laperrière, 270-4936.
10-05-84

■ Propriétés à vendre

Ste-Julie, cottage impeccable, dos à la montagne, foyer, garage, beaucoup d'extra. A voir. 119 900$ S. Ouellet 679-30011, 655-4021. Soc. Imm. Sélection Inc. Courtier. 10-05-84

OUTREMONT, avenue de la Brunante, cottage semi-détaché, 9 pièces, 2 s.b., foyer, boiseries, grand jardin. Après 17 heures: 739-5252. 12-05-84

ST-LAMBERT: Pour ceux qui recherchent luxe et confort, secteur de choix, split, foyer, garage double. S. CLOUTIER 676-7955, LE PERMANENT courtier MLS 10-05-84

■ Terrains à vendre

Boisé, panoramique, prestigieux à Ste-Adèle paroisse. Parc, rivière, façade 352' x 230' — 6 325$. — 336-7999. 24-05-84

Terrain boisé à Ste-Sophie, 217,800 p.c. ou 208' x 1,047' — 22 000$, zonage résidentiel. — 253-5623. 12-05-84

Terrain de 82 arpents boisé, vendrais ou échangerais pour une maison. 50 000$ ferme. — 277-8912. 10-05-84

LA MÉTÉO

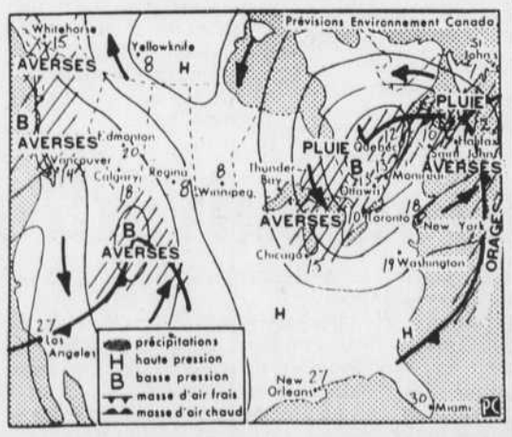

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression venant du lac Ontario et apportant de la pluie parfois forte et la possibilité d'orages s'étendra sur toute la province et se trouvera sur la partie est du Québec en fin de journée. De la neige fondante se mêlera à la pluie sur les régions du Nouveau-Québec.

MONTRÉAL

Averses. Vents modérés par moments. Max.: 12. Précipitations: 80 %. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.
LEVER DU SOLEIL: 4 h 31
COUCHER: 19 h 09

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, des réservoirs Cabonga et Gouin: pluie ou bruine passagère. Vents modérés par moments. Max.: 12. Probabilité de précipitations: 100 %. Aperçu pour jeudi: nuageux avec possibilité d'averses.

Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: nuageux avec averses. Vents modérés. Max.: 12. Précipitations: 70 %. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Québec, Rivière-du-Loup et La Malbaie, Beauce: nuageux avec averses. Vents modérés par endroits. Max.: 12. Précipitations: 70 %. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: pluie se changeant en averses en après-midi. Vents modérés par moments. Max.: 12. Précipitations: 90 %. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: pluie. Vents modérés. Max.: 10. Précipitations: 100 %. Jeudi: ciel variable et possibilité d'averses.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon, Sept-Iles: pluie. Vents modérés. Max.: 8. Précipitations: 100 %. Jeudi: nuageux avec quelques averses.

Basse côte nord-Anticosti: nuageux avec averses en matinée, se changeant en pluie en après-midi. Vents modérés. Max.: 6. Précipitations: 100 %. Jeudi: nuageux avec quelques averses.

DÉCÈS

RAPPELÉ À DIEU

M. Paul-Émile BOLTÉ p.s.s.

Le dimanche 6 mai 1984, à Ocala (Floride), est décédé M. Paul-Émile Bolté, prêtre de Saint-Sulpice, à l'âge de 73 ans, retraité depuis plusieurs années au Grand Séminaire de Montréal. Né le 25 décembre 1910, M. Paul-Émile Bolté était baptisé le jour même à la paroisse St-Jacques de Montréal. Ses années d'école élémentaire terminées, il fit ses études secondaires au Collège de Montréal et au Séminaire de Philosophie, de 1924 à 1932. Il entra alors au Grand Séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre le 6 juin 1936 par Son Excellence Mgr Georges Gauthier. Il se faisait déjà remarquer par d'excellents succès dans ses études ainsi que par son talent comme organiste. Il avait demandé d'entrer dans la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Les Supérieurs lui firent entreprendre immédiatement une 5e année de Théologie pendant laquelle il prépara son Doctorat, avant de partir pour la Solitude à Issy-les-Moulineaux. Admis à Saint-Sulpice en 1939, il dut revenir au Canada. C'était la guerre. Il s'inscrivit comme étudiant à l'Université Laval à la Faculté des Sciences sociales. Sa carrière de spécialiste en cette discipline se poursuivit à partir de 1941, comme professeur et directeur au Grand Séminaire de Montréal et comme aumônier et directeur de différents mouvements sociaux catholiques. Professeur de Morale à la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal au Séminaire, et plus tard, sur le campus universitaire, il publia entre autres un ouvrage en 5 tomes sur l'Encyclique Mater et Magistra. Il apporta aussi sa collaboration à divers périodiques. Il était reconnu pour son esprit méthodique, sa curiosité intellectuelle, son sens moral, son application au travail, sa valeur sacerdotale. Retraité, il fréquentait la Maison d'Oka. Il se disposait à prendre des vacances avec des membres de sa famille quand il fut atteint d'une crise cardiaque à laquelle il succomba dimanche dernier, alors qu'il était transporté en ambulance à l'hôpital le plus proche.

Outre sa famille sulpicienne, M. Bolté laisse dans le deuil son frère, M. Jean-Louis Bolté (époux de Gabrielle Benoit) et sa soeur, Mme Juliette Bolté-Hébert, des neveux et nièces, ainsi que ses confrères et amis, anciens élèves.

La dépouille mortelle sera exposée au Presbytère Notre-Dame, 116 ouest, rue Notre-Dame, à Montréal, à partir de 19h00, le mercredi 9 mai. Les funérailles auront lieu à la basilique Notre-Dame, le vendredi 11 mai, à 10h00, suivies de l'inhumation à la crypte du Grand Séminaire de Montréal, 1931 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

Dir. de Funérailles, L. Thériault Inc.

DÉCÈS

OLLIVIER, Françoise. — À Montréal, le 6 mai 1984 à l'âge de 51 ans, est décédée, Mlle Françoise Ollivier, elle laisse dans le deuil un frère Paul Ollivier de Hull, une soeur Marthe Audet de Hull ainsi qu'un neveu et des nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 11 mai. Le convoi funèbre partira du Salon Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Besserer à compter de 17 heures, jeudi, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, Ottawa où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au crématorium Beechwood.

La guerre serait sur le point d'éclater entre la mafia américaine et la pègre canadienne installée en Floride

STEWART RUSSELL

MIAMI (Reuter-PC) — Des factions du crime organisé canadien mènent grande vie, en Floride, mais elles pourraient bientôt devoir soutenir une guerre à des groupes de la Mafia américaine, affirme un rapport du Conseil sur le crime organisé mis sur pied par le gouverneur Bob Graham.

Ce document fait une synthèse des témoignages rendus lors d'audiences publiques qui se sont déroulées entre octobre 1983 et février dernier.

« Le sud de la Floride avait toujours été territoire 'ouvert' à toutes les bandes organisées, » affirme Dave Lane, un agent des douanes. « Les Canadiens pouvaient se présenter ici et, en autant qu'ils ne nuisaient pas à ceux qui sont en place, ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient.

« Mais les Canadiens deviennent de plus en plus avides. Ils font beaucoup d'argent. La Mafia américaine désire toucher sa part. Il y aura bientôt une guerre, à Miami. »

Depuis le milieu des années 70, « des factions du crime organisé canadien se sont tournés vers la Floride pour y étendre leurs activités illégales, » affirme le Conseil.

Les Canadiens sont notamment impliqués dans le trafic des drogues, le prêt usuraire, le jeu, les paris, l'investissement de profits illégaux dans les bars, restaurants, hôtels et autres commerces, et le trafic des armes en direction du Canada.

Le département de la Justice de la Floride, affirme que les gangsters canadiens appartiennent à deux catégories distinctes; les résidants qui s'y livrent à des activités illégales et les fugitifs qui y trouvent la sécurité.

Selon Bruce Nill, un agent du département de la Justice, la principale famille famieuse de Montréal qui, il y a quelques décennies, était assujettie à la famille Bonnano de New York, a établi aujourd'hui un fief important en Floride.

Par ailleurs, de nombreux gangsters ont fui le Québec pour éviter d'y témoigner devant la Commision d'enquête sur le crime organisé.

La majorité d'entre eux se sont établis dans le sud de la Floride, se perdant parmi les quelque un million de Québécois qui s'y rendent chaque année. Depuis avril 1982, notamment, cinq criminels ayant figuré sur la liste des 10 hommes les plus recherchés du Canada ont été appréhendés dans ces régions.

Il s'agit de Roger Tremblay (recherché pur tentative de meurtre), Richard Foley (vol de banque), Robert Décarie (meurtre et vol à main armée), Jacques Gabey (contrebande de drogues), et Alain Charron (meurtre).

Selon M. Lane, il est très difficile aux autorités américaines d'empêcher les criminels canadiens d'entrer aux États-Unis.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour visiter le pays voisin. Les hommes d'affaires n'ont par ailleurs aucune difficulté à obtenir un visa de classe L-1 pour demeurer jusqu'à un an dans ce pays. Ce visa est aussi facilement renouvelable.

Les gangsters canadiens se sont surtout regroupés dans un quartier de Hollywood Beach, au nord de Miami, connu sous le nom de Petit Québec.

Une vérification des policiers locaux, auprès de leurs confrères canadiens, l'an dernier, avait révélé — après une surveillance d'une seule journée d'un cabaret du Petit Québec — que 18 des propriétaires de 60 voitures immatriculées au Canada, possédaient des dossiers criminels dans ce pays.

Nill et Lane rappellent que, même après avoir identifié ces personnes comme des fugitifs de la justice canadienne, ils ne pouvaient les appréhender sans obtenir un mandat d'extradition.

Même s'ils les arrêtaient, les autorités pouvaient difficilement garder ces fugitifs en prison assez longtemps pour que soient complétées les procédures d'extradition. Associées au crime organisé, ces personnes n'avaient aucune difficulté à déposer des cautionnements élevés.

L'agent Lane, par ailleurs, croit que la guerre éclatera très bientôt entre les gangsters québécois et la Mafia américaine. Il croit même qu'elle a déjà débuté et que les deux clans rivaux tentent chacun de s'emparer du contrôle des pizzérias en Floride.

Depuis 1982, onze attentats à la bombe ont été perpétrés contre des pizzérias du sud de la Floride, rappelle Lane.

Par ailleurs, deux hommes de main de la famille Gambino des Etats-Unis, trouvés mort l'an dernier dans le coffre d'une voiture, près de Miami, s'étaient rendus à cet endroit pour y acheter de l'ameublement de pizzéria en vue d'établir un de ces restaurants près de Gainesville, dans le nord floridien.

La famille Gambino ne forme qu'un des 16 groupes du crime organisé américain qui sont actifs en Floride.

Les gangsters américains s'occupent surtout de rackets syndicaux, de la production et de la distribution de pornographie et du contrôle des services sanitaires de la région de Tampa. Les policiers rappellent que la Mafia a réalisé des profits de $50 millions avec le seul film Deep Throat tourné à Miami.

Les autorités policières affirment par ailleurs qu'au moins 20 % des bars et débits d'alcool de la Floride sont aux mains du crime organisé.

Ces établissements, par ailleurs, servent souvent de façade au jeu organisé et à la prostitution. On y écoule également les marchandises volées et de la drogue.

Intercontinental

Aujourd'hui, la grande vie voyage en classe Affaires.

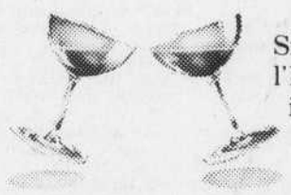

Si vous n'avez pas pris l'Intercontinental d'Air Canada, il y a quelque chose de l'Europe que vous ne connaissez pas encore.

Ce service, d'une qualité exceptionnelle a propulsé Air Canada aux premiers rangs parmi les transporteurs aériens transatlantiques. C'est déjà un succès spectaculaire que la concurrence nous envie et que les médias spécialisés n'ont pas manqué de relever.

UN FABULEUX SALON VOLANT

En classe Affaires, l'Intercontinental vous propose un nouveau concept d'espace, de confort et d'accueil. Évoluez dans l'espace privilégié d'un de nos gros porteurs. Notre menu gastronomique vous annonce un véritable festin. Choisissez parmi nos apéritifs et nos vins spécialement sélectionnés. Notre hôtesse vous remettra aussi un cadeau-surprise et un nécessaire de toilette pour vous rafraîchir.

De plus, la classe Affaires vous donne le privilège de choisir votre fauteuil au moment même de la réservation et l'accès au salon Feuille d'érable dans les aéroports.

L'INTERCONTINENTAL, C'EST DÉJÀ DEMAIN

Pour satisfaire les besoins d'une clientèle internationale et sophistiquée, il fallait faire plus et mieux que la concurrence. La réponse enthousiaste des voyageurs est la preuve éclatante du dynamisme et de la créativité de tout le personnel d'Air Canada.

Et ce succès nous a donné des ailes pour voler plus loin et plus haut. Notre réseau international s'agrandit: le 29 avril, avec deux vols hebdomadaires sans correspondance vers Munich et le 1er mai, avec deux vols hebdomadaires sans correspondance vers Genève. Tous ces vols feront une brève escale à Paris. Cette expansion de notre réseau renforce notre position de leader: plus que jamais, nous vous offrons plus de vols vers plus de destinations européennes que tout autre transporteur aérien.

Au départ de Mirabel, du 29 avril au 27 septembre 1984.

Paris:	7 vols par semaine
Londres:	5 vols par semaine
Zurich:	2 vols par semaine via Paris
Düsseldorf:	3 vols par semaine via Londres
Munich:	2 vols par semaine via Paris
Genève:	2 vols par semaine via Paris
	Au départ de Montréal et d'Ottawa, du 29 avril au 27 novembre 1984
Francfort:	au moins 6 vols par semaine avec correspondance à Toronto

La qualité exceptionnelle de ce service vers l'Europe est le premier jalon d'un prolongement spectaculaire de notre réseau.

Intercontinental

Votre Prêt-à-partir pour la grande vie.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

AIR CANADA

ARTS ET SPECTACLES

Fernand Dansereau écrira un téléroman pour Radio-Canada

RADIO-TÉLÉ

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Les grands manitous téléviseurs ne songent plus guère à cette saison qui s'achève, tout engagés qu'ils sont à préparer la prochaine. Or, comme c'est le téléroman qui fait vivre nos grandes boutiques à images, Radio-Québec, Télé-Métropole et Radio-Canada fourbissent leurs armes avec chacun quelques nouveautés.

Heureux d'avoir attiré Janette Bertrand chez eux grâce à *S.O.S. j'écoute*, les grands patrons de Radio-Québec n'entendent pas lâcher le morceau. C'est pourquoi Janette Bertrand y sera de retour l'automne prochain et y signera une série de dramatiques d'une heure chacune, et dont le titre sera vraisemblablement *Avec un grand A*. Ce grand A, c'est comme bien entendu l'amour, sujet qu'exploitera Janette Bertrand en nous racontant des histoires de couples fort singulières puisqu'elles ... réussissent !

À Télé-Métropole, on sait déjà qu'il y aura deux nouveaux téléromans à l'horaire l'automne prochain. Mais au moment d'écrire ces lignes, on n'avait encore de renseignements que sur un seul: *Anouchka* de Gérald Tassé. Auteur de *Marisol*, Tassé nous racontera dans son téléroman les aventures amoureuses et professionnelles de son Anna, jeune femme d'origine russe et photographe de son métier. Bien évidemment, le clan familial y aura une grande importance, tout comme dans *Marisol*. Une manière de remake donc ? Aussi bien l'auteur que Télé-Métropole s'en défendent bien. Il s'agirait de tout autre chose. Alors, attendons voir.

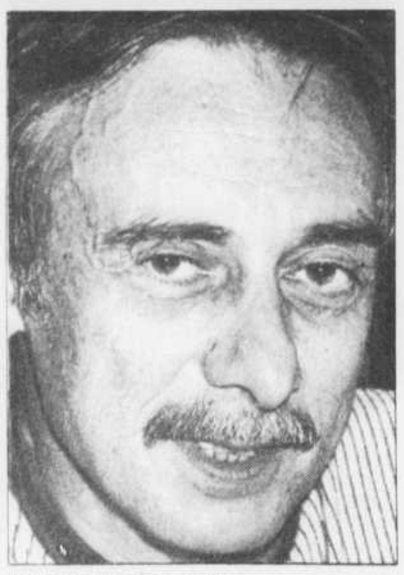

Fernand Dansereau

Quant à Radio-Canada, on sait qu'en plus de *101 ouest, avenue des Pins* de Denise Filiatrault, il y aura une autre nouveauté, *Le Prix des braves* de Fernand Dansereau. De quoi nous parlera le cinéaste ? D'une famille de Québec en 1939, les Rousseau, dont la mère (jouée par Marie Tiffo), veuve, cherche à concilier son désir de retouner sur le marché du travail avec les nouvelles réalités qui viendront avec la guerre, de même qu'avec ses enfants, deux fils et une fille, son beau-frère, militaire retraité (joué par Gérard Poirier) et son frère (Ghislain Tremblay), bell boy au Château Frontenac. La réalisation est de Hélène Roberge.

★★★

On le sait: on fait des statistiques sur tout. Le groupe Caisse et Chartier, spécialistes en recherches et communications, vient de rendre publiques les résultats d'une étude comparative fait en 1978 et 1983 sur l'importance qu'accordent notre radio et notre télévision aux bulletins de nouvelles.

Une première constatation: si de 1978 à 1983 la durée des bulletins de nouvelles a augmenté, le nombre par contre a diminué, particulièrement à CFTM où l'on est passé de 114 bulletins de nouvelles à 80 seulement. Moins de nouvelles donc, mais plus de temps accordé à chacune d'elle. Est-ce le signe que les reportages sont mieux faits, plus documentés, mieux imagés ? Cela, l'étude ne le dit pas puisque pour le savoir, ce n'est plus le langage de la statistique qu'il faudrait interroger ...

Comme on peut l'imaginer aisément, les nouvelles en provenance du Québec contribuent pour quelque chose comme 50 % dans la composition des bulletins présentés, en tous les cas dans les grands réseaux privés, la radio et la télé d'État agissant autrement. C'est ainsi que si CFTM accorde plus de la moitié de son temps aux affaires du Québec, Radio-Canada suit loin derrière avec 29 %. Pour les nouvelles dites canadiennes et internationales, cela se vaut: 25 % contre 27 %, et 29 % contre 25 %. L'autre grand écart entre le réseau privé et le réseau d'État provient des nouvelles inclassables. Ce sont celles sans doute durant lesquelles on y parle du sexe des anges. Radio-Canada s'y passionne au rythme de 10 % et CFTM pour 3 % seulement.

ÉCHOS

Il y a une exposition d'Encres et acryliques de Madeleine Lauzon Grenier jusqu'au 19 mai à la Maison de la culture de Maisonneuve, 4120 est Ontario.

Carbone 14 se surpasse

ROBERT LÉVESQUE.

Le Rail, un « work in progress » dirigé par Gilles Maheu avec la participation de Lou Babin, Lorne Brass, Jerry Snell, Ginette Morin, Olga Claing, Johanne Madore. Recherche et conception des éclairages: Pierre-René Goupil. Une production de Carbone 14 à Espace Libre (1945 rue Fullum) jusqu'au 13 mai. À 22 heures.

C'est d'« atmosphère » qu'il est question ici, beaucoup plus que d'un récit; toutes sensations émanant du lieu et de son organisation, plutôt que d'un discours. Gilles Maheu, avec un génie théâtral qui ne demande qu'à respirer, vient de donner avec *Le Rail* une fantastique démonstration d'écriture théâtrale, axée sur la lumière et l'espace, le pouvoir de l'ombre, la magie du brouillard et une certain idée du lointain tout à fait nouvelle dans les démarches scénographiques d'ici.

Dès l'entrée dans le lieu du *Rail* (une longue butte de terre traversée par une voie ferrée), on est saisi par la magie du climat humide, sombre, silencieux, où règne l'étrange atmosphère d'un plateau de cinéma sans caméras, temps suspendu, odeur de terre, indescriptible mystère qui vous rattache au lieu, là, autour de cette butte, au moment présent qui va commencer, sorte de géo-théâtralité qui vous imprègne et vous convainc de la nécessité cachée (beaucoup plus que du sens apparent) de cette représentation théâtrale où l'on est témoin d'un jeu encore secret.

Ceux qui ont vu *L'homme rouge* et voient *Le Rail* seront convaincus d'une chose: Gilles Maheu, et le groupe Carbone 14, comptent de plus en plus dans le théâtre québécois. Ils ont en train d'établir de nouveaux rapports entre le spectateur et le spectacle, ils avancent dans une écriture scénique qui, ouverte aux influences newyorkaises (en particulier du Squat Theater), propose d'aller chercher ailleurs que dans le psychologisme et le réalisme les accents profonds de notre monde en mutation, où la violence couve, où le caché est plus évocateur que l'apparent, où le langage brise ses frontières pour atteindre un esthétisme nouveau, brutal, lyrique, sensuel, et sans doute plus vrai que l'ancien.

Devant une telle expérience scénographico-théâtrale (que Carbone 14 ne présente que jusqu'à dimanche, hélas) le critique est dépassé s'il veut « raconter » ce qu'il a vu. Tout spectateur éventuel doit arriver vierge à Espace Libre, son innocence (et partant sa disponibilité) le guidera mieux que tout pour participer de lui-même à ce jeu d'ombres et d'actions que lui propose Maheu, où des soldats et des voyageuses sont là suspendus dans une apocalypse du secret, personnages d'André Delvaux (peut-être) soudain traqués dans leurs mystères, comme exacerbés de désirs, avançant dans un temps tranché, à la fois hors la vie et jouissant de l'instant.

Ce « work in progress » dirigé par Maheu est le spectacle le plus nouveau et le plus fascinant de la saison. Rattaché pour fins de trame (mais était-ce nécessaire ?) à deux textes de D.M. Thomas (*L'hotel blanc* et Jack Henry Abbott (*In the Belly of the Beast*), *Le Rail* se veut hypothèse de travail sur l'utilisation de la lumière en tant qu'outil théâtral. Au point de vue esthétique de l'espace, emploi de la lumière, ré-invention du décor, *Le Rail* fait date. On y voit les premiers signes évidents d'une nouvelle esthétique théâtrale qui, dans la génération de Pina Bausch, redécouvre le sens du signe, prend ses distances avec le discours rationel, trouve au coeur de la magie de l'espace un sens moderne, une sensation plutôt, qui animait Shakespeare et qui s'est perdue en route, mais qui revient, aigue, cette sensation de l'urgence qui s'empare de l'homme et de la femme menacés.

Il faut voir *Le Rail* toutes affaires cessantes. Il faut se rendre disponible à ces signes insolites d'un théâtre à nouveau réveillé, et que les gens de Carbone 14 défendent avec une grave vigueur.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Les inadaptés"** 9 h 30 — **"Les aventuriers du bout du monde"** 7 h 30.
ASTRE II: — **"Les compères"** 9 h 20,— **"La mort au bout de la route"** 7 h 20.
ASTRE III: — **"Un homme parmi les loups"** 9 h — **"Nanou fils de la jungle"** 7 h 20.
ASTRE IV: — **"Mesrine"** 9 h 10.— **"Les guerriers de l'apocalypse"** 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — **"Le Balafré"** 1 h 20, 4 h 30, 8 h.
BERRI II: — **"Fanny et Alexandre"** 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BERRI III: **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h.
BERRI IV: — **"Furyo"** 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30.
BERRI V: — **"L'été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Against all odds"** 8 h.
BONAVENTURE II: — **"Up the creek"** 8 h.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Le balafré"** 8 h.
BROSSARD II: (465-3851) — **"Children of the corn"** 7 h 30, 9 h 20.
BROSSARD III: **"Tendres passions"** 8 h.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"Tendres passions"** 8 h.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Tendres passions"** 8 h.
CHAMPLAIN II: — **"Vous habitez chez vos parents"** 7 h 30, **"Prend ton passe-montagne on va à la plage"** 9 h.
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Children of the corn"** 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
CINÉMA DU VILLAGE:(523-3239) — **"Le désarrois de l'élève Thorless"** 7 h 30, — **"The Devil's playground"** 9 h 15.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — **"Jofroi"** 18 h 35, **"La femme du boulanger"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX II: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX III: — **"Educating Rita"** 1 h 10, 3 h 25, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX IV: — **"The big chill"** 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — **"Moscow on the Hudson"** 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 55.
CINÉPLEX VI: — **"Reuben, Ruben"** 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 55.
CINÉPLEX VII: — **"Stone boy"** 1 h 10, 2 h 50, 4 h 30, 6 h 10, 7 h 55, 9 h 40.
CINÉPLEX VIII: — **"This is spinal tap"** 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — **"Countryman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"La guerre du feu"** 12 h, 4 h, 8 h,— **"Le verdict"** 1 h 45, 5 h 45, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Superman II"** 12 h 15, 4 h 35, 9 h 05, — **"Superman III"** 2 h 25, 6 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Les inadaptés"** 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, **"Une étoile est née"** 14 h, 18 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Peter & Elliot"** 12 h 30, 16 h 40, 20 h 50 **"L'espion aux pattes de velours"** 14 h 30, 18 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Ardeurs perverses"** 12 h 05, 16 h 15, 20 h 25, **"Leçons trop particulières"** 13 h 20, 17 h 30, 21 h 40, **"Trois bavaroises à Paris"** 14 h 30, 18 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Mesrine"** 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879- **"The 39 steps"** 19 h, **"Secret agent"** 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 05.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"Children of the corn"** 7 h 30, 9 h 30.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Les copains d'abord"** 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Les mots pour le dire"** 8 h.
DAUPHIN II: **"La vie est un roman"** 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"Sixteen candles"** 7 h 10, 9 h 05.
DORVAL II: **"Moscow on the Hudson"** 7 h 25, 9 h 35.
DORVAL III: **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 20.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"The bounty"** 8 h.
DÉCARIE II: — **"Swing shift"** 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Et vogue le navire"** 6 h 50, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — **"Un amour en Allemagne"** 7 h, 9 h 05.
ESPACE 9:(272-1080)— **Relâche.**
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Breakin"** 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — **"Police academy"** 7 h, 9 h.
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Breakin"** 6 h 20, 8 h, 9 h 35.
GREENFIELD 2: — **"Jeux de guerre"** 7 h 10, 9 h 20.
GREENFIELD 3: — **"Garçon"** 6 h 10, **"Si elle dit oui, je ne dis pas non"** 8 h.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Greystoke: the legend of Tarzan"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Le balafré"** 8 h.
KENT I: (489-9707) — **"Greystoke: The legend of Tarzan"** 7 h, 9 h 15.
KENT II: — **"Breakin"** 6 h 15, 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Breakin"** 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
LA CITÉ II: — **"City of walking dead"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ III: — **"The iceman"** 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — **"Le sang d'un poète"** et **"Le testament d'Orphée"** 7 h, **"La Crime"** 7 h 15, **"Salo ou les 120 journées de Sodome"** 9 h 15.**"La chasse"** 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — **"Breakin"** 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL II: — **"Jeux de guerre"** 7 h 20, 9 h 30.
LAVAL III: — **"L'opéra de la terreur"** 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LAVAL IV: — **"Un homme, une femme, un enfant"** 7 h, 9 h.
LAVAL V: — **"Chloé objet de désir"** 6 h, **"La main à la pâte"** 7 h 20, 8 h 30.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—**"Vous habitez chez vos parents"** 9 h 50, **"La prof joue et gagne"** 8 h.
LAVAL-ODÉON II: — **"Le balafré"** 8 h.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Sixteen candles"** 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S II: — **"Tearms of endearment"** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
LOEW'S III: — **"Splash"** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — **"Blame it on Rio"** 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S V: — **"City of walking dead"** 12 h 05, 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.
MERCIER: (255-6224)— **"Les bolides s'envolent"** 9 h 10 — **"Les Casseurs"** 7 h 20.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — **"Clair de femme"** 7 h 30, 9 h 30, **"Hiroshima mon amour"** 7 h, 9 h.
OUTREMONT: — **"Au-delà du réel"** 7 h 15, **"La femme flambée"** 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — **"Breaking"** 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40.
PALACE II: — **"Iceman"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE III: — **"Neron & Poppea: orgy of power"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25.
PALACE IV: — **"Where the boys are"** 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
PALACE V: — **"Footloose"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PALACE VI: — **"Friday the 13th, the final chapter"** 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Noranda"** 19 h 30, 21 h 30 (du 7 au 20 mai).
PARADIS I: (866-6991) — **"Les inadaptés"** 7 h 20,— **"Les aventuriers du bout du monde"** 9 h.
PARADIS II: — **"Les farceurs"** 8 h 45, **"Les Charlots contre Dracula"** 7 h 15, — **"Papy fait de la résistance"** 10 h 20.
PARADIS III: — **"Jeux galants"** 9 h 30.— **"Masseuses expertes"** 8 h 20, **"Recettes très spéciale du chef"** 7 h 20.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Un homme, une femme, un enfant"** 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.
PARISIEN II: — **"Jeux de guerre"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
PARISIEN III: — **"L'opéra de la terreur"** 12 h 55, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 45, 9 h 30.
PARISIEN IV: — **"Rue cases nègres"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
PARISIEN V: — **"La femme de mon pote"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"Vous habitez chez vos parents"** 7 h 45, **"La prof joue et gagne"** 9 h 15.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Les Dieux sont tombés sur la tête"** 8 h.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — **"Sugar cane alley"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Carmen"** 12 h 25, 2 h 15, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 35.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"Romancing the stone"** 7 h, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Slapstick"** 7 h 30, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Swing shift"** 7 h 30, 9 h 30.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"The bounty"** 7 h 9 h 30.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — **"Les inadaptés"** 17 h 30, 21 h 30 — **"Une étoile est née"** 19 h 10.
SAINT-DENIS III: — **"Les compères"** 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
VERDUN: (768-2092)— **"Superman II"** 9 h 20, **"Superman III"** 7 h 10.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Jeux de guerre"** 7 h, 9 h.
VERSAILLES II: — **"L'opéra de la terreur"** 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
VERSAILLES III: — **"Trois suédoises dans l'île du plaisir"** 6 h 50, **"Cadences de l'amour"** 8 h 20.
VILLERAY: (388-5577) — **"Tendres passions"** 8 h.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Sixteen candles"** 7 h 25, 9 h 25.
YORK: (937-8978) — **"Police academy"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

SUR SCÈNE

CAFÉ CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, route 132, St-Timothée (373-3262)— En reprise "Strauss père et fils", m. en s. Philippe Grenier du 26 avril au 26 mai, du jeu. au sam. 21h.
CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620)— Tous les mercredis soirs "Place aux Poètes", animatrice Janou Saint-Denis, 9 mai, 21h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— Monique Leyrac chante la belle époque de 1900 lun. au sam. 20h.30 jusqu'au 16 juin
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— "Casablanca mon amour" comédie musicale de Pierre Malouf, m. en s. Pierre Maltais et Pierre Kattini Malouf mar. au dim. 19h.30 du 1 au 20 mai
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Expérience musicale de la nouvelle vague 9 mai, 21h.
CARGO: 4177 rue St-Denis, 3e (849-4698)— Le groupe Nasty Habits en spectacle du 9 au 12 mai, 21h.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit— L'Atelier de théâtre gai présente "Difficultés temporaires" du 9 au 13 mai, 20h.30
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Regence Hyatt, 777 Université (879-1370)— "Relatively speaking" comédie avec Rob Roy, Kirsten Bishopric, Philip Spensley et Una Kay, mer. au dim. 19h., théâtre seulement 21h., du 3 mai au 1 juillet
L'ESKABEL: 1237 rue Sanguinet (849-7164)— L'Eskabel présente Histoires d'amour d'après "La dame aux camelias" du 19 avril au 13 mai, jeu. ven. 21h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-1945)— Carbone 14 présente "Le rail un work in progress" dir. Gilles Maheu, du 5 au 13 mai, 22h.
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Diner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. à ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Chris Hunter Trio 9 mai
L'ENTRE-TEMPS: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Le groupe Late City Edition en vedette jusqu'au 2 juin, du mar. au dim. de 21h. à 03h.
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au sam.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Ne blâmez jamais les bedouins" de et avec René-Daniel Dubois, m. en s. Joseph Saint-Gelais du mar. au dim. 20h.30, du 27 avril au 2 juin
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708)— Bob Harrisson Blues Band 10-11-12 mai
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 Côte-des-Neiges (739-7195)— Le Théâtre du 1er mai présente "Marie brûle-t-elle?" le 9 mai à 20h.
MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est Ontario (872-4213)— Alain Lecompte, auteur-compositeur et interprète 9 mai, 21h.15
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044)— Concours de musique du Québec 7 au 13 mai
PAVILLON JUDITH-JASMIN: Salle J-2020, 405 est Ste-Catherine— "Cocktail" spectacle des Productions Swing Gomme, chorégraphes-interprètes, 9 au 12 mai, 20h.30
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530)— "Ovni" du 9 mai au 1 juillet, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30
SALLE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée (521-8900)— "La peur surtout" spectacle dont la m. en s. et la coordination des textes sont signées de Jasmine Dubé, Louise Dubé, Mireille Lachance, Suzanne Lemoine, Brigitte MacKay et Pol Pelletier du 18 avril au 10 mai 20h.30
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— OSM Grands Concerts, chef d'orchestre, Charles Dutoit 9 mai, 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke— Juli Young-Joo Kim, pianiste 9 mai à 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— "Not about heroes" de Stephen MacDonald, m. en s. Scott Swan du 12 avril au 27 mai, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-4871)— Le Théâtre de la Rallonge présente: "Juste avant que" de Claire Dé et Pierre Moreau, m. en s. André Naud du mer. au dim. 20h.30, du 2 au 27 mai
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Spectacle de Yvon Deschamps "Un voyage dans le temps" 9 au 13 mai, 20h.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine (861-0563)— "Arlequin, serviteur de deux maitres" de Carlo Goldoni, traduction Olivier Reichenbach, m. en s. Guillermo de Andréa du 4 au 26 mai
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— Les belle-soeurs de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard jusqu'au 12 mai, (suppl. 17-18-19 mai)
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente Le Clan de George Sibbald, m. en s. Claude Maher 8 au 11 mai 20h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— André Gagnon seul avec Chopin, Gershwin, Léveillée, Satie, Schubert et Schumann du 24 avril au 26 mai, du mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE RIALTO: 5723 ave du Parc (277-2222)— "Une vraie vue" de Sam Shepard, adaptation Robert Toupin, m. en s. Francis Mankiweickz du 7 mai au 2 juin, lun. au sam. 21h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— "La sagouine" d'Antonine Maillet, interprétation Viola Leger, sous la direction d'Yvette Brind'Amour du 12 avril au 12 mai, mer. au ven. 20h., sam. 12 mai 20h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy— Salle B-484: Récital de flûte et de musique de chambre 9 mai 19h.30— Salle B 421: Récital de violoncelle, Claude Lamothe, 9 mai, 19h., Récital de piano et de musique de chambre, Linda Lee Rempel 20h.30

QUÉBEC OTTAWA

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Octave-Crémazie: "Feu Follet" de Susan Cooper et Hulme Cronyn, m. en s. Guillermo de Andrea du 17 avril au 12 mai 20h., du mar. au sam.— Salle Louis-Fréchette: L'Orchestre Symphonique de Québec, au pupitre Mario Bernardi 9 mai à 20h.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091-½ rue St-Jean, Vieux Québec (694-9631)— "Faut pas payer" de Dario Fo, du 11 avril au 12 mai 20h.30, relâche dim. et lun.
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— "Je t'haime mona moure" de Rachel Moisan et André Boulanger les 10-11-12 mai, 20h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Elvis, the Musical 7 au 12 mai, 20h.30— Salle Théâtre: Centre Stage Company présente: "Cat on a hot tin roof" de Tennessee Williams 7 au 11 mai 20h.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669)— "L'escalier" de Charles Dyer, m. en s. Joël Richard du 11 avril au 12 mai, du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.
THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 Adélaide est, Toronto (363-4977)— "Fort rouillé" de Patricia Dumas, m. en s. John Van Burek, du mar. au sam. 20h., dim. 14h.30 à compter du 3 mai

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00	Première édition
12.22	Télex arts
12.30	Allô Bou Bou
13.30	Au jour le jour
14.30	Le temps de vivre
16.00	Bobino
16.30	Au jeu
17.00	Grizzly Adams
18.00	Ce soir
18.25	Nouvelles du sport
18.30	Avis de recherche
19.00	Baseball des expos
21.30	A communiquer
22.00	Le téléjournal
22.25	Le Point
22.55	La météo
23.00	Les nouvelles du sport
23.10	Télex Arts
23.20	Reflets d'un pays
00.15	Cinéma « Marie-Octobre » fr. 59 avec Danielle Darrieux, Paul Guers, Paul Meurisse et Serge Reggiani

10 CFTM

12.00	Le dix vous informe
12.30	Ciné Quiz: « L'impossible » amér. 72 avec Joanna Pettet, Vic Morrow, Ann Sothern et James Gregory
14.25	Souvenir Olympique
14.30	La petite maison dans la prairie
15.30	Gronigo et Cie
16.00	L'animathèque
16.30	Daniel Boone
17.30	N'ajustez pas votre appareil
18.00	Le 18 heures
19.00	Galaxie
19.29	La quotidienne
19.30	Buck Rogers
20.30	Peau de banane
21.00	Les Moineau et les Pinson
21.30	La parole est à vous
22.30	Les Nouvelles TVA
22.50	Le Dix vous informe
23.00	Les sports
23.15	Souvenir Olympique
23.20	La couleur du temps
23.30	Mannix

17 RADIO-QUÉBEC

13.30	Le marché aux images
14.30	Le Québec au pluriel
15.30	L'Enap présente
16.00	Retraite-action
17.00	La période de questions
18.00	Passe-Partout
18.30	Téléservice
18.57	L'agence D.D.T.
19.00	Pierre Nadeau rencontre
19.30	Justice pour tous
20.00	Droit de parole
21.00	Options
22.00	M'entendez-vous bien?
22.30	L'envers du décor
23.00	Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)

12.30	Thé dansant
13.10	Temps libres
15.00	Psy show
15.40	Le théâtre de Bouvard
16.30	L'île aux enfants
16.50	Variétoscope
17.10	Histoire d'en rire
17.20	L'académie des neuf
18.00	Atout coeur
18.30	Des chiffres et des lettres
19.00	Aujourd'hui la vie: Alice Sapritch
20.00	Thé dansant
20.40	Temps libres
23.00	Terre de bêtes
23.28	Le théâtre de Bouvard

6 CBMT

12.00	The Middays News
12.10	Midday
12.25	Community Announcements
12.30	All in the family
12.57	Program highlights
13.00	All my Children
14.00	Wok with Yan
14.28	Weather Report
14.30	Coronation Street
15.00	Minder
16.00	Do It For Yourself
16.29	Newswatch 6
16.30	Going great
16.59	Newswatch 6
17.00	Coming attractions
17.27	Newswatch 6
17.30	Three's company
18.00	Newswatch
19.00	Happy Days
19.30	Steppin'out
20.00	The fifth estate
21.00	Three's company
21.30	Oh Madeleine
22.00	The National
22.25	The Journal
23.00	Newswatch Headlines and the National Update
23.05	Newswatch
23.27	Barney Miller
23.57	CBC Late Night « The picture show man

12 CFCF

12.00	The Flintstones
12.30	Pulse 12
13.00	The Don Harron show
14.00	Another world
15.00	General Hospital
16.00	WKRP in Cincinnati
16.30	Take a Break with Matthew Cope
16.37	Family Feud
17.00	The Price is Right
18.00	Pulse
19.00	MASH
19.30	McGowan's world
20.00	The Fall Guy
21.00	St-Elswhere
22.00	Hotel
23.00	CTV National news
23.21	Pulse
00.00	Cinema Twelve « Orphan train » dr. 1979 avec Jill Eidenberry, Kevin Dobson et Linda Manz
03.30	The Wayne Thomas show
04.30	Rhoda

La fusillade a semé l'émoi dans Québec et les rumeurs fusaient de toutes parts

QUÉBEC (PC) — Le coeur de la Vieille Capitale a battu au rythme affolant des grandes villes habituées aux attentats terroristes, hier, le temps qu'un caporal des Forces armées canadiennes fasse trois morts et 13 blessés avec sa mitraillette.

Jusqu'à ce que Denis Lortie se rende aux forces de la Sûreté du Québec à 14h15, plusieurs centaines de badauds surveillaient tant bien que mal sous une pluie glacée les mouvements des forces policières, en quête d'une image, à l'affût d'un témoignage inédit.

La rumeur s'est vite mêlée de la partie de sorte qu'il devenait difficile de vérifier toute information. La situation s'est compliquée par la présence de journalistes venus de l'extérieur et même de l'étranger qui, peu familiers aux structures de l'Assemblée nationale, entretenaient une certaine confusion par leurs questions.

Comme les radios locales diffusaient en direct des émissions spéciales, toute personne qui se disait témoin d'une partie de la fusillade devenait sujet d'entrevue, ce qui n'a pas été sans créer quelques incohérences.

En outre, la Sûreté du Québec estimait préférable de rendre publics ses renseignements au compte-gouttes. De son côté, dès midi, la police de Québec donnait ordre à tous ses policiers mobilisés sur les lieux de ne rien dire à la presse même si cette dernière a souvent eu le loisir d'entendre les messages transmis par radio à ses unités mobiles.

De 9 h 45 à 14 h 15, les médias ont dû compter sur leur ruse ou sur des sources non officielles pour faire leur travail avec des résultats heureux et malheureux.

Ainsi, ce n'est que peu avant 14 h que M. Pierre Bourgault du service des relations publiques de la SQ a confirmé que le sergent d'armes René Jalbert était dans son bureau avec Lortie. Pourtant, des journalistes étaient entrés en communication téléphonique avec M. Jalbert dans son bureau bien avant midi et il avait lui-même confirmé que le caporal armé était avec lui.

Un policier accompagné de son chien entreprend une fouille minutieuse de l'automobile utilisée par Lortie et abandonnée à l'extérieur de l'Assemblée nationale. (Photolaser CP)

Des stations de radio, trop pressées d'identifier les trois victimes, on même déclaré que l'une des personnes blessées était morte.

La police a cherché constamment à repousser la foule et les membres de la presse du théâtre du siège prétextant qu'elle devait assurer leur sécurité même si le bureau de M. Jalbert est situé au sous-sol de l'Hôtel du Parlement, hors du champ du terroriste s'il avait voulu ouvrir le feu sur les gens.

Malgré tout, elle n'aura pu éviter les courses à gauche et à droite de ceux qui surveillaient à la fois le siège devant le Parlement et l'inspection de la voiture de Lortie stationnée devant une porte latérale de l'édifice et qu'on croyait piégée.

L'étanchéité du barrage policier était sans comparaison avec l'efficacité du travail des bobbies britanniques il y a un mois lors de l'attentat devant l'ambassade de Lybie.

On se souviendra que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque qui était à Londres ce jour-là avait dû recevoir la protection de Scotland Yard pour se rendre à la Maison du Québec, sise à quelques centaines de mètres du siège.

Il était impossible pour quiconque de franchir le cordon à moins d'être muni d'un laisser-passer en bonne et due forme.

Qui aurait pu penser que ce genre de chose puisse survenir au Canada? (Bill Davis)

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a été ébranlé hier en prenant connaissance de la fusillade à l'Assemblée nationale du Québec.

«Il est extrêmement difficile de penser que ce genre de chose puisse survenir au Canada, a commenté M. Davis, visiblement nerveux lors d'une brève entrevue à l'extérieur de son bureau. Je veux exprimer ma sympathie au gouvernement du Québec. Cela doit être très difficile pour eux de comprendre ce qui est arrivé et d'y faire face».

M. Davis a fait savoir que son gouvernement examinera les mesures de sécurité qui prévalaient à l'Assemblée nationale au moment de la tragégie de façon à étudier si d'autres mesures auraient pu être prises pour éviter la fusillade.

Mais, a-t-il ajouté, il est beaucoup trop tôt pour affirmer que cet acte de violence entraînera automatiquement des mesures de sécurité plus sévères à Queen's Park.

«Nous avons toujours été conscient des mesures de prévention à prendre au Parlement, a déclaré M. Davis. Nous avons agi de façon aussi adéquate que possible, je pense, pour garder le parlement aussi accessible que possible».

«Je ne suis pas sûr que vous puissiez jamais développer un système de sécurité qui puisse éviter ce genre de tragédie», a conclu M. Davis.

Au Nouveau-Brunswick, le greffier David Peterson a déclaré que la fusillade survenue à Québec n'entraînera pas le resserrement des mesures de sécurité à la législature du Nouveau-Brunswick.

«Les événements qui se sont produits à Québec sont tragiques, a estimé M. Peterson, mais il n'y a aucune raison de penser que cela puisse se répéter dans d'autres provinces».

Le greffier croit qu'il est de toute façon impossible de prévenir une pareille tragédie. L'Assemblée nationale du Québec possède selon lui l'un des systèmes de sécurité les plus sophistiqués au pays.

Les députés de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick ont observé un moment de silence en apprenant ce qui était arrivé à Québec et ils ont apporté des changements à leur prière d'ouverture.

De leur côté, les premiers ministres des provinces de l'Ouest, qui étaient réunis à Kelowna, en Colombie-Britannique, ont exprimé leur horreur et leur consternation au sujet de la fusillade d'hier matin, mais un seul d'entre eux a laissé entendre que les mesures de sécurité à l'assemblée législative de sa province pourraient être renforcées.

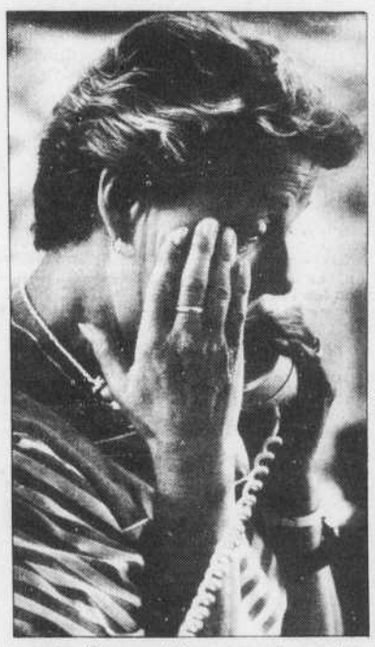

Louise Boyer, l'épouse d'une des trois victimes, fond en larmes en racontant à sa famille ce qui vient d'arriver à son mari. (Photolaser CP)

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a qualifié l'incident de tragique et de triste pour le Québec.

M. Peter Lougheed, de l'Alberta, a exprimé sa préoccupation au sujet de la violence qui règne dans notre société.

«D'un autre côté, a-t-il dit, les législatures sont des lieux publics et des institutions publiques et il n'y a certainement aucune manière de réagir de façon à changer la nature publique de ces lieux».

Le premier ministre de la Saskatchewwan, M. Grant Devine, a qualifié les événements de «plutôt bizarres».

Il a indiqué que la Saskatchewan prendrait probablement de nouvelles mesures afin d'améliorer la sécurité à l'assemblée législative de Régina, en rappelant que de tels incidents s'étaient déjà produits en Alberta et à Ottawa. «C'est incompréhensible», a-t-il fait remarquer.

Le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, a indiqué que la «fusillade était un acte répugnant pour le système démocratique».

«J'imagine que c'est simplement un geste isolé d'un terroriste et y réagir en renforçant les mesures de sécurité n'empêcherait pas la répétition de tels événements. C'est pourquoi je n'entrevois pas prendre des mesures en ce sens».

Les premiers ministres de l'Ouest se trouvaient à Kelowna pour une réunion de deux jours afin de discuter de problèmes d'intérêt commun. La réunion s'est terminée hier.

Les organisateurs du 1er Festival du spectacle pour enfants sont lents à payer

MIREILLE SIMARD

Les 18 troupes qui ont participé l'année dernière au premier Festival international du spectacle pour enfants attendent toujours d'être payées pour une somme globale d'environ $ 60,000. Pourtant, les organisateurs s'apprêtent déjà à tenir un second festival, du 2 au 10 juin, avec comme vedettes Claire Pimparé et Nathalie Simard. Or, les porte-parole de ces dernières se sont déclarés solidaires des troupes créancières et refusent de participer aussi longtemps que les artistes n'auront pas été payés. « Jacques Bélanger (l'organisateur du Festival) fait circuler un programme avec la photo de Nathalie Simard et je trouve cela terrible, d'expliquer son gérant Guy Cloutier. Car pour le moment, Nathalie ne fait pas partie du Festival. De toute façon, à deux semaines des représentations et avec l'imbroglio dans lequel il est, je me demande même s'il y aura un festival. » Même chose pour Claire Pimparé : son avocat a fait parvenir au Festival une lettre interdisant l'usage du nom ou de la photo de la vedette tant que les troupes n'auront pas été payées. Jacques Bélanger maintient toutefois que Nathalie Simard fait partie du Festival. Interrogé à savoir comment il allait payer les artistes puisque la subvention de $125,000 du ministère fédéral des Communications ne peut servir qu'au fonctionnement du Festival 84, il a précisé qu'il négociait présentement avec des commanditaires privés. Comment peut-il dès lors se targuer d'avoir retenu les services de Nathalie Simard et de Claire Pimparé ? « Écoutez, tout le monde s'entend à dire que pour que les artistes soient payés, il faut qu'il y ait un second festival. Malheureusement il y a une minorité de l'année dernière qui s'efforce de nous mettre des bâtons dans les roues. » On se souvient que le Festival 83 s'était soldé par un déficit de $180,000, sur un budget de $ 600,000. De plus, les troupes avaient eu la surprise de recevoir, en guise de paiement, des chèques sur lesquels pesait un avis d'arrêt de paiement. Le Festival avait alors offert de payer 50 % du cachet aux artistes avec des chèques visés, le reste devant suivre dans les semaines suivantes. Depuis lors, les troupes attendent. Certaines ont réagi avec vigueur. Ainsi le producteur Specdici, qui avait signé des contrats pour trois troupes — Omnibus, Anonymus et Theatre Beyond Words — a fait saisir en juin dernier le compte de banque du Festival, dans lequel se trouvait encore $ 9,500. Depuis, Specdici a entrepris des poursuites contre le Festival pour un montant de $18,000, incluant le solde des cachets, l'intérêt et les frais. Louise Gendreau, des Animeries, a demandé une injonction interdisant la diffusion d'une brochure couleur dans laquelle figurent ses clowns; elle poursuit le Festival pour $ 30,000. Martyne Robertson, qui était l'année dernière directrice artistique du Festival, travaille maintenant du côté des artistes lésés. Elle se dit révoltée de voir qu'aucune des 18 troupes de l'année dernière n'a été invitée à participer à la cuvée 84. « C'est faux, d'expliquer Jacques Bélanger. Nous avons approché les troupes, mais elles commandent des cachets beaucoup trop élevés. De plus, nous nous sommes tournés du côté internattional avec notamment la Yougoslavie, l'URSS, la Finlande ou l'Angleterre. Nous prenons en charge leur frais de séjour à Montréal, mais nous ne leur versons aucun cachet. » L'année dernière, le Festival avait bénéficié d'une subvention de $75,000 du ministère des Communications fédéral — cette année, elle s'élève à $125,000 — et de $183,000 d'Emploi et Immigration Canada. À Québec — aucune subvention pour 83 — la responsable du projet Arts et innovation du ministère des Affaires culturelles, Mme Andrée Ruel, affirme que le MAC sera encore absent cette année. Jacques Bélanger soutient toutefois avoir reçu l'assurance d'une subvention de la part de Madeleine Careau, chef du cabinet de Clément Richard. Il a toutefois été impossible de rejoindre Mme Careau.

VENEZ JOUER DEHORS
Kino-Québec

À Magog, une bonne adresse...
l'Auberge de l'étoile
rés:(819)843-6521
Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

McGill
Éducation permanente
Cours de traduction
Anglais et français
Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.
Examen d'admission: le 6 juin à 18h.
Date limite d'inscription: le 5 juin.
Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.
Prière de retirer les formulaires d'inscription au:
Département de langues vivantes
Pavillon de la Bibliothèque Redpath
Salle 214, Téléphone: 392-8301
Adresse postale:
3461, rue McTavish
Montréal, Qué., H3A 1Y1

HOMARD VIVANT
à volonté
« c'est notre spécialité »
Mouettes
25$ par pers.
Réservez-y votre table!
336-9233
AUX MOUETTES
1280 Laurentien
Ville St-Laurent

POURQUOI PAYER PLUS CHER!!!
Les plus belles collections de modes européennes vous seront désormais offertes directement de l'importateur à des prix de gros.
diffusion stephanie bis
Du nouveau à la rue Crescent
SALLE DE MONTRE STÉPHANIE MARTIN
2015 Drummond
Suite 651, Mtl
849-9887
BOUTIQUE STÉPHANIE BIS
2030 Crescent
Montréal
844-0063

FAPEL FAPEL FAPEL FAPEL FAPEL
MESSAGE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, M. RENÉ LÉVESQUE

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) suit avec inquiétude le débat entourant le projet d'endiguement et de récupération à des fins agricoles des plaines inondables du lac Saint-Pierre, les dernières d'importance encore à l'état naturel au Québec.

Les plaines inondables du lac Saint-Pierre constituent des habitats fauniques d'une très grande richesse pour les oiseaux migrateurs, les poissons et les invertébrés d'eau douce. À certains moments, elles hébergent même plus de 80 pour cent de toutes les bernaches du Canada et de tous les canards barboteurs en migration.

En plus d'avoir été abondamment décrites par de nombreux spécialistes, les valeurs écologiques, sociales et économiques du lac Saint-Pierre sont connues et appréciées par l'ensemble de la population. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a été dit ou écrit sur l'importance du lac Saint-Pierre mais je tiens à souligner que ce lac étroitement associé à l'histoire du Québec et des québécois.

Depuis la fondation de Québec, le fleuve Saint-Laurent fait partie de la vie quotidienne de nombreuses générations de québécois qui sont nés et ont respiré avec le fleuve, avec ses crues, ses eaux, sa flore et sa faune. Le lac Saint-Pierre est plus qu'un simple habitat aquatique. Il est un **lieu** historique, un des plus beaux joyaux de notre patrimoine naturel; c'est un habitat historique!

Depuis l'annonce du projet d'endiguement, nous avons ajouté notre voix à celles d'autres citoyens pour tenter d'amener votre ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à réfléchir sur les véritables valeurs du lac Saint-Pierre. Nous étions persuadés que M. Garon pouvait encore accorder une oreille attentive aux préoccupations de milliers de québécois qui croient qu'avec un peu de bonne volonté, on peut donner à l'agriculture toute l'importance qu'elle mérite sans avoir à saccager notre patrimoine naturel ou sacrifier notre qualité de vie. Peine perdue!

Nous nous sommes alors tournés vers la **Loi.** Nous avions bon espoir que les Lois de la **conservation** et de **l'environnement** nous permettraient de protéger les territoires aquatiques. Surprise! La Loi sur la protection du territoire agricole protège nos terres. Bravo! Mais malheureusement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est presqu'invariablement soustrait aux obligations des lois et règlements qui touchent la faune et les territoires aquatiques. Même l'entente fédérale-provinciale signée en 1978 pour protéger les plaines inondables des lacs et cours d'eau fait exception pour les structures construites à des fins agricoles.

Le ministre Garon a la voie libre. Il peut maintenant sortir de ses **terres** pour envahir le milieu aquatique. Allons-nous le laisser **patauger** dans les habitats les plus fragiles, les plus riches et les plus diversifiés au Québec? Voilà la question!

Nous sommes à bout! Nous avons décidé de faire appel à vous avant qu'il ne soit trop tard, car vous seul, M. Lévesque, pouvez encore stopper votre ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, qui semble considérer le Québec entier comme son fief agricole, sans se soucier des richesses historiques qui appartiennent à tous les québécois.

Il serait tragique qu'au moment de célébrer le 450ième anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier sur notre fleuve majestueux, M. Garon soit autorisé à détruire le lac Saint-Pierre. Il est de votre devoir de faire en sorte que l'héritage que nous ont légué les générations **précédentes** soit protégé pour les générations **futures.** M. Lévesque, le sort du lac Saint-Pierre est entre vos mains. Vous êtes notre ultime recours.

La Présidente,
Hélène Louise Elie

FAPEL FAPEL FAPEL FAPEL FAPEL

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | *Directeur:* Jean-Louis Roy | *Rédactrice en chef:* Lise Bissonnette | *Rédacteur en chef adjoint:* Jean Francoeur | *Directeur de l'information:* Jean-Guy Duguay | *Directeur adjoint:* Denis Lord | *Directeur des services administratifs:* Michel Paradis

LA TRAGÉDIE DE QUÉBEC

AUCUNE TABLE, aucune référence ne permet de mesurer le degré d'une tragédie pour ceux qui en sont les victimes. Pour des familles, pour des amis, le drame qui s'est déroulé hier à l'Assemblée nationale est total. Il signifie la perte imprévue et imprévisible d'un être cher, irremplacable et pourtant disparu. C'est à eux d'abord qu'il convient de penser, à eux que s'adresse notre sympathie la plus sincère. Aux blessés aussi, ces victimes innocentes d'actes insensés qui, apparemment, sont le fait d'un individu isolé et confus.

Déjà hier, les médias d'information évoquaient le drame politique qui n'a pas eu lieu. Un simple écart de quelques minutes a, en effet, séparé l'entrée des membres d'une commission parlementaire dans l'enceinte du Salon bleu de celle de ce jeune militaire décidé « à détruire le gouvernement et à tuer tout ce qu'il trouverait sur son passage ». La tragédie n'aurait pas changé de nature puisque toutes les vies humaines ont une égale valeur. Mais le nombre des victimes auraient pu être multiplié par dix et la députation décimée, en partie du moins. Si l'agresseur avait mieux connu les habitudes de l'Assemblée, ses victimes auraient pu alors inclure vraisemblablement des membres du conseil des ministres. Au drame humain actuel se serait alors superposé un drame politique majeur.

Il est certes prématuré de porter un jugement définitif sur les événements tragiques que l'on sait. On doit, cependant, dès maintenant réclamer la tenue d'une enquête complète, tant les questions qui se posent déjà sont troublantes.

Comment expliquer qu'un membre des Forces armés canadiennes puisse quitter la base où il travaille emportant avec lui mitraillette et munitions ? Dans ce cas précis, quelles ont été les mesures de contrôle que le caporal Denis Lortie a déjouées ? Comment expliquer la présence même d'un esprit aussi troublé dans une base stratégique de l'armée canadienne ?

Comment expliquer qu'un jeune homme en habit militaire, bardé de munitions et portant ostensiblement son outil meurtrier, puisse entrer à l'Assemblée nationale après avoir déposé un enregistrement haineux à une station radiophonique et après avoir ouvert le feu sur des touristes à la Citadelle de cette ville ?

Selon les propos mêmes du président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, des militaires de la Citadelle ont eu connaissance des actes insensés commis par M. Lortie dans ce lieu historique. Certes, M. Guay a invoqué la rapidité des déplacements de ce dernier. On doit tenir compte de ce facteur. Mais on devra clarifier le comportement des militaires qui ont été témoins des événements de la Citadelle, le système de sécurité de ce lieu qui englobe l'une des résidences officielles du gouverneur général du Canada, le dispositif de communication entre les militaires qui y logent et les autres forces de sécurité chargées de la protection des lieux publics et des personnages politiques oeuvrant à Québec. On pense, notamment, aux rapports entre l'armée canadienne et la Sûreté du Québec.

M. Guay a refusé, hier, de dire si le système de sécurité de l'Assemblée nationale serait modifié. Une chose est certaine : ce système est une passoire. On ne peut traiter les événements d'hier à la légère, tant le bilan factuel est lourd et troublant. On ne peut, non plus, transformer le Parlement en un lieu innacessible, plutôt voisin d'un arsenal que de la maison des législateurs d'une société démocratique. Mais il y a une différence de nature entre la porte tournante d'un centre commercial et les voies d'accès à un parlement.

Les événements d'hier exigent une révision substantielle du système de sécurité de l'Assemblée nationale. On ne peut laisser ainsi l'ensemble des élus à la merci d'un individu troublé ou d'un groupe de terroristes décidés à liquider le gouvernement ou un fort groupe de parlementaires. M. Guay doit tirer les leçons du drame qui s'est déroulé dans la maison qui dépend de lui pour son bon fonctionnement et sa sécurité. L'examen de cette question déborde absolument les options partisanes. L'opposition doit apporter son concours entier à cette nécessaire révision.

Le drame de Québec aurait pu se dérouler dans un autre parlement du pays, à l'exception vraisemblement du parlement canadien. Pour avoir franchi récemment les portes de l'Assemblée législative de l'Ontario, je puis témoigner de l'absence apparente d'un système de sécurité lourd. Si le jeune militaire avait choisi d'y accomplir son oeuvre de destruction, il aurait vraisemblablement réussi aisément à y multiplier ses victimes. Ce fait ne réduit pas, cependant, l'obligation du ministre canadien de la Défense, ni celle du gouvernement Lévesque de tenir des enquêtes complètes sur le drame de Québec.

— JEAN-LOUIS ROY

Plus qu'un coeur généreux

TÉMOIGNAGE

JEAN-PAUL de LAGRAVE

IL EXISTE, de par le monde, quelques êtres d'exception dont le coeur brûle d'un amour inextinguible pour l'humanité. Il semble qu'ils ne soient d'aucun siècle, d'aucune époque, mais qu'ils transcendent le temps. La bienfaisance est leur domaine et leur action porte le rayonnement de leur âme droite et claire comme celle des anciens preux.

Monsieur David M. Stewart, qui nous a quittés le 27 avril, était de ceux-là. Il a laissé à ses contemporains et à la postérité des oeuvres qui parlent à chacun de la grandeur de l'aventure humaine qu'il a en partage. La ville de Montréal avait pour M. Stewart le triple visage du passé, du présent et du futur. Dans les monuments préservés à grands coups de courage, il lègue à la mémoire collective un héritage impérissable, celui du rappel de la dignité humaine.

L'Histoire avait pour lui une jeunesse éternelle : les anciens manoirs, les vieilles maisons devaient être préservés parce que c'était le mur du son qu'il fallait franchir pour comprendre. Des musées devaient s'ouvrir parce qu'ils étaient la rampe de lancement de cette compréhension de l'âme humaine, si complexe et si belle dans sa complexité même.

Il fallait entreprendre le grand voyage en s'élançant vers les sources galaxiques. Retrouver, si possible, l'esprit des découvreurs, voguer dans leur caravelle, crier à l'approche des étoiles nouvelles.

M. Stewart nous a quittés et Montréal a perdu plus qu'un coeur généreux, une sentinelle de son destin.

Ottawa, 5 mai

Saint-Luc sur le gril

NOTRE société est sujette à de brusques accès de masochisme. Ces crises, aussi inexplicables qu'imprévisibles, frappent aveuglément des institutions qui, le plus souvent, méritent mieux que de se retrouver au banc des accusés, sommées d'expliquer leur conduite.

Le cas le plus récent touche l'hôpital Saint-Luc, une institution que, hier encore, des personnes bien placées pour en juger n'hésitaient pas à citer en exemple, notamment pour ses pratiques relatives à l'admission et pour sa gestion de l'inévitable liste d'attente qu'accumulent tous les centres hospitaliers.

Voilà que Saint-Luc est traduit à la barre, accusé plus ou moins ouvertement de pratiquer la surfacturation, d'imposer des frais aux usagers, d'introduire en son sein le virus de la « double médecine ». Et, de surcroît, loin de se repentir, la direction de l'hôpital « réaffirme son droit de facturer des soins », selon le titre d'un quotidien de Montréal.

Interpellé à l'Assemblée nationale, le nouveau titulaire des Affaires sociales — qui n'a pas eu le temps de faire ses classes — s'engage à mettre Saint-Luc au pas et lui enjoint d'« apporter des correctifs clairs et visibles pour l'avenir ».

Des correctifs, il ne peut y en avoir, répond la direction, parce qu'il n'y a rien à corriger. Saint-Luc, depuis toujours, se conforme aux règles rigoureuses et très claires édictées par la loi de l'assurance-hospitalisation, par ses règlements d'application et par les divers arrêtés en conseil qui les modifient.

Ces règles sont les suivantes :

— *Article 3* (du règlement d'application de la loi sur l'assurance-hospitalisation) : « les services assurés » comprennent « le logement dans une salle ».

— *Article 7* : « vingt pour cent des lits de tout centre hospitalier de soins de courte durée doivent être situés dans des salles ».

— *Article 13* (relatif à l'urgence) : « Lorsque l'état d'une personne ayant demandé son admission dans une salle est tel qu'elle doit être immédiatement hébergée et qu'il n'y a pas de place dans une salle, le centre hospitalier doit recevoir cette personne dans une chambre privée ou semi-privée jusqu'à ce qu'il y ait une place dans une salle. En un tel cas, le centre hospitalier ne peut réclamer quelque somme que ce soit de cette personne pour l'usage de cette chambre. »

Ces règles, l'hôpital Saint-Luc n'a pas le choix de les appliquer ou non. En témoignent, d'ailleurs, les quelques données statistiques remises à la presse par la direction de l'institution en guise de réponse à ses détracteurs. Le 26 avril dernier, 77.9 % des 754 lits actifs à Saint-Luc étaient occupés par des patients qui ne payaient rien, soit 100 % des lits en salle, 71 % des lits de la catégorie « semi-privé » et 85 % de la catégorie « privé ».

Quant à la décision d'admettre un patient, elle est sujette à l'évaluation du médecin qui détermine les priorités : « urgent » (admission immédiate), « semi-urgent » (dans les 48 heures), « prioritaire » (trente jours et moins) et, finalement, les cas « électifs » qui sont traités principalement selon la disponibilité du médecin traitant.

Dans ces derniers cas « électifs », si le patient choisit d'être hospitalisé en salle, donc sans frais, il a 15 % de chances d'être admis sur-le-champ, et 65 % dans les 15 jours qui suivent. Les 20 % qui restent n'attendront pas plus de six à huit semaines. Ce n'est que dans les cas très particuliers, où se pose le problème de la disponibilité du médecin, qu'on peut parler d'une attente d'un an, sans qu'entre en ligne de compte le choix entre l'admission en salle, en chambre semi-privée ou privée.

Quant aux tarifs des chambres, ils sont fixés par voie de décret gouvernemental. Le revenu que l'hôpital en retire ne lui appartient pas en propre et l'usage de ces fonds est précisé par règlement. Une institution ne peut d'aucune manière compter sur cet appoint pour élargir sa marge de manoeuvre budgétaire.

L'hôpital Saint-Luc célèbre cette année son 75e anniversaire de fondation. Malgré son âge, il n'a rien du lion devenu vieux. Mais, l'année même de son jubilaire, on ne lui aura pas épargné le coup de pied de l'âne.

— JEAN FRANCOEUR

Affaire de coeur

BILLET

LISE BISSONNETTE

À RIMOUSKI, le vent que porte le fleuve lui fait encore, en mai, des moutons glacés. Il pince, il vole les premières douceurs du soleil. Les jeunes femmes sont pourtant déjà « en coton » — rose, bleu, jaune. La patience des saisons est à bout. La vie perce avant les crocus.

Dans un petit brouhaha, à l'entrée de Radio-Canada en début d'après-midi, je me rends compte que trois de mes interlocutrices sont enceintes. « Je fais celui-ci, mon troisième, pour la société », venait de me glisser, sérieuse, celle qui me pilotait jusqu'à ma conférence du soir. Nous échangeons sur le taux de fécondité qui tombe, au Québec, sous la moyenne de l'Amérique du Nord. Je n'en suis pas autrement alarmée, elle si.

Les enfants, ici, sont toujours importants, un centre du monde. La vie n'est plus celle des films de Perreault, les danseuses nues veillent aux portes des villes car l'exploitation ne connaît pas de frontières, et on s'informatise autant qu'ailleurs. Mais le soir venu, ils seront près de 400 à se joindre à cette activité, l'une des nombreuses prévues pour la semaine de l'Éducation. Ce sont des parents, des enseignants, des cadres scolaires, des fonctionnaires. Ils parlent d'abord des enfants, s'informent, s'inquiètent. Je remise mes discours habituels sur une société sans mémoire, venue au monde par l'éducation, et qui la renie. Où trouvent-ils le temps, la motivation ?

Ils ne se posent même pas la question. L'éducation est au centre de la vie. Quand, il y a deux ans, le gouvernement a pratiquement signalé la mort de la semaine de l'Éducation en tablettant l'Association d'éducation du Québec qui l'organisait à travers la province, la région a pris la relève. Avec du bénévolat, de l'autofinancement, et l'aide importante de l'Université du Québec à Rimouski, on a bougé seul. Mais c'est un symbole, cette capitale, Québec, qui ne répond plus. On ne la sent plus, dans cette région, comme un moteur.

Dans son grand bureau aux teintes brûlées, le recteur de l'UQAR, M. Guy Massicotte, irréellement jeune, ne tient pourtant pas un langage de crise. La veille, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du député d'à côté et ministre des Pêches et Océans, M. Pierre de Bané, a annoncé l'implantation aux portes de l'UQAR du centre Maurice-Lamontagne, un projet de $40 millions qui emploiera quelque 200 chercheurs en océanographie, extraordinaire promesse d'avenir pour les diplômés de l'UQAR qui excelle dans cette discipline. Comme le Laboratoire d'océanologie de l'Institut national de la recherche scientifique se trouve déjà sur le campus, Rimouski devient la capitale de ce type de recherches en Amérique du Nord. Avec le coup de pouce, magistral, d'Ottawa.

La capitale fédérale devient-elle, sur le terrain, le vrai grand patron du développement universitaire ? Guy Massicotte répond par le concret : Québec est un peu coincé, le ministère de l'Éducation subventionne le fonctionnement des universités, et Ottawa intervient ponctuellement par des projets spéciaux; le gouvernement fédéral dispose ainsi des meilleurs leviers pour orienter. Mais si le recteur comprend les difficultés québécoises, il n'approuve pas pour autant le détachement de Québec vis-à-vis de ses universités. Il constate un hiatus, une distance, une méfiance.

La frustration envers « Québec » sourd de partout, curieux contraste avec l'enthousiasme pour les projets locaux. Au dîner, un fonctionnaire de commission scolaire s'exaspère. « Nous avons fait des redressements financiers avant qu'on nous les demande, et cela leur a servi de prétexte pour resserrer encore plus nos budgets. Ils ne sont pas intéressés à nos projets, ils préfèrent nous punir d'être efficaces. » Les accusations sont aussi floues que générales. Québec paie chèrement sa situation d'administration la plus proche, donc la plus aisément critiquée, sans recevoir en contrepartie un brin d'attachement. Quelqu'un ajoute : « Ils n'ont plus le feu sacré. »

À quand remonte la dernière incursion verbale du premier ministre dans l'univers de l'éducation ? Quand, avec ses outils de professeur de relance, a-t-il usé de son charisme pour inciter les jeunes à s'instruire, pour louer l'oeuvre des écoles, collèges, universités, pour les intégrer à son idée du pays ? La question fait la ronde, au dîner. Et nul n'en a souvenance.

« Il est pourtant allé inaugurer la constituante de l'Université du Québec à Rouyn, l'an dernier », rappelle enfin l'un. « C'était tellement extraordinaire que d'autres institutions en ont été choquées, jalouses . . . » Affaire de coeur, affaire de valeurs. Même s'il y mettait de l'argent, « Québec » aurait peine à retrouver Rimouski, et tant d'autres . . .

LETTRES AU DEVOIR

■ *Jean-Claude Leclerc et l'État d'Israël*

DANS son article « Mulroney et Israël » (LE DEVOIR du 4 avril), M. Jean-Claude Leclerc affirme que le leader conservateur aurait plaidé en faveur d'une *patrie* pour le peuple palestinien. Or, selon le texte anglais que j'ai en ma possession, M. Mulroney a dit : « Assuming these pre-conditions (la renonciation à la violence, au terrorisme et la reconnaissance de l'État d'Israël) could be met, the nature of a Palestinian homeland within the West Bank and Gaza area should be a principal subject of negotiations. » Or, le mot « homeland » se traduit en français par le mot « foyer » et jamais par le mot « patrie ».

Utiliser le terme « occupation militaire des territoires arabes » est injuste. L'administration militaire et civile de la région représente une phase intermédiaire jusqu'à ce que le projet généreux d'autonomie, qu'aucun pays arabe n'a offert à la population locale, soit accepté par ceux qui parlent, ou comme M. Mulroney l'a mieux dit, prétendent parler au nom de ces quelque 650,000 Arabes palestiniens habitant la Samarie, la Judée et la région de Gaza.

Que le gouvernement Shamir — postulat pour n'importe quel gouvernement israélien — refuse de négocier avec l'OLP, même dans le cas hypothétique que cette organisation renonce à son caractère terroriste, il n'y a rien de nouveau dans cette décision. Dans un seul intervalle de deux semaines, deux attentats revendiqués par deux factions de l'OLP ont fait des dizaines de victimes parmi les touristes, les femmes et les enfants qui se promenaient dans le centre de Jérusalem, blessant grièvement juifs et non-juifs également.

Affirmer qu'une organisation qui utilise des moyens sauvages puisse être un partenaire honorable de négociations pour l'État hébreu reste pour moi un mystère.

M. Leclerc parle de ceux qui, parmi les juifs de l'Orient et de l'Occident, « risquent l'anathème, voire l'assassinat » parce qu'ils recherchent les bases acceptables d'un règlement pacifique.

Si on regarde comment les pays arabes résolvent leurs conflits, il n'y a pas beaucoup à espérer de ce côté-là.

M. Leclerc affirme que les partis politiques canadiens tiennent compte de l'existence d'un électorat juif. Mais les partis politiques sollicitent le vote des centaines de milliers d'Italiens, de Grecs, d'Espagnols, de Portugais et j'en passe, trois fois plus nombreux que l'électorat juif, et personne ne réagit négativement. Mais les juifs, ça c'est une autre histoire ! Quand on lit les attaques presque quotidiennes des journaux contre l'État d'Israël, on s'étonne qu'ils tiennent si peu compte de ce facteur.

M. Mulroney n'a rien « escamoté » en exprimant le désir de voir l'État d'Israël à l'abri des attaques à la bombe de la part de ceux qui veulent l'éliminer de la carte du monde.

J'ai écouté le discours prononcé par M. Mulroney et je n'ai rien entendu des prétendus « liens privilégiés » entre le Canada et Israël. Ce que le chef de l'opposition a clairement mentionné, ce sont les liens historiques et moraux qui font que l'immense majorité du peuple canadien se sent attachée aux sources de la religion chrétienne et à la morale biblique.

M. Leclerc réfute l'idée d'une « alliance », d'ailleurs imaginaire, entre les deux pays, préférant « la reconnaissance par Israël du non moins légitime souci de sécurité du Proche-Orient ».

Eh bien, la sécurité des autres pays semble assurée par Israël si l'on pense à la restitution dans son entier du Sinaï à l'Égypte, de l'état de bon voisinage entre la Jordanie et Israël grâce à quoi des centaines de milliers d'Arabes venus de tous les coins du monde traversent le pont Allenby chaque année pour rendre visite à leurs familles dans l'État hébreu.

Il est vrai que l'état de paix n'existe pas entre Israël et la Syrie. Mais ce n'est pas exclusivement avec Israël que la Syrie refuse d'entretenir des relations pacifiques. La Jordanie, l'Irak et le malheureux Liban se trouvent aussi parmi les pays que la Syrie considère comme des États adversaires.

Il peut y avoir des optiques divergentes entre M. Leclerc et nous, mais aucun homme de bonne foi ne mettra jamais sur le même plateau le régime dont bénéficient les Arabes en Israël et le régime de terreur auxquel ils s'exposent dans les pays arabes totalitaires chaque fois qu'ils osent exprimer une opinion distincte de celle de leur gouvernement. On le sait : dans ces pays, la moindre contestation attire l'arrestation, la torture et, fréquemment, la mort.

Pour mieux se familiariser avec le régime de terreur exercé par les pays arabes, il suffit de lire le dernier rapport sur la torture paru dans LE DEVOIR il y a peu.

Quand on lit les journaux arabes publiés en Israël, on s'étonne de la virulence de leurs attaques contre cet État et des incitations à lutter contre la démocratie israélienne.

Un dernier mot sur les idées de M. Leclerc concernant l'émigration juive de l'URSS.

Il est triste qu'un journaliste démocrate approuve le régime d'interdiction imposé par le gouvernement soviétique à tout juif désireux d'émigrer, alors que les trois millions de juifs de l'URSS font l'objet d'attaques antisémites et de discrimination inadmissibles dans une société libérale comme la nôtre, seulement parce qu'ils sont juifs.

Que reste-t-il du droit à l'émigration inscrit dans le traité de Helsinki, ratifié par tous les États participants, Union soviétique incluse ?

— DAVID SIMON
professeur
Université de Montréal

■ *Les droits lésés à Louis-H.-Lafontaine : une situation généralisée*

Lettre adressée à M. Camille Laurin, ministre des Affaires sociales

LA LIGUE des droits et libertés est un organisme qui oeuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la défense des droits et libertés. Son comité sur la santé et les services sociaux se préoccupe particulièrement de la défense des droits dans le domaine de la santé mentale.

À ce titre, nous avons été heureux d'apprendre votre décision d'enquêter sur les faits révélés par le rapport d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec au sujet de la qualité de l'administration et du fonctionnement à Louis-H.-Lafontaine.

Ce rapport souligne la piètre qualité des soins et le non-respect des droits des personnes bénéficiaires de soins à cet hôpital. Les exemples soulignés sont des formes d'atteintes les plus graves à l'intégrité et à la dignité de la personne.

Notre expérience nous porte à croire que, malheureusement, cette situation n'est pas exclusive à ce centre hospitalier et que ces formes extrêmes d'atteintes aux droits fondamentaux sont susceptibles de se retrouver dans d'autres milieux institutionnels.

De plus, notre expérience nous a convaincus qu'il existe une situation généralisée de non-respect des droits, situation certes moins spectaculaire mais tout aussi grave de conséquences. Le droit de refus de traitement, le droit de refus de soin, le droit à une défense pleine et entière lorsque certains droits sont mis en cause, le droit à l'information sont des droits des plus difficiles à exercer dans le secteur des soins psychiatriques.

Ces dénis de droits sont vécus quotidiennement par les personnes psychiatrisées sans que cela suscite un débat ou un scandale dans l'opinion publique.

C'est pourquoi nous souhaitons que votre enquête ne se limite pas seulement à Louis-H.-Lafontaine. Nous pensons que l'examen de la situation des personnes psychiatrisées doit se faire dans tous les établissements offrant de tels soins.

Nous appuyons en ce sens la proposition faite par le groupe Auto-Psy sur la nécessité d'une commission provinciale d'enquête dans les hôpitaux psychiatriques.

La proposition faite par ce même groupe sur la composition de ce comité d'enquête (quatre membres dont un psychiatre, un/e psychiatrisé/e, un/e infirmier/ère, un/e préposé/e aux bénéficiaires) nous semble intéressante. Il nous apparaît essentiel que toutes les parties en présence soient représentées dans ce comité.

De plus, nous souhaitons que vous portiez attention à l'ensemble des revendications déjà formulées par ce groupe au sujet de l'exercice des droits des personnes psychiatrisées. En outre, l'adoption de leurs revendications concernent le projet de loi 106 modifiant la Loi sur la protection du malade mental et la Loi sur la curatelle nous semble un pré-requis essentiel à l'amélioration de la situation en regard de l'exercice des droits de ces personnes.

— ANNE HÉBERT
Comité santé et services sociaux
Ligue des droits et libertés

Montréal, 30 avril

■ *L'éducation en péril ?*

LE CONSEIL supérieur de l'éducation, dans sa grande sagesse, affirme que toute augmentation de la tâche des enseignants porterait atteinte à la qualité de leur travail. N'ayant aucune expertise dans ce domaine, je ne contesterai donc pas l'analyse de l'organisme. Toutefois, que les enseignants aient des raisons de se plaindre ne signifie pas pour autant que l'on doit acquiescer à leurs demandes. La question à se poser n'est pas de savoir s'il est préférable de geler la tâche mais plutôt si nous avons les moyens de le faire.

Je ne vois vraiment pas pourquoi on ferait des normes actuelles un absolu. Ceux qui critiquent la position gouvernementale semblent juger que la qualité de notre système se trouve sur une frontière : d'un côté, elle est bonne ou passable et, de l'autre, elle devient mauvaise. Cette non-linéarité, la fameuse goutte qui fait déborder le vase, a de quoi laisser songeur. Quelles étaient ces mêmes normes il y a dix ans ? 15 ans ? Pour moins bonnes qu'elles fussent, elles se révélaient alors acceptables. Est-ce seulement le fait de reculer qui est en soi inacceptable ?

Je veux bien que l'éducation devienne la priorité nationale numéro un; c'est, après tout, un choix de société. Mais il faudrait du même coup trouver les ressources financières pour ce faire. Devons-nous augmenter les impôts, consacrer moins à la santé, ou encore couper les subventions aux entreprises ? De cela, les enseignants n'en n'ont cure. C'est la responsabilité du gouvernement. Eh bien, c'est justement ce qu'il fait : prendre ses responsabilités. Il s'exerce à un arbitrage difficile entre des besoins tous aussi criants les uns que les autres, et ce n'est pas parce que les enseignants crient plus fort que leurs voisins qu'ils en deviennent pour autant des nécessiteux.

— ANDRÉ ÉMOND

Montréal, 4 mai

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 130$ par année; 6 mois 65$; 3 mois: 35$; édition du samedi 40$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'éducation, défi culturel
2 — La dictature du MOI

LISE BISSONNETTE

À l'occasion de la semaine de l'Éducation, la rédactrice en chef du DEVOIR présentait lundi, à Rimouski, une conférence sur le thème retenu cette année : « L'éducation, défi culturel ». Nous publions des extraits de la seconde partie de son texte.

L'ÉCOLE publique québécoise n'a jamais été très « culturelle ». Rappelez vos souvenirs. Où, à part l'histoire sainte et pour des motifs plus sanctifiants que culturels, avons-nous été initiés aux grands mythes et légendes de l'humanité ? Où, à part l'histoire sainte encore et le dictionnaire, avons-nous pu jeter un coup d'oeil sur les grandes oeuvres visuelles, fresques, tableaux et portraits qui sont l'héritage de notre civilisation ? Où, à part les extraits soigneusement expurgés et prudemment rendus insignifiants de nos manuels littéraires, avons-nous pu vibrer aux lettres plutôt qu'à leur mémorisation vide et rimeuse ?

Produits des écoles publiques, ou, comme ce fut mon cas, de bouts de cours classiques à rabais en régions éloignées et d'écoles normales étouffant de peur devant la subversion de toute connaissance, philosophique ou poétique, toute notre vie adulte est un rattrapage. Il n'y a que ceux qui ont fait les grands collèges, au Québec, et qui sont souvent, hélas ! les maîtres à penser de notre école, pour ignorer cette réalité de la majorité.

Nous ne sommes pas, comme les écoliers européens, issus de villes et de villages construits autour de cathédrales, d'églises romanes, de ruines romaines, de souvenirs du Moyen-Âge. Notre histoire est courte et hachée. Nous ne manions pas une langue de références savantes, comme le fait n'importe lequel jeune romancier à son premier passage à *Apostrophes*. Nous refaisons en général nos humanités par bribes. Combien d'entre nous ont mis les pieds dans un grand musée pour la première fois, à vingt ans et plus, avec un désespérant sentiment d'ignorance ? Combien de classiques nous sommes-nous promis de lire trop tard, et qui nous auraient permis de mieux comprendre les modernes ? Nous avons voulu oublier ce grand pan de nos carences en valorisant une culture populaire, folklorique, qui méritait d'être redécouverte. Mais cela ne change rien au fond. Il suffit de comparer les programmes de n'importe lequel lycée français des années trente ou quarante avec celui de nos écoles secondaires des années cinquante, pour comprendre à quel désert culturel nous vouait notre milieu scolaire ultramontain et isolé du monde. Ce n'est pas être colonisé que de se l'avouer.

Puis vinrent les années soixante, soixante-dix, et une immense réflexion pédagogique, en même temps qu'une intense libération des esprits. Les blocages formels, les interdits, au moins, étaient levés, même si l'on ne refait pas des bagages culturels en deux jours.

Feuilletant notre nombreuse et souvent pléthorique production pédagogique des dernières années, je retrouve ce texte publié par le Conseil supérieur de l'éducation en 1980, qui se veut une explication du « projet éducatif québécois » :

— « L'école québécoise post-industrielle est donc un lieu de la diffusion culturelle. Elle permet l'accès du plus grand nombre aux biens, aux oeuvres, aux produits culturels; elle favorise, par l'enseignement, le partage du savoir et du savoir-faire; elle assure la transmission des meilleures créations culturelles, aussi bien dans les domaines littéraire et artistique que dans ceux de la science et de la philosophie. En somme, par son projet éducatif national, elle garantit l'éducation du plus grand nombre à la culture nationale et à la culture universelle. » Et le reste.

Voilà un texte rassurant, s'il traduit l'esprit des programmes, des activités de l'école. Mais jetons un coup d'oeil sur les programmes les plus « culturels » des nouveaux régimes pédagogiques. Je ne suis pas sûre que la nouvelle génération des écoles publiques, malgré la libération pédagogique, aura un meilleur accès que le nôtre à « la culture nationale et universelle ».

Les programmes d'initiation culturelle au primaire, art dramatique, arts plastiques, danse, musique, sont uniquement, totalement centrés sur l'expression personnelle de l'enfant. Il s'agit qu'il prenne conscience de son corps, qu'il s'exprime en langage verbal et non-verbal, qu'il identifie « ses sensations et émotions », etc. Aux parents, en activités de soutien, on suggère les mêmes exercices, mais jamais de les amener voir, écouter une réalisation qui ne soit pas leur propre création.

On trouvera tout au plus une petite exception pour la musique. Le programme a l'audace d'appeler l'élève, outre à manifester, bien sûr, « ses impressions sonores et son vécu affectif », à écouter aussi « des oeuvres simples ». Pas question de l'initier, à l'école comme à la maison, à autre chose. Je connais pourtant des enfants de cinq ans qui baignent dans Mahler et Wagner plutôt que dans la répétition de *Frère Jacques*, et que les oeuvres compliquées ne font pas paniquer. Je parierais, au contraire, que leur initiation musicale, par submersion dans l'oeuvre complexe d'autrui, sera remarquablement réussie, tout en ne les empêchant pas de « s'exprimer » si le coeur leur en dit.

Les programmes d'initiation culturelle du secondaire sont l'exact prolongement de ceux du primaire. En 80 pages, le guide pédagogique de l'enseignement de la danse ne fait pas la moindre place à autre chose que l'exploration, la réalisation, l'improvisation personnelles. Il ne contient aucune allusion à la contemplation de réalisations chorégraphiques d'autrui, au visionnement d'un spectacle, à l'histoire de l'évolution du genre. C'est le règne du « je, me, moi », qui ne saurait s'épuiser.

Le programme d'art dramatique, évidemment centré sur l'apprentissage personnel du langage dramatique comme moyen d'expression, s'ouvre toutefois, *in extremis*, sur des manifestations culturelles « actuelles et passées » mais dans le but, pour l'élève, d'y établir le lien avec sa propre expression. Le programme ne comporte aucune initiation à l'histoire du théâtre, à son évolution, à ses grands auteurs et interprètes, anciens et contemporains.

Passons rapidement sur la musique, encore une fois centrée sur l'expérience esthétique personnelle. Peut-être l'élève, comme le prétend le programme, y trouvera-t-il « une communication toujours plus riche et plus intense avec lui-même et avec les autres », mais nous pouvons parier qu'il ne découvrira pas plus l'univers de Chopin ou de Satie, même en les jouant, que nous ne le découvrions quand soeur Marie-de-la-Victoire nous tapait sur les doigts.

Le programme d'arts plastiques concède qu'on puisse « voir » l'image, en sus de la « faire » le plus souvent soi-même. Mais cette image qu'on voit, c'est celle que le voisin produit en classe. Je n'ai pas trouvé d'activité de soutien qui amène à découvrir des oeuvres classiques ou contemporaines, par le livre ou la fréquentation de musées.

Je n'ai pas trouvé la moindre trace d'initiation à la littérature, classique ou contemporaine, dans les programmes de français du secondaire, où dominent — je dirais presque tyrannisent encore — le vécu de l'élève, ses sentiments, son expression. Après plus d'une dizaine d'années de ces régimes, il ne faudra pas se demander pourquoi la progéniture qui aura vingt ans en 1990 risque de croire, comme celles qui l'ont précédée, que rien n'existe hors son propre « vécu », mot noble qui camoufle le plus souvent le nombrilisme érigé au rang de doctrine.

Il est possible que les cégeps et l'université comblent le vide. Remarquons simplement qu'à la porte du cégep, on a déjà perdu de vue plus de la moitié des jeunes d'âge à y entrer, et que les acquisitions culturelles scolaires de ces laissés pour compte dépendront, désormais, des médias. Parions que, malgré leurs défauts, journaux, radio et télévision feront un travail plus large d'initiation à « l'univers culturel national et universel » que cette école où l'oeil de Dieu, qui nous regardait autrefois au-dessus du pupitre de la maîtresse, l'a cédé à la dictature du MOI.

Il y a quelques semaines, à la télévision française, j'entendais des pédagogues se disputer âprement autour du contenu culturel des programmes. Les érudits s'en prenaient, avec une arrogante aristocratie, aux tenants de la pédagogie du vécu : ils leur reprochaient de former des ignares. Ces pédagogues populaires les accusaient d'ignorer le point de départ culturel, souvent inexistant, des enfants de milieux populaires. Au milieu, se mit à parler une vieille dame. Il est vrai, dit-elle, que l'école n'a pas suffisamment favorisé l'expression personnelle, qu'elle apprend aujourd'hui à le faire, à tenir compte de l'univers premier des enfants. Mais elle doit aussi leur offrir un détour hors de cet univers, leur permettre d'en sortir, de deviner un monde inconnu, d'en développer la soif.

Ce concept de « détour » est magnifique; il résume le défi culturel de l'école, qui doit amener l'enfant en voyage hors de lui-même, à la découverte du passé, du présent, de l'avenir. Au Québec, nos nouveaux régimes pédagogiques appellent cela « transmission des connaissances » et semblent y vouer un parfait mépris. Il y aura toujours des pédagogues, nous le savons, pour se moquer des régimes et amener des enfants dans le détour. Mais l'école publique, aujourd'hui comme hier, semble vouloir laisser ce détour aux hasards de la route.

L'improvisation culturelle, née au théâtre, s'est répandue depuis à la danse et aux arts plastiques. Faut-il pour autant la consacrer dans les programmes pédagogiques ? (Photo : Jacques Grenier)

Le Québec et la formule d'amendement de la Loi constitutionnelle de 1982 : de la stratégie de l'autruche à une réforme équitable

JACQUES FRÉMONT

Faculté de droit, Université de Montréal

LA PLACE du Québec au sein du nouvel arrangement constitutionnel canadien continue périodiquement de faire l'objet de déclarations de la part de nos politiciens. Au-delà de cette rhétorique, il convient de se demander comment la situation actuelle peut être redressée à la satisfaction des intérêts légitimes du Québec.

Comment redresser la situation ?

En 1984, le débat doit nécessairement aller au-delà d'une discussion des mérites respectifs du droit de veto et du droit de retrait. En effet, la nouvelle réalité politique canadienne et, entre autres, celle de la nouvelle importance des provinces de l'Ouest, ne permettra en aucune façon de modifier la procédure d'amendement afin de retourner aux propositions de la *charte de Victoria*; pour ces provinces, l'actuelle procédure de modification constitue un progrès sensible sur les propositions antérieures. Il est donc inutile de prétendre vouloir redonner au Québec un droit de veto de type « Victoria » que les autres partenaires canadiens refuseront de céder.

D'autre part, il serait plutôt surprenant que tout gouvernement fédéral consente à assortir le droit de retrait d'un droit universel à la compensation, quoique les autres provinces ne s'y opposeraient vraisemblablement pas. En effet, pourquoi redonner autrement qu'« à la pièce » quelque chose dont seul le Québec veut à tout prix ? De plus, l'attribution d'une compensation dans tous les cas d'exercice du droit de retrait ne règlerait pas pour autant la question du consentement du Québec — ou de son absence de consentement — pour la réforme des institutions fédérales.

Même si, dans un monde idéal, on accordait au Québec — comme certains le proposent — une pleine compensation financière dans tous les cas où le droit de retrait peut être exercé et un droit de veto en ce qui concerne la réforme des institutions fédérales, nous devrions néanmoins conclure que la situation serait toujours insatisfaisante, entre autres, à cause de la dynamique centralisatrice à sens unique engendrée par le droit de retrait.

Que faire ? La situation est-elle à ce point dans une impasse que l'on doive continuer à réciter le credo du droit de veto versus celui du droit de retrait ? Nous croyons qu'une possibilité de débloquer l'impasse existe. Peu importent les gouvernements en présence à Québec, à Ottawa et ailleurs, toute tentative d'élaboration d'une solution de compromis devra nécessairement, pour être réaliste, tenir compte des paramètres suivants :

1. La procédure d'amendement contenue dans la *Loi constitutionnelle de 1982* doit être considérée comme acquise; c'est-à-dire qu'elle est là pour y rester, et que tout aménagement visant à satisfaire le Québec devra être conçu de façon à ne pas bouleverser de façon considérable le *statu quo*.

2. La situation actuelle est inacceptable pour le Québec et les Québécois, quel que soit le gouvernement au pouvoir à Québec. Il est donc essentiel de trouver le moyen de satisfaire les intérêts légitimes du Québec en matière de protection constitutionnelle.

3. Toute solution, pour être acceptable au Québec, doit répondre de façon satisfaisante aux trois problématiques qui se posent, à savoir :

a) celle du Québec et de la modification de la constitution canadienne lorsque ses compétences législatives sont affectées;

b) celle du Québec et de la modification de la constitution canadienne en ce qui touche la réforme des institutions fédérale; et

c) celle du Québec et de son adhésion à la *Loi constitutionnelle de 1982* elle-même.

Si ces paramètres sont acceptés, plusieurs propositions peuvent sans doute être imaginées. Parmi celles-ci, mentionnons, par exemple, la solution suivante qui pourrait servir de point de départ à une négociation visant à obtenir l'adhésion du Québec à la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Tout d'abord, les mécanismes des articles 38 à 40 et 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982* demeurent inchangés dans leur essence; c'est donc dire que le droit de retrait est conservé dans les cas de modifications aux compétences législatives du Québec. L'article 40 prévoyant une compensation dans certains cas demeure inchangé; dans ces cas, l'Assemblée nationale peut tout simplement exercer son droit de retrait, si elle le désire.

Toutefois, dans le cas des articles 38(3) ou 42 — c'est-à-dire pour des modifications affectant les compétences législatives du Québec et pour lesquelles aucune compensation n'est prévue, ou pour des modifications à certains aspects des institutions fédérales — l'Assemblée nationale pourrait alors, en adoptant la résolution de désaccord prévue à l'article 38(3), décréter la tenue d'un référendum où les Québécois, par un vote à majorité simple, décideraient collectivement d'exercer ou non le droit de veto qui leur serait conféré à l'encontre de l'amendement proposé.

En d'autres termes, l'actuelle procédure d'amendement serait modifiée de façon à ce que dans les cas, et dans les seuls cas, d'amendements à la constitution relatifs aux institutions fédérales ou au partage des compétences législatives lorsqu'aucune compensation n'est offerte, les Québécois détiennent un droit de veto collectif, droit de veto qui serait exercé par le biais d'une consultation populaire. Dans une telle éventualité, le gouvernement du Québec et, subséquemment, l'Assemblée nationale, se trouveraient donc toujours nantis du pouvoir d'accepter ou de refuser un amendement — comme c'est le cas actuellement; en cas de refus, cependant, ils auraient le choix, avec tout ce que cela implique, de soumettre la question au jugement de la population du Québec afin qu'elle exerce ou non le droit de veto qui lui serait consenti par la formule d'amendement.

Pourquoi un tel droit de veto accordé non pas à l'Assemblée nationale, mais bien à tous les Québécois collectivement ? Tout d'abord parce qu'il est plus qu'improbable que le reste du Canada consente à accorder un droit de veto « traditionnel » aux autorités politiques du Québec quelles qu'elles soient. Ensuite, parce que cette solution permet d'assurer une protection constitutionnelle absolue à l'État québécois. Il convient, par ailleurs, de souligner que l'utilisation de la technique de la consultation populaire fait souvent partie des procédures de modification des constitutions de nombreux États; de plus, celle-ci est éminemment acceptable à l'égard du Québec qui s'en est récemment servi, tout comme à celui du gouvernement central qui, dans la version de 1980 de sa « formule de Victoria », proposait le référendum comme moyen de débloquer les impasses.

En conséquence, dans les cas d'amendements portant sur la réforme des institutions fédérales ou sur le partage des compétences législatives lorsqu'aucune compensation n'est prévue, l'Assemblée nationale posséderait un droit de veto suspensif, tandis que le dernier mot, le droit de veto définitif, appartiendrait au peuple du Québec. Cette approche assurerait, en théorie du moins, qu'aucun amendement constitutionnel ne puisse affecter les pouvoirs ou le statut du Québec sans que celui-ci n'y ait consenti d'une façon ou d'une autre.

Quoiqu'un tel mécanisme puisse imposer une problématique difficile dans certaines circonstances (gouvernement minoritaire, question d'une grande complexité, etc.), il reste que sa seule existence pourrait en soi suffire à imposer une dynamique satisfaisante pour le Québec, tout en lui reconnaissant le statut particulier minimal qui lui est nécessaire.

En revanche, le fait d'étendre un pareil droit de veto par référendum aux autres provinces, quoique pas nécessairement nuisible en soi, risquerait de rigidifier encore davantage le processus de modification. Ce qui peut représenter une solution valable afin de protéger les droits et intérêts d'une minorité qui possède des droits historiques, ne l'est pas nécessairement pour une majorité qui, de toute façon, contrôle parfaitement sa destinée.

Enfin, il reste la question de l'adhésion du Québec à la *Loi constitutionnelle de 1982* elle-même. Celle-ci ne peut se faire à la légère et la seule obtention d'assurances quant aux intentions des autres gouvernements ne saurait suffire. L'histoire récente nous a enseigné à tout prévoir et même l'imprévisible, en matière constitutionnelle. C'est pourquoi une solution équitable pour le Québec pourrait consister à faire subir à la *Loi constitutionnelle de 1982* sa propre formule d'amendement, formule qui serait évidemment modifiée de la façon indiquée précédemment.

S'attaquer aux véritables problèmes

Que conclure de cet exposé ? Tout simplement que la position constitutionnelle du Québec est présentement insoutenable et que les propositions généralement discutées de droit de veto ou de pleine compensation financière ne sont pas satisfaisantes pour assurer les intérêts de l'État québécois. Il est manifeste que l'insertion du Québec au sein du processus constitutionnel canadien est un prérequis non seulement à toute la réforme du fédéralisme canadien, mais aussi à l'égard de toute démarche visant à conférer un statut particulier ou souverain au Québec.

Or, au plan constitutionnel, le problème de fond du fédéralisme canadien est probablement celui de son financement; celui du Québec est sans aucun doute de son statut au sein ou à l'extérieur de ce régime. En attendant de s'attaquer à ces véritables problèmes, les dirigeants actuels n'ont-ils pas le devoir de s'attacher à résoudre la question fondamentale de l'adhésion du Québec à la *Loi constitutionnelle de 1982* ?

Un bon conseil

Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

MASPERO
ROMANCIER

François Maspero
Le sourire du chat
Roman

AUX ÉDITIONS DU SEUIL

A. Frantz

Cette fidélité ardente nous rend la jeunesse et l'espoir.
B. Poirot-Delpech / *Le Monde*.

Je trouve ce livre plein de charme et de gravité.
Bernard Pivot / *Apostrophes*

14,95$

SEUIL

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Caporal

du monument de Duplessis, entre directement par la porte de la Grande Allée. Dès lors, il tire sur tout ce qui bouge, monte l'escalier, tire à nouveau en direction du restaurant parlementaire et se rend au Salon bleu où employés et techniciens s'affairent en vue de la commission parlementaire qui doit commencer dans quelques minutes. Il fait encore feu en tous sens.

Dans les corridors, de haut en bas, c'est d'abord la stupéfaction, puis la cohue, la panique même. Policiers et ambulanciers accourent en toute hâte, cependant que la police municipale et la Sûreté du Québec bouclent rapidement l'immeuble et voient à son évacuation graduelle. Ministres déjà sur les lieux, députés et employés sont refoulés dans les rues avoisinantes, puis jusqu'à plusieurs centaines de pieds de l'immeuble où le drame se déroule.

Des employés se terrent dans leur bureau, d autres sortent en panique et en tremblant, d'autres subissent un choc nerveux, cependant que les ambulances font entendre leur son strident et que les brancardiers sortent les blessés un à un.

Si l'homme était arrivé quelques minutes plus tard, le carnage aurait pu être encore plus tragique: à 10 h, en effet, la commission parlementaire sur les institutions était censée entreprendre l'étude du rapport annuel du directeur général des élections. C'est pour cette raison que les premières minutes de discussion entre le forcené et le sergent d'armes ont été filmées par les caméras de l'Assemblée. Mais ce film est entre les mains de la Sûreté à titre de pièce à conviction, et les journalistes n'ont pu la visionner. L'Assemblée elle-même ne devait siéger qu'à 14 h.

Par ailleurs, un certain nombre de ministres et de députés, dont MM. Jacques Parizeau, Marc-André Bédard, étaient à prendre leur petit déjeuner au restaurant parlementaire, cependant que des journalistes s'apprêtaient à se rendre au Parlement pour le début de la commission. Dès l'annonce de coups de feu et le bouclage de l'immeuble, ils ont été tenus à distance, comme les autres. Ce n'est qu'une heure plus tard que les clients et employés du restaurant ont été évacués par une porte latérale.

Après quelques minutes de palabres au Salon bleu même, M. Jalbert réussit à convaincre Denis Lortie de le suivre à son bureau, situé au sous-sol, du côté nord (face à la bibliothèque). Durant de longues heures par la suite, alors que les rumeurs faisaient rage, des négociations se poursuivent entre le forcené et l'escouade tactique de la Sûreté. De 11 h à midi environ le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, a séjourné à l'Hôtel du Parlement où, par ailleurs, deux femmes (des parentes de Lortie, a-t-on dit), sont également entrées avec les policiers.

Il faisait déjà frisquet sur Québec, une pluie fine se met à tomber qui éloigne des dizaines de curieux, tandis que des hélicoptères survolent les lieux de la tragédie.

Pendant que les sirènes continuent de hurler sous un ciel menaçant et que les badauds frissonnent, les artificiers ouvrent l'auto stationnée devant la Grande-Allée et en font un examen. Elle n'est paspiégée comme on l'avait craint.

Puis les noms des personnes tuées par balles commencent à circuler parmi les fonctionnaires et curieux. M. Camille Lepage, de l'île d'Orléans, était un messager qui passait dans le corridor du côté de la Grande-Allée; M. Georges Boyer, de Québec, était au service des pages, tous deux à l'emploi de l'Assemblée. Quant à M. Roger Lefrançois, de Beauport, à l'emploi du directeur général des élections, il était au Parlement pour l'étude des crédits de son « patron ».

Puis ce sont les noms des personnes blessées qui ajoutent à l'atmosphère lugubre. Il y a en 13 au total, dont Mme Jacynthe Richard, préposée à l'accueil de l'Assemblée, qui reposait toujours dans un état critique, hier soir. Parmi les blessés, il y a six employés du directeur général des élections, un employé (M. Mauril Roy) de Keops Construction, qui effectue des travaux de restauration à l'immeuble centenaire; un chef de secteur (M. Denis Samson) de la sécurité à la Justice; un visiteur de Rivière-du-Loup, M. Jean-Olivier Blanchet. Les autres sont à l'emploi de l'Assemblée.

Un groupe de jeunes visitait le Salon rouge au moment de la tragédie; on les a fait coucher par terre et personne n'a été blessé.

Durant sa longue réclusion avec le jeune militaire, M. Jalbert a même répondu au téléphone d'un journaliste, lui disant calmement qu'il était en « conférence » et ne pouvait lui parler plus longtemps.

Pendant ces pénibles heures d'attente, les journalistes tentaient de franchir le cordon de sécurité; à un moment de relâche, alors qu'ils se pressaient au pied de la porte centrale, où seuls les policiers allaient et venaient en toute hâte, on les a fait reculer de l'autre côté de la rue; Lortie, disait-on, était installé dans une fenêtre de la façade et menaçait de faire feu dans le groupe.

Vers 14 h, le mot court que Lortie est prêt à se rendre, mais à des policiers militaires. Quelques minutes plus tard, un jeune homme vêtu d'un costume de commando, entouré d'agents de la Sûreté, sort du Parlement à toute vitesse dans une auto de police. Puis les agents confirment qu'il s'agit bien de Lortie, qu'il s'est rendu et qu'on va le coffrer.

Entre-temps, le premier ministre, qui avait quitté Montréal au milieu de l'avant-midi, est arrivé à Québec; M. René Lévesque a émis un bref communiqué et n'a pas rencontré la presse. Quant aux fonctionnaires directement impliqués dans ces incidents tragiques, les reporters n'ont pu les rencontrer hier, le président seul relatant le cours des événements et répondant aux questions de la presse, accourue de partout à toute vitesse.

Quant à la cassette remise à CJRP, la police l'a récupérée, mais CJRP avait eu le temps d'en enregistrer quelques minutes, que le poste de radio a diffusées au milieu de l'après-midi.

De mémoire, c'est la première fois qu'une tragédie semblable endeuille l'Assemblée, même s'il arrive de temps à autre des incidents qui se terminent sans effusion de sang.

Lorsque les premières rafales ont éclaté, hier, la surprise et le choc furent tels que l'on pensa d'abord qu'il s'agissait du bruit assourdissant des marteaux-piqueurs des entrepreneurs en rénovation. Mais, en entendant crier et hurler, en voyant le sang qui giclait des personnes blessées, d'autres courant en tous sens, l'on se rendit vite compte de l'importance du carnage. Très vite, les policiers ont pris le contrôle de la situation, se sont occupés des victimes et fait évacuer les étages un à un, dans l'ordre et sans bousculade. La tête en sang, cherchant la sortie, un homme montrait une douille vide de mitraillette. En plus des blessés, un certain nombre de personnes ont subi un choc nerveux, certaines se sont réfugiées dans les immeubles avoisinants ou sont rentrées chez elles. Le bureau du lieutenant-gouverneur, dans l'immeuble André-Laurendeau (où loge aussi la presse parlementaire), en a aussi hébergé quelques-unes.

Durant de longues minutes de grande angoisse, la sombre caravane des ambulances jaunes et des autos de police, toutes sirènes hurlantes, ponctuait le tragique d'une situation que l'on pensait impossible à Québec. La confusion temporaire sur le nombre de victimes et leur identité ajoutaient à l'atmosphère lugubre d'une froide journée de printemps dont on se souviendra longtemps.

Au milieu de l'après-midi, sous la pluie, les barrages levés, tout rentrait dans l'ordre. Mais, maintenant que la réalité dépasse la fiction, rien ne sera plus pareil au Salon de la race.

Celui qui avait intitulé sa cassette « la vie d'une personne » est détenu par la Sûreté et devrait faire face à la justice dans les prochaines heures.

◆ Bilan

siègent à l'Assemblée nationale et en commissions parlementaires.

Les quelques personnes présentes à 9 h 40 dans le Salon bleu se sont cachées sous des pupitres quand l'homme, armé d'une mitraillette et d'un pistolet, les a menacé de ses armes. Seul M. Jalbert aurait alors fait face à Lortie et il aurait fait signe aux autres de se cacher.

Agé de 63 ans, M. Jalbert est depuis dix ans sergent d'armes à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire responsable de la sécurité et de la protection ainsi que responsable du service de messagerie et des pages. Pour les téléspectateurs friands de la période des questions à l'Assemblée nationale, M. Jalbert n'est pas un inconnu: c'est lui qui porte la masse représentant l'autorité de l'Assemblée, précèdant de quelques pas le président de l'Assemblée nationale lors de son entrée dans le Salon bleu.

Avant d'être nommé sergent d'armes, M. Jalbert a été pendant trois ans chef de protocole adjoint au ministère des Affaires intergouvernementales et auparavant chef de cabinet du délégué général du Québec à New-York. La part la plus importante de sa carrière professionnelle a cependant été dans l'armée canadienne, de 1942 à 1969.

Enrolé pendant la seconde guerre mondiale, M. Jalbert a servi alors au Royaume-Uni et en Europe. Après la guerre, il ira en Allemagne, en Indochine, au Cambodge, au Japon, à Chypre, en Angleterre et en France, avec des séjours au Canada. M. Jalbert a notamment commandé une compagnie du Royal 22ème Régiment en Corée en 1953-54. Il a été officier d'état-major en Indochine auprès de la Commission internationale de contrôle en 1961. Il a terminé sa carrière comme major, commandant le Centre de recrutement des forces canadiennes pour l'Est du Québec de 1965 à 1969. Il est marié à Mme Nanette Studor. Ils ont deux enfants: une fille de 28 ans qui vit à Toronto et un garçon de 31 ans.

Hier soir, lors de sa conférence de presse, le président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, a raconté que M. Jalbert avait pu obtenir la confiance de Lortie grâce à son passé militaire: «Etes-vous militaire?», aurait demandé M. Jalbert. A la réponse affirmative de Lortie, le sergent d'armes aurait déclaré: «Moi aussi, je suis un militaire». M. Guay n'a pas voulu employer le terme d'otage, même s'il a reconnu que M. Jalbert n'avait plus de liberté de mouvements dès lors qu'il avait réussi à entrainer Lortie discuter dans son bureau. M. Guay a salué le sang-froid et le courage dont a fait preuve le sergent d'armes devant un homme fortement armé.

Depuis 1970, la sécurité à l'intérieur de l'Assemblée nationale est assurée par les constables spéciaux, qui alors pris le relais des portiers-gardiens. Il semble cependant que leur tâche soit comparable: de la sécurité préventive surtout. Les constables spéciaux ne sont pas armés. Les mesures de contrôle à l'entrée de l'Assemblée nationale ont graduellement disparu dans les années qui ont suivi les événements d'octobre 1970, période qui avait vu alors se multiplier les précautions.

En septembre 1983, les constables spéciaux chargés de la sécurité à l'Assemblée nationale, se disaient peu équipés pour faire face à des événements difficiles dans l'enceinte de l'Assemblée. Dans un mémoire présenté par leur syndicat, les 70 constables spéciaux se plaignaient de ne disposer que de deux paires de menottes, d'une hache et de quelques paires de bottes de caoutchouc... Ils ne demandaient pas alors à être armés, mais à disposer d'outils anti-émeutes: casques, batons, alarmes portatives, réserves de gaz, etc, ainsi qu'à avoir accés au Centre de renseignement policier du Québec.

Dans le courant de l'été dernier, les relations avaient été très tendues entre ce syndicat et le président de l'Assemblée nationale: il avait alors été question de supprimer le service des constables et de le remplacer par des agences privées de sécurité ou d'enlever aux constables leur accréditation syndicale pour obtenir plus de productivité et moins de griefs. Ce projet n'a pas été mené à terme. Le service des constables spéciaux a cependant depuis été muté au ministère de la Justice. Il ne dépend plus directement des services de l'Assemblée nationale et il n'assure plus de services d'accueil.

Le 1er avril dernier, des hôtesses d'accueil ont pris le relais des constables spéciaux à l'entrée de l'Assemblée nationale, pendant les heures d'ouverture au public. Il n'y avait donc pas de constable en poste à la porte par laquelle est entré Lortie, mais une préposée à l'accueil, Mme Jacinthe Richard, qui a été grièvement blessé. «Le fait d'avoir à la porte un gardien constable non armé, cela n'aurait rien changé dans le cas de l'irruption de quelqu'un armé d'une mitraillette», a commenté hier soir M. Guay.

Outre les incidents violents survenus pendant la commission parlementaire sur la fusion Hauterive-Baie-Comeau, les derniers incidents survenus au parlement furent une occupation des bureaux du président d'alors de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, le 24 septembre 1981.

Un couple de Saint-Hyacinthe, Daniel «Myram» Laflamme et Pauline «Amoris» Douville, ont occupé de 10 h 45 à 16 h 15 le bureau du président. M. Vaillancourt n'avait pas alors fait appel à la Sûreté du Québec: il avait parlementé pendant plusieurs heures avant de s'éclipser pour une réunion. Le groupe d'intervention tactique de la SQ s'emparait des deux personnes cinq heures et demie après leur entrée dans le bureau de M. Vaillancourt: elles n'étaient alors porteuses que de deux révolvers-jouets...

Il y aurait cependant eu un appel à la bombe quelques heures avant la lecture du budget de 1981, appel qui n'avait pas amené une évacuation de l'Assemblée. Un rapport du service de protection de l'Assemblée nationale, qui révélait ce fait, aurait en 1982 conclu que le service de sécurité est pour ainsi dire inexistant.

De 1977 à 1981, selon le directeur du Service de protection interne au ministère de la Justice, M. Roch Côté, il n'y a eu aucun attentat contre un ministre et une seule arrestation: un automobiliste en état d'ébriété qui prenait pour cible de poursuite la voiture d'un ministre. La sécurité des ministres est surtout menacée par les accidents d'automobile: il s'en produit une dizaine chaque année sur les 72,500 kms que parcourent en moyenne les voitures ministérielles.

◆ Soviétiques

la délégation soviétique. Elle accuse également les autorités américaines de connivence avec ces organisations.

On songe à un groupe de pression anti-Moscou qui avait manifesté son intention de louer des panneaux réclames qui, en russe, indiquerait la marche à suivre pour obtenir l'asile aux États-Unis.

En dépit des assurances données par Washington, quant au respect de la Charte olympique, il est clair que les États-Unis n'avaient pas l'intention d'assurer la sécurité de tous les athlètes, de respecter leurs droits et la dignité humaine et de créer des conditions normales pour la tenue des Jeux, affirme le comité soviétique.

Le gouvernement américain, qui a boycotté les jeux de Moscou en 1980, affirme regretter vivement la décision soviétique que Washington a qualifiée de « mesure politique ».

« Nous regrettons cette décision qui est manifestement d'ordre politique, qui ne saurait être justifiée et qui est contraire aux idéaux olympiques, » a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. John Hughes.

Après avoir souligné que le gouvernement américain a la conscience tranquille, le porte-parole a catégoriquement démenti les accusations formulées par les autorités soviétiques, selon lesquelles Washington aurait cherché à faire obstacle à la participation des sportifs soviétiques aux jeux d'été de Los Angeles.

« De telles accusations sont dénuées de tout fondement, car nous n'avons soulevé aucun obstacle à la venue à Los Angeles des membres de l'équipe olympique soviétique, a ajouté M. Hughes.

« Les autorités gouvernementales et olympiques américaines ont fait tout leur possible pour faciliter la participation de l'Union Soviétique aux jeux de Los Angeles », a dit le porte-parole.

Au début du mois de mars, le gouvernement américain avait refusé d'accorder un visa à l'attaché olympique soviétique, M. Oleg Yermishkin, en invoquant des raisons de sécurité nationale. Un responsable du département d'Etat avait précisé à l'époque que M. Yermishkin avait été identifié comme un agent secret soviétique de haut rang, rappelle-t-on.

Enfin, le président du Comité international olympique (CIO), M. Juan Antonio Samaranch, a affirmé, à Washington, qu'il fera tout son possible pour préserver les Jeux olympiques de Los Angeles.

M. Samaranch, qui s'adressait aux journalistes à l'issue d'un bref entretien avec le président Ronald Reagan à la Maison-Blanche, a déclaré avoir reçu l'assurance de ce dernier que « tous les athlètes seront traités de la même manière » et que « la charte olympique serait entièrement respectée ».

◆ Guay

est celle de tous les Québécois et siège publiquement; ce n'est pas un Parlement retranché. Au surplus, il est très vaste et les accès sont nombreux. Même s'il y a des mesures de sécurité importantes, on ne peut prévoir le cas, hypothétique et marginal, d'un malade qui décide d'y entrer, mitraillette à la main.

Un bilan des événements sera fait, tenant compte des deux plateaux de la balance: la nécessité d'un Parlement accessible sans trop de contraintes; le besoin de protéger les personnes qui y travaillent et qui le visitent.

Selon M. Guay, il n'y a pas eu de retard à intervenir, les événements se sont déroulés très rapidement — de CRJP à la Citadelle, de la porte de la Grande-Allée au Salon bleu — suivant un plan conçu à l'avance et prémédité. Même à la Citadelle, où les militaires sont nombreux, ces derniers n'ont pu attraper le forcené, qui a gagné le Parlement en quelques minutes. Quant au poste de radio, il a d'abord alerté la police de Sillery plutôt que la SQ, qui est intervenue en quelques minutes dès l'alarme générale sonnée.

Le président doute que le cours tragique aurait été différent si des personnes entraînées et armées étaient aux portes d'accueil; selon lui, elles auraient plutôt été des cibles de choix pour un tireur déterminé.

Encore hier soir, l'Hôtel du Parlement était bouclé, la SQ n'ayant pas complété son enquête, et le film tourné par la télédiffusion des débats n'était pas disponible à la presse. Il a été remis à la SQ. Le président ne sait quand les reporters pourront le voir.

M. Guay estime qu'on ne peut dire que M. Jalbert a été l'otage de Denis Lortie; c'est lorsque ce dernier était installé sur le fauteuil du président que le sergent d'armes s'est approché et a engagé la conversation. Puis, rendus au bureau du fonctionnaire au sous-sol, des négociations longues et ardues se sont engagées avec la Sûreté du Québec. Il ne semble pas que l'homme ait eu des exigences ou revendications particulières. Il se serait toutefois aperçu de sa « méprise » (l'Assemblée ne siégeant pas) et promis que le Parlement sauterait à 19 h. L'immeuble a été passé au peigne fin et rien d'autre d'anormal ne fut décelé. La conférence de presse, après une valse-hésitation, s'est même tenue au Salon rouge, vers 19 h.

◆ Commando

régulière, des gardes révolutionnaires et des blindés. Des installations radar et des antennes de très forte puissance protègent également les édifices où le leader de la révolution libyenne a l'habitude de recevoir ses hôtes étrangers, soit dans les pièces, soit sous une tente installée à l'intérieur de la caserne.

Les sources libyennes ont indiqué aux diplomates étrangers que le commando s'était infiltré à partir de la Tunisie dimanche dernier et qu'il avait réussi à se cacher dans un immeuble de la ville. Les membres du commando ont été localisés par les forces fidèles au colonel Kadhafi, pris et abattus.

Les Libyens, qui viennent de vivre une crise de deux semaines avec la Grande-Bretagne, qui a rompu ses relations diplomatiques avec Tripoli, ont mis également en cause les services britanniques dans l'envoi du commando.

Selon les Libyens, trois personnes ont été interceptées dimanche à la frontière avec la Tunisie et l'une d'elles a été tuée. Cette dernière, d'origine libyenne, était, selon les autorités de Tripoli, porteuse d'un passeport diplomatique soudanais.

Selon les rumeurs circulant dans les milieux diplomatiques de la capitale libyenne, un autre incident se serait produit dimanche, toujours à la frontière, du côté de Zouara au cours d'une rixe entre des passagers palestiniens d'une voiture et les forces libyennes. Le colonel Kadhafi soutient les dissidents de l'OLP et voue une haine jurée à Yasser Arafat.

Hier matin, la presse libyenne, qui a donné peu de détails pratiques, a fait état de l'incident près de la frontière, affirmant qu'il s'agissait d'un groupe de « terroristes » dépêchés par les services britanniques qui les protégaient. Selon elle, cette affaire est directement liée à l'incident du Bureau populaire libyen (ambassade) à Londres.

Une fusillade avait éclaté le 17 avril dernier devant le Bureau populaire libyen dans la capitale britannique, alors que se déroulait une manifestation d'opposants au régime de Tripoli. Cette fusillade avait provoqué la mort d'une femme policier britannique et blessé dix autres personnes.

Le film de la fusillade

QUÉBEC (PC) — Séquence du déroulement de la fusillade survenue hier matin à l'Assemblée nationale:

9 h 25: un homme vêtu d'un uniforme de commando de l'armée se présente au poste de radio CJRP, à Sillery, et remet une à l'animateur André Arthur une enveloppe portant la mention: «Ne pas ouvrir avant 10 heures»;

9 h 35: une fusillade éclate à la Citadelle de Québec où un groupe de touristes se couchent par terre pour éviter d'être blessés;

9 h 40: M. Arthur ouvre l'enveloppe, y trouve une cassette contenant des menaces à l'endroit des membres du gouvernement et en informe immédiatement la police de Sillery;

9 h 45: l'homme arrive au Parlement par la porte de la Grande Allée, commence à tirer sur le personnel, blessant plusieurs personnes dans les corridors; il se rend au Salon bleu où il fait feu sur des employés qui se préparaient à télédiffuser la séance de la commission parlementaire sur les Institutions qui devait entendre le rapport annuel du président des élections;

9 h 50: les édifices du Parlement sont évacués; la police de la ville de Québec arrive sur les lieux suivie de près de la Sûreté du Québec, de la police militaire, de l'escouade tactique de la SQ et d'une douzaine d'ambulances;

9 h 55: le sergent d'armes de l'Assemblée Nationale René Jalbert parle avec l'homme tandis que les employés évacuent le Salon bleu;

10 h: la police refoule les spectateurs et établit un périmètre de sécurité autour du Parlement;

10 h 45: le président de l'Assemblée nationale annonce que les travaux de l'Assemblée ne reprendront que le lendemain;

11 h 15: le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson arrive à l'Assemblée nationale; il en repart à 12 h 15;

11 h 30: l'Hôtel-Dieu confirme que deux personnes ont été tuées et une douzaine blessées, dont trois grave-

Une des victimes du tireur, une femme non-identifiée, grimace de douleur alors qu'elle est transportée vers une ambulance.

ment;

11 h 30: un porte-parole de la SQ annonce que des négociations se poursuivent avec l'individu armé à partir du bureau du sergent d'armes de l'Assemblée nationale;

11 h 40: l'escouade tactique de la SQ de Montréal arrive à Québec;

11 h 45: la police ouvre les portes de la voiture de l'homme qui est stationnée près de l'entrée du Parlement face à la Grande-Allée. L'auto n'est pas piégée comme on l'avait craint;

12 h: l'identité de l'individu est établie. Il s'agit de D. Lortie, âgé de 25 ans, membre des Forces armée canadienne en poste à Carp, près d'Ottawa;

12 h 15: l'identité de la première victime est connue: il s'agit de M. Georges Boyer, 59 ans, messager à l'Assemblée nationale;

12 h 20: l'identité de la deuxième victime est établie: M. Camille Lepage, 54 ans, messager;

12 h 25: un journaliste dit avoir réussi à parler au téléphone avec M. Jalbert qui lui a dit que Lortie se préparait à se rendre;

12 h 30: le nom d'une troisième victime est annoncé: Mme Jacinthe Richard;

13 h 25: la police fait reculer le groupe de journalistes qui se pressent autour de la Porte centrale de l'édifice A parce que Lortie s'est installé dans une fenêtre de la façade du Parlement et menace de faire feu dans le groupe;

13 h 40: l'Hôtel-Dieu dément que Mme Jacinthe Richard soit morte, mais révèle qu'elle est grièvement blessée;

13 h 50: la SQ tente de faire évacuer par les journalistes les bureaux de la Tribune de la presse, situés dans l'édifice E, en arrière du Parlement;

14 h: on apprend que Lortie se dit prêt à se rendre mais à des policiers militaires;

14 h 22: un homme vêtu d'un uniforme de commando est aperçu, entouré d'agents de la SQ, quittant le Parlement à toute vitesse dans une auto de la SQ;

14 h 25: la SQ confirme que l'affaire est terminée et que Lortie a été capturé.

Hart en passe de préserver ses dernières chances

NEW YORK, (Reuter) — Le sénateur Gary Hart a préservé ses dernière chances d'obtenir l'investiture du Parti démocrate en remportant les primaires de l'Indiana et en poussant l'ancien vice-président Walter Mondale dans ses derniers retranchements dans le très important État de l'Ohio.

Les projections par ordinateur des chaînes de télévision américaines donnent M. Mondale vainqueur dans le Maryland et la Caroline du Nord mais les principaux enjeux de la journée étaient l'Indiana et l'Ohio.

Dans l'Indiana, après dépouillement de plus de la moitié des suffrages, M. Hart était crédité de 40% des voix contre 38 à M. Mondale et 16 au pasteur noir Jesse Jackson.

Les chaînes ABC et NBC se disent certaines de la victoire du sénateur du Colorado qui obtiendrait ainsi son premier grand succès depuis le mois de mars.

Dans l'Ohio, où un tiers seulement des bulletins ont été comptés, M. Hart obtient pour l'instant 42% contre 40 à M. Mondale et 16 au pasteur Jackson mais les chaînes de télévision se refusent pour l'instant à tout pronostic.

M. Mondale est en revanche assuré de la victoire dans le Maryland, où il obtient 46% des voix contre 27 à M. Hart et 22 à M. Jackson aux deux-tiers du dépouillement, et en Caroline du Nord où il est crédité de 39% contre 33% à M. Hart.

AUJOURD'HUI

Si vous avez des problèmes de logement, le comité de soutien aux locataires tient des rencontres d'information tous les mercredis à 14 h au Comité-Logement St-Louis, 770 est, rue Rachel et reçoit les appels tous les jours du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h au 527-3495.

■

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences tient son 52e congrès à Québec, à l'Université Laval. 342-1411

■

Conférence de M. Jacques Lafrenière du Jardin Botanique intitulée « Le jardin potager: nouvelle technique », à 20 h à la Bibliothèque municipale de Brossard. 656-5960

■

L'Association des locataires de Villeray vous convie à la projection du film de Richard Boutet et Pascal Gélinas « La turlutte des années dures » à 20 h, au 6865 Christophe-Colomb.

■

L'Association des hommes séparés ou divorcés tient une réunion à 19 h 30 au CLSC Métro. Le thème de cette rencontre animée par M. André Thibeault, professeur à l'Université de Montréal sera « Comment vivre après une séparation ». 934-4546

■

Nouvelle Acropole présente à 20 h, une conférence intitulée « L'Alchimie ». Rendez-vous au siège social de l'Association, 7616 rue Berri. 272-7263

■

Pour tous les hommes qui aiment chanter l'harmonie des quatuors « Barber shop », rendez-vous le mercredi à 20 h à l'église United Church, 13 chemin Fincheley, à Hampstead. 875-5115

■

L'Association québécoise pour la défense des retraités, section Longueuil, organise une rencontre d'information sur les coopératives d'habitation, à 13 h 30. Rendez-vous au 201 ouest, Curé-Poirier à Longueuil. 670-4192

■

A 14 h, au Salon Alfred-Rouleau de l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins, l'Association des MBA du Québec reçoit lors de son déjeûner-causerie, M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec. M. Létourneau a intitulé sa conférence « Qu'est-ce qu'un bon citoyen corporatif? ». Pour réservations: 866-2916

■

Les Parents d'enfants épileptiques sont invités à une conférence d'Épilepsie-Montréal que donnera M. Maurice Barker intitulée « La sexualité chez les adolescents », à 19 h 30 au Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau, 2275 est, rue Laurier. 527-4128

■

Soirée d'information de la Fédération québécoise de la Montagne avec présentation audio-visuelle, sur la randonnée en haute-montagne dans les Rocheuses canadiennes, à 19 h, au 1415 est, rue Jarry. 374-3671

■

Le Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal reçoit M. Jacques Larivière, vice-président planification et développement de Culinar Inc, au Salon Bleu de l'hôtel Ritz Carlton, à midi 30. Réservations: 845-1343

■

M. Guy Robert vous invite à un vin d'honneur en sa compagnie, suivi d'une conférence avec diaporama sur « L'art actuel au Québec », à la Bibliothèque Reginald J.P. Dawson, 1967, boul. Graham à Ville Mont-Royal. 342-1892

■

La Fondation cultuelle Jean-de-Brébeuf présente la dernière de deux causeries de Mme Catherine Simard sur le thème « Psychologie du vieillissement - la solitude », au pavillon Lalemant, 5625 rue Decelles. 324-1624

■

OVNI, tel est le titre du nouveau spectacle qui prendra l'affiche au Planétarium Dow à compter de ce mercredi et ce jusqu'au 1er juillet.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Valleyfield, salle des Chevaliers de Colomb, 70 rue Académie de 10 h à 20 h 30; à Montréal, Hôpital Hôtel-Dieu, pavillon Jeanne-Mance, 3840 rue Saint-Urbain, de 10 h à 16 h 30.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, mercredi 9 mai 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE
ET LAURENT PEPIN

1984 sera une autre année difficile pour Air Canada

« En dépit d'un trafic apparemment en hausse, 1984 sera une autre année difficile pour Air Canada ». Tel est le commentaire formulé par le président-directeur général, M. Claude Taylor, à la suite de la publication des résultats financiers de la société d'Etat pour le premier trimestre de 1984.

AIR CANADA

Air Canada a déclaré une perte nette de $19.6 millions pour les trois premiers mois de l'année en cours, soit une augmentation de 18.8 % du déficit par rapport à la même période en 1983. Les recettes d'exploitation ont augmenté de 4.0 % au cours de la période de comparaison, tandis que le trafic global s'accroissait de 6.7 %. L'écart s'explique par une baisse notable de la recette unitaire des produits passagers et fret.

« Nous nous attendons à ce que la recette unitaire reste maigre. A l'heure actuelle, il est difficile de prédire si l'accroissement du trafic parviendra à compenser la faiblesse de la recette unitaire », a expliqué M. Taylor.

Le coefficient de chargement global d'Air Canada s'est amélioré au cours du dernier trimestre. Le trafic passager, en hausse de 5.6 %, a porté le coefficient d'occupation à 63 %. Ceci demeure toutefois inférieur au coefficient d'occupation d'équilibre fixé à 65.7 %.

Quebecor fait moins bien

Les coûts de Quebecor ont continué à grimper plus vite que les revenus au cours du deuxième trimestre de son année financière 1984, puisque la compagnie dont le principal actionnaire est M. Pierre Péladeau a fait état hier d'un bénéfice net en baisse de 19.7 % en dépit d'une augmentation du chiffre d'affaires de 20.5 %.

Les ventes de l'entreprise se sont en effet élevées à $63.6 millions lors du dernier trimestre, comparativement à $52.8 millions au cours de la même période de 1983. Quant aux bénéfices nets, ils ont fondu de $2.2 millions à $1.7 million, ou $0,34 par action.

Après six mois de son présent exercice financier, Quebecor a vu ses ventes grimper de $108.4 millions à $131.7 millions, une progression de 21.4 %. Quant au bénéfice d'exploitation, il a glissé de $4.8 millions à $3.8 millions, une diminution de près de 21 %.

En plus de posséder plusieurs hebdomadaires et revues, Quebecor édite les quotidiens *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et *The Winnipeg Sun*. Le groupe Quebecor regroupe 10 imprimeries, dont la moitié du chiffre d'affaires provient de l'édition de publications n'appartenant pas à M. Péladeau. Par exemple, LE DEVOIR est imprimé par l'Imprimerie Dumont, une division de Quebecor situé à Lasalle. L'entreprise est aussi active dans le domaine de la distribution d'imprimés, de disques et de cassettes à travers ses filiales Messageries Dynamique, Hachette International Canada, Québec Livres et Trans-Canada.

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise dépasse les $220 millions.

Tortstar: Hausse de 85%

La hausse des revenus publicitaires du Toronto Star a permis à Torstar Corp. d'augmenter son bénéfice de 85% au premier trimestre de l'année en cours, comparativement à la même période de 1983. Le bénéfice net du dernier trimestre a atteint $4.35 millions, soit $0,31 par action.

TORSTAR

Le Star a apporté $11,7 millions au bénéfice avant impôt de Torstar, une hausse de 87% par raport à l'année précédente, grâce à une augmentation de 13 % du contenu publicitaire. Par ailleurs, la filiale Harlequin Entreprises, qui publie les romans à l'eau de rose bien connus, a diminué sa quote part de 25 % à $4,0 millions.

Cadillac Fairview rachète

Les dirigeants de la société immobilière torontoise Cadillac Fairview ont annoncé hier qu'ils recommandaient au conseil d'administration de racheter jusqu'à 15 millions d'actions ordinaires de l'entreprise.

L'opération permettra à Cemp Investments, propriété de la famille Bronfman, de hausser sa participation dans Cadillac Fairview. Avec 35 % des actions ordinaires, Cemp est actuellement le principal actionnaire de Cadillac Fairview. Le rachat d'actions se fera via une offre publique, « à un prix légèrement supérieur à celui du marché ».

Si le maximum de 15 millions d'actions est déposé, la participation de Cemp dans Cadillac Fairview passera à 43.75 %. Au cours actuel du marché, Cadillac Fairview devra donc débourser plus de $175 millions pour racheter ces actions. L'argent proviendra initialement d'un emprunt, puis de la vente d'actifs aux États-Unis.

Cadillac Fairview a d'importants actifs au Québec, surtout dans les centres commerciaux (Les Galeries d'Anjou, Les Promenades St-Bruno, le Carrefour Laval . .). Près de 90 % du chiffre d'affaires de $272.5 millions est venu des revenus de location en 1983. Le bénéfice net s'est élevé à $12.6 millions, tandis que les actifs de Cadillac Fairview dépassent les $3 milliards.

Trimestre satisfaisant pour UAP

UAP a connu un premier trimestre satisfaisant sous plusieurs rapports.

La forte allure enregistrée à la fin de 1983 au chapitre des ventes s'est maintenue au cours des premiers mois de 1984 et a permis de réaliser un chiffre d'affaires de $43,7 millions, soit une hausse de 31% par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Ces résultats sont en grande partie attribuables aux acquisitions effectuées l'an dernier.

Le bénéfice net de la société montréalaise de distribution de pièces pour automobiles a atteint $620,000 ou $0,53 par action au premier trimestre de 1984, comparativement à une perte de $270,000 ou $0,01 par action en 1983.

UAP

Ces résultats n'incluent pas encore ceux de Centre-Auto Handy Andy Inc. acquise en février dernier au coût de $3.2 millions. Ce réseau de distribution accusait des pertes depuis quelques temps. UAP prévoit rentabiliser la nouvelle filiale en améliorant la gestion de l'inventaire et en fusionnant les services administratifs avec ceux de sa division Western.

Handy Andy et la division western regroupent ensemble six magasins corporatifs et près de 150 détaillants associés.

Argyll Energy achète

Argyll Energy Corporation a annoncé hier qu'elle acquérerait l'actif de Joffre Resources Ltd pour $6.4 millions. Joffre, une compagnie pétrolière de Calgary avait été mis en faillitte par ses créanciers en janvier dernier.

Le président de Argyll, M. J. B. Whitely, a expliqué que l'acquisition représentait pour elle un facteur de croissance important, particulièrement au plan des réseves d'hydrocarbures. Les réserves pétrolières de Joffre sont de 700,000 barils prouvés et de 1,200,000 barils probables. Les réserves de gaz sont de 11.0 milliards de pieds cubes prouvés et de 5,6 milliards de pieds cubes probables.

Le mouvement américain s'est avéré irrésistible

Les banques canadiennes relèvent leur taux préférentiel de ½%

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Cela s'est finalement produit! A onze heures hier matin, la Banque Royale a relevé son taux préférentiel d'un demi pourcent, celui-ci passant de 11.5% à 12%. Le taux préférentiel est le taux exigé aux meilleurs clients des grandes institutions financières canadiennes.

On se souviendra que les spéculations sur la hausse du taux préférentiel étaient vives en fin de semaine dernière, suite au bond du taux d'escompte de la Banque du Canada de 29 points jeudi dernier. La seule banque à avoir réagi est la Banque de la Nouvelle-Ecosse qui a relevé vendredi dernier ses taux hypothécaires.

Hier matin, en réponse à l'augmentation du taux préférentiel aux États-Unis, celui-ci passant de 12% à 12.5%, la Banque Royale n'a pu retenir plus longtemps sa volonté de relever les taux de ce côté de la frontière. La première des banques à charte en termes d'actifs a donc haussé du même souffle ses taux hypothécaires, qui deviennent: 12¼% pour une échéance de 1 an, 13% pour 2 ans, 13.75% pour 3 ans, 14% pour 4 ans et 14¼% pour l'échéance de 5 ans. En outre, la Royale a procédé à la hausse des taux offerts aux épargnants, ceux-ci passant à 7.75% le compte d'épargne sans privilège de chèques et à 7% sur le compte à intérêts quotidiens.

L'initiative de la Royale a été suivie par la Banque Toronto-Dominion et, un peu plus tard, par la Banque de Montréal. Les autres banques semblaient vouloir emboîter le pas en fin d'après-midi hier, alors que la Banque de la Nouvelle-Ecosse et la Caisse Centrale Desjardins avaient rehaussé elles aussi leurs taux préférentiels à 12 %.

Cette vague de hausses des taux d'intérêt semble avoir été amorcée par la réaction des autorités monétaires canadiennes, qui ont senti le besoin de relever les taux d'intérêt pour contrer l'assaut dont est devenu l'objet le dollar canadien depuis la fin février. La semaine dernière, le dollar canadien passait sous la barre des 78 cents US, et le taux d'escompte se redressait parallèlement, atteignant 11.13%, le plus haut niveau depuis la fin de 1982.

Aux États-Unis, les taux d'intérêt poursuivent leur remontée, tant et si bien que le dollar américain s'achemine rapidement vers le niveau record qu'il avait atteint en janvier 1984, le plus élevé depuis 10 ans. L'augmentation des taux de base à 12,5% aux États-Unis porte ainsi ces taux à leur plus haut niveau depuis 18 mois. Les banques américaines avaient relevé leurs taux de base le 19 mars dernier à 11.5%, pour les porter à 12% le 5 avril 1984. Rappelons que le taux préférentiel américain avait atteint un record de tous les temps en décembre 1980, lorsqu'il était passé à 21,5%.

Tout en s'en prenant à Lalonde

John Crosbie réclame un nouveau budget

OTTAWA (PC) — « Démonstration étonnante d'incompétence ». Telle a été l'expression qu'a employée, mardi aux Communes, le critique conservateur en ce qui touche les questions financières, M. John Crosbie, en mettant en doute les talents du ministre des Finances, M. Marc Lalonde, en tant que pronostiqueur.

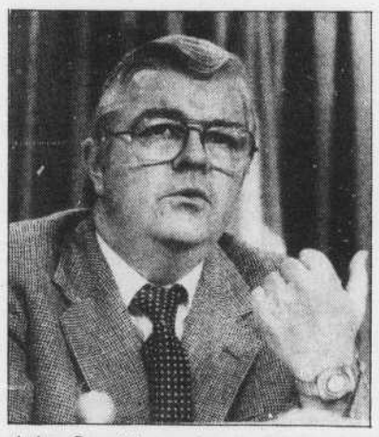

John Crosbie

M. Crosby, qui réagissait aux nouvelles hausses des taux d'intérêt au Canada et aux Etats-Unis, a suggéré que le ministre dépose un nouveau budget sans tarder.

Plus tôt cette année, a-t-il rappelé, M. Lalonde avait prédit que les taux d'intérêt demeureraient stables jusqu'à la fin de 1984 et que le chômage diminuerait au pays. Or, après seulement les quatre premiers mois de l'année, les deux ont augmenté et, cette semaine, Statistique Canada a prédit que le rythme actuel de la reprise économique n'avait pas la vigueur suffisante pour entraîner une diminution substantielle du chômage.

M. Crosbie, lui-même ancien ministre des Finances, a fait sa sortie, après l'annonce par trois banques du pays, Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et Banque royale, d'une hausse de leur taux préférentiel qui est passé de 11.5 p.c. à 12 p.c. Précédemment, les plus importantes banques commerciales américaines avaient porté ce même taux de 12 à 12.5 p.c.

En réplique, M. Lalonde a maintenu qu'en tout et partout ses prévisions n'avaient pas été si mauvaises, compte tenu du fait que toute prévision demeure fragile et n'est accompagnée d'aucune assurance de réalisation. L'économie mondiale en particulier évolue presque toujours dans une direction différente de celle présagée par la majorité des pronostiqueurs, a-t-il rappelé.

S'il s'est montré trop optimiste au sujet des taux d'intérêt, a-t-il souligné, il a par ailleurs été trop pessimiste au sujet de l'inflation et de la création de nouveaux emplois.

M. Lalonde a déclaré qu'il ne pouvait pas reprocher aux banques canadiennes de suivre l'exemple de leurs consoeurs américaines, d'autant plus que, comme on a pu souvent le constater dans le passé, un trop grand écart entre les taux d'intérêt aux Etats-Unis et au Canada entraînent une fuite des investissements faits chez nous.

Les taux canadiens obéissent à ce qui se passe aux Etats-Unis et outre-frontière la Réserve fédérale a permis aux taux américains de grimper, a encore rappelé M. Lalonde, précisant qu'il a l'intention de discuter du problème avec le représentant des Etats-Unis à une réunion de l'OCDE, la semaine prochaine.

Hausse des taux américains

La Maison blanche blâme la Réserve fédérale

Washington (AP) — Dans une rare rebuffade à la direction de la Réserve fédérale, la Maison blanche a mis le blâme sur la retenue d'importantes sommes d'argent par la banque centrale pour la plus récente hausse du taux d'escompte.

Le porte-parole présidentiel, Larry Speakes, délaissant sa politique habituelle d'insinuer délicatement que la Réserve fédérale devrait alléger sa poigne, a déclaré que cet organisme indépendant « ne facilite évidemment pas la croissance économique des États-Unis ».

« Ils sont tout à fait en bas de leur propre cible dans une période d'expansion et de croissance économique », a déclaré Speakes en précisant qu'il ne reflétait pas les opinions du président Reagan.

Après avoir dit que la Maison blanche était déçue d'apprendre que les principales banques américaines avaient haussé leur taux d'intérêt à 12½ % sur les prêts à court terme à leurs meilleurs clients, Speakes a ajouté ceci: « Nous avons demandé à la Réserve fédérale de permettre une expansion monétaire suffisante pour assurer une croissance non inflationniste. Bien que l'économie se développe à un bon rythme et que l'inflation demeure à un faible niveau, il semble que la masse monétaire ne facilite pas la croissance réelle de l'économie »

Le covoiturage (4)

Les services publics sont intéressés

LAURENT SOUMIS
collaboration spéciale

Dix ans après les premières expériences américaines, les minicipalités de banlieue et les commissions québécoises de transport en commun commencent à peine à s'intéresser au covoiturage.

En février dernier, une mission du Ministère des Transports a conduit des représentants des neufs commissions publiques québécoises de transport en commun en sol américain pour étudier la question du transport para-collectif.

Au cours de la dernière décennie, une quarantaine de commissions de transport américaines ont inclus le covoiturage parmi leurs sevices offerts à la clientèle.

Dans la plupart des cas, l'addition de ce service leur a permis d'élargir leur clientèle, d'agrandir leur territoire, de rationnaliser et de rentabiliser une partie de leurs opérations.

L'exemple le plus éloquent est celui de la Tide Water Transportation District Commission de Norfolk en Virginie. La TWTDC s'est porté acquéreur de 70 fourgonnettes qu'elle a ensuite louées à des groupes intéressés à pratiquer le covoiturage. L'expérience lui a permis de réduire du tiers son déficit d'opération.

À Baltimore, Maryland, les autorités municipales ont même adopté la formule du covoiturage au transport des personnes à mobilité restreinte.

Selon Mme Ginette Forgues, directrice générale de Covoiturage Québec Inc., « les gestionnaires américains ont considérablement modifié, au cours des dernières années, leur philosophie du transport en commun. Au lieu de se percevoir comme de simples gestionnaires de flottes de véhicules lourds et main-d'oeuvre importante, les américains ont accepté de réviser leurs plans en

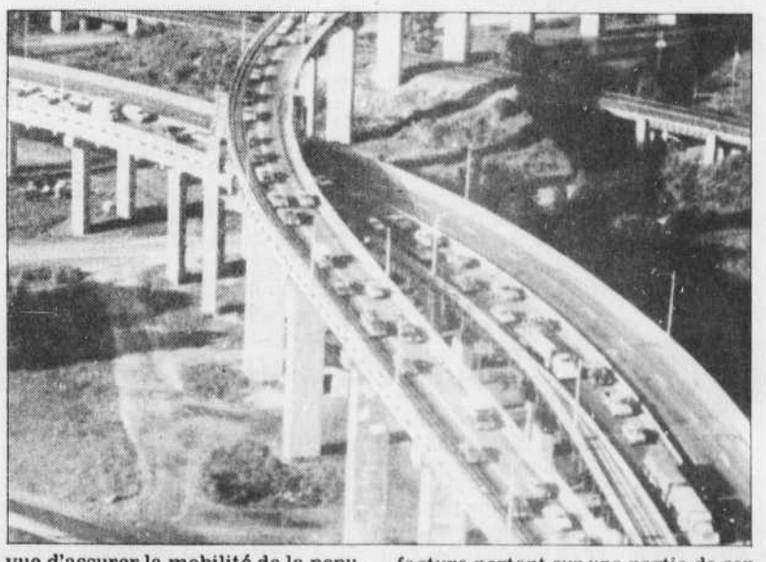

vue d'assurer la mobilité de la population au moindre coût possible ».

Ce changement de perspectives aurait amené les gestionnaires de services publics américains à se livrer à une analyse alternative de toutes les formules de transport, avant d'établir un type de service sur un territoire donné.

Au Québec, les municipalités de banlieue seront vraisemblablement les pionnières dans ce domaine. Et pour cause.

Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la loi 46, en décembre dernier, les municipalités peuvent former elles-mêmes leurs propres Conseils intermunicipaux de transport en commun.

Cette nouvelle possibilité remet en question l'adhésion des petites minicipalités au système, parfois très coûteux, des commissions de transport des communautés urbaines.

Ainsi, récemment, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a fait parvenir aux municipalités périphériques une facture portant sur une partie de son déficit.

Dans la municipalité de St-Isidore, la requête a eu pour effet de réouvrir le débat sur le transport collectif. Après enquête, la Ville a constaté que les $ 25,000 réclamés par la CTCUM ne profitaient qu'à 12 usagers locaux. Il n'en fallait pas plus pour convaincre les élus aux vertus du covoiturage.

Pendant ce temps, la municipalité de Ste-Julie a mis sur pied sont propre projet, et la Ville de Châteauguay a clairement donné son appui à cette nouvelle formule.

Qu'elles agissent à titre d'employeurs ou d'administrations municipales, les villes du Québec pourraient bien devoir adopter diverses mesures revendiquées par les covoitureurs: des espaces réservés au centre-ville, des tarifs de stationnement réduits ou gratuits, des voies de circulation réservées aux covoiturage, ou encore un service de recherche et de regroupement des covoitureurs.

Du côté des grandes commissions de transport en commun, le cheminement risque toutefois d'être plus long dans le temps. Bien qu'il présente une solution pour le service dans les régions limitrophes où la densité de population est plus faible, le covoiturage bouleverse un certain nombre d'idées acquises par les gestionnaires.

Selon M. Paul Lussier, sous-ministre adjoint chargé du transport terrestre des personnes au MTQ, « les commissions de transport québécoises devront développer à l'avenir leur rôles d'organisateurs de transport en commun, et non plus seulement de pourvoyeurs de services ».

La mission en terre américaine leur aura fait comprendre l'inexistence de solutions miracles et uniques et la nécessité de trouver des alternatives adaptées à nos besoins, selon la densité de population, la superficie du territoire et l'existence ou non d'une institution, soutient le sous-ministre.

Son ministère entend désormais encourager tout projet de transport para-collectif et songe même à leur accorder un soutien financier.

Depuis lors, deux projets de taxis collectifs, élaborés par les Commissions de transport de Laval et de Québec, sont à l'étude.

Du côté de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, aucun projet ne semble vouloir voir le jour à court terme.

En attendant que les services publics s'engagent résolument sur la voie du covoiturage, l'entreprise privée a choisi d'occuper une part de ce marché.

À Montréal et à Québec, une agence baptisée Allô-stop opère déjà depuis plusieurs mois sur des parcours interurbains de moyenne et de longue distances.

Fondée par deux jeunes québécoises, l'agence s'est spécialisée dans le courtage en covoiturage interurbain.

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

9 3/4% (90-179 jours) Intérêt à l'échéance

13% (5 ans) Interet annuel

12½% (3 ans) Interet annuel

11¼% (15 mois) Interet à l'echeance

DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES
Mtl/University: 1 100, University, 871-7200
Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS
Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

AU JOUR LE JOUR

CLAUDE TURCOTTE

CP Rail veut abandonner

CP Rail a obtenu de la Commission canadienne des transports la tenue d'audiences publiques au sujet de sa demande d'abandon de l'exploitation des lignes ferroviaires Hull-Maniwaki et la portion St-Jérôme-Mont-Laurier de la ligne Montréal-Mont-Laurier, ce qui veut dire l'abandon complet de la voie ferrée sur une distance de 325 kilomètres dans les Laurentides et la Gatineau. Dans un communiqué à ce sujet, Transport 2,000, qui s'est déjà battu pour la survie du Petit train du nord en 1981, maintient que ces lignes ne doivent pas être démantelées. Les audiences de la Commission auront lieu en juillet prochain à Wakefield, Maniwaki, St-Agathe et Mont-Laurier.

Une pensée pour les étudiants

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu invite les employeurs à utiliser son programme de placement pour y trouver facilement une main-d'oeuvre étudiante. Les 120 centres de Travail-Québec sont en mesure de trouver des candidats et candidates au niveau local, régional et provincial. Le ministère indique qu'un préavis de quelques heures permet généralement de combler toute commande d'un employeur, grâce à un nouveau système informatisé, qui contient les de plus de 100,000 étudiants et étudiantes des niveau universitaire, collégial et secondaire.

Une nuisance à l'économie

Le Fonds monétaire international déclare que la politique économique américaine nuit à la reprise économique globale et rend beaucoup plus difficile pour les pays très endettés l'obligation d'effectuer des remboursements de prêts. Dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales, l'organisme explique que les énormes budgets déficitaires de l'administration Reagan ont amené des taux d'intérêt plus élevés et provoqué des problèmes économiques profonds. « Des taux d'intérêt plus élevés vont ébranler le processus de reprise en ralentissant les investissements et en même temps vont compliquer la tâche des pays très endettés en voie de développement de maîtriser leur situation financière externe », peut-on lire dans ce rapport.

GM investit $10 millions

General Motors du Canada va investir $10 millions dans la conception automatisée et dans les installations de fabrication de ses usines de composants et d'assemblage au Canada. Le président, M.John P. Smith Jr., a expliqué que GM Canada est en train de transformer rapidement sa conception de fabrication en adoptant les plus récents perfectionnements technologiques, conformément aux derniers impératifs internationaux en matière de production d'automobiles. On ajoutera notamment des installations graphiques informatisées dans les cinq usines d'assemblage, dont celle de Ste-Thérèse. Ces systèmes serviront à la création de dessins, à l'analyse de programmes de fabrication et à la conception mécanique, électrique et architecturale. L'installation des cinq ordinateurs et des 30 stations de travaux graphiques devrait être terminée en août. La direction pense que cela va réduire considérablement les coûts et accroître la qualité de la production.

En raccourci

British Business, une revue qui est lue par les dirigeants de 6,000 entreprises en Grande-Bretagne, a consacré en mars un long article sur le climat économique au Québec, en citant, entre autres, des hommes d'affaires britanniques qui ont investi ici directement ou alors dans des filiales (C-I-L par exemple) et qui s'en trouvent très heureux; en conclusion générale l'article dit que la richesse du Québec en ressources naturelles et humaines va assurer cette année et dans l'avenir un taux satisfaisant de croissance...A peu près au même moment où l'URSS annonçait son abstention des prochaines jeux olympiques, **Lada** du Canada s'engageait dans le sport amateur ici en devenant le commanditaire officiel de la Fédération d'athlétisme du Québec...Le **Trust royal** a présenté un nouveau prêt hypothécaire qui donne à l'emprunteur la possibilité de doubler sa mensualité hypothécaire, nette d'impôts fonciers, tous les mois sans indemnité; les versements supplémentaires sont imputés directement au capital impayé de son prêt, ce qui n'enlève pas le droit de rembourser jusqu'à 10 % du capital initial à toute date anniversaire...

Selon le président Robert Arcand

Les épargnants des Sociétés d'entraide ne seront pas touchés par la faillite de la Société immobiliaire des caisses d'entraide

« Les épargnants des Sociétés d'entraide économique peuvent dormir tranquille. Aucun d'eux ne sera touché par la liquidation de la Société immobilière des caisses d'entraide économique Inc. et de ses filiales ».

Telle est l'assurance qu'a donnée le président de la Fédération des Sociétés d'entraide économique, M. Robert Arcand, à la suite de l'article paru dans LE DEVOIR de samedi dernier.

M. Arcand a tenu à spécifier que les pertes les plus importantes occasionnées par cette faillitte de $25 millions seront absorbées par la défunte fédération des Caisses d'entraide économique. Celle-ci avait consenti des prêts de quelque $13.9 millions à la Société immobilière et à ses filiales, en plus d'en détenir pour $649,950 d'actions, soit une participation totale de près de $14.6 millions.

Ces montants ont par ailleurs été provisionnés à 100 % depuis longtemps par la Fédération des caisses d'entraide et par ses membres auxiliaires, au nombre desquelles figurent les Sociétés d'entraide éonomique.

« C'est d'ailleurs à la demande des sociétés, désireuses de recouvrer la totalité de leurs placements le plus rapidement possible que la Fédération des caisses d'entraide a décidé de liquider la Société immobilière qui, devenue inopérante depuis un an, occasionnait des frais inutiles », a ajouté le président de la Fédération des société d'entraide.

Selon M. Arcand, les actionnaires des sociétés d'entraide ont tout lieu de se réjouir de la progression du dossier de la liquidation de la Fédération des caisses d'entraide. Les sociétés avaient pour quelque $122.5 millions en placements à l'ancienne fédération lors de sa dissolution. Les prévisions de pertes ont été réduites de $42.9 millions en 1982, à $16.9 millions l'an dernier, étant donnée la bonne valeur de liquidation obtenue des actifs. Les dernières projections indiquent que la liquidation de l'ancienne Fédération des caisses résultera en une radiation de seulement $8.9 millions aux livres des sociétés.

Rappelons que cinq sociétés immobilières des caisses d'entraide économique viennent de déclarer faillitte. Il s'agit de la Société immobilière 5000 inc., la Société immobilière 6000 inc., la Société immobilière 8000 inc., la Gestion Entraide Inc. et la société mère de ces quatre entités, soit la Société immobilière des caisses d'entraide économique Inc. Toutes cinq avaient pignon sur rue dans la ville de Québec.

Saturation des téléspectateurs: l'industrie de la télévision par câble en arrache aux USA

WASHINGTON (AFP) — En dépit d'une croissance spectaculaire ces dernières années, la télévision par câble a toujours du mal à gagner de l'argent aux États-Unis et se heurte à une certaine saturation des téléspectateurs américains.

« Il est maintenant évident que la technologie du câble a perdu l'attrait qu'elle exerçait sur les consommateurs américains », notait récemment à ce sujet l'hedomadaire de spectacles *Variety*.

« Je me suis trompé, le secteur ne s'est pas développé autant que nous le pensions », estime pour sa part M. Charles Hermanowski, président de la compagnie Miami Câblevision, laquelle, comme de nombreuses autres aux États-Unis, s'efforce actuellement de réduire le nombre de programmes câbles qu'elle offre à ses clients. À l'heure actuelle, environ 34 millions de foyers américains, soit 40 % de ceux qui ont au moins un poste de télévision et 57 % des foyers dans les secteurs câblés reçoivent un ou plusieurs programmes de télévision par câble pour lesquels ils payent en moyenne $22 par mois. Il y a des milliers de programmes de toutes sortes allant des informations, du sport et des films 24 heures sur 24 au rock vidéo et aux recettes de cuisine, sans oublier les programmes pour enfants de Walt Disney et les fantaisies sexuelles, pas trop osées, de la chaine playboy.

Mais en fait, seuls une quarantaine de grands programmes touchent des centaines de milliers ou des millions d'abonnés à travers le pays, comme le réseau ESPN (sports et spectacles, 30 millions d'abonnés), le CNN (information en continu, 26 millions) ou le réseau de vidéo rock MTV (19 millions après seulement 3 ans d'existence). Et très peu d'entre eux font actuellement des bénéfices. Une des rares exceptions est le réseau HBO (Home Box Office), également distribué par satellites, et qui passe des films toute la journée. Certains sont très loin du compte comme le réseau Disney, qui n'a que 900.000 abonnés au lieu des 4 millions escomptés après avoir investi $100 millions il y a trois ans. Selon le magazine *Forbes*, trois programmes, appartenant aux grands groupes CBS (activités culturelles), RCA (variétés) et ABC/Westinghouse (information) ont perdu globalement $125 millions en 1983. Les deux premiers viennent de cesser leur activité et le troisième a été vendu. En dépit d'un chiffre d'affaires global annuel de plus de $8 milliards, les promoteurs du câble ont de la peine a faire des bénéfices. D'autant plus qu'ils ne reçoivent encore qu'une part infime ($250 millions) du pactole de $16,5 milliards de publicitée télévisée que s'octroient chaque année les chaînes nationales (ABC, CBS et NBC) et locales de télévision aux États-Unis.

C'est que, selon des études effectuées notamment par l'Institut spécialisé Nielsen, moins de 6 % des téléspectateurs américains se branchent sur le câble aux heures de plus grande écoute (20h00/23h00). Par ailleurs, le phénomène général de saturation et de désenchantement qui se manifeste actuellement aux États-Unis à l'égard de la télévision, et notamment des informations télévisées, a d'indéniables répercussions sur le développement du câble. Les postes de télévision sont allumés en moyenne sept heures par jour dans les foyers américains. Nombre d'experts pensent que la limite a été atteinte et qu'il y a trop de chaînes. Certains ont calculé que le maximum acceptable est de 11 chaînes sur chaque marché et qu'il est inutile d'aller au delà. D'autre part, les exploitants et les utilisateurs des réseaux câbles dans les grandes villes américaines sont confrontés aux coûts de construction de plus en plus élevés des réseaux câbles (en dépit de subventions municipales) et aux redevances de plus en plus fortes qu'ils doivent payer. Le ralentissement de la croissance du câble a été sensible au cours du premier trimestre 1984, pendant lequel seulement 685.000 nouveaux abonnements à des programmes nationaux ont été souscrits aux États-Unis, soit trois fois moins que ce que prévoyaient les experts de ce secteur, notamment la firme specialisée Paul Kagan associates.

En dépit de cette pause et des difficultés financières, les principaux promoteurs du câble aux États-Unis continuent à lui prévoir un grand avenir, notamment le flamboyant Ted Turner (CNN), dont les studios de production à Atlanta ont été visités fin mars par le président francais Francois Mitterrand. Il pense que le taux de pénétration du câble se situera en 1990 entre 60 et 70 %.

Les USA refusent d'accepter les ouvriers agricoles canadiens

WASHINGTON (PC) — Les autorités américaines ont rejeté une seconde requête canadienne aux fins d'assouplir les restrictions à l'immigration des moissonneurs canadiens, mesure destinée à protéger la main-d'oeuvre agricole américaine.

Après avoir essuyé deux refus en autant de semaines, les diplomates canadiens en poste à Washington ont abandonné l'espoir de redresser la situation à temps pour que les ouvriers canadiens puissent commencer les travaux saisonniers traditionnels dans le sud des Etats-Unis dans le courant du mois.

Le ministère du Travail a rejeté cette semaine une requête présentée par l'ambassadeur du Canada, M. Allan Gotlieb. La semaine dernière, l'attorney général américain William French Smith avait repoussé une première demande de l'ambassadeur.

« Nous ne sommes pas allés bien loin », avouait un officiel de l'ambassade. L'affaire a été renvoyée à Ottawa, où les autorités doivent décider de ce qu'il conviendra de faire. Mais du côté américain on ne pense pas que la situation puisse être corrigée, de nombreux membres du Congrès étant opposés à un assouplissement des règlements qui pourrait menacer des emplois pour leurs compatriotes.

Au ministère américain du Travail, un haut fonctionnaire a déclaré que les règlements et la manière dont ils sont appliqués sont « conformes à la volonté du Congrès » de veiller à ce que les emplois soient destinés aux Américains avant d'être confiés à des étrangers, de sorte que l'on ne peut rien y changer.

btm

COURTIERS D'ASSURANCE

BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.

10,000, rue Lajeunesse, Montréal, Qué., Tél.: 384-7950

CPG Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES ○ c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.

Sans frais minimum 500 $.

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
270 jours 10 3/8 %	11 1/8 %	11 3/4 %	12 1/2 %	12 1/2 %	13 1/8 %

Taux sujet à changement.

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill College, Métro McGill, (514) 878-3351

Centre commercial Place Rosemère, (514) 437-0710

6633 est, rue Sherbrooke, Métro Langelier, (514) 253-1720

Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans.

Fiduciaires — LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES ○ sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

VOTRE C.A...

pour de bons conseils, au bon moment

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOISJOLI, SABBAH, SABBAG, ZIRI, MALKA
Comptables Agréés
L. Albert Boisjoli, C.A. — Maurice Sabbah, C.A. — Michel M. Sabbag, C.A. — Joseph Ziri, C.A. — Emile Malka, C.A. — Ross Whiteside, C.A. — Robert Boisjoli, C.A. — Christian Trépanier, C.A.
1440 o., rue Ste-Catherine, Bureau 525, Montréal, H3G 1R8, 861-5881
bureau de Toronto
BOISJOLI, WHITESIDE & ASSOCIÉS

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON/CLARKSON, GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, suite 550 Chomedey, Laval, H7T 1S9 (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, suite 700 Québec, G1R 5G4 (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membre d'Arthur Young International, Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agrées
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Québec, Montréal, Hull, Chicoutimi, La Baie, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie.
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.
Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Bertic, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boisvert, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Dusmesnil, C.A. — Jacques Fortier, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Ghislain Hawey, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Pierre Legault, C.A. — Roger Lauriault, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Pleau, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Charles Trembiay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.

JEAN-LOUIS DUROCHER
Comptable agréé
839 est, rue Sherbrooke, Suite 100
Montréal, P.Q. H2L 1K6 — 527-8387

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A. — R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A. — G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A. — M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A. — A. Gareau, C.A. — M. Simard, C.A. — J. Brisson, C.A. — D. Angrand, C.A. — C. Lapierre, C.A.
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur Rigaud, J0P 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT
associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 871-9792
Membre du groupe international Cooper & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE.
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK
Comptables agréés
6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables.

LLOYD, COUREY & BRUNEAU
Comptables agréés
Partie intégrante de Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés
Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 871-8630
Bureaux dans les principales villes du Québec.
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays.

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dijker Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, buraeu 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 878-2691
Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
Édifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internatinale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yophe, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrieh Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke ouest 7e étage Montréal, Québec H3A 2S3 Téléphone: (514) 288-3256

CA

L'IMMOBILIER

DOMINIQUE FROMENT

Assurances pour copropriétés

Plusieurs propriétaires paieraient une prime trop élevée pour une protection inadéquate

Assurés par une police pour locataire-occupant avec un avenant pour copropriétaire, plusieurs propriétaires d'appartement en copropriété divise (condominium) paieraient une prime d'assurance trop élevée pour une protection qui de plus ne serait pas la meilleure pour eux.

La vogue encore « trop » récente de la copropriété divise au Québec a plongé les courtiers d'assurances dans un véritable capharnaüm. La réaction du directeur du Centre d'information du Bureau d'assurance du Canada est assez significative à cet égard: « Vous ne savez pas dans quoi vous vous êtes embarqués ! ».

La plupart des courtiers n'ont jamais assuré une copropriété ou l'on fait seulement à titre exceptionnel et ne possèdent pratiquement aucune notion de ce type d'assurance. Quelques-uns d'entre eux ne savent même pas encore qu'il existe une police spécifique pour les condominiums offerte par un nombre croissant d'assureurs. Des courtiers on dit offrir cette police depuis plus de cinq ans alors qu'elle a été lancée sur le marché québécois il y a à peine deux ans.

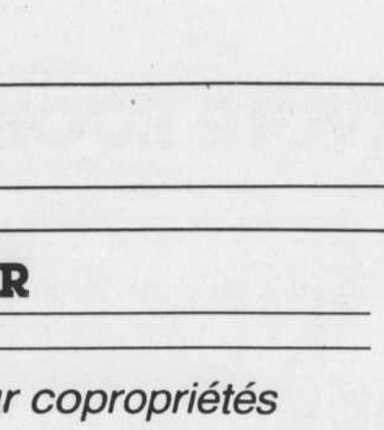

Ces courtiers pour qui l'assurance copropriété divise ne semble à tort poser aucun problème parlent en fait d'une police pour locataire-occupant avec un avenant pour copropriétaire, police qui protège probablement plusieurs copropriétaires actuellement. Cette police peut offrir une protection valable, sans être la meilleure, mais on sait qu'une prime d'assurance pour un locataire est plus élevée que pour un propriétaire.

Les courtiers ne sont pas les seuls à avoir été pris de court par la vogue de la copropriété divise au Québec. Les compagnies d'assurances n'on souvent pas plus d'expertise qu'eux dans ce domaine. Parmi les quelques assureurs qui ont déjà mis sur le marché une police-condo, certains d'entre eux l'auraient fait trop rapidement, sans planification suffisante, pour ne pas rater le marché naissant du condominium. Ce serait le cas notamment du Groupe Commerce dont la police-condo offrirait une protection bien adaptée sur ceux d'une police pour locataire-occupant, ce qui se traduirait par une prime presque deux fois plus élevée.

Pour ce qui est de savoir s'il en coûte plus cher ou moins cher d'assurer un appartement en copropriété divise qu'une maison unifamiliale, c'est à en perdre son latin. Des courtiers rejoints par LE DEVOIR ont affirmé qu'étant donné le risque d'incendie et de vol plus grand dans un immeuble d'habitation, il faut s'attendre à payer une prime d'assurance plus élevée pour un condominium. Par contre, certains ont dit qu'un condominium coûte moins cher à assurer parce qu'il renferme moins de biens personnels. D'autres enfin considèrent que, somme toute, il n'y a pas de raison pour qu'un condominium et une maison unifamiliale ne coûtent pas le même prix à assurer.

Simplement à titre d'information, disons que le nom le plus souvent mentionné pour la meilleure police d'assurance copropriété divise a été La Prévoyance, du groupe La Laurentienne.

LES COURTIERS

« Presque tous les assureurs qui offrent la police-condo demandent plus cher que pour une police pour propriétaire-occupant parce que les tarifs de leur police-condo sont basés sur ceux d'une police pour locataire-occupant, a affirmé au DEVOIR M. Bernard Mousseau, des Assurances Mousseau Cusson Ltée. C'est le cas notamment du Groupe Commerce. La seule exception est peut-être la police-condo de La Prévoyance, la seule « vraie » police pour copropriétaire actuellement sur le marché, selon moi ».

La prime pour une police pour propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale de $ 125,000 à Outremont, incluant la valeur à neuf, coûterait $ 970 avec La Prévoyance. Cette police comprend une protection de $ 125,000 sur le bâtiment, de $ 12,500 sur les dépendances, de $ 62,500 sur les biens personnels (feu et vol), de $ 25,000 pour les frais de subsistance, de $ 6,250 sur les objets hors les lieux et de $ 1 million pour la responsabilité civile.

Bien qu'il soit difficile de comparer une police pour propriétaire-occupant et pour copropriétaire, M. Mousseau fixe à $ 925 la prime pour une police-condo équivalente pour un appartement situé aussi à Outremont. Cette police comprend une protection de $ 62,500 sur les biens personnels (incluant la valeur à neuf), de $ 125,000 sur les partitions intérieures et les insuffisances de la protection sur les parties communes, plus $ 1 million pour la responsabilité civile.

Par contre, chez Assurance J.G. Gravel et cie Ltée, on affirme qu'un police-condo coûte plus cher qu'un police pour propriétaire-occupant à cause du risque accru d'incendie et de vol. Gravel recommande la police-condo de La Prévoyance ou de Travelers.

De son côté, Assurances A. Gendron et associés maintient que la prime d'assurance doit être moins élevée pour un appartement en copropriété divise parce qu'il comprend moins de biens personnels qu'une maison unifamiliale. Selon Gendron, une police pour propriétaire-occupant d'une maison unifamiliale d'une valeur de $ 125,000 coûterait $ 789 avec la Prudentielle de Londres alors que la police-condo équivalente s'établirait à $ 329.

Chez Assurance Albert Charette & associés inc., on soutient qu'il n'y a que la police pour locataire-occupant avec un avenant pour copropriétaire pour assurer un appartement en copropriété divise.

La personne interrogée chez Assurance Laws Dussault ltée a déclaré qu'une prime de police-condo n'est pas plus élevée que celle d'une police pour locataire-occupant.

Assurance Murdoch Crevier inc., croit pour sa part qu'une police pour locataire-occupant adaptée pour la copropriété coûte 10 % de plus que la véritable police-condo. Ceci dit, une maison unifamiliale (propriétaire-occupant) de $ 100,000 assurée par Chubb entraîne une prime de $ 611 contre une prime de $ 799 pour un appartement en copropriété divise (police condo) de même valeur situé dans le même quartier.

Finalement, Assurances Marcel Lefebvre inc. est d'avis qu'une police-condo offre une meilleure protection aux copropriétaires qu'une police pour locataire-occupant avec un avenant pour copropriétaire et ce, à un prix plus bas. Lefebvre recommande la police-condo de La Prévoyance, tout comme Assurances Rosaire Wilson associés inc.

LE BAC

Interrogé par LE DEVOIR, M. Marcel Tassé, directeur du Centre d'information du BAC s'est dit bien conscient de la confusion qui règne présentement chez les courtiers en ce qui a trait à la copropriété divise. « Cela s'explique; même le Code civil du Québec n'a pas encore eu le temps de s'adapter au phénomène de la copropriété divise, a-t-il déclaré. Présentement, les lois québécoises s'inspirent de lois européennes et il faudra attendre la révision du Code civil pour avoir des lois sur la copropriété divise qui correspondent vraiment à la réalité québécoise ».

Le principal problème avec l'assurance sur la copropriété divise proviendrait du fait que la loi ne définit pas clairement quelles sont les parties divises de l'appartement et les améliorations locatives.

Supposons par exemple que le prix d'achat d'un condominium comprenne les appareils sanitaires (bain, lavabo, cuvette) pour une valeur de $ 2,000. Le choix de la couleur étant laissée à la discrétion de l'acheteur, ces appareils ne sont pas encore installés au moment de l'achat. Cependant, l'acheteur n'aime pas le style de ces appareils et convient avec le vendeur d'acheter d'autres appareils à son goût au prix de $ 3,500. Le prix d'achat de l'appartement comprenant seulement pour $ 2,000 d'appareils sanitaires, l'acheteur devra donc payer en surplus $1,500 pour satisfaire ses exigences. Dans un cas semblable, la difficulté est de départager la partie dvise de ces appareils et les améliorations locatives. « Le Code civil est plutôt obscur à ce sujet, a précisé M. Tassé. De plus, les contrats de vente d'appartement varient selon l'immeuble, ce qui n'arrange pas les choses ».

BAC

Marcel Tassé , 1001 de Maisonneuve Ouest, 288-6015

BERNARD MOUSSEAU

10690 Péloquin, Montréal, 382-5740

L'hôtel Mont-Royal sera recyclé en un vaste complexe commercial

ALAIN DUHAMEL

L'hôtel Mont-Royal, qui fut autrefois l'un des hôtels les plus prestigieux de Montréal, fermera le premier novembre pour faire place au chantier du *Cours Mont-Royal*, un projet évalué à quelques dizaines de millions de dollars.

La société Western Delta Lands Inc a en effet annoncé hier qu'à la suite d'un accord de refinancement de la dette de l'hôtel, elle se proposait d'entreprendre à l'automne le recyclage de ce vaste immeuble en un ensemble immobilier multifonctionnel comprenant 160,000 pieds carrés d'espace de commerce, des bureaux et, si les études de marché en cours le confirment, un nouvel hôtel, de taille plus modeste, d'au plus 500 chambres.

L'hôtel Mont-Royal, inauguré en décembre 1922, a 1,012 chambres et plus 60,000 pieds carrés d'espace de commerce. Il occupe tout le quadrilatère compris entre les rues Peel, Metcalfe, le boulevard Maisonneuve et la Place Mont-Royal, laquelle fait partie de sa propriété, et a lien souterrain avec la station de métro Peel. Depuis quelques années, l'hôtel, dont le taux d'occupation dépassait à peine 30 %, ne faisait plus ses frais.

Western Delta appartient en totalité à 128508 Canada Ltd, une société à numéro qui regroupe les actifs restants de la famille McLaughlin, de Toronto. De graves ennuis financiers, l'an dernier, ont obligé la famille McLaughlin, dont les actifs étaient réunis dans la société Mascan, à céder à la société Hammerson Canada Inc, filiale de Hammerson UK, de Grande-Bretagne, ses propriétés les plus rentables dans la région de Mississauga.

L'hôtel Mont-Royal emploie environ 300 personnes dont un fort nombre ont de longs états de service. Le propriétaire, pas plus que la direction de l'hôtel, n'a pu préciser, hier, quel sort attendait ces personnes.

Elle a conservé ses actifs québécois, notamment une participation de 50 % dans le Centre Sheraton, inauguré en 1982, 135 acres de terre regroupés sous le nom de Hudson Farm Company, un terrain de golf à Lachute (St-Andrews Land and Golf Course), l'auberge Saint-Donat dans les Laurentides, un terrain de 2.5 acres boulevard Dorchester et l'hôtel Mont-Royal.

Le refinancement de l'hôtel, assuré par la banque Midland du Canada, doit rembourser la Banque nationale du Canada d'une dette de plus de $17 millions. Cette somme couvre un prêt de $14.8 millions, les arrérages d'intérêts et des taxes municipales que le créancier a dû acquitter avant de saisir les biens, en janvier dernier.

Construit en 1921, l'hôtel Mont-Royal doit fermer ses portes en novembre (Photo: Jacques Grenier)

Le projet de recyclage, d'une valeur encore indéterminée, ne devrait pas compromettre l'intégrité architecturale de l'hôtel Mont-Royal, d'inspiration Beaux-Arts. Il y a quelques années, le propriétaire projetait la démolition d'une partie de l'immeuble afin de lui substituer un gratte-ciel qui devait accueillir le siège social d'Air Canada et le nouveau pignon montréalais de la chaîne des hôtels Hilton. Ce projet n'a pas eu de suite.

La famille McLaughlin, qui s'était fait connaître à Montréal par ses déboires dans la construction d'un Holliday Inn, devenu depuis le Centre Sheraton, compte annoncer son projet dans un mois environ.

L'association des détaillants en alimentation est « généralement favorable » au projet de loi 59

CLAUDE TURCOTTE

À la suite d'une offensive menée récemment contre le projet de loi 59 sur les heures d'ouverture des magasins par une nouveau regroupement de détaillants spécialisés , l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a contre-attaqué hier en réaffirmant sa position « généralement favorable » au projet de loi 59, qui devrait cependant réapparaître bientôt en version amendée pour une deuxième lecture à l'Assemblée nationale prochainement.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, quatre représentants de l'ADA ont cependant insisté pour exprimer leur acceptation de l'ouverture le dimanche de petits commerces dans les marchés publics dans la mesure où tous se soumettent aux règles que devraient respecter les dépanneurs en vertu de l'élargissement de la loi; celle-ci permettrait désormais l'ouverture le dimanche de commerces n'ayant pas plus de trois employés de faction. Présentement, la loi limite le nombre d'employés à trois par 24 heures.

Mais pour l'ADA, il n'est absolument pas question d'aller plus loin que ça. « Permettre aux marchés publics d'ouvrir le dimanche sans limitation, ce serait légaliser la concurrence déloyale », a affirmé le président de l'ADA, M. Normand Seguin, qui était entouré du président ex-officio, d'un conseiller juridique, Me André Martel, et de Mme Gisèle Hamelin, directrice des communications.

Les gens de l'ADA font d'ailleurs une distinction dans les marchés publics. Selon eux, les marchés publics municipaux, comme on en trouve à Montréal, respectent les conditions pour l'ouverture des petits commerces le dimanche et ce n'est donc pas d'eux qu'il est question lorsque l'ADA parle d'une concurrence déloyale de la part des marchés publics.

En fait, l'ADA pense à « neuf marchés publics dont trois seraient présentement en difficulté financière » et qui se retrouvent dans la région métropolitaine, à l'exception de deux situés à Québec ou en banlieue. Pour l'ADA, ces marchés publics sont beaucoup plus l'affaires de « gros marchands » qui possèdent ou contrôlent les boutiques spécialisées logées dans leurs marchés. C'est d'ailleurs à cette source qu'elle rattache le Regroupement des détaillants de spécialités en alimentation (RDSA), dont la création fut annoncé récemment et qui a pris fermement position contre le projet de loi 59.

L'ADA soutient que ces agglomérations de boutiques spécialisées dans des marchés dits publics ne répondent pas vraiment à la notion habituelle de ce qu'on entend par un marché public, c'est-à-dire un endroit où les fermiers des environs viennent vendre leur propre production agricole.

A l'ADA, on pense que ceux qui vendent le dimanche des oranges, des pamplemousses, des citrons et autres fruits tropicaux n'écoulent certainement pas une production locale et par conséquent devraient être soumis aux mêmes règles que les centres d'achats et les magasins d'alimentation qui doivent rester fermer le dimanche.

Ce débat sur les heures d'ouverture des magasins qui se poursuit depuis longtemps continue d'être mené avec l'armes des sondages. L'ADA a sorti à nouveau hier les résultats d'un sondage mené par Cogem Inc. l'automne dernier.

CHANEL
BOUTIQUE
POUR LA FÊTE DES MÈRES
offrez-lui
un prestigieux cadeau de la Collection « Haute Couture » de Paris
Carrés de soie Printemps/Été
Emballage cadeau CHANEL en exclusivité chez:
L'UOMO Alta Moda
1452 rue Peel 844-1008

UN INVESTISSEMENT
... pour votre bien-être
Construction neuve
2 et 3 chambres à coucher
À partir de 96,900 $
Heure de visite 12 h à 17 h
Tous les jours ou sur rendez-vous
470 est, rue Champ-de-Mars, angle Berri.
849-5379
LA CHANCELLERIE
DU VIEUX · MONTRÉAL

Tassé
le Bourgeois
Siège social
630, boul. Dorchester ouest
Bureau 1600
Montréal, (Québec)
H3B 1T4
879-2100
Tassé & Associés, Limitée
On gagne à nous connaître!

Gestion de portefeuilles
de caisses de retraite
et de sociétés.
Gestion de portefeuilles
(514) 286-5821
1-800-361-6840, poste 5821
Complexe Desjardins
Montréal
Le meilleur rendement possible,
voilà ce que vous recherchez
en matière de gestion.
Pourquoi alors ne pas vous adresser à nous?
Nos conseillers en placements
sont en mesure de vous aider
à atteindre et même à dépasser vos objectifs
grâce à un mode de gestion actif
qui maximise le rendement des portefeuilles.
Nos méthodes de travail s'appuient
sur des principes rigoureux et notre document
Politique intégrée de placement,
où se retrouvent nos prévisions
sur les rendements des différents marchés.
Renseignez-vous auprès de nos conseillers.
Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider
en matière de financement, de modes d'épargne
et de services fiduciaires.
Fiducie du Québec
Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.
desjardins

TORONTO

Séance à la hausse

TORONTO (PC) — L'indice composé TSE 300 a terminé la séance d'hier en hausse de 12 points, à 2,336.49. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 333 contre 263 et 301 titres étaient inchangés. Environ 8.8 millions d'actions ont été brassées.

Onze des 14 compartiments du marché ont consolidé leurs positions. Celui des métaux-mines s'est le mieux comporté, inscrivant un gain de 35.66 points à 2,071.47 grâce notamment à une forte hausse d'Alcan. Le grand perdant est le groupe des communications, qui recule de 19.29 points à 3,052.24.

Alcan Aluminium gagne 1 1-2 à $38 5-8 dans un volume de 131,095 actions traitées.

Cadillac Fairview est monté de 1-8 à $12 3-4, niveau le plus haut cette année, dans un volume anormalement gros de 297,100 unités. Les transactions fiévreuses sur ce titre ont déclenché une enquête du bureau de surveillance de la Bourse. Ce titre a été mis hors jeu au début de la séance.

Dans les valeurs industrielles, Campeau Corp gagne 1-2 à $22; Moore Corp 1 à $48 1-4 et Canadian Pacific 3-8 à $44 1-8. Bank of Nova Scotia perd 1-8 à $11 3-8; Avinda Video 15 cents à $2.15; Southam Inc. 1 à $48; Fathom Oceanology 15 cents à $2.15 et Pathfinder cinq cents à 50 cents.

Dans les mines, Denison A gagne 3-8 à $17 7-8; Teck Corp B 1-8 à $10 3-8 et Campbell Red Lake 1-8 à $33 1-2. Quebec Sturgeon cède 1-8 à $6 5-8 et Placer Development 1-4 à $21 3-4.

Dans le secteur des hydrocarbures, Ulster Petroleum gagne neuf cents à $1.50; Sceptre Resources 1-8 à $6 3-8 et Dome Canada 10 cents à $4.95. Ranger Oil abandonne 1-2 à $10 5-8 et Czar Resources quatre cents à $1.82.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

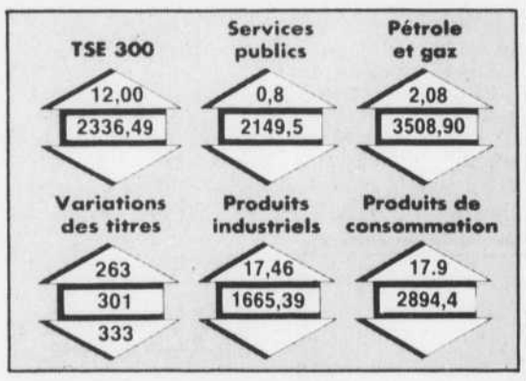

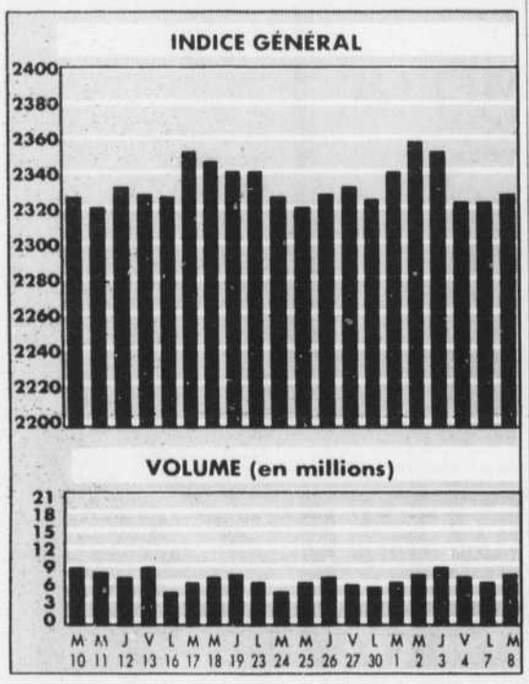

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	13400	$10	10	10	
AMCA Int	15700	$23½	23⅜	23½	+ ¼
AMCA p	1800	$25¼	25	25	— ¼
Abetard	6700	$9¼	8⅝	9	
Abetard w	5050	186	180	185	— 1
Abti Prce	412	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Acklands	200	$18	18	18	— ½
Agassiz	8500	210	200	205	— 7
Agnico E	4900	$17⅛	17	17	— ⅛
Agra Ind A	700	$5	495	5	+ 15
Akaitco o	2200	73	73	73	
Albany o	6100	76	71	71	— 4
Alt Energy	77195	$22½	21⅞	22½	+ ⅜
Alt Enr A	450	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅛
Al Enr 1125	150	$36½	36½	36½	+ ⅛
Alta Nat	100	$32½	32½	32½	— ⅜
Alcan	131095	$38⅜	37⅛	38⅛	+ 1½
Alcan w	17150	$14⅛	13¾	14	+ ⅛
Algoma St	20651	$24⅜	23½	23½	— ⅜
AStel p	1230	$24	23½	23¾	+ ⅛
Algma St B	10250	$25¼	25	25	— ⅛
Alfex o	2000	115	115	115	— 5
Alum A	9300	$25⅞	25⅝	25¾	
Alum 1st p	1260	$25½	25	25½	+ ½
Am Eagle o	6800	199	195	195	— 5
Andrs WA f	275	$22⅛	22⅛	22⅛	
Ang CT 290	290	$30½	29	30½	
Ang UDev	1000	111	111	111	+ 1
Anthes	1000	35	35	35	+ 2
Args 260 p	100	$26¼	26¾	26¾	
Argus B pr	150	$26	26	26	
Argus C pr	z8	$9⅛	9⅛	9⅛	
Argvll A f	300	250	250	250	—15
Asamera	26660	$12⅜	12½	12½	— ¼
Asbestos	z99	$8⅝	8⅝	8⅝	
Asoc Porc o	200	300	300	300	—20
Atco I f	2050	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Atco II	250	$6	6	6	
Atco 11½	800	$28¼	28	28¼	
Atco w	1175	125	125	125	
Aur Res o	7100	112	112	112	— 2
Avinda	131900	224	190	215	—15
Avinda w	78800	65	50	62	— 3
BC Sugar A	27328	$21¼	21⅜	21⅜	— ⅛
BGR A	2600	$7⅜	7½	7½	— ⅛
BGR w	1200	240	237	240	
BMB Comp	700	350	350	350	
BP Res	13846	$22⅜	22⅛	22⅜	+ ⅜
Bachelor o	3200	$5½	495	5	— ¼
Banister C	600	$6¼	6¾	6¾	+ ⅜
Bank BC	2726	$12¾	12½	12½	
Bank Mtl	26434	$24⅜	24½	24⅜	+ ⅛
Bk Mtl 285	5649	$32⅜	32	32⅜	+ ⅜
Bk Mtl 250	5400	$28¼	28¼	28¼	
Bk Mtl Jp	75450	$24¼	23¾	23¾	— ⅛
Bk Mtl w	3700	450	445	445	—10
Bk NS	175741	$11½	11¼	11⅜	— ⅛
Barbcon A f	1000	$5	5	5	
Barick	155300	190	185	185	— 2
Baxter	17600	140	135	140	
Baxter w	500	17	17	17	— 3
Beauty C o	13000	85	71	85	+ 10
Becker B f	100	$20½	20½	20½	— ½
Bell Ent	86283	$31⅜	31⅛	31¼	
Bell C pr	300	$28	27¾	28	+ ¼
Bell 1.80	175	$21¼	21¼	21¼	
Bell 2.70	11695	$33½	33⅛	33⅛	— ⅜
Bl Hawk o	z300	10	10	10	
Black Phot	565	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
Blake	322518	9½	7	8	
Bluesky	16148	490	480	485	+ 5
Bluesky pr	3200	$5	5	5	— ¼
Bombdr A	600	$16¾	16¾	16¾	
Bonanza R	23062	465	455	460	—10
Bonza R w	4125	90	90	90	— 5
Bow Valy	13900	$24⅛	23¾	24⅛	+ ⅜
Bow Vly 205	1000	$33	32¾	33	+ ⅛
Bow Vly R	600	$7½	7¼	7¼	— ¼
Bralorne	12900	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Bralor 8.75	5555	$24	23¾	24	
Bralorn w	4800	198	191	191	— 4
Bramalea	1400	$14	13¾	13¾	— ¼
Brscade p	7689	$41⅛	40⅞	41	— ⅛
Brascan A	2175	$37¼	37	37	+ ⅛
Brscan C f	z50	$36	36	36	
Brscn 8½	100	$25½	25½	25½	
Brscn 1981	400	$26⅛	26⅛	26⅛	
Brkwater o	24450	$9¼	9	9¼	
Brinco	500	225	225	225	
Brisa o f	500	100	100	100	+ 9
BCFP	111790	$10⅜	10⅛	10½	+ ⅜
BCFP pr	z50	$32½	32½	32½	
BC Res	79390	370	365	365	— 5
BC Res p	4100	$27⅛	27	27⅛	+ ⅛
BC Phone	6062	$19⅞	19⅝	19⅝	
BCPh 4½ p	130	$45¼	45¼	45¼	— ¼
BCPh 4¾ p	220	$47½	46½	47½	— ¼
BCPh 1956	z5	$47¼	47¼	47¼	
BCPh 5¼ p	z40	$57¾	57¾	57¾	
BCPh 6 pr	150	$60	60	60	
BCP 7.04 p	300	$18¼	18	18¼	+ ¼
BCP 10.16 p	400	$25⅜	25⅜	25⅜	
BCP 11.24 p	250	$28¼	28¼	28¼	
Broulan	1000	110	110	110	— 1
Brunswk	1100	$17⅛	17⅛	17⅛	
Budd Can	3800	$13½	13⅜	13½	+ ¼
Bytec	4150	410	400	410	+ 5
C D					
CAE	2275	$17⅛	17½	17¾	
CB Pak	1350	$11⅜	11⅛	11⅛	— ¼
CB Pak w	1975	224	215	224	— 1
CCL A	z82	$17½	17½	17½	
CCL B f	8951	$17¼	16⅞	17⅛	+ ⅛
CIL pr	z5	$37¾	37¾	37¾	
CSA A f	600	$5⅝	5⅝	5⅝	
Cableshar	2000	190	185	190	+ 15
Cabre	22400	350	340	350	+ 10
Cad Fw	297100	$12⅞	12⅜	12¾	+ ⅛
Cad Frv A	22900	$8	7¾	7¾	— ¼
Cad Frv w	76160	$5⅜	5	5¼	— ⅛
Calais	2100	49	49	49	— 1
Cambridg	8000	$14¼	13¾	14⅛	+ ⅜
Cmbridg w	5150	315	310	310	+ 10
Camco Inc	500	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Camel O G	11099	128	127	128	+ 8
Camflo	1400	$10¼	10⅛	10¼	
Cmnx	3000	124	124	124	+ 2
Camp RL	33000	$33⅞	33⅛	33½	+ ⅛
Camp Res	1864	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Cam Res p	1700	390	385	385	— 5
Camp Soup	550	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Camp f	128800	$22¼	21½	22	+ ½
Cmpeau w	4800	$5⅞	5½	5¾	+ ⅛
CCem ex p	4383	$15¼	15⅛	15¼	+ ¼
C Cem 6½	700	$15¾	15⅝	15⅝	
CDC f	1362	485	475	475	— 5
CDC pr B	3450	$95¾	95½	95½	— ¼
CDC 1980	15843	$13⅛	12⅞	12⅞	— ⅜
CDC 1983	3800	$23	22⅞	22⅞	+ ⅛
Can Malt	200	$67	67	67	
C Nor West	12500	$32½	31½	32½	+ 1
CanP Ent	25058	$22¼	21¾	22¼	+ ½
C Packrs	100	$27	27	27	
CPerm 8	z20	$19⅞	19⅞	19⅞	
CS Pete f	1350	395	385	395	+ 10
Can Trust	1106	$21½	21½	21½	
C Trust 11	400	$22⅞	22½	22¾	— ¼
CTrust w A	3300	$18¾	18½	18½	
C Tung	2200	$14¼	14	14	— ¼
Canadex o	4000	64	63	63	— 1
C Arrow o	2500	37	35	35	— 2
CComrcl p	800	$23	23	23	— ½
CCMan X f	1100	$25	25	25	— ¼
C Curtis	500	107	107	107	+ 5
CForms A f	5700	275	270	275	+ 20
C Found pr	100	$10¼	10¼	10¼	— ½
CI Bk Com	14806	$26	25⅝	25⅞	+ ¼
CIBC 250 p	1900	$26	26	26	
CIBC 2.05 p	7013	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ⅛
CIBC 35625	5010	$29⅞	29⅝	29⅝	— ⅜
CIBC 3 p	100	$100½	100½	100½	+ ¼
CIBC w	800	455	450	455	+ 5
C Marconi	6500	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ⅜
CNat R	10050	34	30	33	+ 1
C Ocdental	18520	$31⅜	30½	31	+ ⅜
C Ocdntl p	600	$25½	25½	25½	
CP Ltd	40356	$44¼	43⅝	44⅛	+ ⅜
CPL A p	z65	$8⅞	8⅞	8⅞	
CTr A f	169661	$11⅞	11⅝	11¾	+ ⅛
CUtil A f	4440	$14¾	14½	14⅝	— ⅛
C Util 5 pr	215	$52	52	52	+ 1
CUtil 6 pr	z20	$58¾	58¾	58¾	
C Util 9.24	1900	$24½	24½	24½	
C Util 7.30	3500	$20½	20½	20½	— ¼
CUtil 2nd E	37000	$26⅜	26⅜	26⅜	
CUtil 2nd F	1100	$29½	29¼	29¼	
CUtil 2nd G	1200	$30¼	30⅛	30¼	+ ¼
CUtil 2nd H	24400	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
CUtil 2nd I	3300	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
CUtil A w	z85	230	190	230	
CUtil B w	189	217	217	217	— 8
C Wrld	100	$6	6	6	
C Wrldwd p	1600	$22¾	22½	22⅝	+ ⅛
Cnamax o	1208	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Canbra	900	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Canfor	5570	$18⅞	18½	18½	— ¼
Canron A	100	$13	13	13	
Canuc o	7250	67	67	67	
Cara	13100	$11¼	11	11	
Cara A f	14300	$10½	10½	10½	
Carl OK	4470	$18¾	18	18⅜	+ ⅛
Carl A p	1440	$22½	22½	22½	— ¼
Carl B p	z15	$28½	28½	28½	
Carlyle o	2350	112	107	107	— 6
Crma A	738550	30	20	26	— 9
Carolin o	22056	$8¾	8½	8¾	— ⅛
Celanese	13544	$9	8⅞	9	+ ¼
CFund A f	11700	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
CFund w	26400	8	7	7	— 1
Centrl Tr	5100	$11⅞	11⅝	11⅞	+ ⅜
Cntrl Tr p	800	$24	23⅝	23⅝	— ⅜
Chnclr	1000	62	62	62	— 1
Chateau A f	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
Chvco A	1200	340	340	340	+ 5
Chieftan	967	$17½	17½	17½	
Chieftain C	1115	$52¾	52¼	52¼	— ½
Chrysler	950	$31	30¾	30⅞	+ ⅜
Cimaron o	67310	$5⅞	5½	5⅝	+ ⅛
Cineplex o	1900	280	270	280	
Coastl A f	2050	$9⅛	9⅛	9⅛	
Coho A f	2603	395	390	395	
Coin Lake o	500	27	27	27	
Colonial o	800	240	240	240	— 5
Cmplx	31300	305	285	300	+ 10
Cominco	45507	$17	16¾	17	— ½
Cominco A	1000	$24½	24½	24½	
Cominco D	2350	$28⅞	28⅝	28¾	+ ⅛
Cmrcl OG	7200	210	210	210	— 5
Cmplg	16800	$12	12	12	— ⅛
Cmp Inv o	700	200	200	200	— 5
Comstate o	3000	35	35	35	
Coniagas o	800	$8	8	8	
Con Bath A	2875	$29¼	29⅛	29¼	+ ⅛
C Bath 575	1550	$55¼	55⅛	55¼	+ 1¼
Con Bath p	200	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ⅛
Con Prof o	1500	160	160	160	— 3
C Rexpar o	5000	21	19	19	— 4
Consoltex	107	$6¼	6¼	6½	
C Distb A	13600	$5⅞	5¾	5¾	
CDistb B f	16300	$6	5¾	6	+ ¼
Cons Gas	5460	$19⅛	19	19	+ ⅛
C Gas 13½	300	$30¾	30⅝	30¾	+ ⅛
C Gas 9¼	500	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅜
Cons Gas w	21300	355	330	345	+ 20
Con Glass	2399	$13¼	13	13	— ½
CTL Bank	7420	$11	10¾	11	
Conventrs	4150	385	380	380	— 5
Conwest A	500	$10	10	10	+ ⅛
Conwst B f	35730	$10⅛	9¾	10⅛	+ ⅜
Conwst p	500	$16	16	16	
Conwst 12	153	$33½	33½	33½	
Corby vt	200	$35⅜	35⅜	35⅜	
Cor Mark f	900	$12⅞	12⅜	12⅞	
Corp Food	1400	$10¼	10	10¼	+ ¼
C Falcon C	1000	$16	15¾	16	
Corrida o	13000	53	50	53	+ 6
Coseka R	7101	380	375	375	
Coseka 7 p	2800	$6⅛	6	6	— ⅛
Courvan o	1500	82	81	82	
Craigmt	1800	128	111	128	+ 18
Crestbrk	8900	$9½	9¼	9¼	— ¼
Crownx	6050	$15¼	15⅜	15½	— ⅛
Crownx A f	2560	$15½	15⅜	15⅜	— ¼
Culiaton o	46487	240	235	240	
Culaton 10	15500	440	430	430	— 5
Cuvier o	3500	29	29	29	+ 1
Cuvier B w	5000	5	5	5	+ 2
Czar Res	32000	189	182	182	— 4
Czar Wt	z300	22	22	22	
Dale-R pr	200	56	6	6	
Daon Dev	68486	172	163	166	+ 4
Datatech o	2500	175	175	175	— 5
Deiour o	3000	34	34	34	+ 2
D Eldona o	3000	55	54	54	— 1
Delhi Pac o	1000	17	17	17	
Denison A	76143	518	479	518	+ 39
Denison B f	2543	$16¾	16⅜	16¾	+ ⅛
Denison p	23400	$25⅞	25½	25¾	+ ⅛
Develcon	4350	$10⅛	9⅝	10⅛	+ ⅜
Dicknsn A f	13400	$6½	6¼	6⅜	
Dicknsn B	1475	$6⅜	6⅜	6⅜	
Digitch	6310	52	50	50	— 2
Discovry f	2380	206	202	206	+ 4
Dodsco A	18690	$22¼	22	22¼	+ ¼
Dfs 4¾	100	$49	49	49	+ 1
Dfs 235	8600	$24	23⅞	24	
Dofasco wt	1000	$22¾	22⅜	22¾	+ ½
Doman A	9846	270	255	255	—15
Doman B f	12656	225	210	215	—10
Dome Cda	63043	$5	485	495	+ 10
Dome Mine	11600	$17⅛	16⅞	17	
Dome Pete	70597	375	365	365	— 5
DPete A p	1350	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
DPete B p	z6	$13¼	13¼	13¼	
D Pete w	4743	1	1	1	
D Textie	7485	$14½	14¼	14¼	— ¼
D Textie p	400	$70⅝	70⅝	70⅝	+ ⅜
Domtar	3570	$34¼	34	34⅛	— ⅛
Domtar pr	300	$12	12	12	+ ¼
Donohue	400	$30⅜	30⅜	30⅜	— ⅛
Dorsel o	37500	45	37	45	+ 9
Dover Ind	600	$16½	16½	16½	
Dover pr	781	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Dr Mc C A	882	$8½	8¼	8½	
Drm Pete o	23600	46½	45½	46½	+ 1½
Dumagmi	500	$6	6	6	
Dmagmi w	1000	90	90	90	
Du Pont A	200	$36	36	36	
Durham o f	7416	320	305	315	
Durham w	16577	139	135	139	+ 4
Dylex A	13500	$20¼	20¼	20¼	
Dynamar	5500	124	122	124	
Dynmr 105	600	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
E F					
Eaglet o	1000	350	350	350	
Est Bakrie	300	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
Echo Bay	16949	$11	10½	10⅞	+ ¼
Echo B 300	400	$25⅞	25⅞	25⅞	
Echo 1986 w	3100	$5⅜	5½	5½	
Echo 1987 w	800	$5⅜	5½	5⅜	
Echo 1989 w	300	$5½	5⅜	5⅜	— ¼
Elcthom X	175	450	450	450	—15
Elcthm Y f	550	450	445	445	+ 5
Elks	500	370	370	370	
Emco	500	$15¼	15	15	— ¼
Enertec	2600	495	440	440	—85
Epitek	2000	63	61	63	+ 1
Equity Svr	2277	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
Erickson	1500	$8½	8⅜	8⅜	— ¼
Exall o	500	125	125	125	— 1
FCA Intl	1600	$20¼	19½	20¼	
Fibrdg	2734	$65½	65	65	
Fienbrdg w	1200	$21½	21	21½	+ ⅜
Fardy Res	2000	285	285	285	+ 5
Fathm Ocn	2000	225	215	215	+—15
Fed Ind A	600	$18½	18¼	18½	+ ⅛
Fed Ind II	3000	$28⅞	28⅜	28¾	
Fin Truco	633	390	390	390	
Fin Trsco w	1000	22	22	22	
Firan	1200	139	131	139	+ 3
F Calgary o	200	112	112	112	
F City Fin	780	$27½	27½	27½	
F Cty Tr B	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
F Cty Tr C	1150	$7	7	7	
F Cty Tr D	610	$8¾	8⅝	8¾	— ⅛
F Marthon	2040	340	340	340	
F Mar	1000	285	275	285	
Flanagan o	2000	48	48	48	— 2
Fleet Aero	830	$6½	6½	6½	
Foodex p o	3500	125	125	125	
Ford Cnda	1051	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ¼
F Sea A pr	z50	$7¼	7¼	7¼	
Franco o	6500	96	95	95	— 5
Franco w	2000	30	30	30	— 5
Fruehauf	100	$18½	18½	18½	— ⅜
G H					
GB Auto	2100	$6½	6	6⅛	— ¼
GSW Cl A	1000	$10⅛	10	10	
Galaxy o	7500	10½	10½	10½	+ ½
Galaxy w	3000	1	1	1	+ ½
Galtaco	200	245	245	245	—30
Galveston	3000	125	125	125	— 5
Gandalf	2000	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
Gane	7000	42	42	42	
Gaz Metr	4006	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Gaz 5.40 p	z50	$89½	89½	89½	
Gaz 15 p	100	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅛
Geac Comp	1600	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Gendis A	7100	$20½	20¼	20¼	— ¼
GMC	180	$84¼	84¼	84¼	— ⅜
Genstar L	9933	$21¾	21¼	21¾	+ ½
Genstar 2.35	4285	$29⅜	29⅛	29⅜	— ¼
Geocrude	2940	264	260	264	
Gibraltar	2300	$9½	9¼	9½	
Glenayre	1135	$10	9⅞	10	+ ⅛
Goldcorp f	51550	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Goldcrp w	14500	243	235	243	+ 3
G Rg w	4000	9	9	9	
Gldn Rul o	4800	135	130	135	+ 10
Gldn Ter o	3500	49	49	49	
Goldlund o	1760	75	73	75	
Gowgndo o	22450	350	335	335	—15
Grafton A f	5000	$21½	21½	21½	
Grandma	5500	95	95	95	+ 5
GL Forest	5335	$89	88¼	88¼	— ¾
GW Steel A	600	115	115	115	
Grenwich o	9000	235	235	235	
Greyhnd C	1000	405	400	400	—15
Greyhnd	100	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅜
Guar Tr p	z50	$17	17	17	
Guard Cap	500	$15	15	15	
Gardn MS f	3500	$7⅜	7¼	7¼	
Gard MS w	5200	220	216	220	+ 1
Gard PA f	3400	$8½	8⅜	8⅜	
Gardn P w	7300	158	150	150	— 5
Gulf Can	64624	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
Gulfstrm o	17600	99	95	95	— 5
HCI A f	1500	73	71	71	— 4
HCI Hldg B	500	85	85	85	
Haley	1000	$6¾	6½	6½	— ⅛
H Group A	z1	$6	6	6	
Hardee	900	106	106	106	
Hrding A f	2400	230	225	225	—10
Hard Crp C	200	195	195	195	
Harris A f	200	$7	7	7	— ⅛
Highwod o	300	325	325	325	
Hollinger	410	$27½	27½	27½	
Howdn DH	400	$14½	14½	14½	
HBay Mn s	19840	$12⅛	12	12	
HBay Mn w	3175	190	190	190	
H Bay Co	4276	$20⅝	20½	20⅝	
HBC A p	10558	$17⅝	17¼	17½	— ⅛
HBC B p	634	$29	28⅞	29	+ ⅛
Husky Oil	27850	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Husky 13 p	9350	$48¼	48	48¼	
Hydro Ex o	2500	43	41	41	— 4
I J					
IU Intl	2500	$27¼	27	27¼	+ ¼
Imasco	19769	$37	36⅞	37	— ⅛
Imp Life p	2750	$28	27¾	28	+ ⅛
Imp Oil A	12797	$39⅜	39¼	39⅜	— ⅛
Imp Oil B	z79	$39⅛	39⅛	39⅛	
Inca o	13900	$6½	6½	6⅝	— ⅛
Inco	31992	$16⅜	15¾	16¼	+ ½
Inco 7.85	5300	$18½	18¼	18¼	
Inco wt	11700	400	385	400	
Indal	3500	$12	11⅝	11⅝	— ⅜
Inglis	4200	$50½	50	50½	+ 2½
Inland Gas	650	$14½	14½	14½	— ⅛
Inlnd G 10p	200	$24½	24½	24½	
Innopac	2100	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Inter-City	3653	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅛
I Atlantis o	1000	195	195	195	
IBM	688	$147¾	147¾	147¾	+ 1⅝
Intl Thom	13100	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Intpr Pipe	32321	$25⅞	25½	25⅝	— ¼
Inverness	6500	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Inverns 875	3500	$16¾	16½	16½	— ⅜
Ipsco	16075	$28	28	28	+ ½
Iron Bay T	300	430	430	430	—10
Irwin Toy	2590	$6½	6½	6½	
Irwin Toy f	200	$5½	5½	5½	
Ivaco A f	400	$16½	16½	16½	— ¼
Ivaco D p	700	$26	25¾	26	+ ½
Ivaco E p	1100	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅛
Ivaco F p	3300	$25½	25⅜	25½	+ ¼
Ivaco w	1952	$5⅛	5	5	— ¼
Jamie o	500	100	100	100	— 6
Jannock	11118	$12⅞	12¾	12¾	+ ⅛
Jannock 8	675	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Jonpol	2000	75	75	75	— 3
Jorex	146500	33	29½	30	— 1
Joutel o	1000	37	37	37	+ 2
K L					
Kam Kotia	1400	140	135	140	— 3
Kelly DA f	100	$17½	17½	17½	+ ¼

Parallèlement à la hausse du dollar et des taux d'intérêt

La situation des pays du tiers-monde se détériore

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Hier, la Chase Manhattan Bank aux Etats-Unis relevait son taux préférentiel à 12,5%, portant ainsi les hausses du «prime» à trois en moins de deux mois. Parallèlement, le dollar américain se renforçait sur les marchés interbancaires. A Mexico, à Buenos Aires et à Brasilia, les autorités politiques se réunissaient pour évaluer la situation et essayer de quantifier l'impact que ces deux hausses allaient avoir sur leur endettement face aux pays riches.

Evaluée à près de $700 milliards US, la dette des pays en voie de développement à l'endroit des banques internationales pourrait faire un bond avec l'annonce de la hausse du prime aux Etats-Unis. Selon le président de la Fed aux Etats-Unis, M. Paul Volcker, qui assistait à une réunion de « brainstorming » de quelque 20 banquiers de Banques centrales du monde entier, une hausse de 1% des taux d'intérêt internationaux pourrait faire croître l'intérêt sur la dette des pays en voie de développement de $3.5 milliards US.

Le 13 avril dernier à Washington, les principaux responsables internationaux se penchaient encore une fois sur le problème crucial de l'aide aux pays les plus pauvres, fournie par la Banque mondiale. Là encore, le problème de l'endettement du tiers monde était apparu insoluble: les pays endettés devront rembourser $100 milliards US en 1984, alors que le total des exportations des pays en développement ne totalise que $700 milliards par an. Pour pouvoir dégager des ressources supplémentaires suffisantes au règlement de leurs dettes, les pays en développement devront accroître leurs exportations de 14% en 1984. Situation impensable dans la conjoncture actuelle, ont estimé dans la capitale américaine les experts de la Banque mondiale. En toile de fonds à leurs calculs, deux considérations: le protectionnisme omniprésent des pays de l'OCDE qui interdit aux pays en développement tout espoir d'accroître sensiblement leurs exportations dans les pays industrialisés. En deuxième lieu, la détérioration de leurs termes de l'échange (qui mesurent le rapport du prix de leurs exportations par rapport au prix de leurs importations).

Les exemples abondent et pourraient même être raffinés, à mesure que s'accumulent les problèmes qui font obstacle à l'amélioration des conditions d'endettement des pays en difficulté. Et ces problèmes sont nombreux. Parmi ces problèmes, il y a plus que les conditions objectives du relèvement des taux d'intérêt, de l'appréciation du dollar américain, de la montée du protectionnisme et la détérioration des termes de l'échange. Il y a l'attitude des banquiers internationaux à l'endroit de la solution à apporter àux problèmes d'endettement.

Lors de la réunion à New-York le weekend dernier, certains experts ont proposé qu'on impose des limites aux taux d'intérêt exigés par les banques commerciales aux pays en développement. L'idée a son charme, puisqu'elle n'entraînerait pas de pertes en revenus importantes pour les banques commerciales qui ont prêté aux pays endettés, tout en réduisant substantiellement les paiements en intérêts des pays endettés. De plus, contrairement aux propositions des milieux universitaires, un plafond imposé aux taux d'intérêt n'entraînerait pas de modificatioins aux réglementations des banques américaines.

Même si l'idée a été placée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Londres (le London Summit) en juin prochain, qui doit réunir les leaders des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Canada et de l'Angleterre, on connaît déjà l'opposition des banquiers des banques centrales européennes.

Essentiellement, ces banquiers ne veulent pas donner aux pays en difficulté l'impression qu'on leur donnera plus d'argent pour résoudre leurs problèmes. Selon eux, des discussions en ce sens pourraient faire monter les attentes des pays endettés à l'effet qu'une manne va leur tomber du ciel. Ils arguent, non sans conviction, que les ressources des gouvernements sont limitées, que les premiers effets de la crise de liquidité des pays endettés sont déjà passés et que la meilleure solution est que les banquiers internationaux et leurs débiteurs réglent leurs problèmes cas par cas.

Le problème avec ce genre de raisonnement demeure son extrême simplicité. Les meilleures solutions ne sont pas toujours les plus simples, ni surtout les moins éculées. Au cours de l'été de 1982, la communauté financière internationale, réunie à Toronto, était parvenue à résoudre les problèmes les plus urgents de l'endettement des pays du Tiers Monde. Bien qu'on ait trouvé alors des solutions de court terme à la crise qui s'évissait alors — les taux d'intérêt étaient montés à des niveaux inégalés aux Etats-Unis en 1980 et 1981 et la récession commençait à laisser des séquelles graves, —on a laissé de côté toute solution de longue période.

Les derniers évènements en République Dominicaine le mois dernier ont donné un avant-goût de ce qui pourrait résulter d'une détérioration des conditions imposées aux pays à endettement élevé: 55 morts et 200 blessés dans un pays qui n'était pourtant pas sur la liste des pays fauteurs de troubles dans le monde. Le Fonds monétaire international se serait montré trop exigeant dans ses conditions de prêts.

Les pays riches qui se réuniront à Londres en juin prochain auront avantage à réfléchir à la tournure que pourraient prendre les événements dans le Tiers Monde, s'ils se montraient trop sévères à l'endroit des conditions imposées aux pays en difficultés, au vu et au su de la montée des taux d'intérêt et de son corollaire, le dollar américain.

Le chômage devrait demeurer stable à 11% en Europe

DAVID MINTHORN

FRANCFORT (PC-AP) — Malgré que la reprise économique soit perceptible dans la majorité des pays de l'Europe occidentale après cinq ans de récession, des millions de travailleurs y sont toujours sans emplois et n'ont aucun espoir d'en trouver cette année encore.

Dans les 10 pays de la Communauté économique européenne (CEE), 12.9 millions de travailleurs étaient au chômage en janvier dernier. Le niveau du chômage devrait demeurer stable à 11 pour cent, environ, en 1984, au sein du Marché Commun, malgré une croissance économique qu'on prévoit s'établir à trois pour cent en Allemagne de l'Ouest et à 2.5 pour cent en Grande-Bretagne.

L'Instur Aspen, une firme d'analystes financiers des USA, ainsi que les chercheurs européens, ont publié, en décembre dernier, les résultats d'une enquête sur la situation de l'emploi dans l'Ouest industrialisé. Leurs conclusions ont été renversantes.

Sans de nouvelles stratégies destinées à tirer avantage de notre potentiel humain, de dire le rapport, « la démocratie occidentale, elle-même, est menacée. »

Le Marché Commun a déjà pris des mesures pour réduire « le fossé technologique » qui le sépare des USA et du Japon, en approuvant un programme de recherche de $1.3 milliard, dans les cinq prochaines années, dans le domaine des microprocesseurs. Des pays tel l'Allemagne de l'Ouest ont accordé d'énormes subventions aux industries de haute technologie, créant ainsi des milliers de nouveaux emplois.

Les progrès ne se réaliseront toutefois pas en une nuit dans ces régions aux cultures très diverses où la main-d'oeuvre est très difficile à déplacer et où l'économie dépend considérablement des industries traditionnelles comme la sidérurgie, les mines de charbon et les chantiers navals.

Le chômage et les menaces de nouvelles coupures de personnels ont par ailleurs provoqué une agitation sociale de plus en plus grande.

— La frustration des jeunes chez qui le taux de chômage est énorme a notamment été à l'origine d'émeutes sanglantes à Londres, Liverpool et quelques autres villes de Grande-Bretagne, durant l'été 1981.

— Les ouvriers français de l'acier ont affronté la police, récemment à Longwe, dans l'est de la France, pour protester contre la décision de Paris de couper 25,000 emplois dans l'industrie sidérurgique française.

— Le syndicat représentant les ouvriers des charbonnages britanniques a fait fermer les deux tiers des 176 houillères du pays, ce printemps, pour dénoncer les énormes coupures de personnels dans cette industrie.

— Les ouvriers des chantiers navals d'Allemagne de l'Ouest ont occupé les cales sèches de leurs employeurs, en septembe dernier à Hambourg et Brême, pour protester contre le congédiement de 4,000 d'entre eux. Les ouvriers ont battu en retraite lorsque les employeurs ont menacé de congédier tous les grévistes.

Le déclin économique est surtout visible dans les villes dépendant des industries lourdes traditionnelles.

A Duisbourg, une ville de 550,000 habitants au coeur de la vallée de la Ruhr, en Allemagne occidentale, le chômage s'établit à 16.2 pour cent et le budget municipal a subi un déficit budgétaire sans précédent de $38 millions, l'an dernier.

Les jardins d'enfance ont été fermés, les emplois municipaux réduits de 10 % et les repas gratuits, à l'école primaire, sont maintenant à la charge des parents.

Le maire de Duisbourg, Josef Krings, s'est même rendu en Chine dans l'espoir de gonfler le carnet de commandes des aciéries locales, mais les espoirs de reprise lui semblent très faibles.

« Les jeunes n'ont aucune chance de trouver un emploi et les vieux n'ont plus aucun espoir, » confie-t-il.

En Italie, les chômeurs forment près de 10 pour cent des 21 millions de travailleurs disponibles.

A Gênes, qui fut déjà le principal port italien sur la Méditerranée, les quais sont aujourd'hui déserts; les voies ferrées et les grues portuaires sont totalement inactives. Les analystes affirment que la raison en est une technologie périmée, le coût trop élevé de la main-d'oeuvre et une planification aberrante des responsables.

Pourtant, la production ne cesse de croître à l'usine de Fiat, à Turin, où l'automatisation a permis à ce fabricant d'automobiles de demeurer compétitif et rentable, au prix de la perte de 40,000 emplois.

L'avenir économique de l'Europe n'est pas totalement désespérant. Ainsi, le minuscule taux de chômage de la Suisse, qui s'établit à 0.9 %, fait l'envie du monde capitaliste. Pour plusieurs autres pays, toutefois, la longue récession a été dévastatrice.

Le chômage a grimpé à 17 % aux Pays-Bas. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) prévoit que le chômage ateindra 15 % en Belgique et 16.25 % en Irlande, cette année.

En Allemagne de l'Ouest, le chômage a atteint un sommet d'après-guerre, en janvier, en frappant 2.5 millions de travailleurs, soit 10.2 % de la main-d'oeuvre. Depuis lors, toutefois, ce pourcentage a été réduit à 9.6.

Les économistes estiment que le taux de croissance économique, qui atteindra trois pour cent cette année en Allemagne occidentale, permettra l'embauche de 200,000 personnes.

Par ailleurs, les syndicats réclament la semaine de 35 heures, prétendant qu'en réduisant de cinq heures la semaine de travail — sans pertes salariales — les autorités donneront de l'emploi à 1.4 millions de travailleurs durant plusieurs années.

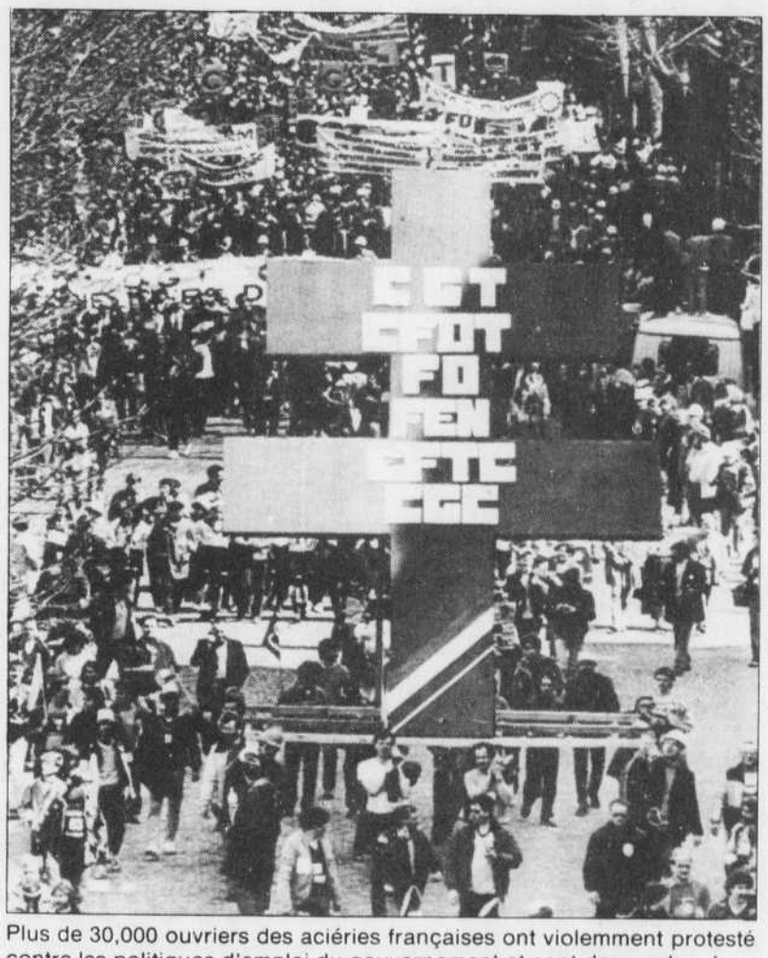

Plus de 30,000 ouvriers des aciéries françaises ont violemment protesté contre les politiques d'emploi du gouvernement et sont descendus dans les rues de Paris au début d'avril. Symptomatique du malaise qui couve en Europe, cette manifestation devait se répéter à plusieurs exemplaires par toutes les capitales depuis. Photolaser PC

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT, LAVIGNE, LTÉE

1320 BOUL. GRAHAM, SUITE 100,

MONT-ROYAL, QUÉ. H3P 3E7

TEL. (514) 342-5430

COURTIER D'ASSURANCES

La présente annonce ne paraît que pour mémoire seulement.

CAMPEAU
CORPORATION

100,000,000 $

CRÉDIT À TERME ROTATIF

chefs de fils

BANQUE NATIONALE DU CANADA

financé par

Canada Trust
Citibanque Canada
Banque Mitsubishi du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Security Pacific du Canada

mai 1984

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus, copies duquel peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières sousmentionnés.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

3 500 000 $

ALIGRO inc.

700 000 actions ordinaires

Prix: 5,00 $ l'action

McNeil, Mantha, Inc.

Lévesque, Beaubien Inc.
Nesbitt Thomson Inc.
Tassé & Associés, Limitée
Geoffrion, Leclerc Inc.
Burns Fry Limitée
Pitfield Mackay Ross Limitée
Brault, Guy, O'Brien Inc.
Maison Placements Canada Inc.
Midland Doherty Limitée
F.H. Deacon, Hodgson Inc.

Avril 1984

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Cours à la hausse

MONTRÉAL (PC) — Les cours étaient à la hausse hier à la Bourse de Montréal et l'indice canadien général (xxm) a progressé de 0.64 point, à 113.89.

L'indice canadien des produits forestiers (xcf) est monté de 1.04 à 146.19, celui des mines (xcm) de 0.85 à 110.99, celui des banques (xcb) de 0.76 à 103.86, celui des hydrocarbures (xco) de 0.70 à 128.34 et celui des industrielles (xci) de 0.59 à 121.48. L'indice des services publics (xcu) a régressé de 0.01 à 105.61.

Bell Canada a perdu 1-8 à $31 1-8 et 87,967 actions ont changé de main. Placer a cédé 3-8 à $21 3-4 dans un volume de 11,000 unités traitées.

Sur un total de 254 titres mis au jeu, 87 sont gagnants, 97 perdants et 70 inchangés.

Alcan gagne 1 3-8 à $38 1-2, CP Enterprises 1-2 à $22 1-4, CP Ltd 3-8 à $44 1-8, Long Lac Minerals 3-8 à $33, Northern Telecom 3-8 à $43 7-8, Total Petroleum 3-8 à $14 7-8 et Canadian Utilities F 1-4 à $29 3-8. Asamera Inc. perd 1-4 à $12 1-2, Campbell Resources 1-8 à $11, Gulf Canada 1-8 à $18 7-8 et Imperial Oil A 1-8 à $39 3-8.

Dans les valeurs de deuxième ordre, Muscocho est inchangée à $2.05, Barrexor Inc. perd deux cents à 66 cents, et Lynx-Canada Explorations gagne deux cents à $1.03.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	XCM MINES ET MÉTAUX	XCO HYDRO: CARBURE
0,64	0,85	0,70
113,89	110,99	128,34

VARIATIONS DES TITRES	XCF PRODUITS FORESTIERS	XCB BANCAIRE
87	1,04	0,76
70	146,19	103,86
97		

INDICE GÉNÉRAL

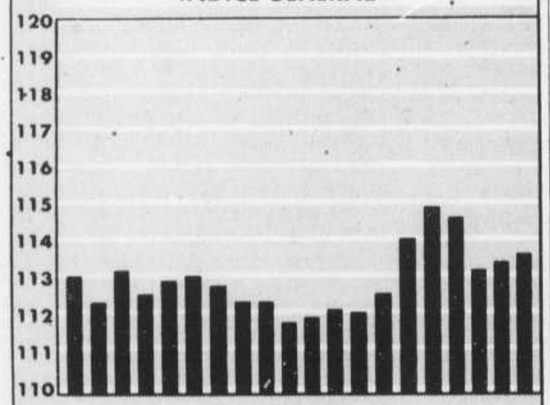

VOLUME (en millions)

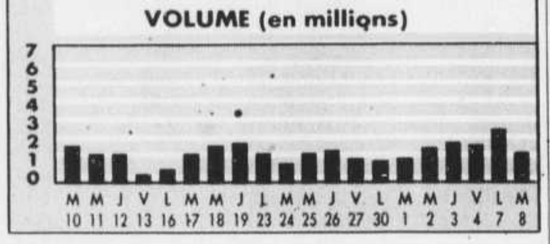

A B	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	2000	$9¼	9	9¼	+ ¼
Agnico E	500	$17	17	17	— ⅛
Aiguebelle	450	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Alta energ	8000	$22⅝	22⅛	22½	+ ½
Alcan Alu	55276	$38½	37¼	38½	+ 1⅜
Alcan Wt	1500	$14⅛	13¾	14	
Alum 2.312	400	$25¾	25⅝	25¾	
AMCA int	15350	$23½	23¼	23½	+ ¼
Amusecor	2500	170	165	170	
Amuse Wt	2200	20	20	20	—5
Asamera	6100	$12⅝	12½	12½	— ¼
B C Forst	6162	$10⅝	10¼	10⅝	+ ½
BGR A	1100	$7⅝	7½	7½	— ⅛
BGRwt	2100	236	236	236	—4
BC Phone	1700	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ¼
BPres Can	300	$22⅛	22⅛	22⅛	— ¼
Bank NS	30215	$11⅜	11¼	11⅜	
Baue Cont	5700	$11	10¾	10¾	— ½
Bq Mercn	4500	$13⅛	13	13	— ¼
Bque Mtl	8227	$24⅜	24⅛	24⅜	
BMO 2.85	1085	$32¼	32⅛	32¼	+ ⅛
BMO $2.50	400	$28¼	28¼	28¼	+ ⅛
BMO Sr3	6300	$24	23⅞	24	+ ¼
BMO Wts	5500	450	445	445	—10
Bq Eparg	5110	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
BqEp 2.62	2500	$26⅜	26½	26½	
Bque Nat	22048	$11¾	11⅝	11¾	
BqNat 2.94	700	$32½	32⅜	32⅜	— ¼
Bq Nat B	700	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Bq Royale	8609	$28⅝	28¼	28⅝	+ ⅛
Bq Ry Wt	650	470	460	470	+25
BqRy 1.45	3600	$16⅜	16¼	16⅜	— ⅛
BqRy 1.88	400	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ¼
BqRy 2.75	2530	$30⅝	30½	30⅝	+ ¼
fBaton A	29700	$12	12	12	— ¼
Baxter Tc	2000	135	135	135	—5
nBomb A	200	$17	16¾	17	+ ¼
fBomb B	495	$15½	15¼	15¼	— ¼
Bow Val	5000	$24¼	23⅞	24¼	+ ¼
BowV12.05	300	$32¾	32¾	32¾	— ¼
Bralorne	2200	$7	7	7	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Brascade	800	$41	41	41	— ⅛
Brascan A	3157	$37¼	37	37	
Brinco	300	226	226	226	—11
Brunswick	400	$17¼	17	17¼	
Bv—Com	21110	420	410	420	+ 20
C D					
CAE Ind	1800	$17⅞	17⅝	17¾	+ ⅛
CIL	17700	$29½	29½	29½	— ⅛
C T G Inc	208	480	480	480	+ 5
Cad Frvw	27850	$12⅞	12⅝	12¾	+ ⅛
Ca.f.wt	16300	$5½	5⅛	5¼	— ⅛
Cmbdg	1800	$14	14	14	+ ⅜
CmbrdgWt	900	310	310	310	+ 10
Camp R	2270	$11¼	11	11	— ⅛
fCampeau	2600	$22¼	21⅝	22	+ ½
CmpeauWt	100	$5½	5½	5½	— ⅛
fCDC	700	485	480	485	
CDC Pr B	480	$95¾	95¾	95¾	+ ¼
CDC 1980	400	$13¼	13⅛	13⅛	+ ⅛
C Imp Bk	5317	$25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅜
CIBq 2.05	900	$23¼	23⅛	23¼	+ ⅛
CIBQ 3.562	200	$29¾	29¾	29¾	
CIBq wt	1500	455	450	455	+ 5
CP Ltee	22581	$44¼	43⅝	44⅛	+ ⅜
fC Tire A	6600	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
fC Utilit A	260	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
C Util Prk	54000	$29½	29⅜	29⅜	+ ¼
C Util wta	117	200	200	200	—10
Cantol	100	350	350	350	+ 25
Carena	500	$50	50	50	+ 1
Carl Ok	1820	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ¼
Cascades	3015	$14⅞	14¾	14¾	
CB Pak	1000	$11¼	11¼	11¼	
CB Pak.wt	1550	220	215	215	—10
Celanese	1500	$9	8¾	9	+ ⅛
Cent Dyn	1000	45	45	45	
Central Tr	500	$11⅛	11T	11⅛	— ¼
fChateau	2800	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Chrysler	100	$30¾	30¾	30¾	
CimL PrE	5660	$15⅛	15⅛	15⅛	
Cim L 1.17	1305	$17¼	17¼	17¼	
Cominco	2000	$17	16⅞	16⅞	— ¼
ComSatlite	220	405	405	405	
C Bath A	1439	$29¼	29⅛	29¼	
CnsGas914	300	$26	25⅝	25⅝	— ¼
Corby A	245	$35¼	35¼	35¼	— ⅛
Cosek 7p	200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Denison.A	900	$18	17⅞	18	+ ½
Dofasco A	3850	$22¼	22	22¼	+ ¼
Dome Cda	9250	495	490	495	+ 10
Dome Mns	500	$16¾	16¾	16¾	— ¾
Dome Pet	8474	370	370	370	
Dome PrA	100	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Domtex	1998	$14½	14¼	14¼	— ¼
Domtar	2368	$34¼	34	34¼	
Donohue	425	$30½	30¼	30¼	— ⅛
DrMcC A	500	$8½	8½	8½	
E F					
Echo Bay	1140	$10⅞	10⅝	10⅞	
EnPr Met	200	$7	7	7	—3
Ent Bell	87967	$31⅜	31⅛	31⅛	— ⅛
EnBell1.80	1725	$21⅜	21¼	21¼	
EnBell2.05	470	$31	31	31	— ¼
EnBell2.70	850	$33½	33¼	33¼	
Entrep CP	32988	$22½	21¾	22¼	+ ½
Falcn Cop	200	$15⅞	15⅞	15⅞	— ¼
Forex	400	310	310	310	
G H					
Gaz Metr	3005	$7⅜	7¼	7¼	
Gaz 15	300	$30	29⅞	30	+ ⅛
Genstar	10562	$21⅝	21⅜	21⅝	+ ½
fGldcrp.A	3200	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Gldcrp.Wt	500	241	241	241	—4
Grma Lee	2000	95	95	95	+ 10
Guard. T.	1300	$8¼	8⅛	8⅛	
Guard prA	2000	$6½	6½	6½	+ ¼
Gulf Can	52485	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
Helix.Circ	1050	$6⅞	6⅞	6⅞	
Hir Walkr	19910	$22⅞	22⅞	22⅞	— ⅛
H Wlkr D	1255	$24	24	24	
Wlkr Wts	1050	365	365	365	—5
Husky Oil	1300	$11⅝	11½	11⅝	+ ⅛
Husky 13	2700	$48	48	48	
I J					
IU Inter	100	$27	27	27	+ ¼
Imasco ltd	5370	$37	36⅞	e7	
Imp Oil A	27201	$39½	39¼	39⅜	— ⅛
Inco Ltd	7333	$16¼	15¾	16¼	+ ½
Inco Wts	500	400	390	400	—20
IBM	85	$146¾	146¾	146¾	+ ⅞
Inter Pipe	11400	$25¾	25¾	25¾	
firwin A	600	$5½	5½	5½	
fIvaco A	550	$16¾	16½	16½	— ⅛
Ivaco Wts	1200	$5	5	5	+ 15
Ivaco E p	3000	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Janock	100	$12¾	12¾	12¾	
Janck Wts	100	$5¾	5..	5¾	— ¼
K L					
Labatt	6715	$18⅜	18¼	18¼	
LafargeCo	2134	$15⅛	15⅛	15⅛	
Lanpar T.	4700	$5	5	5	— ⅛
Loblaw	900	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Louvem	150	285	285	285	—5
LouvmWt1	600	45	45	45	
LouvmWt2	600	22	22	22	+ 2
M N					
McM Bldl	2555	$30	30	30	— ⅜
McM Pr C	200	$24	24	24	—1½
C Marconi	15100	$23½	23⅛	23½	+ ½
fMarit Tel	1320	$34⅛	34	34	
Mass Fer	300	420	415	415	—5
McNeil M	1800	290	290	290	
fMeston	3511	210	200	205	
Min Lac	1850	$33	32¾	33	+ ⅜
Mitelgcorp	4635	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
fMolson A	2041	$16⅞	16⅝	16¾	— ⅛
Molson B	740	$16¾	16½	16½	— ¼
MTrustc A	750	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
Moore	1334	$48	47⅜	47⅞	+ ⅛
Nabu Net	1200	125	125	125	—15
Nat Cbl a	2600	$11⅞	11½	11½	+ 1½
NB Tel	1588	$14⅜	14⅜	14⅜	
NB Tel p	200	$15	15	15	+ ½
NfldL 512	100	$5	5	5	— ¼
Nfld 1414	500	$12	11¾	1x¾	— ¼
NfldT 13.5	100	$25	25	25	+ ⅜
Noranda	22170	$20⅛	20¼	20¼	— ½
Norcen.En	1915	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ⅜
fNoreNv	2862	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Normick	1000	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅜
Nor Tel	19570	$44⅛	43¼	43⅞	+ ⅜
fNova Alt	8840	$7⅜	7⅛	7¼	
Nova 612	200	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Nova 15	400	$30¾	30½	30¾	+ ⅜
Nova 12	51600	$31⅜	31¼	31⅜	+ ⅛
NuWest A	521	77	77	77	—1
O P					
Oakwood	600	$8	7⅞	7⅞	+ ⅛
Pancdn Pt	100	$25½	25½	25½	
PC.Prod.B	340	$14⅛	14⅛	14⅛	— ¼
Placer Dv	11000	$21⅞	21⅝	21¾	— ⅜
PlacerDwt	500	$5	5	5	— ⅛
fPowr Cr	10050	$20¼	20⅛	20¼	— ¼
Prooptic	650	210	210	210	
Provigo	9855	$17⅛	16¼	17	+ ¾
Q R					
Que Tel	231	$32	31¾	31¾	+ ⅛
Quebecor	300	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Redpath	100	$26	26	26	— ⅜
fRogerC B	300	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
fRollnd A	500	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Rolland B	45600	$14½	14½	14½	— ¼
Ry Trco A	100	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
S T					
Sceptre	3700	$6⅜	6¼	6⅜	+ ¼
Seagram	5930	$46	44⅝	45¾	+ ⅞
Sensormat	2200	415	405	415	+ 5
Shell Can	1420	$26¼	25⅞	26⅛	+ ⅛
fSSears A	2800	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
fSpar Aer	1700	$20¼	20	20	— ¼
fSparCap	2500	46	44	44	—2
Stelco A	1041	$25¼	24¾	25¼	+ ¼
Stelco Wts	200	$6½	6½	6½	+ ⅛
Stel 1.94	2100	$25⅛	24⅝	25⅛	+ ⅜
Sullvn.Min	1000	475	475	475	—5
Systemhse	2000	120	120	120	—1
fTeck B	1600	$10⅜	10	10⅜	+ ⅜
fTel Mt B	250	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
Tembec.A	150	430	430	430	
TbecWt	1075	122	122	122	+ 1
Texaco	6000	$39½	39	39½	+ ¼
Thomsn A	25500	$38	38	38	
TJE teleco	3750	$13½	12⅞	13¼	+ ⅜
Tor Dm Bk	9050	$15½	15⅛	15½	+ ¼
Total Pete	2700	$14⅞	14½	14⅞	+ ⅜
Tot Pet pr	850	$32¼	C32	32	— ¼
TAIRs.prB	300	$24½	24½	24½	— ¼
TrAlta A	1641	$20⅝	20½	20⅝	
TrAlta Pa	200	$29¾	29⅜	29⅜	— ⅜
TrCan Pl	5243	$15	14⅞	14⅞	
TrCan 2.8	100	$29½	29½	29½	
Trs mount	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
fTrizec A	200	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Trust Gen	1600	$20¼	20¼	20¼	
U V					
fUAP InA	1190	$28¾	28¼	28¾	— ¼
UAP Wt	1250	$7½	8¼	7¼	— ½
Union Gas	200	$10⅝	10⅝	10⅝	
Velcro Ind	100	$34½	34½	34½	— ½
Walwyn	2400	300	300	300	—25
Wargton	1000	107	107	107	
Westburne	300	$16	16	16	
Wcst Trn	15893	$14	14	14	— ⅛
Weston	244	$67½	67½	67½	— ½
Junior Mines Oils					
Abcourt	4730	150	145	150	—5
Abitibi As	11000	39	37	38	
Bachelor	900	$5⅛	5	5⅛	— ⅛
Barexor	16000	68	65	66	—2
Beaucp Rs	1500	72	72	72	
Belchasse	2500	55	55	55	+ 3
Brosnan	12500	65	65	65	
BrosWt	3000	3	3	3	—1
Bruneau	2000	25	25	25	+ 2
Cartier Re	3096	25	24	25	
Cons I Rs	4343	125	100	101	—29
C Imp.wt	5900	30	30	30	—5
C.Imp. 10	400	260	250	250	—10
D'Or Val	1000	240	240	240	
Dufresnoy	2100	63	63	63	—4
Dumagmi	2900	$6	5⅞	6	
GalntG	2000	115	115	115	
Laduboro	500	c25	25	25	—2
Lynx Exp	12565	105	100	103	+ 2
Mnra Res	3000	61	61	61	—4
Midepsa	4000	43	43	43	
Mscoch	19000	209	205	205	
Musco pr	500	$9½	9¼	9¼	— ¼
NA RareM	2000	20	20	20	
OrmicoEx	1000	20	20	20	
Queenstn	2400	275	270	275	+ 5
Talisman	1000	33	33	33	
Viking Rs	10500	39	34	37	+ 1

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.0212
Afrique franco	Franc CFA	0.003038
Allemagne-Ouest	Mark	0.4858
Antilles Angl.	Dollar	0.4807
Australie	Dollar	1.1840
Autriche	Schilling	0.06626
Bahamas	Dollar	1.2986
Belgique	Franc	0.02298
Danemark	Couronne	0.1276
Espagne	Peseta	0.008328
États-Unis	Dollar	1.2954
Finlande	Mark	0.2216
France	Franc	0.1519
Grèce	Drachme	0.01188
Hollande	Florin	0.4147
Hong Kong	Dollar	0.1657
Inde	Roupie	0.1180
Israël	Sheqels	0.006989
Italie	Lire	0.000755
Jamaïque	Dollar	0.3321
Japon	Yen	0.005662
Liban	Livre	0.2317
Mexique	Peso	0.006928
Norvège	Couronne	0.1653
Nouv.-Zélande	Dollar	0.8440
Portugal	Escudo	0.009319
Royaume-Uni	Sterling	1.7993
Suède	Couronne	0.1595
Suisse	Franc	0.5674
Venezuela	Bolivar	0.08693

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 77,24 (0,02) CENTS US

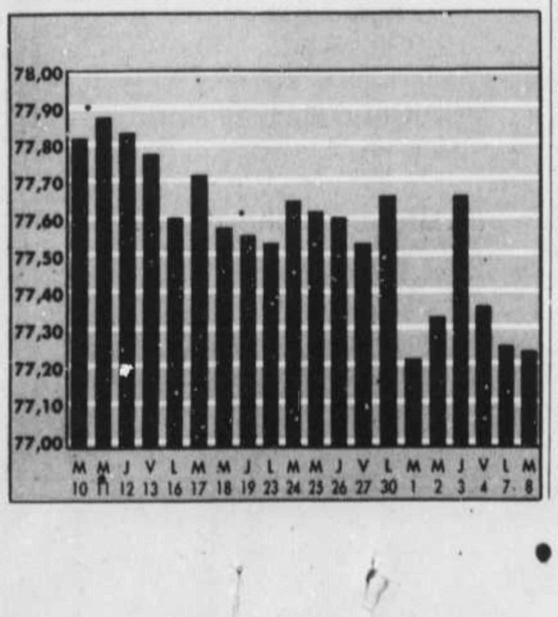

LE DOLLAR CANADIEN

MONTRÉAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 3-100 et cotait $1.2946 face à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 2-25 à $1.7924.

A New York, le dollar canadien a perdu 1-50 à $0.7724 mais la livre s'est appréciée de 3-100 à $1.3845.

OPTIONS

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
A B					
Agnic E	My 12½	$4⅜	$4⅝		
Agnic E	My 12½p		5		
Agnic E	My 15	185	$2⅛		58
Agnic E	My 15 p	1	15		259
Agnic E	My 17½	5	30	35	104
Agnic E	My 17½p	35	60		10
Agnic E	My 20	1	15	5	66
Agnic E	My 20 p	$2¾	$3		13
Agnic E	Ag 12½	$4⅞	$5¼		4
Agnic E	Ag 12½p	1	25		10
Agnic E	Ag 15	$2¾	$3		150
Agnic E	Ag 15 p	35	70	45	55
Agnic E	Ag 17½p	100	115		5
Agnic E	Ag 20	35	50		50
Agnic E	Ag 20 p	$2⅞	$3⅛		3
Agnic E	Nv 15	$3¼	$3½	$3¾	2
Agnic E	Nv 15 p	60	85		
Agnic E	Nv 17½p	120	145		5
Agnic E	Nv 20	80	105		18
Agnic E	Nv 20 p	$3	$3¼		
Alcan	My 35	$3⅝	$3⅞	$2⅛	22
Alcan	My 35 p	1	20	20	60
Alcan	My 45		5	5	2301
Alcan	My 50		1	1	1964
Alcan	My 50 p	$11⅜	$11⅝	$11½	
Alcan	Ag 35 p	50	70	100	41
Alcan	Ag 45 p	$6½	$6¾	$8	194
Alcan	Ag 50 p	$11½	$11¾	$10⅜	
Alcan	Nv 40 p	$2⅞	$3⅛	$3¾	154
Alcan	Nv 45 p	$6⅝	$6⅞	$7⅞	136
AltEnr	Jn 17½	$5	$5⅜K	1½½	44
Alt Enr	Jn 17½p		5	40	5
Alt Enr	Jn 20 p	5	15	5	49
Alt Enr	Jn 22½p	50	75	85	50
Alt Enr	Sp 17½	$5⅜	$5¾	$5	131
Alt Enr	Sp 17½p	5	20	15	5
Alt Enr	Sp 20 p	15	30	25	20
Alt Enr	Dc 17½	$5⅞	$6¼		
Alt Enr	Dc 17½p	10	30		
Alt Enr	Dc 20 p	25	45	35	20
Alt Enr	Dc 22½p	95	115	110	15
Asama	Ja 12½p	130	145	85	5
Asama	Ja 15	115	130	170	117
Asama	Ja 15 p	$3	$3¼		
Asama	Jy 10	$2¾	$3	$2⅞	369
Asama	Jy 10 p	15	30	15	335
Asama	Jy 12½	110	120	125	1104
Asama	Jy 12½p	75	85	70	550
Asama	Jy 15 p	$2½	$2¾	$2½	23
Asama	Oc 10	$3⅛	$3⅜	$3¾	70
Asama	Oc 10 p	30	40	20	37
Asama	Oc 12½	165	175	190	1397
Asama	Oc 12½p	95	110	100	130
Asama	Oc 15 p	$2¾	$3	$2¾	35
BC Tel	Ja 17½	$2½	$3		
BC Tel	Ja 17½p	10	30		
BC Tel	Ja 20	75	100		
BC Tel	Ja 20 p	75	100		
BC Tel	Ja 22½	15	30		
BC Tel	Ja 22½p	$2⅞	$3⅜		
BC Tel	Jy 15			$4¾	3
BC Tel	Jy 15 p				
BC Tel	Jy 17½	$2¼	$2½	$2⅜	50
BC Tel	Jy 17½p		10		
BC Tel	Jy 20	25	40	60	80
BC Tel	Jy 20 p	35	65		
BC Tel	Jy 22½		10	5	66
BC Tel	Jy 22½p	$2⅜	$3		
BC Tel	Jy 25				
BC Tel	Jy 25 p				
BC Tel	Oc 15				
BC Tel	Oc 15 p				
BC Tel	Oc 17½	$2⅜	$2⅝	$2¾	3
BC Tel	Oc 17½p	5	15		
BC Tel	Oc 20	45	65	65	30
BC Tel	Oc 20 p	50	75		
BC Tel	Oc 22½	5	15	25	3100
BC Tel	Oc 22½p	$2¾	$3¼	185	3010
BC Tel	Oc 25				
BC Tel	Oc 25 p				
Bel Ent	My 25	$6⅛	$6½	$5	259
Bel Ent	My 25 p		5	5	52
Bel Ent	My 27½p		5	5	289
Bel Ent	My 32½p	120	140	130	189
Bel Ent	My 35		5	5	1057
Bel Ent	My 35 p	$3½	$3⅞	$5½	3
Bel Ent	Ag 27½	$4	$4¼	$2¾	2
Bel Ent	Ag 27½p	10	25	20	5
Bel Ent	Ag 30 p	40	45	40	330
Bel Ent	Ag 32½p	150	175	175	145
Bel Ent	Ag 35	5	10	10	1484
Bel Ent	Ag 35 p	$3¾	$4⅛	$5⅝	9
Bel Ent	Nv 27½	$4⅛	$4½	$4	47
Bel Ent	Nv 27½p	15	35	40	10
Bel Ent	Nv 32½p	185	$2⅛	$3¼	3022
Bk Mtl	My 25	1	10	10	797
Bk Mtl	My 25 p	75	85	90	231
Bk Mtl	My 27½		5		1098
Bk Mtl	My 27¼p	$3⅛	$3⅜		12
Bk Mtl	My 30		5		1367
Bk Mtl	My 30 p	$5½	$5⅞		4
Bk Mtl	Ag 22½p	20	25		25
Bk Mtl	Ag 27½	10	20	20	551
Bk Mtl	Ag 27½p	$3¼	$3½		285
Bk Mtl	Ag 30 p	$5½	$5⅞		5
Bk Mtl	Nv 22½	$2½	$2¾	$2⅜	25
Bk Mtl	Nv 22½p	40	65		
Bk Mtl	Nv 25	95	120		721
Bk Mtl	Nv 27½	30	45	40	119
Bk Mtl	Nv 27½p	$3¼	$3½		26
Bk NS	Jn 10 p	1	15		
Bk NS	Jn 12½	1	10	10	344
Bk NS	Jn 12½p	115	140	75	83
Bk NS	Jn 13⅜		5	40	220
Bk NS	Jn 13⅜p	$2	$2⅜	$2	39
Bk NS	Jn 15		5	1	1550
Bk NS	Jn 15 p	$3½	$3⅞	$3¼	
Bk NS	Sp 10	145	170	$2¼	28
Bk NS	Sp 10 p	5	25		
Bk NS	Sp 12½	35	45	45	862
Bk NS	Sp 12½p	130	155	105	219
Bk NS	Sp 15	1	10	10	175
Bk NS	Sp 15 p	$3⅜	$4	$3½	16
Bk NS	Dc 10	170	195	$2⅛	1042
Bk NS	Dc 10 p	5	30		
Bk NS	Dc 12½p	145	170	105	28
Bk NS	Dc 15	10	15	20	155
Bk NS	Dc 15 p	$3⅜	$4		
Bow Val	Ja 22½	$3⅜	$3¾		
Bow Val	Ja 25	$2	$2¼	$2⅛	20
Bow Val	Ja 25 p	$2	$2¼		
Bow Val	Jy 22½p	30	50	50	81
Bow Val	Jy 25 p	125	140	150	223
Bow Val	Jy 27½	10	25	20	463
Bow Val	Jy 27½p	$3½	$3⅞	$4¼	7
Bow Val	Oc 22½	$2¾	$3	$2⅞	113
Bow Val	Oc 22½p	60	85	60	50
Bow Val	Oc 27½	60	65	60	123
Bow Val	Oc 27½p	$3⅝	$4	$3⅞	3
Brscn A	Ja 35	$4½	$4¾		
Brscn A	Ja 35 p	125	150		
Brscn A	Ja 40	175	$2		
Brscn A	Ja 40 p	$3¾	$4		
Brscn A	Jy 35	$2⅞	$3⅛		116
Brscn A	Jy 35 p	60	80		80
Brscn A	Jy 40	20	45		120
Brscn A	Jy 40 p	$3¼	$3½		48
Brscn A	Jy 45		25		4
Brscn A	Jy 45 p	$7⅞	$8¼		
Brscn A	Oc 35	$3¾	$4		3104
Brscn A	Oc 40	125	150		226
Brscn A	Oc 40 p	$3½	$3¾		39
Brscn A	Oc 45	40	65		50
Brscn A	Oc 45 p	$7⅞	$8¼		3
C D					
C Im B	Jn 25 p	15	35	35	135
C Im B	Jn 27½	5	20	10	1053
C Im B	Jn 30		5	5	1257
C Im B	Jn 32½		5	5	591
C Im B	Jn 32½p	$6½	$7		
C Im B	Jn 35			1	336
C Im B	Jn 35 p			$6¼	
C Im B	Sp 25	150	175	165	70
C Im B	Sp 25 p	60	75	55	30
C Im B	Sp 27½	40	50	50	124
C Im B	Sp 27½p	$2	$2¼	$2	38
C Im B	Sp 30	5	20	30	164
C Im B	Sp 30 p	$4½	$4¾	$3¾	43
C Im B	Sp 32½		15	30	1163
C Im B	Sp 32½p				
C Im B	Dc 25	185	$2	175	15
C Im B	Dc 25 p	70	100		
C Im B	Dc 27½	65	85	85	33
C Im B	Dc 27½p	$2¼	$2¾		
C Im B	Dc 30	15	30	40	25
C Im B	Dc 30 p	$4½	$5		
C Im B	Dc 32½	5	25		
C Im B	Dc 32½p				
C Marc	My 22½	105	130		44
C Marc	My 22½p	15	40		45
C Marc	My 25	5	15		70
C Marc	My 25 p	150	175		20
C Marc	My 27½		10		
C Marc	My 27½p	$3¾	$4		
C Marc	Ag 22½	190	$2⅛		40
C Marc	Ag 22½p	65	90		52
C Marc	Ag 25	65	80		32
C Marc	Ag 25 p	190	$2⅛		10
C Marc	Ag 27½	5	25		
C Marc	Ag 27½p	$3⅞	$4⅛		
C Marc	Nv 20	$4⅜	$4⅝		10
C Marc	Nv 20 p	55	80		5
C Marc	Nv 25	80	105		85
C Marc	Nv 27½	30	50		100
C Marc	Nv 27½p	$4	$4¼		
CanP E	My 20	$2⅛	$2⅜	175	137
CanP E	My 20 p		20		27
CanP E	My 22½p	30	55	100	250
CanP E	My 25 p	$2⅝	$2⅞		30
CanP E	Ag 17½	$5	$5⅜		
CanP E	Ag 17½p		25		
CanP E	Ag 20 p	20	45		15
CanP E	Ag 25 p	$2¾	$3		34
CanP E	Nv 17½	$5¼	$5⅝		
CanP E	Nv 17½p	10	35		
CanP E	Nv 20 p	60	75		54
CanP E	Nv 25 p	$2⅞	$3⅛		9
Carl OK	My 15	$3⅜	$3¾	$3½	2
Carl OK	My 15 p	1	20		
Carl OK	My 20	5	10	5	209
Carl OK	My 20 p	165	185	140	24
Carl OK	My 22½	1	5	5	348
Carl OK	My 22½p	$4	$4⅛	$2⅜	
Carl OK	My 25		5	20	1055
Carl OK	My 25 p	$6½	$6⅞	$3⅛	
CarlOKAg	15	$3½	$3⅞K	1¾⅝	10
Carl OK	Ag 15 p	5	25	60	20
Carl OK	Ag 17½p	65	85	50	135
Carl OK	Ag 20	60	75	75	596
Carl OK	Ag 20 p	185	$2⅛	$2⅛	90
Carl OK	Ag 22½	20	30	25	351
Carl OK	Ag 22½p	$4	$4⅜	$5	
Carl OK	Ag 25	5	20	15	137
Carl OK	Ag 25 p	$6½	$6⅞	$5⅛	
Carl OK	Nv 15	$3⅝	$4	$3¾	13
Carl OK	Nv 15 p	40	65	65	3
Carl OK	Nv 17½	$2⅛	$2½	$2⅛	98
Carl OK	Nv 17½p	85	110	135	13
Carl OK	Nv 20 p	$2⅛	$2½	160	41
Carl OK	Nv 22½	30	55	45	21
Carl OK	Nv 22½p	$4⅛	$4½	$2¼	
CBth A	Ja 25	$4¾	$5		
CBth A	Ja 25 p	15	40		
CBth A	Ja 27½	$2¾	$3		3
CBth A	Ja 27½p	40	65		5
CBth A	Ja 30	135	160		10
CBth A	Ja 30 p	125	150		10
CBth A	Jy 20	$9⅛	$9½		13
CBth A	Jy 20 p		5		10
CBth A	Jy 22½	$6⅝	$7⅛		59
CBth A	Jy 22½p		10		35
CBth A	Jy 25	$4¼	$4½		89
CBth A	Jy 25 p		20		79
CBth A	Jy 27½	190	$2⅛		65
CBth A	Jy 27½p	5	30	25	38
CBth A	Jy 30	50	65		52
CBth A	Jy 30 p	90	115		12
CBth A	Oc 25	$4⅝	$4⅞		11
CBth A	Oc 25 p	1	25		
CBth A	Oc 27½	$2½	$2¾		53
CBth A	Oc 27½p	25	50		28
CBth A	Oc 30	75	100		10
CBth A	Oc 30 p	115	140		10

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
Cmnc	Jn 16⅝	65	90	$5⅛	96
Cmnc	Jn 16⅝p	20	30	30	233
Cmnc	Jn 17½	25	45		
Cmnc	Jn 17½p	85	110	70	10
Cmnc	Jn 18⅜	5	20	15	165
Cmnc	Jn 20	1	10	5	537
Cmnc	Jn 20 p	$3	$3⅜	$2¼	51
Cmnc	Jn 21⅜	1	5	25	231
Cmnc	Sp 16⅝	145	170	$4⅝	12
Cmnc	Sp 16⅝p	50	70	150	30
Cmnc	Sp 17½	100	115		
Cmnc	Sp 17½p	100	125		
Cmnc	Sp 18⅜	60	80	$4	2136
Cmnc	Sp 18⅜p	160	185	150	1311
Cmnc	Sp 20	20	40	100	561
Cmnc	Sp 20 p	$3	$3⅜	$6	6
Cmnc	Sp 21⅜	5	20	30	120
Cmnc	Sp 21⅜p	$4⅝	$5	$5½	6
Cmnc	Dc 16⅝	185	$2⅛		
Cmnc	Dc 16⅝p	70	90	165	48
Cmnc	Dc 17½	135	160		
Cmnc	Dc 17½p	110	135	105	3
Cmnc	Dc 18⅜	100	125	$4¼	51
Cmnc	Dc 18⅜p	185	$2⅛	$3	33
CP Ltd	My 40	$4⅛	$4½	$4¾	105
CP Ltd	My 40 p	1	20	15	45
CP Ltd	My 45	20	40	25	807
CP Ltd	My 50	1	5	10	473
CP Ltd	My 50 p	$5¾	$6	$5¼	60
CP Ltd	My 55	1	5	5	214
CP Ltd	My 55 p	$10¾	$11	$8⅝	
CP Ltd	Ag 40	$5¼	$5½	$4⅝	45
CP Ltd	Ag 40 p	45	65	55	62
CP Ltd	Ag 50	50	65	45	353
CP Ltd	Ag 55	30	40	20	85
CP Ltd	Ag 55 p	$10¾	$11¼	$6⅜	
CP Ltd	Nv 40	$6¼	$6⅝	$6⅝	100
CP Ltd	Nv 40 p	80	105	100	38
CP Ltd	Nv 50	115	120	115	142
CP Ltd	Nv 50 p	$5¾	$6¼	$7	1
CRL	Jn 25	$8⅜	$8⅞	$10½	300
CRL	Jn 25 p	1	10	5	321
CRL	Jn 27½	$5⅞	$6¼	$7½	163
CRL	Jn 27½p	5	15	15	639
CRL	Sp 30	$5⅛	$5½	$5⅛	301
CRL	Sp 30 p	80	95	75	525
CRL	Sp 32½p	150	170	170	99
CRL	Sp 40 p	$6⅝	$6⅞	$6¼	36
CRL	Dc 32½	$4⅜	$4¾		
CRL	Dc 35	$3⅛	$3⅜	$3¼	20
CRL	Dc 35 p	$2¾	$3	$2¾	67
CRL	Dc 40	160	185	190	111
CTL Bk	Jn 10	85	110		200
CTL Bk	Jn 10 p	5	25		10
CTL Bk	Jn 12½	1	15		88
CTL Bk	Jn 12½p	165	190		7
CTL Bk	Jn 15		5		419
CTL Bk	Jn 15 p	$4	$4¼		2
CTL Bk	Sp 10	110	135		
CTL Bk	Sp 10 p	10	35		
CTL Bk	Sp 12½	15	35		30
CTL Bk	Sp 12½p	185	$2⅛		12
CTL Bk	Sp 15	5	15		97
CTL Bk	Sp 15 p	$4	$4¼		
CTL Bk	Dc 10	135	160		10
CTL Bk	Dc 10 p	30	50		
CTL Bk	Dc 12½p	$2⅛	$2⅜		520
CTL Bk	Dc 15	5	20		
CTL Bk	Dc 15 p	$4	$4¼		
CTr A f	Jn 10	185	$2⅛		20
CTr A f	Jn 10 p		25		
CTr A f	Jn 12½	15	40		
CTr A f	Jn 12½p	75	100		
CTr A f	Sp 10	$2¼	$2½		
CTr A f	Sp 10 p	30	50		
CTr A f	Sp 12½	50	70		35
CTr A f	Sp 12½p	105	125		5
CTr A f	Dc 10	$2½	$2¾		7
CTr A f	Dc 10 p	45	70		
CTr A f	Dc 12½	75	95		30
CTr A f	Dc 12½p	125	145		30
Den B f	Ja 15	$2⅛	$2½		
Den B f	Ja 15 p	65	90		
Den B f	Ja 17½	165	180	160	17
Den B f	Ja 17½p	175	$2		
Den B f	Ja 20	40	65	100	7
Den B f	Ja 20 p	$3½	$3¾		
Den B f	Jy 15	185	$2¼		
Den B f	Jy 15 p	10	30		
Den B f	Jy 17½	50	75	70	145
Den B f	Jy 17½p	125	150		
Den B f	Jy 20	5	25		
Den B f	Jy 20 p	$3⅛	$3½		
Den B f	Oc 15	$2	$2⅜		
Den B f	Oc 15 p	40	65	50	5
Den B f	Oc 17½	115	125	95	200
Den B f	Oc 17½p	150	175		
Den B f	Oc 20	28	45	60	5
Den B f	Oc 20 p	$3¼	$3⅝		
Denis	Jy 35	165	$2¼	$3½	11
Denis	Jy 35 p	100	165	128	10
Denis	Jy 40	1	25	40	194
Denis	Jy 40 p	$5¼	$6	$5	56
Denis	Jy 45	1	15	10	159
Denis	Jy 45 p	$10	$11	$8½	52
Denis	Jy 50		10	15	106
Denis	Jy 50 p	$15	$16	$5½	5
Denis	Oc 35	$2	$2¾		
Denis	Oc 35 p	125	$2	$2¼	8
Denis	Oc 40	60	100	85	37
Denis	Oc 40 p	$5⅝	$6¼	$5½	15
Denis	Oc 45	10	35	50	70
Denis	Oc 45 p	$10	$11	$8⅝	3
Denis	Oc 50	5	25	$2¾	4
Denis	Oc 50 p	$15	$16		
Dfs A	Jn 17½	$4⅝	$4⅞		74
Dfs A	Jn 17½p		10		15
Dfs A	Jn 20	$2¼	$2½		1
Dfs A	Jn 20 p	10	25	30	111
Dfs A	Jn 22½	60	85		
Dfs A	Jn 22½p	100	125		60
Dfs A	Sp 17½	$4⅞	$5¼		70
Dfs A	Sp 17½p	5	15		30
Dfs A	Sp 20	$2⅞	$3⅛		540
Dfs A	Sp 20 p	40	65		218
Dfs A	Sp 22½	120	145	105	
Dfs A	Sp 22½p	125	150		
Dfs A	Sp 25	30	40		
Dfs A	Sp 25 p	$2⅞	$3⅛		
Dfs A	Dc 17½	$5⅛	$5½		94
Dfs A	Dc 17½p	10	30		5
Dfs A	Dc 20	$3⅜	$3⅝		58
Dfs A	Dc 20 p	60	85		10
Dfs A	Dc 22½	175	$2		25
Dfs A	Dc 22½p	150	175		5
Dfs A	Dc 25	80	100		
Dfs A	Dc 25 p	$3	$3¼		
Dom M	Ja 17½p	160	170	130	12
Dom M	Ja 20 p	$3¼	$3½	$3⅛	120
Dom M	Jy 12½	$4⅝	$4⅞	$5½	242
Dom M	Jy 12½p	5	15	20	639
Dom M	Jy 15	$2½	$2¾	$2¾	120
Dom M	Jy 15 p	30	35	25	168
Dom M	Jy 22½p	$5⅜	$5¾	$4¼	21
Dom M	Oc 15	$3	$3¼	$4⅝	31
Dom M	Oc 15 p	45	60	45	25
Dom M	Oc 20 p	$3	$3⅛	$2½	514
Dom M	Oc 22½p	$5½	$5⅞	$4½	30
G H					
Gnstar	Ja 20	$3⅜	$3⅞	$3½	44
Gnstar	Ja 20 p	110	135	140	2
Gnstar	Ja 22½	$2⅜	$2¾	$3⅛	12
Gnstar	Ja 22½p	$2¼	$2⅝	$2½	10
Gnstar	Jy 20 p	50	75	80	54
Gnstar	Jy 27½	5	20	15	233
Gnstar	Jy 27½p	$5⅝	$6	$6⅜	53
Gnstar	Jy 30		15	10	353
Gnstar	Jy 30 p	$8⅛	$8½	$5⅜	
Gnstar	Jy 32½		10	5	255
Gnstar	Jy 32½p	$10½	$11	$3¾	
Gnstar	Oc 20 p	70	95	100	55
Gnstar	Oc 22½	180	190	$2	108
Gnstar	Oc 22½p	190	$2⅛	$2½	30
Gnstar	Oc 25	105	120	100	213
Gnstar	Oc 25 p	$3⅛	$3½	$4	234
Gnstar	Oc 27½	35	50	60	112
Gnstar	Oc 27½p	$5⅝	$6	$6½	56
Gnstar	Oc 30 p	$8⅛	$8½	$6	3
Gulf C	My 15 p		5		214
Gulf C	My 17½p	1	5		2032
Gulf C	My 20 p	105	130	115	698
Gulf C	My 22½	1	5	5	5585
Gulf C	My 22½p	$3½	$3¾		10
Gulf C	Ag 15	$4¼	$4½		594
Gulf C	Ag 15 p	5	20		63
Gulf C	Ag 17½p	30	40		657
Gulf C	Ag 20 p	150	175		161
Gulf C	Nv 15	$4⅝	$4⅞	$5	355
Gulf C	Nv 15 p	10	35		
Gulf C	Nv 17½p	55	75		383
Husky	Ja 10 p	25	50	40	17
Husky	Jy 10 p	5	10	15	238
Husky	Jy 12½p	90	115	105	419
I J					
I-City	Jn 7½	185	$2⅛		
I-City	Jn 7½p		15		
I-City	Jn 10 p	65	90	75	40
I-City	Jn 12½	1	5	10	1750
I-City	Jn 12½p	$3	$3⅜	$3⅜	2
I-City	Sp 7½	$2	$2⅜		
I-City	Sp 7½p	1	20		
I-City	Sp 10	40	65	60	90
I-City	Sp 10 p	75	100	50	10
I-City	Sp 12½		20	15	84
I-City	Sp 12½p	$3	$3⅜	$2	
I-City	Dc 7½	$2⅛	$2½		
I-City	Dc 7½p	5	25		
I-City	Dc 10	75	100	70	71
I-City	Dc 10 p	80	105	120	36
I-City	Dc 12½	10	20	20	110
I-City	Dc 12½p	$3	$3⅜		
Imsco	Ja 32½	$5¾	$6⅛		61
Imsco	Ja 32½p	30	55		
Imsco	Ja 35	$3¾	$4		44
Imsco	Ja 35 p	75	100		5
Imsco	Ja 40	75	100		
Imsco	Ja 40 p	$3½	$3¾		
Imsco	Jy 30	$7	$7⅜		129
Imsco	Jy 30 p		10		20
Imsco	Jy 32½	$4⅛	$4⅜		98
Imsco	Jy 32½p	1	15		120
Imsco	Jy 35 p	20	40		394
Imsco	Jy 40	10	35		
Imsco	Jy 40 p	$3⅛	$3⅜		10
Imsco	Oc 30	$7⅛	$7½		75
Imsco	Oc 30 p	1	15		7
Imsco	Oc 32½	$5⅛	$5½	$5⅜	267
Imsco	Oc 32½p	10	30		43
Imsco	Oc 35 p	45	65		253
Imsco	Oc 40	50	65		41
Imsco	Oc 40 p	$3¼	$3½		
Inco	My 15 p		15	10	462
Inco	My 17½		5	5	3373
Inco	My 20		5	5	1713
Inco	My 22½		5	5	618
Inco	Ag 15 p	25	45	45	101
Inco	Ag 20	20	30	25	884
Inco	Ag 20 p	$3⅜	$4	$3¾	55
Inco	Nv 15 p	50	75		
Inco	Nv 17½	105	120	110	170
Inco	Nv 20 p	$3¾	$4⅛	$3½	2
IOil A	My 32½	$6⅝	$7⅛	$6⅞	92
IOil A	My 32½p		5	5	63
IOil A	My 35 p	•	5	5	716
IOil A	My 45		5	10	99
IOil A	My 45 p	$5½	$6	$7½	5
IOil A	Ag 32½	$6⅞	$7⅜	$7	3
IOil A	Ag 32½p	1	15		
IOil A	Ag 35	$4⅞	$5¼	$5⅝	594
IOil A	Ag 35 p	20	40	30	287
IOil A	Ag 40 p	125	150	125	388
IOil A	Ag 45 p	$5¾	$6¼		
IOil A	Nv 32½	$7⅛	$7⅝		
IOil A	Nv 32½p	5	20		
IOil A	Nv 35	$5⅝	$6⅛	$5⅝	36
IOil A	Nv 35 p	45	70	60	70
IOil A	Nv 45	60	85	75	22
IOil A	Nv 45 p	$5⅞	$6⅜		
K L					
L Mnr	Jn 32½p	80	95	110	8
L Mnr	Jn 35	45	55	60	976
L Mnr	Jn 35 p	$2½	$2¾	$2⅜	70
L Mnr	Jn 40	5	20	40	16

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
L Mnr	Jn 40 p	$7	$7½		
L Mnr	Sp 32½	$2⅜	$2⅝	$3¾	2
L Mnr	Sp 35	145	170	175	55
L Mnr	Sp 35 p	$2¾	$3	$2½	10
L Mnr	Sp 40	40	65	115	92
L Mnr	Sp 40 p	$7⅛	$7⅜		
L Mnr	Dc 32½	$3¼	$3⅜	$4⅛	3
L Mnr	Dc 32½p	$2	$2¼		
L Mnr	Dc 35 p	$3	$3¼		
L Mnr	Dc 40	100	125	190	75
L Mnr	Dc 40 p	$7¼	$7⅜	$5⅝	12
M N					
Mitel	Jn 7½p	5	25	15	483
Mitel	Jn 10 p	90	110	95	401
Mitel	Jn 12½p	$3⅛	$3⅜	$3¼	341
Mitel	Jn 15	1	5	1	1155
Mitel	Jn 15 p	$5⅝	$6⅛	$6	69
Mitel	Jn 17½		5	1	1721
Mitel	Jn 17½p	$8⅛	$8⅜	$9¼	
Mitel	Jn 20		5	5	552
Mitel	Jn 20 p	$10⅝	$11⅛	$10⅞	
Mitel	Sp 10	90	100	100	477
Mitel	Sp 10 p	135	155	135	326
Mitel	Sp 12½	40	45	50	313
Mitel	Sp 12½p	$3⅛	$3⅜	$3½	157
Mitel	Sp 15	15	20	30	339
Mitel	Sp 15 p	$5⅝	$6⅛	$6½	5
Mitel	Sp 17½p	$8⅛	$8⅜	$7½	
Mitel	Sp 20	1	10	1	2537
Mitel	Sp 20 p	$10⅝	$11⅛	$11⅜	
Mitel	Dc 7½	$2¾	$3	$2⅞	72
Mitel	Dc 7½p	50	70	60	64
Mitel	Dc 12½p	$3⅛	$3⅜	$3½	52
Mitel	Dc 15	35	55	45	97
Mitel	Dc 15 p	$5⅝	$6⅛	$6½	10
Moore	My 40	$7¾	$8½	$6¼	20
Moore	My 40 p		35		
Moore	My 45 p		50	40	5
Moore	My 50 p	175	$2¼	$4¾	14
Moore	My 55 p	$6⅝	$7⅛	$6½	
Moore	My 60		1	5	406
Moore	My 60 p	$11⅜	$12⅛	$11½	100
Moore	Ag 40	$8½	$9		
Moore	Ag 40 p	25	50		
Moore	Ag 45 p	50	75	85	10
Moore	Ag 50 p	$2	$2½	$3¼	
Moore	Ag 55	30	55	40	312
Moore	Ag 55 p	$6¾	$7¼	$6	
Moore	Nv 40 p	50	75	75	11
Moore	Nv 45	$4¾	$5¼	$2⅞	51
Moore	Nv 45 p	85	110	150	43
Moore	Nv 50 p	$2⅜	$2⅞	$3½	5
Moore	Nv 55	75	100	60	228
Moore	Nv 55 p	$7⅜	$7⅞	$6½	2
Nat Bk	My 10 p		5		30
Nat Bk	My 15 p	$3⅛	$3⅜		1
Nat Bk	Ag 10	190	$2⅛		
Nat Bk	Ag 10 p	10	35		
Nat Bk	Ag 12½p	85	110		508
Nat Bk	Ag 15		15		2052
Nat Bk	Ag 15 p	$3¼	$3½		47
Nat Bk	Nv 10 p	20	40		10
Nat Bk	Nv 15 p	$3⅜	$3⅝		92
Nor Tel	Ja 35	$11	$11½	$12¼	7
Nor Tel	Ja 35 p	40	65	125	5
Nor Tel	Ja 40	$7⅛	$7½	$6⅞	4
Nor Tel	Ja 40 p	115	140	160	18
Nor Tel	Ja 45 p	$2¾	$3⅛	$3¾	30
Nor Tel	Ja 50	$2⅛	$2½	$2⅞	2
Nor Tel	Ja 50 p	$6	$6⅜		
Nor Tel	Jy 35 p	5	25	10	19
Nor Tel	Jy 50 p	$5⅞	$6⅜	$9¾	
Nor Tel	Jy 55	5	15	15	259
Nor Tel	Jy 55 p	$10⅞	$11⅜	$11	
Nor Tel	Jy 60 p	$15⅞	$16⅜	$18⅝	
Nor Tel	Oc 35	$10⅛	$10⅝	$9¾	12
Nor Tel	Oc 35 p	20	45	35	30
Nor Tel	Oc 40 p	80	105	110	157
Nor Tel	Oc 55 p	$11	$11½	$9¾	
Noran	My 25		5		886
Noran	My 25 p	$4⅝	$5		377
Noran	My 27½		1		1587
Noran	My 27½p	$7	$7⅜		8
Noran	My 30		1		490
Noran	My 30 p	$9½	$9⅞		2
Noran	Ag 20	165	180		227
Noran	Ag 25 p	$4⅝	$5		74
Noran	Ag 27½	5	15		289
Noran	Ag 27½p	$7	$7⅜		51
Noran	Nv 20	$2¼	$2⅜	$2¾	57
Noran	Nv 25 p	$4⅝	$5	$4	70
Nva A f	My 5 p		5	5s	5
Nva A f	My 7½p	30	35	25	135
Nva A f	Ag 5	$2¼	$2⅜	$2¼	410
Nva A f	Ag 5 p	1	10	20	5
Nva A f	Ag 7½p	30	40	40	135
Nva A f	Ag 10	1	10		
Nva A f	Ag 10 p	$2½	$2⅞		
Nva A f	Nv 5	$2¼	$2⅜	$2¼	706
Nva A f	Nv 5 p	1	10		
Nva A f	Nv 7½p	40	60	45	159
Nva A f	Nv 10	1	10		
Nva A f	Nv 10 p	$2⅝	$3		
O P					
Oba 01	Jn 77½p	$3½	$3¾		252
Oba 01	Jn 80		10		2183
Oba 01	Jn 82½		5		818
Oba 01	Jn 82½p	$8⅜	$8⅞		274
Oba 01	Jn 85		5	1	1383
Oba 01	Jn 85 p	$10⅞	$11⅜	$11⅜	60
Oba 01	Jn 87½		5		445
Oba 01	Jn 87½p				
Oba 01	Sp 75 p	$2½	$2⅝	$2¾	231
Oba 01	Sp 77½p	$4	$4¼		280
Oba 01	Sp 80	20	30		1213
Oba 01	Sp 80 p	$6⅛	$6⅝		165
Oba 01	Sp 82½	5	20		991
Oba 01	Sp 82½p	$8½	$9		135
Oba 01	Sp 85	1	15		520
Oba 01	Sp 85 p	$11	$11½		13
Oba 01	Dc 72½	$2½	$2¾	$2½	6
Oba 01	Dc 75 p	$3¼	$3½	$3⅝	108
Oba 01	Dc 77½p	$4¾	$5¼		297
Oba 01	Dc 80	35	55		65
Oba 01	Dc 80 p	$6¾	$7¼		8
Obc 03	Jn 85	$2	$2⅜		
Obc 03	Jn 85 p	25	50		
Obc 03	Jn 87½	55	80	75	40
Obc 03	Jn 87½p	135	160	$2	45
Obc 03	Jn 90	1	25	15	604
Obc 03	Jn 90 p	$3⅛	$3½	$3¾	5
Obc 03	Jn 92½	1	25	5	882
Obc 03	Jn 92½p	$5½	$6	$3⅜	81
Obc 03	Jn 95	1	25	5	204
Obc 03	Jn 95 p	$8	$8½	$5⅝	200
Obc 03	Jn 97½	1	25	25	255
Obc 03	Jn 97½p	$10⅛	$11⅛	$9⅞	122
Obc 03	Jn 100	1	25		
Obc 03	Jn 100 p	$12⅝	$13⅜	$6	40
Obc 03	Sp 85	$2⅜	$2¾		
Obc 03	Sp 85 p	115	140		
Obc 03	Sp 87½	125	150	130	167
Obc 03	Sp 87½p	$2¼	$2⅝	$2⅜	44
Obc 03	Sp 90	55	80	130	288
Obc 03	Sp 90 p	$3⅞	$4¼	$2⅜	80
Obc 03	Sp 92½	15	40	130	4
Obc 03	Sp 92½p	$5⅞	$6⅜	190	60
Obc 03	Sp 95	1	25	50	64
Obc 03	Sp 95 p	$8⅛	$8⅝	$6	121
Obc 03	Sp 97½	1	25	75	210
Obc 03	Sp 97½p	$10⅛	$11⅛	$5¼	50
Obc 03	Sp 100	1	25	55	110
Obc 03	Sp 100 p	$12½	$13½	$4⅝	20
Obc 03	Dc 85	$2⅞	$3¼		
Obc 03	Dc 85 p	155	180		
Obc 03	Dc 87½	175	$2	$2⅛	10
Obc 03	Dc 87½p	$2⅝	$3	$2	30
Obc 03	Dc 90	100	125	$2¾	21
Obc 03	Dc 90 p	$4⅛	$4½	$3	60
Obd 04	Jn 80 p	$2¾	$3		24
Obd 04	Jn 82½		10		636
Obd 04	Jn 85		5		302
Obd 04	Jn 85 p	$7⅜	$7⅞		78
Obd 04	Jn 87½		5		107
Obd 04	Jn 87½p	$9⅞	$10⅜		20
Obd 04	Jn 90		5		130
Obd 04	Jn 90 p	$13	$13½		54
Obd 04	Jn 92½		5		97
Obd 04	Jn 92½p				
Obd 04	Sp 75	$2⅝	$2⅞		
Obd 04	Sp 75 p	110	135		
Obd 04	Sp 77½p	185	$2⅛		46
Obd 04	Sp 80 p	$3⅜	$3⅝		8
Obd04	Sp 82½p	$5¼	$5¾K		¼-
Obd 04	Sp 85	15	30		124
Obd 04	Sp 85 p	$7½	$8		31
Obd 04	Sp 87½	5	20		41
Obd 04	Sp 87½p	$10	$10½		
Obd 04	Sp 90	1	15		246
Obd 04	Sp 90 p	$13⅛	$13⅝		
Obd 04	Dc 75	$3	$3¼		
Obd 04	Dc 75 p	185	$2⅛		
Obd 04	Dc 77½p	$2¾	$3		
Obd 04	Dc 80 p	$4⅜	$4⅝		12
Obd 04	Dc 82½	50	75		29
Obd 04	Dc 82½p	$6⅛	$6⅝		
Obd 04	Dc 85	25	45		
Obd 04	Dc 85 p	$8⅛	$8⅝		
Placer	Jn 20	$2⅜	$2½	$2⅞	468
Placer	Jn 20 p	15	35	20	553
Placer	Jn 25	10	25	20	1544
Placer	Jn 27½	5	15	10	141
Placer	Jn 27½p	$5½	$5¾	$4¾	360
Placer	Jn 30	1	10	1	1315
Placer	Jn 30 p	$8	$8¼	$7¼	1282
Placer	Sp 20	$2⅜	$2¾	$3½	106
Placer	Sp 20 p	55	70	40	48
Placer	Sp 22½	140	155	175	968
Placer	Sp 25	60	80	85	332
Placer	Dc 20	$3¼	$3½	$3¾	5
Placer	Dc 20 p	75	95		
Placer	Dc 22½	185	$2	$2¼	196
Placer	Dc 22½p	170	185	120	317
Placer	Dc 25	110	135	185	1
Placer	Dc 25 p	$3¾	$4	$2¾	10
Powr f	My 15 p				5
Powr f	My 17½	$2⅞	$3⅛		944
Powr f	My 17½p		15		22
Powr f	My 20 p	15	40		21
Powr f	My 22½	1	10		232
Powr f	My 22½p	$2¼	$2½		2
Powr f	Ag 17½	$3⅜	$3⅝		42
Powr f	Ag 17½p	15	35		58
Powr f	Ag 20 p	45	70		27
Powr f	Ag 22½p	$2⅜	$2⅝		1
Powr f	Nv 17½	$3¾	$4		24
Powr f	Nv 17½p	35	60		
Powr f	Nv 20 p	70	95		33
Powr f	Nv 22½	70	85		3
Powr f	Nc 22½p	$2½	$2¾		
Q R					
Rang	Ja 10	$2⅛	$2⅜	$2½	21
Rang	Ja 10 p	65	90		
Rang	Ja 12½	100	120	140	38
Rang	Ja 12½p	$2⅛	$2⅜	125	20
Rang	Jy 10 p	15	30	10	347
Rang	Jy 15	1	10	10	1997
Rang	Jy 15 p	$4¼	$4⅝	$4	24
Rang	Oc 15	15	25	30	320
Rang	Oc 15 p	$4¼	$4⅝	$4⅛	12
Roy Bk	Ja 27½p	100	125	100	10
Roy Bk	Ja 32½p	$4	$4⅜		
Roy Bk	Jy 27½	135	160	115	36
Roy Bk	Jy 27½p	35	60	35	5
Roy Bk	Jy 30 p	165	190	$2	631
Roy Bk	Jy 32½	1	15	5	135
Roy Bk	Jy 32½p	$3⅞	$4¼	$4¼	65
Roy Bk	Jy 35		5	10	494
Roy Bk	Jy 35 p	$6⅜	$6⅞	$6⅜	
Roy Bk	Oc 30 p	190	$2⅛	$2⅛	75
Roy Bk	Oc 32½p	$4	$4⅜	$4¼	47
Roy Bk	Oc 35	10	20	20	77
Roy Bk	Oc 35 p	$6⅜	$6⅞		
S T					
Segrm	Ja 40 p	65	90	105	1
Segrm	Ja 45	$4⅜	$4⅝	$4	8
Segrm	Ja 45 p	$2	$2¼	$2¾	15
Segrm	Ja 50	185	$2⅛	195	10
Segrm	Ja 50 p	$4⅝	$5		
Segrm	Jy 40	$6	$6⅜	$5¼	72
Segrm	Jy 40 p	10	35	40	103
Segrm	Jy 50	15	35	25	317
Segrm	Jy 50 p	$4½	$4¾	$5½	25
Segrm	Oc 40 p	40	60	70	68
Segrm	Oc 50	100	125	115	209
Segrm	Oc 50 p	$4½	$4⅞	$5	143
Shell C	My 20 p		5	25	59
Shell C	My 22½	$3⅜	$3¾	$2⅞	40
Shell C	My 22½p		5	15	299

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	9.00	11.00	12.25	**13.00**	12.00	14.00	—
Trust Royal	8.75	10.75	12.00	**13.00**	12.00	14.00	12.75
Trust Général	8.75	**11.00**	12.13	**13.00**	11.75	13.75	—
Crédit Foncier	9.00	11.00	12.50	13.13	11.87	13.87	—
Morguard	9.50	10.75	12.25	13.00	12.50	14.75	—
Montréal Trust	8.75	10.75	12.25	13.00	**11.75**	—	—
Fid. Prêt. Rev.	9.25	11.00	12.00	**13.00**	11.75	14.00	—
Guardian	9.75	10.75	**12.50**	13.00	12.00	—	—
Fiduciaires	9.00	11.00	12.25	13.00	12.00	14.00	—
Le Permanent	8.75	10.75	12.50	13.00	12.00	14.00	12.75
Morgan Trust	—	**11.00**	**12.25**	**13.00**	11.75	—	—
Soc. Nat. Fid.	9.00	11.00	12.00	12.50	12.50	14.00	—
Trust National	8.75	10.75	12.00	**13.00**	11.75	—	—
First City	9.25	10.87	**12.25**	12.75	—	—	—
Guaranty Trust	8.75	10.75	12.00	**13.13**	11.75	—	13.00
B. Mercantile	9.50	10.50	11.00	11.75	—	—	—
B. Nationale	8.50	10.50	12.25	13.00	11.75	14.00	13.00
B. d'Épargne	8.50	10.25	11.75	12.25	**11.50**	—	13.25
B. Royale	8.50	10.75	12.00	13.00	**11.75**	**13.75**	**11.75**
B. Commerce	8.50	10.75	11.75	13.00	**11.75**	**13.75**	**12.75**
B. de N.-Écosse	8.75	10.75	11.75	12.50	12.00	14.00	13.00
B. Continentale	8.75	11.00	12.00	12.75	—	—	—
B. de Montréal	8.25	10.50	12.00	12.75	**11.75**	**13.75**	12.25
B. T.-Dominion	8.50	10.50	12.00	12.50	12.00	14.00	12.75
T. Financial	9.50	11.50	12.25	12.75	—	—	—

(Compilation par LE DEVOIR)

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	fev.	399.29	400.20	—
Revenu du travail (millions $)	jan.	18,455.8	18,595.5	7.9
Personnes occupées (en millions)	mar.	10.60	10.56	2.8
Chômeurs	mar.	1,541,000	1,476,000	- 7.9
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	fev.	3,146.5	3,058.2	17.1
Appartenant aux fabricants (millions $)	févr	31,550.4	31,227.3	2.0
Nouvelles commandes (millions $)	févr	17,846.3	17,659.3	19.2
Commandes en carnet (millions $)	févr	21,009.6	20,788.8	28.4
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	mar.	121.2	120.9	4.7
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	fév.	95.1	94.9	0.4
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	mar.	218.2	215.8	4.8
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	mar.	164.2	160.3	10.3
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	mar.	308.1	306.6	4.4
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	fev.	828.4	1506.1	-0.6
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	mar.	6,195	21,540	-8.6
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	fev.	4,624	9,169	27.0
Production d'électricité (TW/h)	fev.	36.2	77.7	10.3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	nov.	8,791.7	64,827.3	−4.5
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	fev.	7.2	15.1	6.7
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	fév.	8,462	16,806	28.1
Importations, base balance des paiements (millions $)	fév.	7,259	13,858	33.8
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	avr.	19.3	74.0	19.9
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	mar.	1,336.7	13,771.6	42.0
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	fév.	659.3	1,308.7	6.6
Livraisons des fabricants (millions $)	fév.	17,625.4	34,638.9	21.5
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	fév.	1,120.6	2.044,2	62.1
Ventes au détail (millions $)	fév.	7,767.2	15,393.4	12.6

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

Titre	Mois d'ex.	Vol.	Pos. place	Prix fer.	Prix act
Shell C	My 27½	5	15	10	420
Shell C	My 30	1	5	15	186
Shell C	My 30 p	$4	$4⅜	$3½	
Shell C	Ag 20	$6¼	$6½	$5⅝	23
Shell C	Ag 20 p	5	10	20	26
Shell C	Ag 25 p	45	70	95	36
Shell C	Ag 27½p	190	$2⅛	$2⅞	12
Shell C	Nv 22½	$4⅜	$4¾	$4¼	20
Shell C	Nv 22½p	30	55		
Shell C	Nv 25 p	75	95	115	85
Shell C	Nv 27½p	190	$2⅛	$2⅝	28
Stlco A	My 27½		10	5	423
Stlco A	My 27½p	$2	$2⅜	$2½	141
Stlco A	My 30		5	10	833
Stlco A	My 30 p	$4½	$4⅞	$4	4
Stlco A	My 32½		5	1	523
Stlco A	My 32½p	$7	$7½	$7⅜	2
Stlco A	My 35		5	1	396
Stlco A	My 35 p	$9½	$10	$8⅝	
Stlco A	Ag 22½	$3⅛	$3½		
Stlco A	Ag 22½p	10	30		
Stlco A	Ag 27½p	$2⅛	$2½	$2⅞	201
Stlco A	Ag 30	5	20	20	1020
Stlco A	Ag 30 p	$4½	$4⅞	$4½	1
Stlco A	Ag 32½	5	15	10	726
Stlco A	Ag 32½p	$7	$7½	$4¾	
Stlco A	Ag 35		10	1	32
Stlco A	Ag 35 p	$9½	$10	$3⅛	
Stlco A	Nv 22½	$3½	$3⅞		
Stlco A	Nv 22½p	30	50		
Stlco A	Nv 27½p	$2½	$2¾	$2½	222
Stlco A	Nv 30	40	60	30	191
Stlco A	Nv 30 p	$4½	$4⅞	$4¼	
T 300	My 23	30	45	40	234
T 300	My 23 p	1	10	5	254
T 300	My 24	1	10	5	986
T 300	My 24 p	60	70	70	363
T 300	My 25 p	160	175	180	195
T 300	Jn 25	5	15	5	43
T 300	Jn 25 p	165	180	160	95
T 300	Jy 23	80	95	105	25
T 300	Jy 23 p	35	45	35	157
T 300	Jy 24	40	50	50	20
T 300	Jy 24 p	85	100	100	28
T-D Bk	Jn 12½	$2¾	$3⅛		
T-D Bk	Jn 12½p	1	15		
T-D Bk	Jn 14¾	75	100	125	902
T-D Bk	Jn 14¾p	20	40	15	378
T-D Bk	Jn 17¼	5	10	10	1221
T-D Bk	Jn 17¼p	175	$2	150	188
T-D Bk	Jn 19¾		5	5	459
T-D Bk	Jn 19¾p	$4¼	$4½	$3⅝	
T-D Bk	Sp 12½	$2⅞	$3¼	$2¾	2
T-D Bk	Sp 12½p	5	20	25	40
T-D Bk	Sp 15	90	11	145	891
T-D Bk	Sp 15 p	55	80	65	643
T-D Bk	Sp 17½p	$2⅛	$2⅜	190	117
T-D Bk	Dc 12½p	15	30		
T-D Bk	Dc 15	115	140	150	100
T-D Bk	Dc 15 p	80	100	65	49
T-D Bk	Dc 17½	30	50	45	58
T-D Bk	Dc 17½p	$2¼	$2⅝	$2¼	280
Total P	Ja 12½	$3	$3⅜		
Total P	Ja 12½p	35	55		
Total P	Ja 15	145	165	145	50
Total P	Ja 15 p	110	135	130	10
Total P	Jy 10	$4⅞	$5¼	$4⅝	68
Total P	Jy 10 p	1	15	55	19
Total P	Jy 15 p	60	85	100	242
Total P	Jy 17½	5	20	40	25
Total P	Jy 17½p	$2½	$2⅞	$2⅞	20
Total P	Oc 12½	$2¾	$3	$2¾	23
Total P	Oc 12½p	20	40	30	8
Total P	Oc 15	100	115	100	391
Total P	Oc 15 p	85	110	110	15
Total P	Oc 17½p	$2¾	$3⅛	$3⅜	5
TrAlt A	My 20	55	75	75	397
TrAlt A	My 20 p	1	10	5	
TrAlt A	My 22½	1	15	25	87
TrAlt A	My 22½p	185	$2⅛	$2⅛	5
TrAlt A	My 25	1	5	1	59
TrAlt A	My 25 p	$4¼	$4⅝	$3⅝	
W X					
Wcoast	Jn 12½	150	175	$2	9
Wcoast	Jn 12½p	1	25		
Wcoast	Jn 15	5	15	15	1109
Wcoast	Jn 15 p	85	110	40	9
Wcoast	Jn 17½		5		
Wcoast	Jn 17½p	$3⅜	$3¾		
Wcoast	Sp 12½	160	185	$2¼	2
Wcoast	Sp 12½p	5	30		
Wcoast	Sp 15	15	35	40	3541
Wcoast	Sp 15 p	95	120	70	1883
Wcoast	Sp 17½	1	10	5	1890
Wcoast	Sp 17½p	$3⅜	$3¾	$3	1880
Wcoast	Dc 12½	170	195		
Wcoast	Dc 12½p	10	35		
Wcoast	Dc 15 p	105	130		
Wlkr R	Jn 22½p	30	50		505
Wlkr R	Jn 25	15	20		2067
Wlkr R	Jn 25 p	$2⅛	$2⅜		423
Wlkr R	Jn 27½	1	5		1333
Wlkr R	Jn 27½p	$4⅝	$5		199
Wlkr R	Jn 30	1	5		523
Wlkr R	Jn 30 p	$7	$7⅜		14
Wlkr R	Sp 22½p	60	85		
Wlkr R	Sp 25 p	$2¼	$2½		109
Wlkr R	Sp 27½	10	25		334
Wlkr R	Sp 27½p	$4⅝	$5		52
Wlkr R	Sp 30	1	10		251
Wlkr R	Sp 30 p	$7	$7⅜		10
Wlkr R	Dc 22½	$2	$2⅛		28
Wlkr R	Dc 22½p	85	110		16
Wlkr R	Dc 25	90	105	105	103
Wlkr R	Dc 25 p	$2⅜	$2⅝	$2⅜	84
Wlkr R	Dc 27½	40	65		38
Wlkr R	Dc 27½p	$4⅝	$5		15

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
aug 350	10	52	32.50	32.50	32.50
Aug 350p	45	768	3.00	2.50	3.00
May 375	35	888	5.10	4.00	4.70
May 375p	311	1629	6.00	4.00	4.70
Aug 375	56	347	18.00	16.00	17.00
Aug 375p	211	1296	9.00	7.50	8.50
Nov 375p	16	659	12.00	10.00	12.00
Mai 400	63	3332	.30	.11	.20
Mai 400p	18	780	28.50	26.00	26.00
Aug 400	217	1127	8.00	5.50	6.00
Aug 400p	27	395	27.00	25.00	25.00
Nov 400	5	278	17.10	15.50	17.50
Nov 400p	8	475	28.00	27.00	27.00
Ag 425	178	1570	2.50	1.50	2.00
Nov 425	2	754	8.00	8.00	8.00

Total volume: 1202

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
may 350	63	24.00	27.00
May 350p	1171	.11	.40
Nv350	6	44.00	47.00
Nv350p	0	4.50	5.50
Nov 375	179	26.00	29.00
Mai 425	3061	0.00	.11
Mai 425p	59	48.00	52.00
Ag 425p	0	48.00	52.00
Nov 425p	7	48.00	52.00
Mai 450	3159	0.00	.11
Mai 450p	0	73.00	77.00

L'atout recrutement des entreprises québécoises

Des dirigeants qui sont fermement engagés dans la voie du succès, des professionnels sûrs de leur technique, des décideurs pour qui l'avenir se joue aujourd'hui ... voilà le genre de personnes que recherchent nos clients.

La Société Caldwell est l'autorité en matière de recrutement de cadres au Québec où elle est devenue l'interlocuteur privilégié des entreprises qui forgent l'avenir économique de la province. Nous apportons une collaboration précieuse à la réussite de nos clients en recrutant des cadres de premier plan, des hommes et des femmes de décision qui sauront influencer les résultats dès leur entrée en fonction.

Grâce à son rayonnement, sa haute tenue professionnelle et son dévouement entier, la Société Caldwell est aujourd'hui le leader dans la recherche et la sélection de cadres hors pairs pour les entreprises exceptionnelles.

Toronto: (416) 920-7702. 64, avenue Prince Arthur M5R 1B4
Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3
Calgary: (403) 265-8780. 700, 4e avenue s.o. T2P 3J4
Vancouver: (604) 669-3550. 999, rue Hastings ouest V6C 2W2

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Chaîne de détail rénommée

Cette grande chaîne de détail, avec croissance, forte visibilité sur ses marchés et bénéfices plus que respectables, est un élément dynamique d'un vaste groupe diversifié. A ce titre, elle a accès à un important financement où il vous appartiendra de puiser pour entreprendre une nouvelle phase d'expansion.

Président

Outre un esprit d'entreprise bien développé et un sens aigu des affaires, vous devez avoir une solide pratique des méthodes modernes de marketing (ventes au détail) et de nombreux succès à votre actif.

Votre mission sera passionnante: obtenir des résultats spectaculaires de façon autonome en développant les marchés et la gamme de produits et en procédant à des acquisitions. Rémunération dans les six chiffres, plus primes. Projet 40412. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Liens étroits Systèmes et Marketing

Cette société canadienne de premier plan est d'envergure nationale. Désireux de donner à l'action marketing tout son impact, le Président crée le poste de:

Directeur, Systèmes de Marketing

L'information est au coeur du processus décisionnel.

En contact étroit avec la vice-présidence, ce nouveau collaborateur renforcera la fonction marketing en mettant au point des systèmes perfectionnés, capables de fournir une information utile en un temps record.

Vous avez un diplôme, une connaissance approfondie des systèmes acquise en tant qu'utilisateur, ainsi qu'une pratique réussie du marketing à un haut niveau, vécue dans un milieu complexe et important du secteur Consommation.

Préparez-vous à une ascension rapide. Projet 40413. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Droit commercial

Cette importante société canadienne de très grande renommée, spécialisée dans la production et la commercialisation de biens de consommation développe une nouvelle ramification de son service juridique et crée le poste de:

Directeur, Service juridique

Depuis environ une dizaine d'années, votre pratique du droit commercial dans un cabinet et en entreprise a été riche d'enseignements et de réussites.

Ce leader de l'économie canadienne vous offre de nouveaux défis dont le premier sera d'organiser le service et de diriger une équipe à l'image de l'entreprise: dynamique, compétente.

La visibilité du poste et les possibilités de carrière sont particulièrement intéressantes. Rémunération excellente. Projet 40415. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Des politiques à repenser

Cette société d'envergure nationale—un grand nom du secteur des communications—est à un tournant important. Soyez un des artisans de son renouveau à titre de

Vice-président, Ressources humaines

Fort d'une pratique polyvalente des Ressources humaines à un niveau élevé, vous êtes un leader respecté et un stratège hors classe. Votre mission principale sera de concevoir des politiques visant à assurer une gestion efficace des ressources humaines (plusieurs milliers d'employés répartis à travers le pays). Vos décisions toucheront la formation, le développement organisationnel, la planification de la main-d'oeuvre, la rémunération et les relations du travail.

Une expérience réussie de l'élaboration des politiques des Relations humaines dans une grande entreprise est essentielle. Projet 40229. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Expansion sans précédent Secteur communications

Une technologie inédite crée une opportunité de carrière importante pour un motivateur de haut niveau pour la région de l'est du Canada ...

Directeur des ventes

Vous avez déjà bâti et dirigé, avec des résultats éloquents, une équipe de gagneurs spécialisés dans la vente de produits haute technologie (bureautique, ou autre). Peut-être avez-vous également une expérience de la vente à travers un réseau de revendeurs indépendants et d'agents.

Voici une occasion unique de valoriser votre réputation de chef et de bâtisseur d'organisation auprès d'une société performante offrant un produit exceptionnel: Projet 40125. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

---

Objectif: Direction générale

Filiale d'une grande multinationale réputée mondialement, ce leader canadien de la fabrication de précision s'attaque à des marchés internationaux encore inexploités. Menez l'offensive commerciale sur les marchés industriels ainsi qu'auprès des grandes administrations publiques et des services publics à titre de

Directeur du Marketing

Formé en génie électrique, vous êtes un as du marketing industriel et vous avez une pratique réussie de la direction des ventes.

Vous trouverez dans ce rôle d'envergure nationale l'occasion de valoriser vos talents de leader et d'assouvir votre goût de l'action et des résultats.

Votre réussite dans cette fonction d'avenir au sein d'une multinationale en forte croissance pourrait déboucher à court terme sur une direction générale. Projet 40322. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3

La Société Caldwell Internationale

Houston / Londres SWI / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver

VANCOUVER

Marché léger

VANCOUVER (PC) — Les cours se sont tassés dans un marché léger, hier à la Bourse de Vancouver. En tout 8,043,757 actions ont changé de main.

On dénombrait en clôture 201 titres à la hausse, 248 à la baisse et 390 inchangés.

L'indice général affichait 1081.55, soit un recul de 0.95 point par rapport au jour précédent.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aaron	2000	24	24	24	
Abater	2000	120	120	120	—5
Aby inv a	12000	38	35	35	
Aby inv b	15000	38	35	35	
Abuoil	3000	38	36	36	—3
Achats	1500	35	35	35	
Achron	28625	24	22	24	+2
Acaulin	z100	42	42	42	
Acaest	3000	31	31	31	+1
Adams	3000	85	80	81	+1
Admirl	2000	22	22	22	
Adnarn	30500	58	53	53	—2
Adola	3000	25	25	25	
Adriatc	10500	37	35	35	—1
Aerolitt	650	115	105	115	
Aiay res	12500	10	10	10	—1
Alaska	3000	160	160	160	+10
Alice Lk	3000	39	39	39	
Almn a w	7000	11	11	11	—4
Almine	3000	120	115	120	+5
Alpha	9000	75	70	70	—5
Alpin slv	4000	20	20	20	
Amark x	3000	48	48	48	
Amca	13400	180	172	175	
Am mcr	9000	59	57	58	—1
Am mc w	11000	5	5	5	
Am Pvd	6500	140	138	140	
Amer a	5700	290	290	290	
Amertx	2300	33	33	33	—2
Amir	19500	184	175	184	+5
Amore	8030	17	16	17	
Amstar	13500	43	38	43	+3
Andarx	1000	62	62	62	
Anglo	500	65	65	65	
Anglo Bo	8700	175	170	170	
Angus rs	1000	65	65	65	
Anita	3500	20	20	20	
An arb w	10000	25	25	25	
An arbr	108000	140	125	125	
Annie	8000	19	18	18	—2
Ansco rs	19300	70	62	66	—4
Ansco w	50000	15	12	13	—3
Apex	2000	35	35	35	
Agarus	7500	40	35	40	
Aries	14400	217	200	215	+15
Arivac	400	420	420	420	
Arizako	1000	112	112	112	
Arizona	500	410	410	410	
ARK	5500	37	35	35	—5
Arnhm	16000	36	30	34	+4
Artsion	2500	17	17	17	
Artilry	7000	21	20	20	—4
Ashbrt	3000	17	17	17	
Ashcrft	2000	20	20	20	—5
Asitka	3000	67	65	65	
Atintc	1000	25	25	25	
Agdom	10300	45	45	45	+3
Augsts	1000	60	60	60	
Austin	7600	370	330	340	—30
Autocrt	1000	38	38	38	—7
Avinch	7300	84	80	84	+2
Avalon	1500	37	36	37	+1
Avaln w	6300	1	1	1	—1
Avino	1500	235	235	235	
Averok	11000	11	11	11	+1
Azora	9200	85	80	85	—3
BC res	19225	365	360	360	—5
BCT 6 pf	z16	$58	58	58	
Ba res	10000	30	30	30	—3
Backer	2000	60	60	60	
Baker	3600	500	480	500	+15
Banco rs	2000	70	70	70	
Bankit	31500	205	200	200	—5
Barcda	3000	45	43	43	—2
Barrier	500	35	35	35	
Battle	2000	25	25	25	
Bay ann	4500	26	22	26	+4
Beau a	40000	50	48	50	+1
Beau pre	2300	65	65	65	
Beaver	4700	70	67	70	+3
Beb res	6700	210	195	195	—5
Bedrck	1000	45	45	45	
Belair	6000	37	37	37	—2
Belabn	3500	25	25	25	—5
Belbn w	12000	5	4	5	
Belmnt	5000	335	335	335	—5
Blmorl	1600	260	251	259	—10
Berkly	4000	30	30	30	
Berl res	6000	39	35	39	+2
Berle w	3000	8	8	8	
Bern res	3700	240	240	240	—10
Big ben	28500	260	230	250	—1
Bighrn	1000	29	29	29	—1
Bgs mnr	1500	110	100	110	+5
Bishop	2500	214	210	211	+1
Bitec dvl	4000	75	70	75	+5
Blk Dmd	500	16	16	16	
B Giant	31300	113	113	113	
Blac mrl	5500	50	45	50	+5
Blk thdr	12000	25	25	25	+2
Blackst	5501	30	29	29	—2
Blizard	500	12	12	12	
BED	7000	17	16	16	—2
Blugrss	1000	17	17	17	
Boise cr	7500	53	50	53	—4
Bnaprt	15500	170	165	170	+5
Bouldr	13500	36	35	35	—1
Bpi res	7000	122	118	118	—2
Brace	67875	120	100	109	—16
Brazos	4000	5	5	5	
Brkwtr	6300	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Brnwst	3000	38	38	38	
Brican	1300	130	130	130	
Bridge	32000	29	29	29	
Brdgw	10000	38	36	38	+2
Brdgw w	39000	4	3	3	
Britcol	23000	32	30	32	—1
Bro res	14000	40	40	40	
Brkmr	13500	140	135	140	
Brx min	6000	39	35	35	—1
Bullet en	1000	55	55	55	
Bunyro	3500	65	63	63	—2
Bur Gld	24500	44	40	41	—2
Brnt gld	500	85	85	85	
Butler	2500	76	72	72	+1

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C T Exp	2000	36	36	36	—3
Caora	1000	85	85	85	
Cal dnvr	2520	370	360	370	+10
Cal Dyn	8500	30	30	30	
Caldnia	42100	108	100	108	+8
Calif slv	6900	$9⅝	9½	9½	— ⅛
Calpetr	17500	25	25	25	—3
Camino	z9	8	8	8	
Can am	1000	231	23	23	
Canex	2500	50	45	50	+5
Cantel	3000	94	90	90	—2
Cantic	6500	32	32	32	
Cnreo	15000	43	40	40	
Constat	2500	34	34	34	+1
Capella	1500	70	70	70	
Capilno	17400	133	125	130	—2
Capoos	1500	20	20	20	+4
Capri	1000	85	85	85	
Carvele	1000	35	35	35	
Caribe	5500	32	27	27	—9
Carl crk	1000	21	21	21	+1
Carlson	9000	40	40	40	—1
Carmc	6600	60	60	60	
Carnes	500	70	70	70	—10
Crpnter	2000	16	16	16	
Carera	3300	240	230	240	—10
Casa grn	11000	33	33	33	
Cascda	24000	53	50	50	+2
Caulfld	2000	40	39	40	—3
Cavern	500	55	55	55	—5
C Brnco	3107	125	120	120	
Bk Com	3000	$26	25⅞	25⅞	
Cdn pwn	34255	150	135	150	+13
Cdn untd	5100	102	100	102	+2
Celbrty	10000	81	80	81	
Celbr b w	20000	14	14	14	—1
Cntnl	300	$5½	5½	5½	
Chargr	3666	19	19	19	
Chrimg	9500	45	44	45	
Charim	500	20	20	20	
Chariot	8050	95	90	93	—1
Chatwd	2000	26	26	26	
Chckmt	2400	100	90	90	
Cheven	3000	65	65	65	
Chimra	1000	54	54	54	+3
Chrmx	3000	35	35	35	
Chrchil	4500	22	22	22	
Chutine	3500	31	30	31	+1
Claymr	1000	33	33	33	
Clear	5500	33	31	33	
Clr mn w	110000	4	3	4	+1
Coastra	7000	39	35	39	
Cstro w	1500	2	2	2	
Colby	1000	230	220	220	
Cold Lk	6000	185	185	185	+10
Colfax	15700	71	70	70	
Ciw	33000	23	21	22	—2
Cinw b w	2500	4	4	4	
Colony	37000	170	150	165	+15
C ascot	13925	63	60	62	+2
C Bound	3000	16	16	16	
C Cinola	1400	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
C Five St	4000	27	27	27	
C norex	2000	210	205	205	—5
C S Butte	1000	25	25	25	
Contct	15800	160	147	160	+1
Con Sv	6800	220	219	219	+9
Control	5000	37	35	35	—2
Cop yrkq	3500	30	30	30	
Cop Lak	500	215	215	215	
Coralta	4200	60	58	58	+1
Corinth	3500	35	34	35	
Cornwl	8000	13	10	13	+3
Corprte	1950	38	35	35	—3
Corrie	5000	34	34	34	
Corvet	12000	27	26	27	—1
Cosmos	7045	46	45	45	
Cotn val	9500	29	29	29	—2
Cos ck w	11000	50	45	45	—9
Cous crk	7000	100	95	99	+2
Cove	10000	42	42	42	
Crack	3000	54	53	53	+1
Cream	2500	69	65	68	—1
Crescnt	3200	50	50	50	
Cruiser	2500	110	105	108	—2
Cube	3000	158	152	152	+2
Cumbr	1500	40	40	40	
Cusac	2100	185	185	185	
Dor val	5280	240	235	235	—5
Dakota	17000	31	30	30	
Dash lke	1500	13	13	13	+1
Datatc	1000	175	175	175	
Datel	2000	170	165	170	—10
David	21200	170	165	169	—1
De baca	1000	32	32	32	
Decker	2000	80	80	80	
Del nort	2500	59	56	59	
Dentia	5000	60	60	60	
Denvr	600	15	15	15	
Desert	5000	11	11	11	
Devon	2000	24	24	24	
Dimnd	11000	84	80	84	+4
Diatec	7000	51	48	49	—1
Dplmat	10500	115	110	115	
Divrsfd	5000	165	165	165	—5
Dly vrd	z212	43	43	43	
Domgo	1000	30	30	30	—1
Donegl	5200	20	20	20	
Dora	1000	32	32	32	+2
Dble egl	1500	75	75	75	
Draw rs	1500	42	42	42	
Drc res	3300	105	102	105	
Drucox	1000	40	40	40	
Dungnn	500	45	45	45	
Dunoil a	200	150	150	150	—5
Durat	4000	24	23	23	
Dratn w	13000	1	1	1	
Dusty M	5400	279	270	279	+9
Dnamc	72780	107	95	105	—5
Dynsty	z10	305	305	305	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Eagle R	17000	32	30	32	+2
Eaglet	300	355	350	350	
East wst	1000	130	130	130	
El Coco	10300	109	105	105	
El dordo	5000	275	264	265	—15
E paras	4500	35	35	35	
Eldrdo	6500	21	20	21	
Electra	12000	100	95	95	—5
Empire	3000	17	17	17	
Energx	3000	45	45	45	
Enex	1600	360	350	350	
Enfield	4500	23	23	23	—2
Entek	6500	15	10	12	
Equine	16700	43	34	43	+8
Equus	4334	14	13	13	
Ericsn	1000	$8½	8½	8½	— ⅛
Esprnz	200	150	150	150	—5
Eureka	14600	235	227	231	+6
Euro am	4000	50	50	50	—5
Eurocn	1000	42	42	42	
Europa	6000	30	30	30	
Expres r	1000	106	106	106	—1
Extotal	500	60	60	60	—3
Fairldy	5000	47	45	45	
Frldy	20000	2	2	2	
Farmnt	82500	17	17	17	—1
Falcon	3000	26	26	26	
Field	19500	25	22	23	
Flair res	1500	80	75	75	
Fletwd	18500	35	35	35	
Flint crk	500	9	9	9	—1
Flyer	5000	11	11	11	
Fredon	5600	14	13	13	
Fredm	1500	45	45	45	—5
Freeprt	1000	76	76	76	
Freprt w	8500	18	15	15	
Ftm inc	1000	50	50	50	—5
Ftm rs w	6000	6	6	6	
Futurty	3500	29	27	29	+2

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Galactc	10794	$10⅜	9⅞	10⅜	+ ⅜
Galiln	4000	30	26	30	+7
Galahd	z200	82	82	82	
Gallant	2000	115	115	115	+5
Gardnr	7000	17	17	17	
Gazelle	5200	56	55	55	—3
Geddes	300	185	185	185	
Gen olie	1000	350	350	350	
Gensis	6000	38	37	38	—2
Genex	6500	15	15	15	
Genove	11500	63	50	60	+5
Geadm	2400	288	285	285	—4
Gint bay	16000	425	415	425	+15
Gnt nth	500	65	65	65	+10
Gnt pipr	160	150	150	150	
Gnt Reef	600	250	250	250	
Gillian	1000	20	20	20	
Gldtr rs	1500	28	28	28	
Glamis	4000	$5⅜	5	5	— ½
Gold cup	2500	15	15	15	
Glitr gld	7000	30	30	30	
Global	4000	28	27	28	+2
Gld cnyn	11750	33	30	33	
Gold pnt	6500	32	32	32	
Gld seek	7500	60	57	60	+4
Gld skr w	6000	6	5	6	
Gold pan	3000	30	28	28	
Goldblt	19650	325	305	320	
Gldblt w	50800	123	115	120	—3
Gldbra	1000	36	36	36	+1
Gldn cn	6000	50	48	48	—1
Gl cncrd	38000	90	80	82	—8
Gldn drg	5000	40	40	40	
Gldn hpe	3500	85	80	81	—4
Gdn h	15500	25	25	25	
G kn b w	18300	116	108	113	+1
G knight	28900	340	320	340	+10
Gldn lion	500	39	39	39	
Gld nws	2500	57	51	55	
Gld pond	500	40	40	40	
G rim	1000	70	70	70	
Gldnrl	1000	135	135	135	
Goldn sc	5200	$18½	18	18	— ½
G shield	44000	42	36	42	—3
Gld fg w	47000	11	11	11	—3
Gldnbel	2000	45	45	45	
Goldra	4000	96	90	96	+2
Goldex	10000	77	75	77	+3
Gldhvn	500	45	45	45	
Gldri d w	3000	11	11	11	
Goldrh	1000	180	179	179	—1
Gdsrch	500	96	96	96	
Goldstk	700	179	177	177	—1
Gldstm	8600	385	375	385	
Goldwn	1000	91	91	91	
Goliath	4600	$19¼	19	19	— ⅜
Good hp	1000	75	75	75	
Gsn b w	109000	11	7	11	+3
Gossan	23500	55	48	55	+6
G canyn	5000	85	80	80	
Grnde tk	3725	$5½	5⅛	5¼	— ¼
Gr trn w	21000	70	65	70	+5
Grange	1800	525	500	525	+25
Granvil	500	45	45	45	
Gt bear	2000	22	22	22	
Grt cmr	2000	29	29	29	
Greyhk	4000	33	33	33	—1
Grtn	3500	80	80	80	
Grove	3000	35	33	33	—2
G Centrl	1000	39	39	39	—1
Grt Pac	4600	73	71	71	
Grdian	3600	105	90	105	+5
Gulf titn	8100	140	138	138	
Hallmk	3000	50	50	50	
Hambr	1300	79	77	79	—1
Hardy	7000	37	36	37	+1
Harlin	1100	205	203	205	
Haultin	1000	19	19	19	—5
Hgd	1000	65	64	64	
Hrt mnrl	1000	84	84	84	—1
Hellenc	3000	25	25	25	
Hemgl	1000	35	35	35	
Hmspr	2600	135	130	130	—10
Hemlo	1000	35	35	35	—2
Henesy	47100	225	199	221	+22
Heron w	26500	15	14	15	
Heron	40000	73	70	72	
Hidden l	12500	32	30	32	
Himark	8500	12	11	12	
Hihmk	2000	70	70	70	
Hillside	4500	24	24	24	
Himac	2500	65	63	65	+5
Hoko	4000	35	35	35	
Homstd	10333	120	115	120	+5
Homstc	7300	70	70	70	+5
Hot res	1200	61	61	61	
Hrs ind a	430	380	380	380	
Hudson	15000	27	24	27	+1

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ican	4200	420	420	420	+5
IceStn	11300	63	62	62	—8
Impala	7000	20	15	15	—5
Imprial	1900	115	113	113	—7
Inca	2000	$6⅛	6⅛	6⅛	
Idp	4000	140	140	140	+5
Infsy sys	2500	85	83	85	
Irecov	8500	81	76	81	+5
I ocean	5500	30	28	28	—6
Inter con	79000	19	17	19	+1
Intactn	2000	40	40	40	+2
Intrike	18700	360	350	350	—10
Inrl d w	47500	45	42	44	—3
Istrt res	1600	180	175	175	—5
Int crdro	1000	18	18	18	
I chroke	2500	23	23	23	—2
Intl crna	26220	$11¼	10⅞	11	— ⅜
I dmascs	4125	175	170	170	+5
I lonarc	3579	20	15	20	+10
I laco	1400	38	38	38	—2
Intl mak	9500	15	15	15	
Intl Pete	4000	430	425	425	—10
Intl phsr	52300	155	110	155	+35
Int phnx	200	125	125	125	
I rhodes	10000	91	90	90	—2
Ishasta	10500	33	31	33	
I Stndrd	900	125	125	125	
I thnwd	z400	32	32	32	
Intl vrfc	7000	100	95	95	—6
I wstwrd	10250	55	51	51	—4
Int wst w	4000	13	13	13	—1
Invmay	39000	48	45	46	
Iona ind	7000	101	95	95	—15
Island M	3500	35	35	35	
Ivory oil	3983	70	70	70	
Jaina	1000	43	43	43	+2
Jetta res	6000	52	45	52	+7

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaba	8000	40	36	39	+4
Kadrey	2000	20	20	20	—1
Kamad	15600	78	75	77	
Kelly	15500	40	39	40	
Kenrgy	1000	19	19	19	—3
Kenedy	5000	57	57	57	—3
Kerry	1000	20	20	20	
Kng slm	33900	370	350	355	+10
Kngdm	1500	23	22	22	
Kina Kln	4800	135	131	131	—4
Klondx	10000	80	80	80	
Knie	2000	46	45	45	—4
Knobby	6500	42	42	42	—3
Kokane	6000	60	58	60	+4
Kumix	20500	33	29	33	+8
La Teko	7100	205	200	200	—5
Lana	12000	95	90	90	
Lana w	17500	55	51	53	
Lncs a w	5000	15	15	15	—2
Lancstr	6000	82	80	80	—1
Lansco	3000	42	41	41	
Lathwl	8000	63	62	63	+1
Lawrnc	2000	51	50	51	+1
Leader	10000	36	36	36	—1
Lear oil	54400	142	134	137	+2
Lightng	1500	40	35	35	
Lincoln	19500	390	370	375	—20
Lintex	3000	35	35	35	
Litl bear	15000	68	60	60	—9
Lockwd	8500	148	145	145	—4
Lodstr	5700	50	46	50	+6
Lodi mtl	11500	68	66	66	
Logo res	750	66	66	66	
Lone str	21000	70	70	70	
Loredi	30500	57	56	57	
Lcky stk	700	16	16	16	
Lundin	200	325	325	325	

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M M Prc	1000	45	45	45	
Mac am	700	80	80	80	
Mcmiln	1600	50	50	50	—2
Mcm a w	11000	20	19	19	—1
Madna	625000	21	20	20	—1
Madill	100	$13	13	13	
Magnta	1200	55	55	55	
Maggie	2300	46	45	46	+6
Mhgny	2000	118	115	118	
Maistic	8100	18	18	18	+1
Maiore	1500	37	37	37	
Mlartic	600	$20½	20½	20½	— ¼
Mmoth	2000	40	40	40	+1
Manito	2300	71	70	71	—4
Mplelf	5500	40	39	39	—4
Mar gold	7000	47	46	47	—3
Marthn	3500	200	195	200	
March	6200	70	70	70	
Marco	500	120	120	120	
Marge	2000	40	40	40	
Mrieta	9300	32	28	28	—2
Marnr	25000	40	32	40	
Martel	1100	30	30	30	
Masive	2200	587½	550	550	—12½
Mvrick	3000	35	35	35	
Maymc	850	295	285	295	+10
Mconel	24000	35	32	35	+3
Mconel r	z11000	4	1	4	+1
Mckiny	4000	11	11	11	
Mecca	2000	34	34	34	
Medaln	1500	12	12	12	
Megaln	500	27	27	27	
Melrse	3000	65	65	65	+5
Merlin	1500	190	190	190	—5
Michl rs	4100	50	50	50	
Michm	15900	200	190	200	+5
Micron	1000	105	100	105	+5
Micrn w	500	65	65	65	+3
Mid cda	4400	52	50	50	—3
Midnpr	141000	83	55	75	+20
Mneta	2625	20	17	20	+1
Mix res	4500	20	20	20	+1
Moly mit	1000	47	47	47	+2
Monc b w	1500	14	14	14	
Monica	22500	70	68	68	—2
Montor	400	455	455	455	+5
Mosprt	3400	240	235	235	
Mosato	9000	75	70	75	+2
Moss	10400	61	57	60	
Moss w	23500	8	8	8	
Mountn	8000	24	24	24	
Multint	13500	65	60	65	+5
Mndee	5000	65	60	60	—5
Musto E	4500	280	280	280	—10
Mutual	1500	92	91	91	—4
Myst mt	1500	115	111	115	
Nakusp	1500	42	42	42	—3
Napa res	1500	26	26	26	
Nat res	2500	305	300	305	—5
NCA Mrl	2200	360	355	355	—20
Nevcal	43325	185	170	179	—9
N aister	35250	85	80	85	+5
N arcdia	625	140	140	140	
N bg a w	13000	11	11	11	
New beg	33000	67	65	66	+3
N Cinch	700	20	20	20	
New frn	900	150	145	145	—5
N goldcr	4900	152	150	152	+2
New pen	5000	140	140	140	
New rid	5000	35	35	35	
N Scope	6050	200	185	185	—10
N strtgic	3400	160	158	160	
New tye	4500	17	16	17	
Nwbry	7500	68	65	65	—5
Newhk	14000	30	30	30	—1
Nexus	15500	245	235	245	+5
Ni Cal	3100	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
N hawk	1865	$12½	12¼	12¼	— ¼
Nirvna	2000	55	55	55	
Nolan w	6500	5	5	5	
Nomad	20500	8	6	8	+1
Nor con	19000	24	20	24	+2
Norges	11000	155	150	150	—13
Normx	6000	100	90	100	+10
Norco	1800	55	55	55	
Normn	20500	44	40	43	—1
Norsat	5300	800	750	800	+37½
Nortek	600	38	38	38	—2
Na powr	3000	84	82	82	—1
Nth Hart	1600	11	11	11	
Nth Sth	4400	110	105	110	
Nthair	600	210	210	210	
Northcl	3000	75	72	75	
N eagle	4000	32	30	30	—2
Ntn engy	7000	35	30	30	—3
Noxe	7500	45	42	42	—3
Nu start	5500	38	37	38	
Nugold	6900	50	47	47	
Nunsco	11603	202	195	199	—3
Nusp$	4000	40	35	35	—3

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Odesso	13000	35	35	35	
Odysey	11000	49	48	48	
Okla	12500	16	15	16	+1
Oliver	500	18	18	18	
Omab	1500	35	35	35	
Omni	8000	50	45	45	
Orell	12000	12	10	10	
Orofino	2000	90	90	90	
Orotek w	2000	3	3	3	
Oscar rs	2000	21	21	21	
Osler res	2000	18	18	18	
Outind	1000	100	100	100	+1
Pm ind	1300	270	270	270	+10
P cypres	6500	29	28	29	—1
Pace II	1500	120	110	120	+6
Packrd	6000	41	40	40	
Padre	5000	30	30	30	+1
Paliser	41181	90	80	83	—7
Plmyra	2500	45	45	45	
Panthr	4000	50	50	50	+10
Parksd	1300	110	110	110	—10
Psdna	5025	$5¼	5	5¼	+ ¼
Pcr ind	18500	26	24	26	+4
Pecos	27800	512½	500	512½	+12½
Pmbrtn	1000	110	105	110	+5
Pngly	500	17	17	17	
Peopls	1000	70	70	70	
Peppa	z200	28	28	28	
Petrocl	z267	36	36	36	
Ptroqn	6000	34	34	34	+4
Petrotx	4700	12	12	12	—1
Petrox	2000	31	31	31	
Pezaric	29525	$5⅝	5½	5½	— ¼
Pez b w	58000	70	66	70	—4
Philco	z400	14	14	14	
Philip rs	13000	110	95	103	+3
Pilgrm	3300	23	23	23	
Pine Bel	5500	29	27	27	
Pinto	7000	210	200	205	—10
Pipestn	1000	75	75	75	
Pistol	4500	10	10	10	
Plains	9000	62	62	62	—2
Player	14000	70	66	66	—4
Polaris	10000	68	65	65	
Poney r	15800	3	2	2	—1
Potntil	2000	32	31	32	
Potntil w	24000	8	6	8	+1
Pottr aq	1200	150	150	150	+10
Pwrgm	3500	33	33	33	
Preferd	100	225	225	225	—5
Pride	4500	16	15	16	
Primrs	6000	400	385	395	
Prism	18000	114	105	109	+4
Propsy	7500	47	44	47	+2
Propht	1000	45	45	45	
Pryme	4500	80	80	80	—2
Pulsar	7000	29	26	29	

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
QC Exp	5000	115	115	115	+5
Quaker	6100	73	70	70	
Quntm	16000	50	47	48	—2
Qued res	18334	108	101	108	+3
Quest en	3400	110	105	105	
Quinela	22500	74	70	73	+1
Quinstr	4500	30	28	28	—2
Quintra	1025	69	69	69	
Rabbit	5000	24	24	24	—3
Rainex	500	40	40	40	
Ralegh	10000	20	20	20	—1
Ramblr	5000	25	25	25	—2
Ramm	15000	140	125	140	+5
Ramrd	1000	94	94	94	
Raymc	1000	22	22	22	
Rea gold	36150	236	220	234	+14
Reako	2000	30	30	30	
Redfrd	11000	50	49	49	+4
Reg res	1000	60	56	56	—8
Regina	4500	25	24	24	
Regis	1000	17	17	17	
Reguls	2500	45	40	45	
Rencon	13100	200	195	200	
Renwk	1000	50	50	50	
Rhyolit	3500	76	75	75	—1
Rch lode	5500	40	38	40	+2
Richprt	9200	189	165	189	+24
Rideau	5000	18	16	18	
Rmacn	1000	27	27	27	—5
R blanco	500	31	31	31	
Rio sier	4900	120	118	118	
Riobw	4000	25	25	25	
Ripple	14500	35	32	32	—5
Rck sp w	7000	3	3	3	—1
Rocwl	8100	15	14	14	
Rocky	2500	55	50	50	
Roddy rs	700	125	124	125	
Rode a w	30000	6	6	6	
Rodeo	121800	29	27	27	+2
Rogr inc	17900	194	175	194	+21
Rogrs w	20000	120	100	120	
Romx	8000	47	46	46	—1
Rthchd	5000	21	19	19	—3
Roxwel	500	40	40	40	
Royln	3000	8	8	8	—1
Royce	16500	90	90	90	—1
Ruby	27500	78	75	78	
Ruby c w	9000	6	6	6	
Rule	5500	59	55	59	+4
Rush	2000	30	30	30	
Ruskin	9860	300	275	290	—10
Ryan	8000	53	51	51	—2

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
So res	5000	20	20	20	
Sabina	500	110	110	110	
Sable	100	115	115	115	
Sage res	1000	28	28	28	
Sahali rs	1000	143	140	143	—2
San Rafl	2000	5	5	5	
Sands M	300	220	220	220	
Sanfred	26400	120	115	120	+4
Santna	3000	17	16	16	—2
Saturn	7500	250	240	250	
Sxton b w	8000	74	70	70	—5
Saxton	12700	295	285	285	—10
Scarlt en	1000	135	135	135	
Scheer	5500	100	90	90	—10
Score	24000	98	85	95	+22
Scottie	2600	345	340	345	+5
Sea gold	41700	98	91	97	+2
Seatac	1000	27	27	27	
Sentry	1000	22	22	22	—3
Service	7000	68	65	66	+1
Sheen	1000	65	65	65	+5
Shiloh	4300	198	190	190	—1
Shima	3000	43	42	43	
Sienna	25700	90	85	85	
Sierra	500	23	23	23	+2
Sigma	3100	375	360	375	+15
Signl hil	28000	260	240	255	+10
Signet rs	1000	45	45	45	—3
S Cloud	2000	11	11	11	
Silvr hill	7000	50	43	50	+5
S Prncss	1000	23	23	23	
Silver sc	9500	74	71	74	+1
S Stndrd	2500	45	45	45	+3
Slvr strk	500	140	140	140	+1
Svr Tusk	4000	35	35	35	+5
Slvrdo	4300	240	240	240	—5
Slvrhw	1000	75	75	75	+10
Slvrlf	4000	45	41	45	—1
Silvrsd	320200	175	152	170	+13
Simpat	3500	138	136	136	—4
Simpt w	4000	24	22	22	—2
Sipald	16500	15	14	15	
Skyhi rs	2500	71	71	71	
Skyline	1400	155	155	155	17
Spetro	2000	40	35	40	
Sovrgn	1500	32	32	32	—2
Spectm	1500	15	15	15	
Spirit	4500	60	55	60	+4
Sprngfl	700	122	115	122	—8
St clair	6500	139	135	139	+14
St georg	5500	39	32	32	—7
Stabell	20800	120	110	120	+1
Stallion	6500	31	31	31	—1
Stmpd a	6400	205	205	205	
Stan gld	6500	151	150	150	—5
Starfire	9400	160	151	155	—7
Strlight	5100	56	54	54	—2
States	2000	95	95	95	
Statesd	1000	85	85	85	+5
Steelhd	500	76	76	76	
Stering	8500	19	19	19	
Strata	42500	95	75	95	+20
Sumit	1500	100	100	100	s
Suntco	4500	77	70	70	—7
Suncst	500	26	26	26	+3
Sundan	4000	56	45	45	—10
Suneva	1500	40	40	40	—1
Sunrise	1000	18	18	18	
Suprem	1500	75	75	75	+5
Surwn	4900	75	74	75	+4
Surinm	2500	35	35	35	
Suthrld	7500	90	88	90	—5
Sutton	2000	95	95	95	
Synco	17300	60	55	60	—5
Synrgy	8000	18	18	18	
TRV Mn	1100	225	225	225	—15
Tamra	8000	24	24	24	—1
Tandm	4000	54	50	50	—3
Tanker	2000	35	35	35	
Taseko	2000	55	50	50	
Taurus	3900	200	185	190	—5
Tcums	3500	75	66	71	
Tempir	57700	78	71	78	+4
Tmpl w d	76500	12	11	12	+1
Tenain	13000	61	60	61	—1
Terato	5000	30	30	30	
Tera nva	5200	260	250	260	
Termr w	165700	23	18	20	+2
Terrm	113200	124	113	119	+5
Texpez	5000	26	25	25	—1
Txpz a w	32000	7	7	7	
Thor Ex	1400	55	55	55	
Thndr ex	600	155	155	155	
Tiburn	5100	245	240	245	
Tiffany	500	40	40	40	
Tinto gld	8000	31	30	31	
Titan	2500	65	60	60	
Titleist	12000	30	28	28	
Tnoph w	10000	5	5	5	+1
Tor cal	10500	70	65	70	+5
Tracon	2000	28	27	28	+3
Tracer	4000	28	26	26	
Tradr rs	1000	155	155	155	
Trs isl r	7000	4	4	4	
Treasr	3500	125	125	125	+5
Tri basin	s 3100	150	150	150	
Tri Powr	5000	75	75	75	
Tri Star	10013	150	150	150	—2
Tri state	5200	229	225	229	+4
Trident	2000	62	60	62	
Triex rs	10300	150	132	150	+16
Triple	6000	46	45	45	
Trp cr w	83000	7	5	5	—3
Troudr	24500	50	50	50	—8
Tu tahl	2500	40	40	40	
Tundra	54000	105	95	101	+6
Tungco	1000	12	12	12	+1
Tunkw	3800	55	55	55	
Turner	500	28	28	28	—5

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Uke res	2500	93	90	93	—2
Ultr glw	11850	$5¾	5¼	5¾	— ⅛
Unicrn	11000	80	78	78	+3
UCbrge	2700	34	34	34	—1
U grnwd	6000	36	36	36	
U Herne	1100	365	360	365	—15
Valhala	2000	35	35	35	
Valley	3000	22	22	22	
Vndrx	500	61	61	61	—4
Vanstat	1500	23	23	23	
Vantex	11000	25	20	20	
Velvet	1000	100	100	100	
Ventex	1000	17	17	17	+1
Ventra	7800	45	42	42	
Veronx	3700	$5½	5¼	5⅜	— ⅛
Vernx w	4100	210	200	200	
Vestor	6500	20	20	20	+3
Viceroy	29750	135	120	135	+15

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Warstr	5000	62	60	62	—3
Wasbi	1000	35	35	35	
Wvcrst	3600	90	85	90	+5
Waybo	500	41	41	41	—8
Weaco r	9900	139	135	139	
Werner	1000	30	30	30	
Wt delta	3000	72	70	72	+1
Westm	500	25	25	25	
Wstbnk	400	375	375	375	
West pac	5000	52	50	52	—1
W trinity	6000	36	33	36	+1
W Warnr	750	36	36	36	
Wstlke	6000	60	60	60	
Westly	1000	160	160	160	
Westrx	4000	30	30	30	
Wstunit	3300	195	190	195	
Wharf	5400	480	480	480	+5
Wildcat	6500	16	16	16	
Willow	4500	86	85	85	—3
Wimbly	16000	5	3	5	
Windra	13100	60	51	51	—3
Wndmil	48600	16	13	14	—3
Windsr	2000	42	42	42	
Wrld wid	21400	113	98	98	—15

Y Z

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
York	520	$7¼	7⅛	7⅛	+ ¼
York pet	4000	33	32	32	
Young	6000	50	49	50	
Znco b w	5000	9	9	9	
Zenco	73100	52	49	51	+1
Zep enrg	2000	21	21	21	
Zep b w	1000	2	2	2	
Zurich	21800	109	101	104	—5
Zytec	124500	215	185	201	+19
Zytec w	178000	74	67	70	+11
20th Cen	25000	125	124	125	

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours étaient marquaient une hausse et les affaires étaient calmes, hier, dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a baissé de 20 cents. Le moyen terme et les titres des sociétés ont monté d'un huitième de point. Le long terme a gagné trois huitièmes et les obligations des provinces un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 10.25 pour cent.

Mercuriale

MONTRÉAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec:

Fruits

Pommes: MacIntosh, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.87; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, réfrigérées: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $12.00, aux grossistes, $10.50; 8x5, aux détaillants $12.50, aux grossistes $10.94, cellpack grosseur 120, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; cellpack grosseur 140, aux détaillants $13.00, aux grossistes $11.38; minots en vrac, aux détaillants $10.00, aux grossistes $8.75.

MacIntosh, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants$14.00, aux grossistes, $12.25; 8x5, aux détaillants $14.50, aux grossistes $12.69, cellpack grosseur 120, aux détaillants $17.00, aux grossistes $14.88; cellpack grosseur 140, aux détaillants $15.00, aux grossistes $13.13; 4x4 pintes, aux détaillants $9.00, aux grossistes $7.88; minots en vrac, aux détaillants $12.00, aux grossistes $10.50.

Cortland, à atmosphère contrôlée: 12x3 lb ou 9x4, aux détaillants $13.00, aux grossistes, $11.38; 8x5, aux détaillants $13.50, aux grossistes $11.81, cellpack grosseur 120, aux détaillants $16.00, aux grossistes $14.00; cellpack grosseur 140, aux détaillants $14.00, aux grossistes $12.25; 4x4 pintes, aux détaillants $8.00, aux grossistes $7.00; minots en vrac, aux détaillants $11.00, aux grossistes $9.63.

Pommes à jus, variétés d'automne, $0.06 la livre.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Betteraves: $5.00 à $5.50 les 12 cellos de 2 lb; moyennes $4.75 à $5.00 le sac de 25 lb.

Carottes: $11.50 à $12.50 le sac de 24 sachets de 2 lb ou de 10 sachets de 5 lb; $4.50 à $5.00 le sac de 25 lb; grosses, $14.00 à $14.50 le sac de 50 lb; jaunes moyens $12.50 à $13.50 le sac de 50 lb; jaunes moyens 24 sachets de 2 lb ou 10 sacets de 5 lb, $13.00 à $13.50.

Choux verts: $11.00 à $12.00 la caisse de 50 lb; moyens $13.50 à $14.00 le sac de 50 lb; gros $11.00 à $12.00 le sac de 50 lb.

Ciboulette: $4.50 pour la doz de pqts.

Concombres de serre: sans pépin, petits $7 la caisse de 12 unités; moyens,$9; gros $10.

Echalotes françaises: $11.00 à $12.00 la caisse de 12 sachets de 250 gr; $11.00 la boîte de 10 lb.

Endives: $11.00 à $12.00 la caisse de 8 lb.

Germe de luzerne: $4.00 à $4.50 la caisse de 12 sachets de 568 ml. Laitue frisée de serre: $8.00 à $9.00 la caisse de 24 unités.

Navets blancs: $4.50 à $5.50 le sac de 25 lb.

Oignons jaunes: gros $11.50 à $12.50 le sac de 50 lb, moyens $10.00 à $11.00 sac de 50 lb, $6.00 à $6.50 le sac de 25 lb, $2.50 à $2.75 le sac de 10 lb; $10.50 à $11.50 le 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; petits $0.75 à $1.00 le sac de 10 lb.

Panais: $8.00 à $9.00 pour 12 sachets de 2 lb; $7.00 le 20 lb.

Pommes de terre: $9.00 à $9.50 la caisse de 50 lb, $5.50 à $6.00 le sac de 50 lb, $2.30 à $2.50 le sac de 20 lb, $1.30 à $1.50 le sac de 10 lb; lavées $7.00 à $8.00 le 50 lb; grosses, $7.50 à $8.00 le sac de 50 lb; rouges, $6.50 à $7.00 le sac de 50 lb; $9.00 à $10.00 la caisse de 50 lb.

Rutabaga: moyens, $8.50 à $9.50 le sac de 50 lb; gros, $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb; $4.00 à $4.50 le sac de 25 lb.

Arrivages de pommes de terre: 35,000 lb.

Sirop d'érable: $54.00 à $57.00 les 24 contenants de 540 ml.

Denrées

MONTRÉAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, $4.69 le kg; No 93, $4.71 le kg; prix de vente $4.71 à $5.75 le kg; prix moyen du grossiste au détaillant: $5.11 le kg.

Fromage cheddar au kilo: blanc, $4.76 6-10; coloré: $4.77 3-10.

Poudre de lait écrémé: No 1, sac de 25 kg, $2.79 le kg; lait en poudre commestible: $1.19 le kg.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, $1.32 1-10; A-gros, $1.30 9-10; A-moyens, $1.23 5-10; A-petits, $0.90 2-10.

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.28; A-gros, $1.27; A-moyens, $1.20; A-petits, $0.87; A pee-wee, $0.48.

Bestiaux

MONTRÉAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 221 bovins, 376 veaux, 11 moutons et six porcs.

Les prix s'établissaient ainsi:

Bouvillons: B (lundi) $68-74.

Génisses: commercial: $53.25-56.

Vaches: D1,D2: $52-54.75; D3,D5: $43-52.

Taureaux: (lundi) $55-64.

Veaux de choix et bons animaux: $80-106; moyens et communs: $65-80.

Bons veaux de remplacement: $75-95; moyens et communs: $65-74.

Prix moyen du porc ontarien, lundi: $71.55.

Le magazine
de l'élite managériale
québécoise

MBA

le magazine
du gestionnaire
Manager's Magazine

publié tous les deux mois

Tél.: (514) 526-3753

- Des résumés de volumes et d'articles de journaux et revues d'affaires
- Des chroniques
  - le management
  - la bourse
  - les banques et autres...
- Des entrevues exclusives

MAGAZINE MBA, 1800 rue Bercy, bureau 100, Montréal (Qué.) H2K 4K5

Je désire m'abonner au Magazine MBA et recevoir les six prochaines parutions. Je vous inclus en paiement un chèque au montant de 15,00$

Nom ______________ Tél.: ______________

Fonction ______________

Nom de l'entreprise ______________

Adresse ______________
(où vous désirez recevoir votre magazine)

______________ Code postal: ______________

LE DEVOIR
invite ses lecteurs et/ou abonnés
à participer au tirage

Vous pouvez gagner une magnifique
JEEP CHEROKEE CHIEF 1984
d'une valeur de 15 330,00$

courtoisie des concessionnaires
AMC/Jeep/Renault du Montréal Métropolitain

Modèle L5, 2 portes, 2.5 litres, couleur métallisée, cinq vitesses, direction et freins assistés, radio AM/FM stéréo avec cassette, galerie de toit, groupe visibilité: miroirs télécommandés sur les côtés, essuie-glace et lave-glace intermittant à l'arrière et dégivreur.

Note: Ce prix n'inclut pas les coûts de la taxe de vente et de l'immatriculation.

AMC | Jeep
RENAULT

Prière de remplir ce coupon et de le retourner avant le 14 mai 1984 à minuit à:

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Règlements
Les règlements sont affichés chez les concessionnaires AMC-Jeep-Renault.
Ce concours est ouvert aux lecteurs du Devoir, de Artère, Le Médecin du Québec et du Barreau 84.

NOM
PROFESSION
ADRESSE
VILLE — CODE POSTAL
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE — BUREAU

AVIS PUBLICS

Prenez avis que M. Arsenault, 1540 Labonté, Longueuil, détenteur du permis M-302500 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son système de transport, en faveur de: Arsenault M. Déménagement Enrg. (Eugène Laniel) 1540 Labonté, Longueuil. Le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des Règles de pratique et 41 de la Loi des transports. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis.
Première parution: 8 mai 1984
Deuxième parution: 9 mai 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 550-05-000356-843

HYDRO-QUÉBEC,
Partie requérante
-vs-
LES AMÉNAGEMENTS AFRA LTÉE,
Partie intimée

A: LES AMÉNAGEMENTS AFRA LTÉE:

Avis est donné que l'expropriante-requérante, Hydro-Québec, a déposé auprès de la Cour Supérieure du district de Hull une requête en homologation en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'expropriation des ordonnances rendues par le Tribunal de l'expropriation les 16 février et 13 mars 1984 statuant sur une indemnité qui vous a été accordée suite à des procédures d'expropriation sur les lots pties 11-8, 11-9, 11-10, 11-32, 11-39 et 11-40 du rang V, canton de Hull, div. d'enrg. de Gatineau.
Vous devez comparaître en produisant une comparution ou une contestation au Palais de Justice de Hull, au 17, rue Laurier à Hull, le ou avant le 28 mai 1984, à 9:30 heures de l'avant-midi.
Prenez avis qu'à défaut de comparaître ou de contester dans le délai susdit la requérante-expropriante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en homologation en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'expropriation.
PRENEZ AVIS que copie de la requête est déposée au greffe de la Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 4 mai 1984.

GADBOIS, LÉGAULT ET HEURTEL
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-000555-841

DAME DENISE DÉSORMEAU,
Créancière
-vs-
DAME FRANÇOISE COUTURE, présentement d'adresse inconnue.

AVIS A: Dame Françoise Couture

AVIS vous est donné par la présente, que selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Terrebone, un avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne:
«UN emplacement situé en la paroisse de St-Eustache, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT (400-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes. Avec toutes bâtisses dessus érigées notamment celle portant le numéro civique 310 Chicot Sud, St-Eustache.»
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente publication, la créancière DAME DENISE DÉSORMEAU deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, au Palais de Justice de St-Jérôme à votre intention.
MONTRÉAL, 4 mai 1984.
Me PIERRE H. CADIEUX
a/s Cadieux Cadieux & Chartrand
415 boul. Roche, #200
Vaudreuil, P.Q. J7V 2M8
Procureur de la créancière

AVIS DE LIQUIDATION
DE GESTION GABLES INC./
GABLES MANAGEMENT INC.

SOYEZ AVISÉS que les actionnaires de GESTION GABLES INC./GABLES MANAGEMENT INC., à une assemblée spéciale dûment convoquée à cette fin, et tenue le 10 d'avril, 1984, ont passé une résolution spéciale demandant que ladite Compagnie soit liquidée et dissoute volontairement selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales Canadiennes et un certificat d'Intention de Dissoudre a été émis à la Compagnie suivant cette Loi en date du 24 avril, 1984.
SOYEZ DE PLUS AVISÉS que si vous avez quelque réclamation que ce soit contre ladite Compagnie, preuve d'une telle réclamation devra être déposée avec cette Compagnie dans les deux mois suivant la date du présent avis, après quoi les actifs de la Compagnie ci-haut mentionée seront distribués à toutes les actionnaires de la Compagnie, prenant en considération les réclamations dont avis aura été reçu par la Compagnie.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 3 mai, 1984.
GROSS, PINSKY
AVOCATS POUR
GESTION GABLES INC./
GABLES MANAGEMENT INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-13245-845

LÉONARD SCULNICK ET ALS,
demandeurs
-vs-
ABRAHAM NEYMAN,
-et-
DAME EDNA MOSCOVICI,
défenderesses
-et-
COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD,
-et-
RÉGISTRATEUR DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
Mises-en-causes

PAR ORDRE DE LA COUR

A: ABRAHAM NEWMAN et
DAME EDNA MOSCOVICI

Les défenderesses sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Deux copies de la DÉCLARATION et BREF D'ASSIGNATION sont été laisées à la Cour à votre intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer vos comparution dans les délais susdits, les demandeurs procéderont à obtenir un jugement par défaut contre vous.
MONTRÉAL, le 4 mai 1984.
(S) MARCELLE AUBRY, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004696-843

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, ayant son siège social en les cité et district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
CHRISTIAN LEFÈBVRE, PIERRE GALARNEAU, SUZANNE ALLARD-LEFÈBVRE, SIMON BERNARD et FRANÇOIS BERNARD, autrefois tout les 5 résidants et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
DÉFENDEURS CONJOINTS
et SOLIDAIRES

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs CHRISTIAN LEFÈBVRE, PIERRE GALARNEU, SUZANNE ALLARD-LEFÈBVRE, SIMON BERNARD et FRANÇOIS BERNARD, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de (30) trente jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention des défendeurs.
MONTRÉAL, ce 4 mai 1984.
Mes PARENT DENIS & LATULIPPE
3737 est rue Sherbrooke, #545
Montréal, P.Q. H1X 3B3
Produreurs de la
partie demanderesse

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Joseph Jean François Telmosse, étudiant, domicilié et résidant au 365 Chemin Northcote à Rosemère, demandera au ministre de la Justice le changement de son nom à Jean-François Kupo.
MONTRÉAL, le 3 mai 1984.
Akos de S. Muszka, c.r.
Procureur du requérant

PRENEZ AVIS LES ENTREPRISES NORMAND LEFEBVRE LTÉE, de St-Philippe, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir le permis M-506490-001, région 6, en faveur de PIERRE LEGRAND, de St-Philippe. Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis.
Louis Lavoie, Avocat
1ère parution: 9 mai 1984
2e parution: 10 mai 1984

Avis est donné que: Albert Duclos, 1571, rue Labonté, Longueuil, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M500602-02, région 10, à: Robert Daviau, 2331, Sanguinet, Varennes, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 8 et 9 mai 1984.
S.P.T.Q. Ltée.

Avis est donné que: Henri Dugas, 693, Bellerose, St-Michel des Saints, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M508074-01, région 06, à: Luc Rivest, 49, Boul. Houle, St-Gabriel-de-Brandon, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 8 et 9 mai 1984.
S.P.T.Q. Ltée

Avis est donné que: Jean-Guy Dubé Excavation Enr., (Jean-Guy Dubé) 2836, Chenal du Moine, Ste-Anne de Sorel, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M506900-02, région 06, à: RENÉ SALVAS EXCAVATION INC., 75, Boul. Fiset, Sorel, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 8 et 9 mai 1984.
S.P.T.Q. LtÉE.

Avis est donné que: Pierre Belleville, 1533, Rte 343, St-Alphonse de Rodrigue, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M509280-01, région 06, à: GEORGES H. DURAND LTÉE, 210, St-Michel, Ste-Émilie de l'Énergie, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 8 et 9 mai 1984.
S.P.T.Q. Ltée.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 avril, 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à G.V. POUR ALGO INC./G.V. FOR ALGO INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour d'avril 1984, sous le numéro 3463028.
Ce 30ième jour d'avril, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: Pierre Girard, 836, Abercrombie, New-Glasgow, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M508958-01, région 6, à: Alain Benoit, 195, 5ème avenue, Lac Opéra, St-Calixte, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 8 et 9 mai 1984.
S.P.T.Q. Ltée.

"AVIS DE PRÉSENTATION
D'UN PROJET DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ"

Prenez avis qu'un projet de loi intitulé "Projet de loi privé no. 220 concernant Northern Trading (Québec) Inc." sera présenté à l'Assemblée Nationale du Québec pour adoption. Ce projet de loi a pour but de faire revivre ladite compagnie afin de procéder à la liquidation entière et définitive de ses actifs.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation du Québec au plus tôt.
Me JEAN-GUY SAVARD, notaire
pour M. Daniel Christophe

AVIS

Avis est donné que Hétu et Frères Inc., 1464 rue Piette à Joliette, détenteur du permis numéro M-50778-02 pour la région no. 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Luc Adam, 3914 rue Principale à Nore-Dame de Lourdes, comté Joliette, région no. 6, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 9 mai 1984
2ième parution: 10 mai 1984

AVIS
DEMANDE DE FIXATION
DE TAUX ET TARIFS

PRENEZ AVIS que GILLES GAUDETTE, détenteur du permis de transport en vrac pour la région 06 portant le numéro M-500571, ainsi que la société GILLES GAUDETTE INC., détentrice du permis de transport en vrac pour la région 06 portant le numéro M-507225 ainsi que la société TRANSPORT ANDRÉ BEAUCHAMP (1982) LTÉE, détentrice du permis de transport en vrac pour la région 06 portant le numéro M-510246 s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin de faire approuver les taux de transport en vrac pour le compte de Sidbec-Dosco Inc. relativement au transport de minerai du quai I.O.C. à la Réserve-Nord de Sidbec-Dosco Inc. et ces demandes sont faites dans le cadre des permis détenus par les requérants sous les numéros M-500571, M-507225 et M-510246, et ce pour la période du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.
Il est également demandé que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue conformément à l'article 85 des Règles de pratique de la Commission des Transports du Québec.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande de fixation de taux et tarifs de transport en vrac, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la parution du présent avis et en faisant référence aux numéros de dossiers mentionnés précédemment.
1ère parution: 8 mai 1984.
2ième parution: 9 mai 1984.

STANDARD HOTEL
& HOSPITAL SUPPLIES INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie STANDARD HOTEL & HOSPITAL SUPPLIES INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la cité de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 3 mai 1984
RUDICK & STRASSER
Procureurs de la requérante

Prenez avis que MARCEL CROFT, 31 Principale, St-Gabriel, Rimouski, P.Q. G0K 1N0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-501-442-001 pour la région 01 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de ROBERT PAQUET 59 St-Joseph, Rimouski, P.Q. G5L 2A9.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.
1ère publication: 9 mai 1984
2ème publication: 10 mai 1984
BEAUDET, PIUZE, Avocats,
2030 Père Lelièvre, suite 374,
Duberger, G2P 1X1

AVIS
D'INTENTION DE DISSOLUTION
LES MODES LINA & FRANK INC.

Avis est, par les présentes, donné que Les Modes Lina & Frank Inc., a l'intention de procéder à sa liquidation et dissolution conformément à l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, dont certificat d'intention de dissolution daté du 21 mars 1984.
DATÉ À MONTRÉAL, 1984.
LES MODES LINA & FRANK INC.,
par ses procureurs,
GAUTHIER, TRUDEAU & ASS.
a/s Me Pierre L. Trudeau,
1600 Est, Boul. St-Martin,
Tour "A", suite 400
LAVAL, QUÉ. H7G 4R8

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
PIERRE DUPÉRÉ, dentiste, domicilié au 532, av. de l'Église, VERDUN (Québec) H4G 2M4,
Failli

Avis est par les présentes donné que PIERRE DUPÉRÉ, a fait une cession le 27 avril 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 mai 1984, à 11h au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. Dorchester Ouest, bureau 510, Tour Est, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
Daté de Montréal, ce 2 mai 1984.
RÉAL FAFARD, c.a.
Syndic
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
600 rue de La Gauchetière ouest
Tour de la Banque Nationale,
bureau 1900
Montréal, Québec H3B 4L8
Tél: 879-1385

AVIS

La requérante, ENVIRONCORP, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1984) INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: transport de boues liquides pour la région 2.
La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Première parution: le 9 mai 1984
Deuxième parution: le 10 mai 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs de la requérante

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
RE: ROSARIO DUPRÉ

Avis est donné par la présente que Monsieur ROSARIO DUPRÉ, né le 10 octobre 1936 à Montréal, journalier, résidant et domicilié au 5880 Aline, Brossard, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph, Napoleon, Gérard Rosaire Dupré.
LONGUEUIL, ce 26 avril 1984.
Me Suzanne Bourbeau
Proulx, Lacoste & Asociés
Procureurs du requérant

AVIS est par les présentes donné que LUCIE MATTEAU, dit METHOT, commis, domiciliée et demeurant au 7946 rue St-Denis, cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de LUCIE METHOT.
Montréal, le 27 avril 1984.
Me SYLVIE LAPORTE
400 est Jarry
Montréal, P.Q.
H2P 1V3
Procureur de la requérante

Prenez avis que le contrat en date du 26 AVRIL 1984 parlequel DYNAMO-TECH ÉLECTRONIQUE INC./DYNAMO-TECH ELECTRONIC INC. a cédé et transporté à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de MONTRÉAL le 27 AVRIL 1984 sous le numéro 3467745.
BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)
Le 1er mai 1984.

Prenez-avis que le requérant Paul Émile Mercier s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de se faire transférer les clauses de certificats M-305952-001 et 002 détenues par 1851-5221 Québec Inc.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la C.T.Q. dans les cinq jours suivant la dernière publication.
Parenteau Boucher & Associés
avocats
1ière publication: 9 mai 1984
2ième publication: 10 mai 1984

Avis est donné que: SAURIOL MARCEL, 2801 Boul. St-Elzéar ouest, détenteur du permis M-510310-001 région 10 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: DESROCHERS JEAN-MARIE, 11 Sauriol, Auteuil, Laval, région 10 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 9 mai 1984
2ième parution: 10 mai 1984

Outremont

A l'Assemblée générale tenue le 2 mai 1984, le Conseil de la ville d'Outremont a adopté les règlements suivants:
1044-59 Règlement modifiant le règlement de zonage no 1044-1, de façon à permettre la construction de deux édifices pour fins de métro dans la zone C-B-1;
1146-1 Règlement approuvant l'entente intermunicipale relative à la création de la «Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal»;
1061-3 Règlement déléguant l'autorité d'appeler une autre ville en cas de besoin pour le combat des incendies, conformément aux articles 1 et 3 de la loi sur l'entraide municipale contre les incendies, L.R.Q., chapitre E-11.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.
Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 8e jour de mai 1984.
JOCELYNE PERREAULT
greffier de la ville

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 avril 1984 par lequel Les Entreprises Anbex Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chambly le 30 avril 1984 sous le numéro 649973.
Banque de Montréal, le 2 mai 1984.

AVIS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
MARCEL DETTWILER, homme d'affaires, domicilié au R.R. 1, Sutton Québec, J0C 2K0,
Failli

Avis est par les présentes donné que MARCEL DETTWILER a fait une cession le 4 mai 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 mai 1984, à 10h, au bureau du Palais de Justice, 920, rue Principale, dans la ville de Cowansville, dans la province de Québec.
Daté de Montréal, ce 4 mai 1984.
ROLAND CHRÉTIEN
Syndic
600, rue de La Gauchetière ouest
Tour de la Banque Nationale,
bureau 1900
Montréal, Québec H3B 4L8
Tél: 879-1385

A BERNARD CLAUDE ST-JACQUES
AVIS D'UNE ASSEMBLÉE
DES CRÉANCIERS

Monsieur Bernard St-Jacques anciennement du 1115 ouest, rue Sherbrooke, app. 2005, Montréal, Québec.
Soyez avisé qu'une Ordonnance de Séquestre a été rendue contre vous le 15 mars 1984 et qu'une assemblée de vos créanciers sera tenue le 22 mai 1984 à 13:30 heures, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Basilière 00, Tour ouest, Suite 1, Montréal, Québec.
Vous devez absolument être présent à cette assemblée et devez donner toutes les informations requises.
Veuillez agir en conséquence.
Daté à Montréal, ce 9ième jour de mai 1984.
SYNDIC:
Leon Friedman, C.A./Leon Friedman & Associés Inc.
5075 de Sorel
Montréal, Québec H4P 1G6
Tél: 731-7905

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-133 791-842

JOCELYNE LAURENT, 1679 est, rue Fleury, App. 16, Montréal,
Requérante,
-vs-
WILLY DUFFAULT, adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé WILLY DUFFAULT est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du régistraire, a éé laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtnir contre vous par défaut un jugment de divorce.
Me MARCELLE AUBRY, P.A.
ME PIERRE TREMBLAY
7042, boul. Pie IX
Montréal, H2A 2G4
Tél.: 725-2411

AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
C.S. NO: 11-004726-838
NO: 048934

BERNARD CLAUDE ST-JACQUES, anciennement résidant et domicilié dans la Ville et district de Montréal, Province de Québec, au 1115 ouest, rue Sherbrooke, app. 2005,
Débiteur

AVIS est par les présents donné qu'une Ordonnance de Séquestre a été rendue contre l'actif de BERNARD CLAUDE ST-JACQUES, de la Ville et district de Montréal, Province de Québec, sous la Loi de la Faillite 1949, le 15 mars 1984 et que la première assemblée des créanciers sera teue le 22 mai 1984 à 13:30 heures, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Basilière 00 — Tour ouest, Chambre 07, Salle =1, Montréal, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent produire entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et si nécessaire, les procurations.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 7ième jour de mai 1984.
LEON FRIEDMAN, C.A. &
LEON FRIEDMAN & ASSOCIÉS INC.
SYNDIC
BUREAUX DE:
LEON FRIEDMAN & ASSOCIÉS INC.
5075 de Sorel
Montréal, Québec
H4P 1G6
TÉL: (514) 731-705

Prenez avis que le Bureau des Tarifs du Québec Inc., au nom de ses membres participants, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'ajouter les traverses suivantes à la Section A-(C) du Règlement No. 32 du Tarif 1001-D:

Rivière-du-Loup / St-Siméon
Trois-Pistoles / Les Escoumins

Conformément aux dispositions des Articles 32, 45 et 85 du décret 147-82 nous demandons que cette modification prenne effet le plus rapidement possible afin que non membres puissent être admissibles aux subventions fédérales dans le plus bref délai possible.
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le dossier à la Commission des Transports du Québec.
Première publication: Le 9 mai 1984
Deuxième publication: le 10 mai 1984

PRENEZ AVIS QUE, R. Racicot Ltée M501948, Clover Lauzon M500-310 et VR12639, Roger Beauregard M503140 et VR19168, Roger Bénard M506724-002, Jocelyn Déjourdy M500-575 et VR12800, Réal Lafortune M510216-001, Jean Marie Blain M505730, Denise Bélair M510162 et VR12535, requérants, s'adressent à la Commission des Trasports du Québec en vertu de l'article 32 des Règles de Pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec (décret 147-82) aux fins de faire fixer les taux et tarifs contenus dans leur demande de fixation de taux et tarifs et convenus avec Entreprises de Pipe-Line Universel Ltée pour le transport de matières en vrac dans la région 06. Durée: 7 mai 1984 au 31 décembre 1984. Toute personne intéresée peut consulter la Demande de fixation de taux et tarifs déposée à la Commission. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la 2ième parution dans les journaux.
1ère parution: le 9 mai 1984
2ième parution: le 10 mai 1984

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU
920 boulevard du Séminaire
SAINT-JEAN (Québec)
J3A 1B7

Appel d'Offres
Numéro A84-035
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
DE NOS STATIONNEMENTS

- La Corporation de l'Hôpital du Haut-Richelieu désire recevoir des soumissions de firmes pour le réaménagement de nos stationnements.
- Seules sont autorisées à soumissionner, les firmes qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les documents de soumission à leur nom.
- Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du Chef du Service des Approvisionnements de l'Hôpital du Haut-Richelieu, contre un dépôt de cinquante (50 $) dollars non remboursable sous forme de chèque ou de mandat payable au nom de l'Hôpital du Haut-Richelieu.
- Les soumissions, pour être recevables, devront être accompagnées soit d'un chèque visé à l'ordre de l'Hôpital du Haut-Richelieu soit d'un montant égal à 10% du coût total de sa soumission ou bien d'un montant égal à 10% du coût total de sa soumission lorsque cette garantie est fournie sous forme de cautionnement de soumission, délivrée par une compagnie légalement habilitée à se porter caution.
- Cette garantie de soumission ferme pour quarante-cinq (45) jours devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement de paiement de gages, matériaux et services, chacun pour 50% du montant du contrat.
- Les soumissions (l'original et une copie) devront nous être retournées dans nos enveloppes cachetées et pré-adressées au Service des Approvisionnements et seront reçues au bureau du Chef du Service des Approvisionnements, local 1064, 1er étage de l'Hôpital du Haut-Richelieu au 920 boulevard du Séminaire SAINT-JEAN (Québec) jusqu'à 13h20, heure en vigueur localement, le trente (30) mai 1984, pour être ouverte publiquement à la Salle du Conseil d'Administration au 2e étage, le même jour et à la même heure.
- Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission et doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requises.
- La Corporation de l'Hôpital du Haut-Richelieu ne s'engage à accepter ni la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

MONSIEUR LUC LEPAGE
CHEF DU SERVICE
DES APPROVISIONNEMENTS

AVIS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)

Dans l'affaire de la faillite de:
AUBERGE DU BOURG INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 234, Chemin Maple, Sutton, Québec J0C 2K0,
Faillie

Avis est par les présentes donné que AUBERGE DU BOURG INC., a fait une cession le 4 mai 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 mai 1984, à 9h30, au bureau du Palais de Justice, 920, rue Principale, dans la ville de Cowansville, dans la province de Québec.
Daté de Montréal, ce 4 mai 1984.
ROLAND CHRÉTIEN
Syndic
600, rue de la Gauchetière ouest
Tour de la Banque Nationale,
bureau 1900
Montréal, Québec H3B 4L8
Tél.: 879-1385

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'adoption)

NO: 500-43-000180-84

A: Florian Limoges et
Gloria Gauthier adresse inconnue

ORDONNANCE

Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse le 18 juin 1984 et vous avise qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie Pauline Micheline LIMOGES née le 30 mai 1947 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.
Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.
Montréal, le 3 mai 1984.
Louise MARCOUX
Greffier-adjoint

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 avril, 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES IMPORTATIONS SAGESSE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour d'avril 1984, sous le numéro 3463029.
Ce 30ième jour d'avril, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 avril, 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MR. JUMP INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour d'avril 1984, sous le numéro 3463030.
Ce 30ième jour d'avril, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 avril, 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PLOMBERIE W. COULOMBE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Châteauguay le 2e jour de mai 1984, sous le numéro 196581.
Ce 3ième jour de mai, 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que Monsieur Fernand Lévesque résidant et domiciliée au 3413, rue Albert à Rawdon, Qué. détenteur du permis M-507077 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Monsieur André Duquette, résidant et domicilié au 37, Serge à St-Esprit, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution 9 mai 1984
2ème parution 10 mai 1984

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no 036-4-01-41-01
Pour 15h00
Le jeudi, 31 mai 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour des travaux de réhabilitation d'un tronçon de l'intercepteur existant, en plus de travaux d'interception et de construction d'une station d'épuration des eaux usées domestiques, dans la municipalité de Frontenac.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 50,00$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Frontenac, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel à l'Hôtel de ville de Frontenac, R.R. 1, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S1, avant 15h00, le jeudi, 31 mai 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

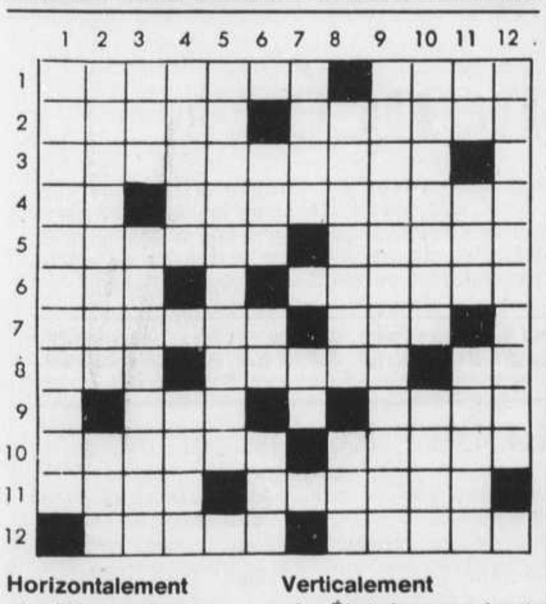

Horizontalement

1—Métal. — Forêt.
2—On y lave la vaisselle. — Réponse des dieux.
3—Partie renflée.
4—Préfixe privatif. — Appareil envoyant un jet de liquide sur le pare-brise d'une automobile pour le laver.
5—Ancienne unité de mesure de force. — Bateau qui fait le service sur une ligne de navigation.
6—Transpire. — Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier.
7—Petite erse. — Chemin de ville.
8—Mois. — Que l'on apporte en naissant. — Venu au monde.
9—Les tiens. — Sulfate double d'aluminium et de potassium.
10—Ensemble de fines gouttelettes maintenues en suspension par les mouvements verticaux de l'air (plur.). — Dans l'arbre.
11—Classa. — Creuser intérieurement.
12—Religion des musulmans. — Faire tort.

Verticalement

1—État de ce qui est hérissé.
2—Exposa au hasad. — Canton suisse.
3—Terminaison. — Étais incertain sur la décision à prendre.
4—Fruit du néflier. — Le même en nature.
5—D'Irlande.
6—Première femme. — Seul. — Fils aîné de Noé.
7—Enfant. — Sans vêtement.
8—Manière dont le papier est réglé. — Tranchant d'un instrument.
9—Elle habite la banlieue.
10—Quatre-vingts. — Parcourues des yeux.
11—Lui. — Démonstratif. — Faire tort.
12—De façon sévère.

Solution d'hier

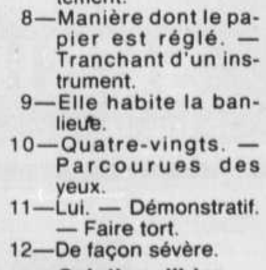

Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite — Agent gestionnaire
associés inc.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

Deveau's Auto Trim Inc., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 9913 de la rue Cobourg, ville de Montréal-Nord, province de Québec, H2B 2W5

AVIS est par les présentes donné que la compagnie Deveau's Auto Trim Inc., a fait une cession le 27ième jour d'avril 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ième jour de mai 1984 à 1:30 p.m. au bureau du Séquestre Officiel situé à 200 boulevard Dorchester ouest, Complexe Guy Favreau, suite 502, Tour Est, Montréal, province de Québec.

Daté de Montréal, le 3ième jour de mai 1984.

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS INC.
syndic

50 PLACE CRÉMAZIE, SUITE 307
MONTRÉAL, QUÉ. H2P 2S9 — (514) 382-3260

Transports Canada — Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: QK-2010 — Marquage des pistes, voies de circulation, tabliers et aires de stationnement à l'aéroport int'l de Montréal, Dorval, Québec

DATE DE CLÔTURE: 18 mai 1984.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Édifice du Dépôt régional, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route "C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, (no. Télex. 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

Pour être prise en considération, la soumission doit être présentée sur les formules fournies par le Ministère et accompagnée de la caution précisée dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. DUMAS
Administrateur régional du Québec,
Administration Canadienne du Transport Aérien.

Le 2 mai 1984.

Canada

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no: 014-015-8403-CP-401
Pour 15h00
Le jeudi, 14 juin 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la construction des décanteurs secondaires y incluant sans s'y limiter tous les travaux d'excavation, de remplissage, la fourniture et l'installation des matériaux nécessaires aux ouvrages de drainage souterrain, de la tuyauterie sanitaire et mécanique et de tous les accessoires habituels se rapportant à ces ouvrages, les travaux de béton, coffrage, armature, métaux ouvrés et divers, vannes à glissières, d'imperméabilisation, le tout à être exécuté sur le site de la future station d'épuration, dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la paroisse de Saint-Timothée

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 75,00$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du directeur des Services Techniques, M. André Lafontaine, ing. à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield, 61, rue Ste-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8, avant 15h00, le jeudi, 14 juin 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal

RMY-84-19133	RMN-84-19132
le mardi 5 juin 1984	le mardi 5 juin 1984
Région Montmorency	Région Manicouagan
	Centrale Manicouagan 2
	Comté de Saguenay
CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUITS D'ACCÈS À SAINT-GEORGES-EST ET SAINT-GEORGES-OUEST	CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'HUILE
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10 000 $	Garantie de soumission: 30 000 $

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON-REMBOURSABLE de 25 $ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
SERVICE CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements:
Téléphone: (514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

SPORTS

Le « niet » des Soviétiques

JO MALLÉJAC

La décision des Soviétiques de ne pas participer aux Jeux olympiques de Los Angeles ne constitue pas à dire vrai une surprise.

Elle fait partie de la manière d'agir que les Russes emploient depuis très longtemps. Ils n'en sont pas à leur coup d'essai (relisez notre article du 1er mai dernier qui traitait précisément de l'éventualité d'un boycott de Los Angeles par l'Union soviétique).

En instaurant le système des athlètes d'État, non rémunérés comme le sont désormais la plupart des pseudo-athlètes amateurs de « l'Occident », les Russes (comme les représentants des autres démocraties populaires) ne transgressent pas, du moins théoriquement, les règles édictées par le Comité international olympique. Mais en fait, les avantages consentis à leurs athlètes d'élite équivalent largement à ceux accordés par le système dit capitaliste, aux autres « grands » du sport mondial. Tout le sport du top-niveau soviétique bénéficie de conditions d'entraînement, (ne serait-ce que sous forme de stages prolongés en particulier), qui placent ses champions dans une position nettement plus avantageuse que la grande majorité de leurs adversaires étrangers.

Sur ce seul plan, le « système bolchevik » est déjà en contravention avec la chartre olympique. Or hypocritement, les Soviétiques se sont toujours retranchés derrière l'argument clef « qu'ils n'enfreignent pas les sacro-saints règlements ». On conçoit dès lors qu'ils ne soient pas décidés à faire des concessions *sur un point qui leur a toujours permis de « manoeuvrer », et le CIO et les grandes fédérations internationales.* Ils ont toujours agi adroitement pour « mettre le bon droit de leur côté » et le Comité international olympique a souvent cédé à leur pression.

À tel point qu'il n'est plus possible de céder à leur chantage.

Déjà M. Antonio Samaranch, président du CIO, a tenté de rapprocher leur point de vue — assez inconciliable — avec celui des Américains. Le 24 avril, il avait provoqué une réunion extraordinaire à Lausanne, au siège du CIO, à laquelle assistaient Gramov, le président du Comité olympique soviétique et Peter Uberroth, président du Comité d'organisation des Jeux de Los Angeles. Après une explication très orageuse de plusieurs heures, Gramov (qui est aussi ministre des Sports en URSS), avait admis que les assurances données par son vis-à-vis tant pour la commercialisation que la sécurité ou le respect des règlements olympiques, lui apportaient quelques apaisements. Il faut croire que c'était encore insuffisant puisque la « nouvelle bombe rouge » vient de remettre tout en question.

Nous sommes plusieurs à penser qu'il s'agit plutôt, encore une fois, d'une nouvelle forme de pression. Car si vraiment le CNO russe à l'intention ferme de ne pas envoyer sa délégation en Californie, il aurait attendu le 2 juin, date limite des inscriptions pour faire éclater sa bombe à sensation. En anticipant le déclenchement quelque trois semaines plus tôt, il est bien évident qu'il met la pression à nouveau sur le CIO et les Américains, en espérant secrètement qu'ils cèderont encore une fois.

Ce qui est peut-être un peu présomptueux cette fois-ci. Bien sûr si les Russes ne viennent pas à Los Angeles, il faut s'attendre à ce que tout le bloc de l'Est, et certains « satellisés africains », voire Cuba, les imitent. Encore une fois les Jeux olympiques décapités perdraient leur signification.

On peut même craindre que ce serait la fin de l'Olympisme dans sa forme actuelle. Car sans les Soviétiques, les Bulgares (très forts en haltérophilie), les Hongrois, les Tchèques, les Polonais, etc. et surtout les Allemands de l'Est, la grande majorité des épreuves olympiques perdrait toute signification. Notamment l'athlétisme, la natation, l'haltérophilie, la gymnastique, l'escrime, l'aviron et la plupart des sports collectifs, et nous en passons, non des moindres.

Un vrai gâchis.

L'heure des décisions très énergiques va peut-être sonner ? Si M. Samaranch s'élève contre les marchandages et l'intransigeance en particulier. Et là Américains et Russes, qui ont tendance à tout vouloir gouverner, seront dans l'eau chaude.

Mais le veut-il, ou le peut-il ?

USA-URSS: Jacques Olivier est prêt à servir de médiateur

Le président du CIO, M. Antonio Samaranch, à g., et le président du comité d'organisation des Jeux de Los Angeles, M. Peter Ueberroth, répondent aux questions des journalistes à la suite de leur rencontre avec le président des États-Unis, M. Ronald Reagan. (Photolaser AP)

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Sports, Jacques Olivier, est prêt à servir de médiateur si on lui demande pour tenter d'empêcher les Soviétiques de se retirer des Jeux olympiques de Los Angeles.

« J'ai déjà eu des discussions privées avec M. Gramov et avec M. Ueberroth à ce sujet et s'ils pensent que je peux aider, je suis prêt à le faire », a dit Olivier à sa sortie de la Chambre des Communes. Il parlait évidemment de Marat Gramov, président du Comité olympique soviétique, et de Peter Ueberroth, président du Comité organisateur des Jeux olympiques de Los Angeles.

« Je suis très déçu pour tous les athlètes, a poursuivi Olivier. Si c'est là la dernière réponse des Soviétiques, cela signifie que nous n'aurons pas véritablement de Jeux olympiques. Je m'attends à recevoir beaucoup plus d'information quant aux motifs de leur décision.

« Je crois que le Canada peut aider dans toute cette affaire. La tradition veut que le Canada tente de trouver une solution.

« C'est une perte importante pour les athlètes. Ils s'entraînent depuis longtemps et ils ne pensent qu'à une participation aux Jeux olympiques. Ils s'entraînent pendant quatre ans et pour une raison politique ou autre, le quart des athlètes du monde ne sera pas là. C'est une décision très importante ».

Parlant de la dispute entre les Soviétiques et les Américains, dispute qui dure depuis plusieurs mois, Olivier a commenté:

« Je suis toujours surpris de cette décision parce que les Soviétiques sont de très bons athlètes et je suis persuadé que ce n'est pas dans l'intérêt des athlètes d'agir ainsi. Il s'agit d'une décision gouvernementale ».

« Nous sommes à la fois surpris et déçus de la décision de l'Union soviétique de ne pas participer aux Jeux olympiques de Los Angeles. Les raisons de son désistement ne sont, à mon sens, aucunement valables », a pour sa part déclaré Lee Crowell, directeur-exécutif de l'Association olympique canadienne.

« Les espoirs d'un revirement nous sont toutefois permis. Nous croyons que cette décision n'est pas irrévocable. Le CNO soviétique, comme tous les autres comités nationaux olympiques, a jusqu'au 2 juin pour rendre une décision officielle. On ne sait jamais ce qui peut se produire. Il s'agit peut-être seulement d'un moyen de pression pour négocier une position quelconque ».

M. Crowell, tout comme le mentionnait dans la journée d'hier un porte-parole du Comité olympique grec, a repris la fameuse phrase à l'effet que « la politique et le sport, c'est comme l'huile et l'eau, ça ne se mélange pas bien ».

M. Crowell ne croit pas que l'Union soviétique et les pays de l'est participeront à des contre-Jeux en Bulgarie, comme le veut la rumeur. « Quand il y a eu le boycottage des Jeux de Moscou en 1980, on avait penser utiliser les équipements olympiques des Jeux de Montréal pour une réunion en contre-partie, mais des Jeux de la sorte ne s'improvisent pas comme ça ».

Pour M. Crowell, l'olympisme a grandement été secoué depuis toujours, mais a quand même réussi à naviguer à travers les tempêtes.

Après une absence de 12 ans

Le sport d'élite revient à l'UdeM

RICHARD MILO

La direction de l'Université de Montréal vient d'obtenir du comité exécutif un appui de principe à son projet de développement d'un programme d'excellence sportive.

La nouvelle a été annoncée hier par le vice-recteur aux études de l'Université de Montréal, M. Jean-Pierre Wallot. Il s'attend à ce que la Fédération des associations étudiantes (FAECUM) accepte le projet puisque cette position de principe assure aux étudiants que les ressources et les programmes actuels du Service des sports ne seront pas affectés par l'implantation d'un nouveau programme d'excellence.

« Cette nouvelle orientation concrétisera le concept global du *Sport pour tous*, a expliqué le vice-recteur aux études.

« Conditionnel au respect des retombées académiques et de compétition ainsi qu'à un financement extérieur adéquant », M. Wallot a ajouté que le projet de développement d'un programme d'excellence répond à une demande expresse du milieu universitaire. Le département d'Éducation physique, appuyé par plusieurs unités académiques dont la Faculté de médecine, désire en effet se doter de laboratoires pour faire avancer la science interdisciplinaire de l'activité physique.

De plus, le programme d'excellence sportive devrait également contribuer au développement du Centre d'évaluation en sport et en Activité physique ainsi que du Centre de médecine préventive de l'UdeM.

À court terme, il faut s'attendre à ce que l'appui du comité exécutif se traduise par l'implantation d'une équipe de natation d'élite dès l'automne prochain. Il est également question d'une équipe d'escrime à plus ou moins court terme.

Quant au hockey, l'appui de principe devrait faciliter la recherche du financement pour la création d'une équipe de haut niveau et ainsi donner au comité d'implantation des atouts de négociations plus puissants auprès de l'Association sportive universitaire du Québec (ASUQ).

L'annonce du « virage élitique » de l'UdeM survient quelques semaines après la publication de la politique d'excellence du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dont l'intention est d'accorder une place de premier plan aux universités québécoises dans le développement de l'élite sportive. Elle résulte également des travaux du comité chargé d'étudier l'implantation d'une équipe de hockey d'élite à l'UdeM. Ce comité, présidé par M. Bernard Goyette, directeur du Service des sports, a remis son rapport à M. Wallot en mai 1983. Le vice-recteur aux études a ensuite donné son accord de principe au projet le 16 septembre, moyennant l'appui des associations étudiantes et à la condition que l'ASUQ consente à restructurer son circuit actuel et qu'au moins deux ou trois autres équipes acceptent d'établir des équipes de haut niveau d'excellence.

La FAECUM a cependant opposé son veto au projet à la fin janvier, rejetant l'implantation d'une équipe de hockey « compte tenu des risques financiers de l'entreprise et par crainte de favoriser l'élitisme d'un petit nombre au détriment d'une majorité ».

Depuis, l'ASUQ a invité les porte-parole du projet à obtenir un mandat clair et précis — « à régler ses problèmes » — avant d'entreprendre des discussions sérieuses à la table de négociation. Pour l'instant, les divergences portent sur trois points principaux: la limitation du nombre d'équipe à quatre; le statut des athlètes étudiants et l'obtention de bourses d'études.

Rompant avec la tradition, le comité de l'UdeM a choisi de proposer la création d'un circuit de quatre équipes, caractérisé par une longue période d'entraînement s'échelonnant sur 10 mois. Au plan académique, les équipes du circuit universitaire seraient composées à 70 pour cent d'étudiants à temps plein et à 30 pour cent d'étudiants à temps partiel. Ils disposeraient de bourses obtenues à même des commanditaires.

Au contraire cependant, un athlète étudiant doit présentement être inscrit en tant qu'étudiant régulier à des cours menant à 24 crédits par année. De plus, seuls les athlètes de deuxième année peuvent obtenir une bourse d'un maximum de $ 1,000 alors que le projet de l'UdeM propose le versement de bourses pouvant atteindre $ 2,500.

Il faut également préciser que l'UdeM a déjà proposé la création de deux circuits en vertu d'un principe de ballottement, un groupe AAA et AA, par exemple.

Hier, M. Wallot a écarté pour des raisons financières l'hypothèse d'une équipe autonome. Il insiste plutôt sur la création d'un circuit de haut niveau, « un pont essentiel entre la LNH et le hockey collégial », a-t-il dit, reprenant à son compte les propos qu'a tenus l'hiver dernier le directeur général du Canadien, Serge Savard.

« Trop de jeunes rêvent d'une carrière lucrative alors que peu y accèdent », a-t-il ajouté.

★★★

Pour M. Wallot, la notion du sport d'excellence à l'UdeM s'est élargie. Cette orientation doit maintenant tenir compte des objectifs suivants:

1) Le développement de la recherche multidisciplinaire et de l'enseignement en éducation et en activité physique.

2) Le rôle éducatif et social de l'UdeM.

3) Le rayonnement de l'UdeM et le renforcement d'un sentiment d'appartenance dans la communauté universitaire.

4) Les retombées économiques.

Une équipe de natation dès l'automne

Quelque 40 nageurs d'élite âgés de 20 à 25 ans devraient profiter dès l'automne du nouveau programme d'excellence sportive de l'UdeM qu'a rendu public hier le vice-recteur aux études, M. Jean-Pierre Wallot.

Il s'agit de l'estimation qu'a faite au DEVOIR le directeur technique de la Fédération de natation du Québec, M. Edgar Théorêt.

M. Théorêt évalue à environ $ 160,000 le coût annuel de ce projet auquel participeront également les universités de Sherbrooke, Laval et McGill, créant ainsi un véritable réseau de compétition.

« Il faut freiner l'exode de nos nageurs, dit-il. Au moins une vingtaine étudient ailleurs qu'au Québec et il y en a autant qui ont lâché faute d'encadrement au niveau universitaire », a dit M. Théorêt.

Pour payer la note, la Fédération québécoise de natation s'est assuré l'appui de l'entreprise privée. Elle entend également profiter des subventions de Sport Canada ainsi que des provisions de la nouvelle politique d'excellence du gouvernement du Québec, qui entend mettre l'emphase sur le développement de centres préparatoires à la performance sportive (CPPS). R.M.

Oilers-Islanders: la bataille verbale est commencée

EDMONTON (PC) — Les Oilers d'Edmonton et les Islanders de New York ne s'aiment tout simplement pas.

Même s'ils essaient d'éviter la guerre verbale avant le début des hostilités jeudi soir, ils ne pourront y parvenir.

L'an dernier ce fut le gardien des Islanders Billy Smith contre le joueur de cenyre Wayne Gretzky et l'entraîneur Glen Sather. Mais ils ont fait la paix depuis.

Cette fois, le joueur de centré Bryan Trottier, des Islanders, un homme qui parle peu habituellement, a porté le premier coup. Il a accusé les Oilers de tenter de se moquer des Islanders et des autres équipes.

Et comme il a déclaré à un journaliste d'Edmonton: « Ce que je n'aime pas des Oilers, c'est leur façon de jouer. Ils donnent constamment des petits coups salauds ».

Les déclarations de Trottier avaient peut-être été faites pour provoquer des réactions. Elles y sont parvenues.

« Il croit que son équipe mérite d'être respectée et tout ce qu'il fait c'est de frapper les adversaires dans le dos, a dit le défenseur Paul Coffey. Je joue contre lui depuis quatre ans et je l'ai vu donner des coups qui n'étaient pas toujours très propres. Et si on le frappe, il est le premier à se plaindre ».

L'ailier Dave Semenko s'est permis d'ajouter: « Je visionnais les films de la série contre Montréal et j'ai vu Mike McPhee le mettre en échec. Trottier s'est vengé en le cinglant cinq fois. Si ce n'est pas jouer salaud... »

Certains autres joueurs des Oilers se sont montrés plus prudents dans leurs commentaires.

« Il faut admirer un gars qui dit ce qu'il pense, a dit Dave Lumley. On tente de ne pas jeter de l'huile sur le feu quand on fait des commentaires à cette période-ci de la saison. Et je crois qu'on peut se permettre de dire n'importe quoi quand on a remporté la coupe Stanley quatre fois d'affilée ».

Quant à Wayne Gretzky, il ne pouvait croire que Trottier avait fait de telles déclarations.

« C'est incroyable, a-t-il dit. Cela prouve qu'ils sont prêts à nous faire face. Nous devrons être prêts nous aussi ».

Le défenseur Kevin Lowe, habituellement le joueur le plus calme et le plus pondéré dans le vestiaire des Oilers, a replacé les choses dans leur contexte.

« Je crois que les deux équipes se respectent. Ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent parce qu'ils sont les champions. Nous ne parlerons pas. Nous laverons notre linge sale en famille ».

Les Oilers, qui ont été soumis à des exercices difficiles de près de deux heures pendant toute la semaine, ont tenu leur dernier exercice hier à Edmonton et ils quitteront ce matin vers Long island.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Chicago 10, S. Francisco 7
Montréal 4, Houston 1
Cincinnati 11, New York 2
Atlanta 8, Philadelphie 6
San Diego à Pittsburgh, remis, pluie
St Louis 5, Los Angeles 1

Hier

Houston à Montréal, remis, pluie
Chicago 12, S. Francisco 11
Cincinnati à New York, remis
Atlanta 8, Philadelphie 2
San Diego à Pittsburgh, remis
Los Angeles 2, St. Louis 1

Aujourd'hui

Los Angeles, Hooton (0-0) à Chicago, Sanderson (3-1), 14 h 20
Cincinnati, Russell (1-3) à Montréal, Gullickson (0-2), 19 h 05
Atlanta, Barker (2-3) à New York, Darling (2-2), 19 h 35
San Francisco, Robinson (3-3) à Pittsburgh, DeLeon (1-1), 19 h 35
San Diego, Lollar (2-2) à St. Louis, Stuper (0-1), 20 h 35
Philadelphie, Hudson (3-1) à Houston, Knepper (2-4), 20 h 35

Ligue Américaine

Lundi

New York 5, Cleveland 2
Milwaukee 7, Chicago 3
Detroit 10, Kansas City 3
Minnesota 11, Californie 1
Oakland 6, Seattle 5
Toronto à Baltimore, remis

Hier

Oakland 3, Seattle 2
Toronto à Baltimore, remis
Cleveland à New York, remis
Milwaukee 3, Chicago 1
Detroit 5, Kansas City 2
Texas 4, Boston 3
Minnesota à Californie

Aujourd'hui

Seattle, Moore (1-2) à Oakland, Burris (2-1), 15 h 15
Toronto, Clancy (2-2) à Baltimore, Davis (2-0), 19 h 35
Cleveland, Spillner (0-2) à New York, Niekro (4-1), 20 h
Milwaukee, Porter (2-0) à Chicago, Seaver (1-2), 20 h 30
Detroit, Petry (4-1) à Kansas City, Jackson (0-3), 20 h 35
Boston, Ojeda (2-2) au Texas, Mason (1-0), 20 h 35

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	105	32	25	3	.305
Dawson	95	26	20	2	.274
Dilone	33	9	3	0	.273
Flynn	13	4	1	0	.308
Francona	92	35	6	0	.380
Little	99	30	5	0	.303
Raines	107	36	16	3	.336
Ramos	19	2	1	0	.105
Rose	92	27	6	0	.293
Salazar	77	12	8	0	.156
Speier	19	5	1	0	.263
Thomas	18	2	2	0	.111
Wallach	110	34	22	6	.309
Wohlford	11	4	0	0	.364

Buts volés: Raines 8; Dilone 5; Dawson, 3; Little, Wallach, 1 chacun.

Les lanceurs

	g-p	mi	pm	rab	mpm
Breining	0-0	6.2	1	5	1.36
Gullickson	0-2	18.2	16	10	7.74
Harris	0-1	11.0	3	9	2.45
James	1-3	13.1	14	10	9.47
Lea	4-2	49.1	14	29	2.56
Lucas	0-0	15.0	5	11	3.00
McGaffigan	2-0	19.1	2	9	0.93
Palmer	2-0	20.0	10	7	4.50
Reardon	0-1	15.0	3	12	1.80
Rogers	2-1	19.0	10	4	4.74
Schatzeder	0-2	15.1	6	12	3.53
Smith	4-1	42.0	13	25	2.79

Parties sauvées: Reardon, Lucas, 4; Harris, 1; McGaffigan 1.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	16	11	.593	—
NEW YORK	15	11	.577	½
MONTRÉAL	**15**	**13**	**.536**	**1½**
PHILADELPHIE	13	14	.481	3
ST. LOUIS	14	16	.467	3½
PITTSBURGH	9	16	.360	6
Section Ouest				
LOS ANGELES	20	12	.625	—
SAN DIEGO	17	11	.607	1
CINCINNATI	15	14	.517	3½
ATLANTA	14	14	.500	4
SAN FRANCISCO	11	19	.367	8
HOUSTON	10	18	.357	8

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
DETROIT	24	4	.857	—
TORONTO	18	10	.643	6
MILWAUKEE	14	13	.519	9½
BALTIMORE	14	14	.500	10
CLEVELAND	11	14	.440	11½
BOSTON	12	17	.414	12½
NEW YORK	10	17	.370	13½
Section Ouest				
CALIFORNIE	18	14	.563	—
OAKLAND	17	14	.548	½
MINNESOTA	16	15	.516	1½
SEATTLE	15	16	.484	2½
CHICAGO	12	16	.429	4
KANSAS CITY	9	17	.346	6
TEXAS	10	19	.345	6½

Galat engage 3 demis

(PC) — Le directeur général et entraîneur en chef des Concordes de Montréal, Joe Galat, a annoncé la signature de trois nouveaux joueurs américains. Il s'agit des demis-défensifs Brian Dudley, Nate Jones et Danny Garrett.

Dudley a joué son football collégial au Bethune-Cookman College en Floride. Il a participé au Freedom Bowl All-Star Classic, cette année à Atlanta en Georgie. Surnommé Dr. Doom par ses coéquipiers, Dudley fut nommé la recrue défensive de l'année à Bethune-Cookman en 1980 et le joueur défensif de l'année en 1982.

Nate Jones a joué son football collégial à l'Université Tulane, après deux années au Scottsdale Community College en Arizona. Nate a participé au camp d'entraînement des Roughriders de la Saskatchewan en 1981 et était de l'alignement des quatre matches pré-saison avant d'être remercié. Nate a également participé à trois matches avec les Gamblers de Houston cette année.

HOCKEY

Ligue Nationale

Éliminatoires
(Finale 4 de 7)

Jeudi
Edmonton à Islanders
Samedi
Edmonton à Islanders
Mardi, 15 mai
Islanders à Edmonton
Jeudi, 17 mai
Islanders à Edmonton
Samedi, 19 mai
x-Islanders à Edmonton
Mardi, 22 mai
x-Edmonton à Islanders
Jeudi, 24 mai
x-Edmonton à Islanders
x-si nécessaire

COUPE STANLEY

Série "M"	pj	g	p	bp	bc	pts
ISLANDERS	6	4	2	17	12	8
MONTRÉAL	**6**	**2**	**4**	**12**	**17**	**4**
Série "N"						
EDMONTON	4	4	0	22	10	8
MINNESOTA	4	0	4	10	22	0

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389
(CCITT I-II-III)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal, Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval: Bureau 510, 2 Place Laval, H7N 5N6, (668-8910)
Longueuil: Bureau 200, 125, Boul. Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

FISCALITÉ

La Cour des petites créances en matière fiscale

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Serge Gloutnay est avocat chez Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque.

En droit fiscal québécois les mécanismes prévus par le législateur pour permettre à un contribuable de contester une cotisation émise contre lui par le ministre du Revenu se résument à ce qui suit.

Le contribuable doit obligatoirement recourir à la procédure administrative de l'opposition qui consiste à faire signifier au ministre, dans les 90 jours de la date d'expédition par la poste de l'avis de cotisation, un avis exposant les motifs de son opposition et tous les faits pertinents. S'il n'obtient pas satisfaction ou si le ministre ne lui fait pas connaître sa décision sur l'opposition dans les 180 jours qui suivent la signification de l'avis d'opposition, le contribuable peut interjeter appel auprès de la Cour provinciale. Cet appel et son audition sont soumis à la procédure régissant les actions ordinaires devant la Cour provinciale; toutes les règles de preuve s'appliquent, ce qui peut, en certaines circonstances causer une difficulté sérieuse au contribuable qui, ayant choisi de ne pas se faire représenter par avocat, les ignore généralement.

Le jugement final de la Cour provinciale est sujet à appel devant la Cour d'appel du Québec; le jugement final de la Cour d'appel peut également faire l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Canada si cette dernière le permet.

Le 21 décembre 1983, un nouveau recours a été institué par le législateur québécois pour permettre aux particuliers, dans les circonstances que nous examinerons ci-après, de s'adresser à la division des petites créances de la Cour provinciale plutôt qu'à la Cour provinciale pour contester une cotisation émise contre eux ou une affectation faite par le ministre d'un remboursement auquel ils auraient eu droit au paiement d'une dette de nature fiscale.

À l'égard de la contestation d'une cotisation, l'obligation de recourir à la procédure administrative de l'opposition demeure; c'est à l'étape subséquente que le particulier pourra, s'il le désire, interjeter à l'encontre de la cotisation un appel sommaire devant la division des petites créances plutôt qu'un appel devant la Cour provinciale suivant les règles régissant les actions ordinaires.

Les particuliers ne pourront se prévaloir de ce nouveau mécanisme d'appel que lorsque le gouvernement proclamera par décret l'entrée en vigueur de la « Loi modifiant diverses lois fiscales en vue d'instituer un nouveau recours pour les contribuables ». Mais il convient de bien mesurer dès lors les incidences qui peuvent résulter de l'exercice d'un recours devant une juridiction plutôt qu'une autre car dès que ce nouveau recours pourra être utilisé, il semble que le ministère avisera les contribuables qui n'obtiendront pas gain de cause au stade de l'opposition de la possibilité pour eux, lorsque s'y prête le cas, d'interjeter un appel, soit devant la division des petites créances de la Cour provinciale ou soit devant la Cour provinciale.

Seul un particulier pourra interjeter un appel sommaire devant la division des petites créances pourvu que son appel ait pour objet:

1) le droit, pour une année d'imposition, à une déduction, dans le calcul de son revenu ou de son revenu imposable, n'excédant pas $5,000 ou à une réduction de l'impôt n'excédant pas $1,650; cette déduction ou cette réduction ne doit pas avoir pour origine une perte subie par le contribuable dans l'année ou dans une autre année d'imposition dont le montant excède $5,000;

2) l'affectation par le ministre au paiement d'une dette due par ce particulier en vertu d'une loi fiscale d'un remboursement n'excédant pas $1,000 auquel il aurait eu autrement droit; ou

3) la détermination d'intérêts ou de pénalités n'excédant pas $1,000.

Les montants ci-dessus énumérés seront indexés le 1er janvier de chaque année. La compétence de la division des petites créances s'étendra aux intérêts et aux pénalités accessoires à l'objet de l'appel.

La loi précise que les dispositions concernant le nouveau recours ne s'appliqueront pas « au particulier tenu, comme mandataire du ministre, de déduire, retenir ou percevoir un montant en vertu d'une loi fiscale ou d'un règlement adopté en vertu d'une telle loi ». À titre d'exemples, le particulier qui se verrait cotiser pour avoir omis d'effectuer les retenues à la source sur les salaires versés à ses employés ou pour avoir omis de percevoir une taxe de vente lors de la disposition d'un bien mobilier ne pourrait utiliser ce nouveau recours. Le texte de loi semble laisser croire que dès qu'un particulier agit comme mandataire du ministre aux fins d'application d'une loi fiscale, il ne peut utiliser le nouveau recours, même à l'égard d'une réduction dans le calcul de son revenu imposable pour une année. Il est permis de douter que telle soit l'intention du législateur.

L'appel sommaire devant la division des petites créances pourra être exercé par un particulier en complétant, en trois exemplaires, une formule prescrite à cet effet dans laquelle il exposera les motifs de sa demande ainsi que tous les faits pertinents. Tout comme à l'égard d'un appel auprès de la Cour provinciale, l'appel sommaire ne pourra pas être interjeté après l'expiration des 90 jours qui suivent la date où un avis a été envoyé au particulier attestant de la décision du ministre sur l'opposition logée par celui-ci. Que le particulier choisisse d'utiliser l'un ou l'autre de ces recours, il lui en coûtera $20, sans aucun frais additionnel; cette somme lui sera remboursée dans les deux cas s'il réussit totalement ou partiellement en appel.

Ce qui distingue ce nouveau recours de l'appel devant la Cour provinciale suivant les règles régissant les actions ordinaires, c'est la procédure qui régira son audition ainsi que le caractère final du jugement qui en résultera.

Ainsi, l'appel sommaire revêtira un caractère beaucoup moins formaliste, étant entendu que le particulier ne pourra être représenté ni assisté par autrui et que le ministère ne pourra être représenté que par un fonctionnaire qui n'est pas avocat. Nul doute cependant que ce fonctionnaire aura reçu une formation adéquate aux fins de bien représenter le ministère et une information éclairée concernant la question de droit sur laquelle le tribunal devra décider.

Le juge qui entendra la cause demeurera tenu de suivre les règles de la preuve; il procédera toutefois suivant la procédure qui lui semble la mieux appropriée.

Suivant les règles de procédure applicables devant la division des petites créances, le juge doit procéder lui-même à l'interrogatoire des parties et des témoins et apporter à chacun un secours équitable et impartial de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction; il n'appartiendra donc pas aux fonctionnaires du ministère de formuler des objections à la preuve ou même, sauf si le juge l'autorise, de poser des questions aux contribuables.

Le juge décidera du litige en se fondant sur la preuve entendue devant lui et sur les documents produits par le ministère avant l'audition. En effet, dès qu'un particulier interjette appel auprès de la division des petites créances, le ministre doit envoyer au greffier de la Cour une copie de l'avis de cotisation, de l'avis d'opposition et de la notification, ainsi qu'une copie de tout autre document nécessaire. La même obligation existe pour le ministre lors d'un appel interjeté devant la Cour provinciale suivant les règles régissant les actions ordinaires, sauf en ce qui concerne « tout autre document nécessaire ». Quelle est l'étendu de cette expression ? Sans doute que constitueront un document nécessaire la ou les déclarations fiscales du particulier, tout document concernant ce particulier obtenu par le ministère dans l'application des lois fiscales ainsi que le rapport de vérification ou les documents de travail du ministère établissant les chiffres de la cotisation. Mais cette expression ne devrait pas, à notre avis, comprendre un document référant à des décisions antérieures des tribunaux ou à des auteurs traitant de la question de droit soumise au tribunal, auquel cas un tel document serait de la nature d'un plaidoyer écrit, ce qui ne nous semble pas être le but recherché par le législateur.

S'il peut sembler intéressant pour un particulier d'interjeter un appel sommaire devant la division des petites créances plutôt qu'un appel devant la Cour provinciale en raison de la procédure moins formaliste qui prévaudra lors de l'audition, il n'en reste pas moins que le critère le plus important qui devra guider le particulier dans le choix de son recours tient du fait que le jugement de la division des petites créances sera sans appel.

Un particulier peut avoir intérêt à faire trancher son droit à une déduction pour une année d'imposition n'excédant pas $5,000 devant la division des petites créances s'il s'agit d'un cas isolé, de faits qui ne se répéteront pas au cours des années futures. Mais si la cotisation du ministre est fondée sur des faits qui surviendront à nouveau ou qui sont survenus à l'égard de plusieurs années d'imposition pour lesquelles la prescription n'est pas acquise pour le contribuable, il serait sans doute risqué de renoncer à tout droit d'appel du jugement à intervenir; le recours devant la Cour provinciale suivant les règles qui régissent les actions ordinaires serait sans doute beaucoup plus approprié dans ces circonstances.

1983: une année record

La Société pour l'expansion des exportations a été impliquée dans des transactions de $4.87 milliards

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Le volume total des accords financiers aménagés par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a atteint un niveau record en 1983, soit $4.87 milliards. Ce volume, en légère augmentation par rapport au sommet précédent de 1982 établi à $4,85 milliards, a permis de créer ou de maintenir quelque 142,000 années-personnes d'emploi dans le tout le Canada.

Telles sont quelques unes des remarques que le président de la SEE, M. Sylvain Cloutier, faisaient hier midi devant l'institut d'administration publique du Canada à Montréal lors d'un déjeuner causerie. M. Cloutier a tenu à préciser que ces données proviennent d'analyses économétriques basées sur les modèles de Statistique Canada.

Le numéro 1 de la société d'Etat située à Ottawa a ajouté que « pour chaque exercice visé par l'analyse, soit de 1980 à 1983, les retombées économiques nettes ont été positives et à la hausse ».

M. Cloutier a enchainé en disant que le redressement de l'économie mondiale au cours des quinze derniers mois, devrait se traduire par un accroissement des activités de la Société pendant l'année en cours. A titre d'exemple, M. Cloutier a souligné qu'à la fin de 1982, la SEE avait devant elle 302 demandes de financement individuelles d'une valeur globale de $9,2 milliards. Un an plus tard, leur filière contenait 371 opérations totalisant $12.8 milliards. JUsqu'à maintenant en 1984, la filière contenait 420 opérations.

« Ces dernières années, nos profits ont été modestes- $2 millions en 1983 », a reconnu M. Cloutier. La Société réalise des profits en empruntant à taux préférentiel du gouvernement du Canada et en prêtant à des taux supérieurs; de plus, en assumant les risques de ventes à l'exportation d'entreprises, la SEE se prélève une prime.

Ces propos du représentant de la SEE sont une réplique indirecte à l'étude que le Conseil Economique du Canada (CEC) rendait publique le 9 avril dernier et, dans laquelle on lisait que les subventions accordées par la Société pour l'expansion des exportations ne semblent pas être le meilleur moyen de favoriser les exportations. Même si la période à laquelle a fait référence M. Cloutier ne couvre pas celle qui était retenue par les auteurs de l'étude du CEC, il est intéressant de noter que les subventions accordées par la SEE aurait coûté à l'économie canadienne entre $1 et $2 milliards au cours des années 70, toujours selon les auteurs de l'étude de la CEC.

L'étude de la CEC, menée par les professeurs Raynauld, Dufour et Racette de l'Université de MOntréal, n'aurait guère été appréciée par la direction de la SEE, au point tel que son p.d.g., M. Cloutier, aurait manifesté son mécontentement dans une lettre qu'il faisait parvenir au président de la CEC, M. David Slater, quelques jours après la publication de l'étude.

Faisant allusant à l'endettement de certains pays du tiers-monde, M. Cloutier a insisté sur le fait que la SEE continuera à aider ses clients en période de difficulté et à permettre àux exportateurs canadiens de conserver leurs marchés-clés. M. Cloutier a fait allusion spécifiquement au Mexique et au Brésil, ceux-ci revêtant une importance stratégique pour le Canada.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Le Conseil Scolaire Catholique de Port au Port,
Stephenville, Terreneuve

requiert les services

d'un(e) enseignant(e)

en éducation spéciale pour l'école élémentaire Notre dame du Cap, Cap St-Georges, Terreneuve.

Position bilingue: anglais-français.

Maternelle à la 6e.

S'adresser à:

M. Harold Stapleton
Surintendant
Conseil Scolaire Catholique
de Port au Port
C.P. 510
Stephenville, Terreneuve.
A2N 3B4

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
Section d'administration scolaire

Poste de professeur invité à plein temps

Fonctions
Enseignement et encadrement des étudiants de 1er, de 2e et de 3e cycles.

Exigences
Doctorat en systèmes d'information ou l'équivalent et expérience pertinente en milieu de l'éducation.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Durée
Du 1er août 1984 au 31 mai 1985.

Date de clôture des candidatures
Le 30 mai 1984.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Monsieur Robert Tousignant
Vice-doyen à la gestion des ressources
Faculté des sciences de l'éducation
C.P. 6203, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T3

COLLÈGE AHUNTSIC

CONCOURS: CG-84-02

ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES RESPONSABLE DES PROGRAMMES

Le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur des services pédagogiques responsable des programmes.

Fonctions,

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques le directeur adjoint responsable des programmes assure le développement, l'actualisation et l'évaluation de l'ensemble des programmes de formation s'adressant aux étudiants réguliers et aux étudiants adultes. Il assure le développement de la recherche, l'innovation pédagogique et le perfectionnement des professeurs. Il coordonne les activités des services pédagogiques relatives à l'établissement des politiques et règlements pédagogiques de l'institution.

Conditions d'admissibilité.

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
— Cinq (5) années d'expérience pertinente;
— Des équivalences pourront être accordées pour l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité ci-haut mentionnées conformément aux prescriptions du règlement relatif aux conditions d'emploi des personnels de cadre et de gérance des cégeps.

Rémunération et avantages sociaux.

La rémunération et les avantages sociaux seront établis conformément au règlement relatif aux conditions d'emploi des personnels de cadre et de gérance des cégeps.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées devront soumettre, au plus tard le jeudi 17 mai 1984 à seize (16) heures, leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Le service du personnel,
Collège Ahuntsic,
Concours no. CG-84-02,
9155, rue Saint-Hubert,
Montréal, QC
H3M 1Y8

AVOCAT

Notre étude est à la recherche d'un avocat ayant un minimum de 6 années d'expérience en litige commercial.

Le candidat devra coordonner le travail de plusieurs avocats. Le bilinguisme est un atout important.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Lengvari, Braman, Trudel
1 Place Ville-Marie
suite 2707
Montréal H3B 4G4

à l'attention de Me Paul Trudel.

POSTES D'ENSEIGNANT(E)S

L'École de l'Église Arménienne Sourp Hagop
est à la recherche de

Professeur de mathématiques et sciences Secondaire I et II.

Professeur de français, histoire et géographie Secondaire I et II.

Titulaire du primaire 2e cycle.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur curriculum vitae à l'attention de:

Madame A. Maghakian
Secrétaire exécutive
Conseil Scolaire
3401 Olivar Asselin
Montréal, Qc
H4J 1L5

L'HÔPITAL RÉGIONAL CHALEUR BATHURST, N.-B.

recherche

PHYSIOTHÉRAPEUTES
(2 POSTES)

Physiothérapeutes pour travailler dans un hôpital général moderne, bilingue et dûment agréé de 250 lits. Établissement régional qui offre des soins de médecine générale, de chirurgie et de spécialité, y compris l'orthopédie, la cardiologie, la médecine interne et la pédiatrie. Un accent particulier est mis sur l'équipe de réadaptation.

Candidat(e)s bilingues (français/anglais) seulement.

Salaire est fonction de l'expérience et varie selon l'échelle provinciale des salaires.

Date d'entrée en fonction:
1 — immédiatement
1 — le 1er juin 1984

FAIRE DEMANDE PAR ÉCRIT AU:

Directeur du Personnel
Hôpital Régional Chaleur
Case Postale "S"
Bathurst, N.-B.
E2A 4A4

VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Le vice-recteur à l'administration et aux finances relève directement du recteur.

Il est responsable de: • la direction des activités budgétaires, de financement et d'administration de l'Université;
• du recrutement et de la gestion du personnel non-enseignant;
• de l'aménagement et de l'entretien des terrains et bâtiments;
• de l'approvisionnement;
• de l'informatique et de l'imprimerie.

Il élabore et applique les politiques et les procédures administratives de l'Université, et voit à la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, des rapports financiers de l'Université et à l'établissement des mécanismes de contrôle.

Responsable de la planification de son secteur en appui au développement de l'Université notamment du secteur enseignement et recherche, il anime et dynamise les services de son secteur et établit les relations avec les organismes externes pour accroître et diversifier les sources de revenus.

EXIGENCES: Le candidat doit posséder: une formation universitaire de 2e ou 3e cycle dans une discipline reliée aux responsabilités qui lui sont confiées; une expérience d'au moins cinq ans du milieu universitaire ou dans les domaines connexes; une bonne connaissance des processus budgétaires; des mécanismes de financement et de contrôle afférents propres au milieu universitaire québécois; une connaissance des structures de l'Université du Québec.

MANDAT: Cinq (5) ans.

TRAITEMENT: Selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir avant le 17 mai 1984 à 17 heures à:

André Brousseau, secrétaire général
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

Au département de design
6 POSTES DE PROFESSEURS AU DÉPARTEMENT DE DESIGN DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Postes accessibles aux femmes et aux hommes

Fonctions et cadre de travail:
Recherches en design et enseignement au niveau des programmes de design graphique et de design de l'environnement en fonction des profils et exigences décrits ci-dessous.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1984.

Exigences:
1. Champs théoriques (Ph.D. ou 2 maîtrises)
— Histoire et théorie en design industriel (formation de base en design industriel)
— Histoire et théorie en design graphique (formation de base dans le domaine du design graphique)
— Architecture en informatique (formation de base en architecture et expériences avancées ou recherches en informatique)
2. Champs pratiques (maîtrise et longues expériences qualifiées par des contributions importantes dans le domaine).
— Créateur en architecture (expériences qualifiées et pratiques d'excellence).
— Créateur en design industriel (expertise et expérience en exposition, productions reconnues et pratiques d'excellence).
— Créateur en design graphique (expériences qualifiées et reconnues et pratiques d'excellence — exceptionnellement huit (8) années d'expérience peuvent remplacer la diplômation).

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé **avant le 16 mai 1984 à:**

M. Michel Fleury, directeur
Département de design
C.P. 8888, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

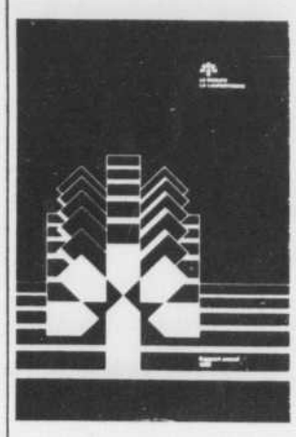

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

①

Le Groupe La Laurentienne oeuvre dans le champ général des services financiers. Il regroupe des organisations opérant en assurance-vie, en assurance accident-maladie, en rentes, en assurance générale, auxquelles s'ajoutent des compagnies à vocation particulière dans la gestion des placements, le courtage des valeurs mobilières, les services bancaires, les services fiduciaires et le développement immobilier.

Le Groupe La Laurentienne et l'ensemble de ses compagnies ont connu une très bonne année 1983 en maintenant un rythme de croissance appréciable et un niveau de performance élevé. Les bénéfices nets de chacune des compagnies du Groupe ont atteint ou dépassé les objectifs fixés. L'ensemble de leurs revenus de primes et de placement a marqué une saine augmentation pour dépasser le cap du milliard de dollars. Leurs actifs ont marqué un bond de plus de 400 millions de dollars passant à plus de 3,1 milliards de dollars.

Le Rapport Annuel 1983 du Groupe La Laurentienne illustre de façon convaincante son leadership dans le domaine des assurances et des services financiers. Après une décennie de croissance soutenue et grâce à la confiance de ses milliers de mutualistes, assurés, partenaires, cadres, employés et représentants, Le Groupe La Laurentienne a acquis un rayonnement et une présence effective dans les marchés où il est actif.

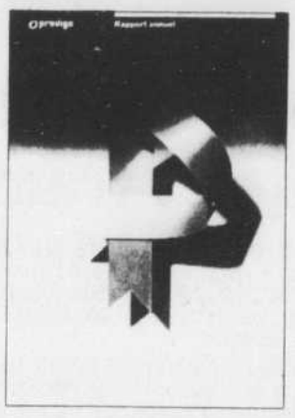

PROVIGO INC.

②

Provigo inc. est principalement un distributeur de produits alimentaires et dans une moindre mesure de produits pharmaceutiques et autres produits. Son territoire d'activités couvre presque tout le Canada et certaines parties des États-Unis. Les ventes, pour l'année terminée le 28 janvier 1984, ont atteint 3,9 milliards $, soit une agumentation de 5,7% par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 26,52 millions $ comparativement à 24,15 millions $ avant poste extraordinaire et de 22,53 millions $ après poste extraordinaire l'année précédente pour des augmentations respectives de 9,8% et 17,7%. Le bénéfice par action ordinaire est de 1,31 $ comparativement à 1,16 $ avant poste extraordinaire et de 1,07 $ après poste extraordinaire l'an dernier. Ces résultats favorables ont été réalisés dans des circonstances difficiles — une concurrence intense, une guerre des prix au Québec et trois conflits de travail majeurs; ils reflètent les effets de la mise en application des programmes de rationalisation et de compressions budgétaires entrepris depuis deux ans.

Montréal, le 19 avril 1984.

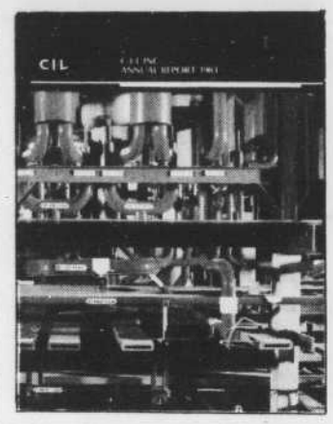

C-I-L INC.

③

C-I-L Inc., dont le chiffre d'affaires dépasse largement le milliard de dollars, est parmi les plus importantes sociétés chimiques du Canada. C-I-L est une entreprise aux activités très diversifiées qui, entre autres choses, offre produits et services à un large éventail d'industries des secteurs primaire et secondaire. Son rapport annuel, en plus de dresser les états financiers consolidés de l'exercice 1983, brosse un tableau de l'organisation de la Société et fournit des renseignements factuels sur chacune de ses 23 unités.

Le rapport fait ressortir la vocation essentiellement technique de C-I-L de même que l'usage croissant que la Société entend faire de la haute technologie pour améliorer sa compétitivité.

IMASCO

④

Imasco est une entreprise diversifiée de biens et de services de consommation. Ses principales activités se font par l'entremise d'Impérial Tobacco, le plus grand fabricant canadien de produits du tabac, qui fabrique et commercialise environ 51% des 63 milliards de cigarettes vendues chaque année au Canada; Hardee's, la troisième chaine de hamburgers des Etats-Unis, avec plus de 2 000 restaurants-minute; Shoppers Drug Mart et Pharmaprix, le plus grand regroupement canadien de pharmacies avec 440 points de vente et une part du marché national de l'ordre de 28%; Peoples Drug Stores, grande chaine américaine de pharmacies comptant 598 magasins; et Le Groupe UCS, la plus importante chaine canadienne de magasins de tabac et de cadeaux, avec 470 magasins.

En 1983, les ventes de l'ensemble du réseau ont été de 4 953 519 000 $, les revenus ont atteint 2 713 901 000 $ et le bénéfice s'est chiffré à 156 763 000 $. Le rapport annuel de 1984 sera posté aux actionnaires le 1er juin.

Crédit Industriel Desjardins Inc.

⑤

C.I.D. est une institution du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec spécialisée dans le financement de la petite et moyenne entreprise pour des projets d'expansion, d'acquisition ou de modernisation. Ses opérations comprennent les prêts à moyen terme et la location-financement. Sa filiale en propriété exclusive, Location Pierre Lafleur Ltée, offre un service de location de véhicules-moteurs aux individus et aux entreprises.

L'actif de C.I.D. était de 216 millions $ à la fin de 1983, soit une croissance effective de 2,0 pour cent sur l'année précédente. Le volume de nouvelles affaires atteignait 68,3 millions $ en 1983 reflétant une progression de 34,1 pour cent sur l'exercice précédent. À la fin de 1983, l'avoir des actionnaires dépassait les 25 millions $. Les actions privilégiées de C.I.D. ont été inscrites à la Bourse de Montréal et se sont transigées tout au cours de l'année 1983.

Le rapport annuel 1983 est disponible en français ou en anglais.

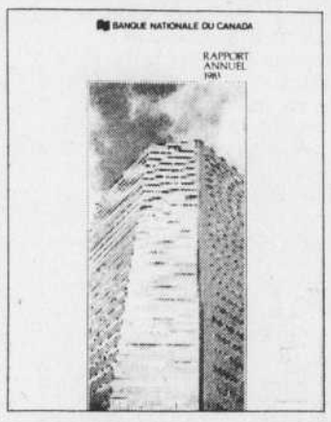

BANQUE NATIONALE DU CANADA

⑥

La Banque Nationale, la sixième banque à charte en importance au Canada, a réalisé au cours de son exercice financier terminé le 31 octobre 1983 un revenu net avant poste extraordinaire de 89 $ millions, ou 2.80 $ l'action ordinaire et de 125.7 $ millions, ou 4.12 $ l'action, après poste extraordinaire. L'amélioration marquée du revenu net de l'exercice peut être attribuée principalement à une augmentation de 25% du revenu net d'intérêts et à une diminution de près de 5% des frais autres que d'intérêts. Au 31 octobre 1983, l'actif total de la Banque s'établissait à 17.8 $ milliards et le rendement de l'actif moyen à 0.51% pour l'exercice. L'amélioration du service à la clientèle, la prospection de nouveaux marchés, la rationalisation des opérations et l'amélioration de la rentabilité ont été les principaux facteurs qui ont orienté les efforts de la Banque dans ses activités en 1983.

The New Brunswick Telephone Company, Limited (NBTel)

⑦

NBTel et la plus importante entreprise de télécommunications au Nouveau-Brunswick. Au chapitre des résultats financiers enregistrés en 1983, l'entreprise réalisait un bénéfice par action ordinaire de 3, 49$ l'action (3 16 $ en 1982) et un retour sur l'avoir ordinaire de 16 pour cent (15, 2 % en 1982) alors que ses revenus d'exploitation se chiffraient à 209, 9 millions de dollars en 1983 (191, 5 millions de dollars en 1982). D'autre part, l'entreprise fractionnait le 15 mars 1984 ses actions ordinaires à raison de deux à une.

En 1983, le nombre de téléphones en service était d'une fois et demie supérieur à celui de 1973 et le nombre d'appels interurbains acheminés par l'entreprise augmentait de 290 pour cent durant cette même décennie.

QUEBECOR INC.

⑧

Quebecor inc. publie trois quotidiens (le Journal de Montréal, le Journal de Québec et The Winnipeg Sun), quatre hebdomadaires populaires, 27 hebdomadaires régionaux, un journal du dimanche de langue anglaise, des magazines et des livres. La Compagnie possède de plus dix imprimeries ainsi que les plus importants réseaux de distribution de publications, de livres et de disques dans l'est du Canada. En 1983, les ventes se sont élevées à $220,8 millions et le bénéfice net a atteint un nouveau sommet de 1,62 $ par action fractionnée. En juin 1983, 400 000 nouvelles actions ont été vendues par émission publique et en février 1984 les actions ordinaires ont été fractionnées sur la base de deux nouvelles actions pour une déjà détenue. Les actions sont inscrites aux Bourses de Montréal et de Toronto et sur l'American Stock Exchange.

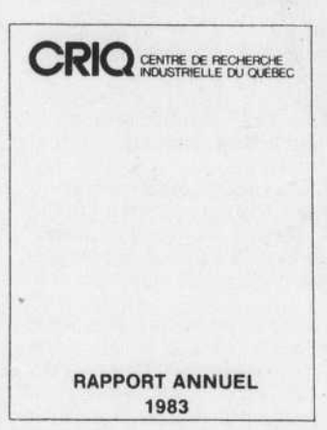

RAPPORT ANNUEL 1982-1983

⑨

En 1982-1983, malgré une situation économique difficile, le CRIQ a connu une augmentation du nombre total de ses contrats de services, ceux-ci passant de 413 à 453 pour une valeur totale de quelque 6 millions $.

Le CRIQ a accordé une importance particulière au développement et à l'utilisation des technologies nouvelles. En effet, parmi les domaines prioritaires identifiés par le CRIQ et dont il souhaite devenir le chef de file, mentionnons la conception et la fabrication assistées par ordinateur et la robotique, la micro-électronique, le traitement et la transformation de la biomasse et la recherche et développement dans certains secteurs du domaine des biotechnologies. Le CRIQ est maintenant en mesure de conseiller les entreprises manufacturières lors de l'adaptation de leurs procédés de fabrication et de leurs produits à ces nouvelles technologies.

Caisse dépôt et placement du Québec

⑩

Les revenus nets de placement de la Caisse de dépôt pour l'année 1983 ont atteint un nouveau sommet de 1,8 milliard de dollars.

Le total de ces revenus de placement et des nouvelles contributions de ses déposants fait passer l'actif de la Caisse de dépôt de 16,2 milliards au 31 décembre 1982 à 18,2 milliards au 31 décembre 1983.

Les résultats financiers de 1983 témoignent d'une excellente performance. En effet, le rendement effectif de 17,2% des investissements pendant l'exercice dépasse de 12,7% l'inflation qui a été de 4,5%. Ce rendement influence positivement le taux annuel moyen composé, calculé sur une période de 8 ans. Ainsi, pour l'ensemble des fonds sous gestion, ce taux atteignait 12,3% à la fin de la période alors que le taux moyen d'inflation était de 8,8%; les biens sous gestion ont donc enregistré, pour cette période de huit ans, un rendement supérieur à l'inflation de 3,5%.

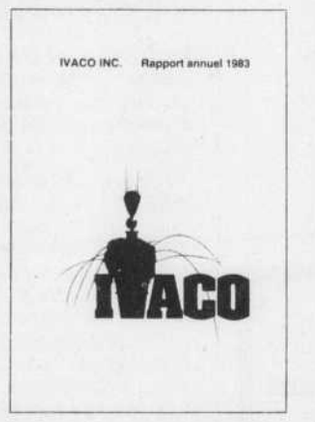

IVACO INC.

⑪

Ivaco est un important producteur d'acier nord-américain qui utilise la technique de pointe de la coulée continue. Sa capacité d'élaboration de l'acier et de laminage dépasse les deux millions de tonnes par an. Sa gamme de produits comprend les billettes d'acier, les barres et profils laminés à chaud, le fil machine, le fil métallique, le treillis soudé, les clous, les clôtures, les éléments de fixation, les tubes, les pièces de forge et les pièces de précision usinées, les câbles métalliques et autres câbles, le fil d'acier dur de précontrainte et l'habillage pour machines à papier. La Société exploite 34 usines dont 16 sont situées au Canada et 18 aux États-Unis. Ivaco prévoit une exploitation rentable en 1984 et un chiffre d'affaires dépassant le milliard de dollars.

ALLIANCE MUTUELLE-VIE

⑫

En 1983, l'Alliance mutuelle-vie a connu la meilleure performance dans ses 90 ans d'histoire. La reprise économique et la faveur que l'Alliance connait auprès des consommateurs se traduisent par une augmentation de 252% du bénéfice net. L'élargissement de son champ d'action aux niveaux national et international a donné naissance à la nouvelle entreprise Service Alliance Mutuelle/Standard Life. Son désir d'implication dans d'autres secteurs de l'activité financière s'est concrétisé par une augmentation substantielle de sa participation dans le Trust Général du Canada.

FIDUCIE DU QUÉBEC

⑬

Si l'exercice 1982 de la Fiducie du Québec avait été le meilleur qu'avait connu l'entreprise depuis sa fondation, le dernier a été de loin supérieur.

En effet, le bénéfice net a encore doublé en passant de 1 521 000 $ à 3 170 000 $. L'actif a proggressé de 16 % pour se chiffrer à près de 840 $ millions. Enfin, la valeur des biens administrés est passée de 6,7 $ milliards à 7,5 $ milliards.

L'année 1983 a également été caractérisée par des réalisations d'importance. En janvier, l'entreprise a pris une participation de 20 % dans le Crédit Industriel Desjardins, en mars, elle a acquis la Fiducie populaire et, en septembre, elle a obtenu de la Commission des valeurs mobilières du Québec un permis de courtier à exercice restreint. Il s'agissait du premier permis accordé à une société de fiducie au Québec et même au Canada.

Pour les années à venir, la Fiducie du Québec désire étendre son réseau de succursales, développer ses activités de courtage mobilier et accroître sa part de marché en matière de gestion de portefeuilles.

⑭

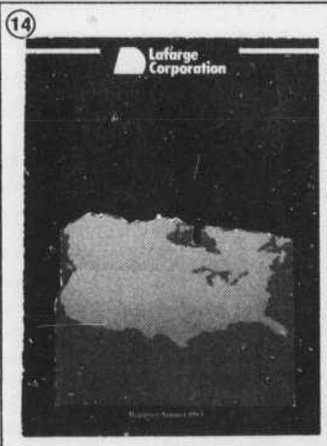

Lafarge Corporation est la plus importante compagnie productrice de ciment en Amérique du Nord, qui exploite 19 cimenteries au Canada et aux États-Unis, et dont la capacité de production annuelle est évaluée à environ 13 millions de tonnes courtes. Ses principaux marchés se situent à travers tout le Canada et, aux États Unis, sont surtout concentrés dans les principales zones de population croissante de la « Sunbelt ».

Lafarge Corporation, dont le siège social est à Dallas, (Texas) est devenue en avril 1983 la société mère des opérations déjà existantes de Ciments Canada Lafarge Ltée de Montréal, le premier cimentier canadien, et de General Portland Inc. de Dallas, deuxième producteur de ciment aux États-Unis. Elle bénéficie non seulement de la mise en commun de l'expertise financière, technique et opérationnelle de Ciments Canada Lafarge et de General Portland, mais aussi de son association avec Lafarge Coppée de Paris, France, qui compte 150 années d'expérience dans le domaine de la fabrication du ciment et qui est l'un des plus importants producteurs cimentiers du monde.

Les actions ordinaires de **Lafarge Corporation,** négociées aux États-Unis depuis juin 1983, sont cotées à la Bourse de New York sous le symbole LAF, et aux Bourses de Montréal et de Toronto.

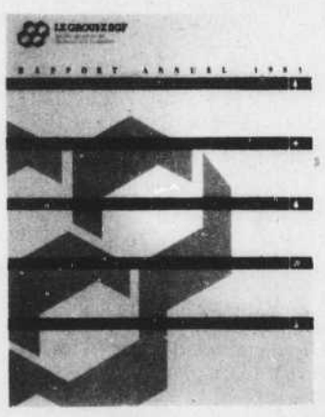

LE GROUPE SGF RAPPORT ANNUEL 1983

⑮

Le Groupe SGF est une société de gestion dont la totalité du capital-action appartient au gouvernement du Québec. Ses actifs dépassant le milliard de dollar et ses ventes de quelque 850 millions $ en font l'un des groupes industriels les plus importants au Canada.

Le groupe SGF possède des investissements directs et indirects dans une trentaine de filiales et sociétés affiliées qui ensemble, produisent des revenus de 2,7 milliards et emploient plus de 24 000 personnes. Le Groupe SGF a des partenaires financiers canadiens et étrangers dans la plupart de ses entreprises.

La mission du Groupe SGF est de gérer un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative oeuvrant dans des secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec. Ces secteurs sont les produits forestiers, les équipements énergétiques, la pétrochimie, l'aluminium et la biotechnologie.

LES COOPÉRANTS
Société mutuelle d'assurance-vie
Compagnie d'assurance générale

⑯

Pour les Coopérants, 1983 fut une année de consolidation et de développement.

POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS:

— l'ACTIF a augmenté de 8,5%, se chiffrant à 445,5 millions $;
— le SURPLUS accumulé est passé de 45,2 millions à 48,9 millions $, représentant 11% de l'actif;
— les PRIMES DE PREMIÈRE ANNÉE EN ASSURANCE-VIE ont connu une augmentation de 1 million $;
— les PROFITS D'EXPLOITATION EN ASSURANCE-VIE ET MALADIE se sont accrus de 20%;
— les REVENUS DE NOUVELLES PRIMES D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE montrent une augmentation de 30%.

Les Coopérants offrent une gamme complète de produits et de sevices en matière d'assurance-vie et de rentes individuelles ou collectives, de même qu'en assurance I.A.R.D. (Incendie, Accidents, Risques Divers), en prêts hypothécaires, en planification successorale et autres services financiers. Ils ont vingt-cinq bureaux d'affaires, d'agence et d'unité répartis au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis.

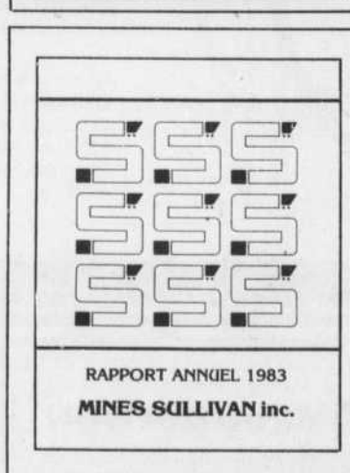

MINES SULLIVAN INC.

⑰

Mines Sullivan inc. est la compagnie née de la fusion en juillet 1983 de Mines East Sullivan et du Groupe Minier Sullivan.

Mines Sullivan explore de façon énergique plusieurs propriétés d'or très prometteuses. Présentement, Sullivan est gérant du projet et associée dans l'exploitation d'un important dépôt d'or alluvionnaire en Alska (Valdez Creek).

L'année 1984 portera surtout sur l'exploration et la mise en valeur de l'importante propriété d'or de la région du Lac Flavian, 15 km au nord-ouest de Rouyn, où Sullivan est associé et gérant de projet.

Depuis 2½ ans, Sullivan gagne un profit net de 42% sur sa mise de fonds de 10¼$ millions à la mine d'or Arthur W. White, région de Red Lake, Ontario.

PETRO-CANADA POUR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

⑱

Petro-Canada pour l'assistance internationale (PCAI) est une filiale d'aide de Petro-Canada, subventionnée par le gouvernement canadien.

Le but de PCAI est d'aider les pays importateurs de pétrole en voie de développement à découvrir et mettre en valeur leurs propres ressources de pétrole et de gaz naturel, afin de réduire leur dépendance envers le pétrole importé. L'industrie canadienne du pétrole fournit la technologie, l'expertise et le matériel technique nécessaires afin d'aider les pays en développement à bien mener leurs travaux d'exploration et à former leur personnel.

PCAI fut incorporée en 1981 et initia ses premiers projets en 1982. Par la fin de 1983, PCAI avait entrepris plus d'une quinzaine de projets dans des pays en voie de développement.

⑲

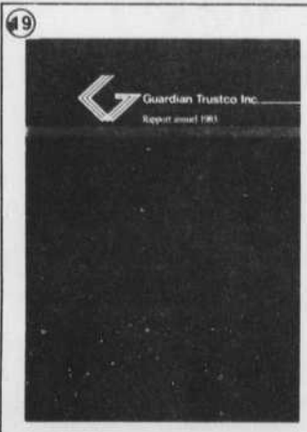

Guardian Trustco Inc. est la société mère de la Compagnie de fiducie Guardian et de Guardian Trustco International Inc.

La Compagnie de fiducie Guardian offre des services financiers aux Québécois depuis 1929 et, depuis 1976, elle a étendu ses activités à travers le Canada. En plus de fournir une gamme étendue de services financiers et de fiducie, la Compagnie de fiducie Guardian est l'un des plus importants négociants en métaux précieux au Canada.

Guardian Trustco International Inc. agit à titre de conseiller et offre des services de gestion de capitaux pour des portefeuilles dont les placements sont concentrés dans les métaux précieux et les devises étrangères. La compagnie opère un service téléphonique unique, sans frais, connu sous le nom de Télé-Trade, qui permet à ses clients d'effectuer des transactions téléphoniques partout à travers le Canada.

En 1983, le bénéfice net de Guardian Trustco Inc. a atteint le chiffre record de 1,9 million de $ et son actif s'est accru à 226 millions de $.

Le 7 mai 1984

⑳

GROUPE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

Groupe Mutuelle des Fonctionnaires est un holding financier qui regroupe sous la **Mutuelle des Fonctionnaires du Québec** (compagnie d'assurance-vie), **La Capitale** (compagnie d'assurance générale), **l'Immobilière M.F.Q. inc.,** et la **Société Nationale de Fiducie.**

L'année 83 aura été riche en réalisations et marquante pour l'avenir du Groupe. Il y a dix ans, la Mutuelle présentait un actif de $29 millions et des revenus annuels de $9 millions; elle embauchait 95 employés. Aujourd'hui, le Groupe présente des actifs consolidés de $327 millions et des revenus annuels de $109 millions et il compte présentement des effectifs de 458 employés.

En mars 83, le Groupe élargissait ses activités en acquérant 80% de la Société Nationale de Fiducie . Le Groupe peut maintenant offrir à sa clientèle des services d'assurance et de fiducie.

La clientèle que déservait la Mutuelle il y a dix ans se concentrait davantage au secteur public alors qu'aujourd'hui elle touche le secteur parapublic conformément à leur mandat.

RAPPORTS ANNUELS
1983

RAPPORTS ANNUELS 1983

Pour les entreprises qui n'auraient pu se prévaloir de notre service spécial pour les rapports annuels, leur année fiscale se terminant plus tard, nous donnerons le même service le 17 octobre prochain. N'hésitez pas à communiquer avec notre département de la publicité pour réserver votre espace publicitaire, en composant:

844-3361

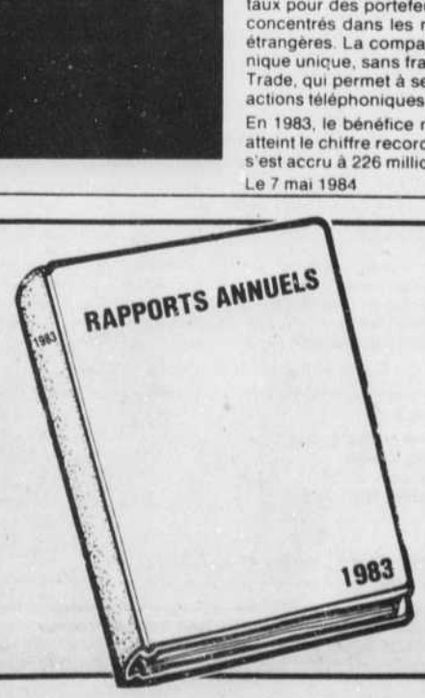

Rapports annuels

Procurez-vous, sans frais, les rapports annuels de votre choix, en retournant le coupon, ci-joint.

LE DEVOIR
211 St-Sacrement
Montréal, P.Q.
H2Y 1X1

Encerclez les numéros des rapports qui vous intéressent.

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20

NOM.....

Adresse.....

.....

Ville.....

Code postal.....